

BULLETIN DES SEANCES
du
Grand Conseil
du
Canton du Valais
SESSION ORDINAIRE DE NOVEMBRE 2015



MEMORIAL
des
Grossen Rates
des
Kantons Wallis
ORDENTLICHE NOVEMBERSESSION 2015

58^e législature / 58. Legislaturperiode

(2013 – 2017)

VOLUME 131

LISTE DES ORATEURS / REDNERLISTE

[Addor Jean-Luc, UDC](#)

[Allenbach Alexander \(Suppl.\), CSPO](#)

[Arlettaz-Monnet Géraldine \(suppl.\), PLR](#)

[Aymon-Constantin Charlotte \(suppl.\), PDCC](#)

[Ballay Jasmine \(suppl.\), PLR](#)

[Biffiger Paul, SVPO](#)

[Bourgeois Gaël, AdG/LA](#)

[Bregy Alain, CSPO](#)

[Bregy Philipp Matthias, CVPO](#)

[Bressoud François, PDCB](#)

[Brigger Liliane, CSPO](#)

[Bruchez Jean-Daniel, PDCB](#)

[Bumann Konstantin \(Suppl.\), CSPO](#)

[Buttet Jérôme, PDCB](#)

[Carron Jean-François, UDC](#)

[Chassot Emmanuel \(suppl.\), PDCC](#)

[Cipolla Alexandre \(suppl.\), UDC](#)

[Claivaz Christophe, PLR](#)

[Clausen Diego, CSPO](#)

[Clerc Charles, UDC](#)

[Clivaz Christophe, Les Verts](#)

[Contat Pierre, UDC](#)

[Coppey Véronique, PDCB](#)

[D'Andrès Grégory \(suppl.\), PLR](#)

[Défago Sylvain \(suppl.\), PDCB](#)

[Desmeules Jérôme \(suppl.\), UDC](#)

[Dubosson Pascal, PDCB](#)

[Dubuis Julien, PLR](#)

[Dumont Jean-Henri, AdG/LA](#)

[Ecoeur Marie-Claude, PLR](#)

[Ecoeur Roger, UDC](#)

[Eggel Dominic, CVPO](#)

[Eyer German, AdG/LA](#)

[Favre Stéphanie, PLR](#)

[Fellay Xavier \(suppl.\), PDCB](#)

[Fontannaz Blaise, PDCC](#)

[Fournier Patrick, UDC](#)

[Fournier Yves, PLR](#)

[Frabetti Bernhard, SVPO](#)

[Furrer Urban, CSPO](#)

[Ganzer Stéphane, PLR](#)

[Giroud Willy, PLR](#)

[Gruber German, CSPO](#)

[Guex Jean-Pierre, PDCB](#)

[Heiniger Madeline, AdG/LA](#)

[Hildbrand Patrick, SVPO](#)

[Imboden Mischa \(Suppl.\), CVPO](#)

[Imesch-Studer Irmina, CSPO](#)

[Imhof-Jenelten Daniela \(Suppl.\), CVPO](#)

[In-Albon Rosina \(Suppl.\), CSPO](#)

[Kamerzin Sidney, PDCC](#)

[Kuonen Urs, CVPO](#)

[Lanthemann Barbara \(suppl.\), AdG/LA](#)

[Logean Grégory, UDC](#)

[Luisier Pascal, PDCB](#)

[Luyet Anne \(suppl.\), UDC](#)

[Métraiiller Serge, PDCC](#)

[Monnet-Terrettaz Marcelle, AdG/LA](#)

[Mottet Xavier, PLR](#)

[Moulin Bruno \(suppl.\), PDCB](#)

[Nigro Pascal, PDCB](#)

[Oberholzer Bernard, AdG/LA](#)

[Penon Jean-Pierre, PLR](#)

[Pfammatter Aron, CVPO](#)

[Rausis Joachim, PDCB](#)

[Reichen Nadine \(suppl.\), UDC](#)

[Rieder Beat, CVPO](#)

[Roh Sébastien, PDCC](#)

[Rosaire Cédric \(suppl.\), PLR](#)

[Rossier Dany \(suppl.\), PDCB](#)

[Ruppen Franz, SVPO](#)

[Ruppen Yannick \(suppl.\), PDCB](#)

[Sauthier Flavien \(suppl.\), UDC](#)

[Sauthier-Luyet Anne-Marie, PLR](#)

[Schafeitel Fabien, PDCC](#)

[Schmidhalter-Näfen Doris, AdG/LA](#)

[Schnyder Philipp, CSPO](#)

[Schnyder Reinhold, AdG/LA](#)

[Schwestermann Alex, CSPO](#)

[Siggen Samuel \(suppl.\), PDCC](#)

[Steiner Alwin, CVPO](#)

[Studer Rainer \(Suppl.\), CVPO](#)

[Tauss-Cornut Sonia \(PLR\)](#)

[Théoduloz David, PDCC](#)

[Torrent Pascal, UDC](#)

[Turin Olivier, AdG/LA](#)

[Udressy David \(suppl.\), UDC](#)

[Vernay André, PLR](#)

[Veya Stéphane \(suppl.\), PDCB](#)

[Voide Nicolas, PDCB, Président du Grand Conseil](#)

[Volpi Fournier Marylène, Les Verts](#)

[Woeffray Johann \(suppl.\), PDCB](#)

[Zenklusen Andreas, CVPO](#)

[Zurbriggen Stefan, CVPO](#)

[Cina Jean-Michel, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire \(DEET\)](#)

[Freysinger Oskar, conseiller d'Etat, chef du Département de la formation et de la sécurité \(DFS\)](#)

[Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement \(DTEE\), et président du Gouvernement](#)

[Tornay Maurice, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et des institutions \(DFI\)](#)

[Waeber-Kalbermatten Esther, conseillère d'Etat, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture \(DSSC\), et vice-présidente du Gouvernement](#)

GRAND CONSEIL

Session ordinaire de novembre 2015

Séances des 10, 11, 12 et 13 novembre 2015

Séance du mardi 10 novembre 2015

Présidence: Nicolas Voide, député, PDCB.

Le Grand Conseil a été régulièrement convoqué en session ordinaire pour le mardi 10 novembre 2015, à 9 heures, en son local habituel du Casino, à Sion.

Voide Nicolas, président, PDCB, *prononce l'allocution inaugurale suivante:*

Messieurs les vice-présidents du Parlement,

Messieurs les conseillers d'Etat,

Mesdames et Messieurs les députés, Chers collègues,

Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,

Mesdames et Messieurs qui nous suivez par l'intermédiaire des ondes,

Chers tous,

J'aimerais tout d'abord, en ouverture de cette session de novembre, vous communiquer que la Présidence a félicité personnellement et officiellement tous les élus lors des élections fédérales de ces dernières semaines. Mais je tenais ici devant vous à remercier personnellement et en votre nom à tous aussi les quelque 170 candidats qui s'étaient mis à disposition, qui n'ont pas été élus et qui méritent aussi notre reconnaissance pour leur engagement. Je crois qu'on peut aussi tous les féliciter en les applaudissant.

(Applaudissements)

Un petit message maintenant aussi vis-à-vis des représentants de la presse pour qu'ils acceptent toutes nos excuses pour les conditions dans lesquelles ils doivent travailler durant cette session. Les travaux n'ont pas pu être terminés suite à l'accident d'une personne qui devait les réaliser. Donc, vous êtes dans des conditions quelque peu spartiates mais c'est annonciateur de conditions de travail bien meilleures lors des prochaines sessions. Merci donc d'accepter ces excuses pour faire ce travail dans des conditions un petit peu difficiles.

Avant de commencer notre ordre du jour, nous avons une **assermentation** et je vous prie de vous lever.

Je passe la parole à M. le deuxième vice-président pour la lecture de la promesse en langue allemande.

(Cf. art. 66 du règlement du Grand Conseil.)

Monsieur le député Marc Kalbermatter, veuillez lever la main droite et dire «je le promets».

(...)

Merci. Je vous souhaite un bon retour parmi nous, puisque j'ai déjà eu l'occasion de siéger avec vous, en remplacement de Frau Helena Mooser Theler. Donc, toutes nos félicitations.

(Applaudissements)

Ordre du jour

1. **Entrée en matière**

Modification de l'article 39 alinéa 2 de la Constitution cantonale – Election des procureurs (*première lecture*)

Eintretensdebatte

Änderung des Artikels 39 Absatz 2 der Kantonsverfassung – Wahl der Staatsanwälte (*erste Lesung*)

2. **Entrée en matière**

Modification de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (*première lecture*)

Eintretensdebatte

Änderung des Gesetzes über das Verwaltungsverfahren und die Verwaltungsrechtspflege (*erste Lesung*)

3. **Entrée en matière**

Décret sur le financement des prestations de police (*première lecture*)

Eintretensdebatte

Dekret über die Finanzierung der Polizeileistungen (*erste Lesung*)

4. **Entrée en matière**

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement portant sur le financement des activités de la société de promotion du Valais (Valais/Wallis Promotion) pour la période 2017-2020

Eintretensdebatte

Beschluss über die Gewährung eines Verpflichtungskredites für die Aktivitäten der Walliser Gesellschaft zur Standortpromotion (Valais/Wallis Promotion) für die Periode 2017-2020

5. **Entrée en matière et lecture**

Décision concernant la ratification du droit d'utiliser les forces hydrauliques des eaux de la Gamsa, dérivées dans l'aménagement hydraulique «KW Heidadorf» et leur restitution en aval de l'embouchure naturelle de la Gamsa dans le Rhône, concédé par le Conseil d'Etat à la société «Kraftwerk Heidadorf AG»

Eintretensdebatte und Lesung

Beschluss für die Ratifizierung des vom Staatsrat an die «Kraftwerk Heidadorf AG» verliehenen Rechtes zur Nutzung der Wasserkräfte der Gamsa, abgeleitet in die Wasserkraftanlage «KW Heidadorf» mit Rückgabe unterhalb der natürlichen Gamsamündung in die Rhone

6. **Entrée en matière et lecture**

Décision concernant la correction et la restructuration de la route RC 111 Troistorrents-Champéry, «Tronçon traversée de Val-d'Illiez – sortie sud», sur le territoire de la commune de Val-d'Illiez

Eintretensdebatte und Lesung

Beschluss betreffend die Korrektur und Umstrukturierung der Strasse KS 111 Troistorrents-Champéry, «Teilstück Durchfahrt von Val d'Illiez – Ausgang Süd», auf dem Gebiet der Gemeinde Val d'Illiez

1. **Entrée en matière**

Modification de l'article 39 alinéa 2 de la Constitution cantonale – Election des procureurs (*première lecture*)

Eintretensdebatte

Änderung des Artikels 39 Absatz 2 der Kantonsverfassung – Wahl der Staatsanwälte (*erste Lesung*)

Message du Conseil d'Etat

Botschaft des Staatsrats

Constitution (modification)

Verfassung (Änderung)

Rapport de la commission

Kommissionsbericht

Commission des institutions et de la famille

Kommission für Institutionen und Familienfragen

Präsident: Alwin Steiner / Rapporteur: Xavier Mottet

Discussion sur l'entrée en matière:

Sauthier-Luyet Anne-Marie, députée, PLR

La modification de l'article 39 alinéa 2 de la Constitution cantonale qui nous est proposée à la suite de la révision acceptée par le Parlement le 5 mai 2014 fait suite également à une motion fort judicieuse de la commission de justice. Elle vise à une simplification du mode d'élection des procureurs et substituts qui serait dorénavant de la compétence du bureau du ministère public composé du procureur général, du procureur général adjoint et des 3 procureurs responsables des offices régionaux.

Cette procédure similaire à celle appliquée à l'organisation des tribunaux permet de gagner en efficacité, surtout en matière de délais d'engagement des substituts, ceux-ci devant, dans certains cas, entrer en fonction extrêmement rapidement.

Comme nous sommes en période de restrictions budgétaires dans tous les domaines, elle évite également des séances de commission et de sous-commission pour procéder aux auditions, d'où un certain intérêt économique.

Le groupe PLR salue cette modification et accepte à l'unanimité ce projet de révision.

Merci de votre attention.

Bruchez Jean-Daniel, député, PDCB

Après analyse, le groupe PDCB vous informe de ce qui suit sur le projet de modification de l'article 39 alinéa 2 de la Constitution cantonale de mars 1907 concernant le système d'élection des membres du ministère public:

La procédure d'élection par le Grand Conseil de tous les procureurs, substituts et procureurs extraordinaires s'est révélée particulièrement contraignante. Après acceptation de la modification, le Grand Conseil élira le procureur général, le procureur général adjoint et les premiers procureurs qui dirigent les offices régionaux du Haut-Valais, du Valais central et du Bas-Valais. Ces 5 procureurs formeront le bureau du ministère public, compétent pour nommer et assermenter, pour la durée de la législature, les procureurs, substituts et procureurs extraordinaires de l'office central et des offices régionaux, ainsi que pour exercer une surveillance.

Notre groupe déposera un amendement pour que le Grand Conseil élise aussi les membres du bureau. La notion de bureau du ministère public ressort de la loi sur l'organisation de la Justice.

Suite à ce qui précède, le groupe PDCB accepte l'entrée en matière et le projet de modification de cet article constitutionnel.

Schnyder Philipp, Grossrat, CSPO

Die CSPO-Fraktion geht mit dem Vorschlag der Kommission für Institutionen und Familienfragen einig, dass die Staatsanwälte in Zukunft nicht mehr durch den Grossen Rat gewählt werden sollen.

Es versteht sich, dass die Funktion eines Staatsanwalts - früher Untersuchungsrichter - kein politisches Amt ist oder zumindest in der Funktion von Hierarchie innerhalb der Staatsanwaltschaft nicht eine solche Bedeutung zugemessen werden muss, damit der Grosse Rat die Wahl selber vornehmen muss. Auch haben einige der letzten Wahlen von Staatsanwälten, welche durch den Grossen Rat vorgenommen wurden, immer wieder zu unnötigen politischen Querelen geführt. Nicht selten haben Parteien unter anderem mit dieser Wahl versucht, allfällige offene Rechnungen auf dem falschen Buckel, nämlich auf dem Buckel der Rechtssuchenden und der Kandidaten dieses Amt, auszutragen.

Insbesondere die CSPO beziehungsweise Kandidaten, welche ihre Mitgliedschaft bei ihr offen kundtaten, mussten dies bei vergangenen Wahlen immer wieder schmerzlich erfahren. Es war in verschiedenen Fällen nur der Weitsicht und Objektivität des Parlaments zu verdanken, dass bestens ausgewiesene, erfahrene Kandidaten mit Inhaber der notwendigen Ausbildungsvoraussetzungen trotz Querfeuer seitens einzelner Grossräte schlussendlich doch gewählt wurden.

Mit der nun vorgeschlagenen Änderung der Kantonsverfassung kommt nun das Parlament der berechtigten Forderung der Entpolitisierung der Justiz soweit dies möglich ist nach und überlässt die Ernennung der Staatsanwälte der Generalstaatsanwaltschaft.

Die CSPO ist somit für Eintreten auf die Vorlage.

Bregy Philipp Matthias, Grossrat, CVPO

Diese Vorlage vereinfacht und entpolitisiert. Es ist eine Forderung, die die CVPO in den letzten Jahren immer wieder gestellt hat. Es ist aber auch eine Forderung, die die Justizkommission vor einigen Jahren gestellt hat. Und es überrascht wenig, dass heute hier in diesem Saal fast ausschliesslich Mitglieder der ehemaligen Justizkommission gesprochen haben.

Es entpolitisiert, weil Wahlen im Parlament immer eine gewisse Politik beinhalten, und es vereinfacht, weil man nicht auf die nächste Session warten muss, es vereinfacht, weil es dem Büro der Staatsanwaltschaft die Möglichkeit gibt, die Staatsanwältinnen und Staatsanwälte in einem einfachen korrekten Verfahren anzustellen.

Kurzum, das Parlament macht eine gute Sache, wenn es heute diesem Antrag zustimmt und damit der Entpolitisierung und der Vereinfachung der Wahlen bei der Staatsanwaltschaft verhilft.

In diesem Sinne, meine Damen und Herren, ist die CVPO für Eintreten und dankt der Kommission für die Arbeit. Merci.

Lanthemann Barbara, députée (suppl.), AdG/LA

Le groupe AdG/LA salue et soutient la modification de l'article 39 de la Constitution cantonale.

Suite à la motion de la commission de justice, il s'avère, en effet, judicieux que le pouvoir judiciaire nomme en tout cas les procureurs, les substituts et les procureurs

extraordinaires. On peut espérer que cette manière de faire dépolitiser un tout petit peu les élections et rendra notre justice peut-être un petit peu plus indépendante.

Nous acceptons bien entendu l'entrée en matière.

Logean Grégory, député, UDC

Tout ayant été dit ou presque, je me contenterai de vous informer que le groupe UDC salue cette simplification de la procédure en matière d'élection des membres du ministère public et analysera avec toute la diligence qui s'impose l'amendement du groupe PDCB.

Merci de votre attention.

La discussion est close.

Steiner Alwin, Grossrat, CVPO, Président der Kommission für Institutionen und Familienfragen (IF)

Die Fraktionssprecher haben alle Eintreten signalisiert.

Die Kommission hat dieses Geschäft geprüft, für gut befunden, hat einstimmig Eintreten beschlossen, einstimmig auch Ihnen diese Verfassungsänderung zur Genehmigung empfohlen.

Ich bitte Sie in dem Sinn, diesem Antrag aller Fraktionen und der Kommission Folge zu leisten und bedanke mich bei der Kommission, beim zuständigen Staatsrat für die gute Arbeit.

Danke.

Freysinger Oskar, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Bildung und Sicherheit (DBS)

Ich freue mich sehr, dass ich heute dazu beitragen kann, dass dieses Parlament Zeit gewinnt. Also die Sache war einstimmig in der Kommission. Nur vielleicht eine Bemerkung.

Une petite remarque: c'est la décision du 5 mai 2014 pour le débat en opportunité, c'est donc le 5 mai 2014 que ce Parlement avait décidé et puis on peut se poser la question de savoir pourquoi ça a tardé autant. C'est simplement qu'on avait introduit un changement constitutionnel dans la réforme R21 et, vu le refus de la réforme R21, je reviens maintenant par ce biais-là; sinon ça aurait été inclus évidemment dans ce texte de loi. C'est la seule raison du retard qui a été pris puisque c'est une histoire qui ne semble pas poser de grands problèmes. Donc, je me réjouis de cette belle unanimité et je vous demande de poursuivre dans cette voie.

Merci beaucoup.

Le président

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, nous nous retrouverons jeudi matin pour la lecture de détail.

(Suite et fin de l'examen, *séance du jeudi matin 12 novembre 2015.*)

2. **Entrée en matière**

Modification de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (*première lecture*)

Eintretensdebatte

Änderung des Gesetzes über das Verwaltungsverfahren und die Verwaltungsrechtspflege (*erste Lesung*)

Message du Conseil d'Etat

Botschaft des Staatsrats

Loi

Gesetz

Rapport de la commission

Kommissionsbericht

Commission des institutions et de la famille

Kommission für Institutionen und Familienfragen

Präsident: Alwin Steiner / Rapporteur: Xavier Mottet

Discussion sur l'entrée en matière:

Défago Sylvain, député (suppl.), PDCB

Le groupe PDCB a pris connaissance du projet de révision de la loi sur la procédure et la juridiction administratives et remercie la commission pour son rapport.

Ce projet a pour but de mettre en œuvre une partie de la motion de notre collègue Aron Pfammatter, motion acceptée par le Grand Conseil et le Conseil d'Etat en 2014.

L'ajout d'un troisième alinéa à l'article 25 permet donc l'envoi d'un dossier pour consultation à l'étude d'un avocat inscrit au Barreau. Cette loi s'appliquera à toutes les autorités cantonales et communales, soit un nombre relativement important d'autorités. Il appartiendra également à ces dernières de facturer ou non la transmission d'un dossier.

A l'ère de l'informatique, nous ne pouvons qu'encourager la suite de la motion qui a été transformée en postulat, soit un transfert électronique des dossiers pour consultation, cela pour des gains évidents de temps et de ressources.

Même si aucune procédure de consultation n'a été envisagée vu que cette modification est considérée comme mineure, notre groupe s'interroge sur les coûts indirects engendrés par cette disposition sur les communes.

Il est également à craindre des retards dans les délais si cette disposition devait être utilisée de manière trop systématique par les avocats.

Notre groupe accepte donc l'entrée en matière et rejoint la commission pour traiter cet objet en une seule lecture.

Merci pour votre attention.

Ganzer Stéphane, député, PLR

Qu'il est agréable pour un organe législatif de légiférer sur la mise en œuvre d'une motion émanant d'un de ses membres. Lorsque le fond de l'objet est, de plus, destiné à faciliter les procédures juridiques, tout en limitant les coûts à charge des parties, l'exercice n'en est que plus agréable.

La transmission physique des dossiers lors de procédures administratives, tout comme l'envoi par voie électronique de ces derniers font partie de ces menus aménagements législatifs qui appellent tout notre soutien, et ce même si la présentation en commission s'est faite, à notre surprise, en l'absence d'un chef de service ou du moins d'un chef du département... ou plutôt l'inverse.

Le groupe PLR s'y rallie néanmoins de bonne grâce, tout en formulant quelques vœux pieux relatifs aux formalités de la mise en œuvre. Nous souhaitons, en effet, que la facturation forfaitaire des frais d'envoi soit des plus raisonnables et mesurées. Sa répercussion certaine sur la facture adressée au client n'en sera que plus douce. En outre, les modalités d'envoi par voie électronique en devenir devront se faire d'entente avec le préposé à la protection des données bien évidemment.

Dans l'intervalle, notre groupe accepte bien naturellement cet objet et vous invite, Chers collègues, à en faire de même.

Merci.

Schnyder Philipp, Grossrat, CSPO

Die CSPO-Fraktion geht mit den Motionären als Urheber der nun vorgeschlagenen Gesetzesänderungen einig, dass die jetzige Regelung betreffend Akteneinsichtnahme für Rechtssuchende nicht zu befriedigen vermag.

Die mit der Gesetzesänderung neu ermöglichte Zustellung der Akten direkt an den gesetzlichen Vertreter oder vertraglichen Vertreter einer Partei ist zeitgerecht und kundenfreundlich. Überdies ist die neue Regelung auch kostengünstiger. Es spricht auch kein anderes Argument dafür, dass Akten nur in den Büros von Gerichten und Amtsstellen eingesehen werden können. Gesetzliche und vertragliche Vertreter von Parteien geniessen das Vertrauen von Gerichten und Behörden und die Gefahr, wonach Akten bei Zustellung an Anwälte oder andere gesetzliche Vertreter missbraucht werden könnten, ist als eher gering einzuschätzen.

Die CSPO kann sich auch mit dem Anliegen der Motionäre, ein elektronisches Übermittlungsverfahren einzuführen, einverstanden erklären und hofft, dass diesbezüglich bald eine weitere Erleichterung und Entbürokratisierung der Verfahren für Rechtssuchende präsentiert werden kann.

In diesem Sinne ist die CSPO ebenfalls für Eintreten.

Pfammatter Aron, Grossrat, CVPO

Ich danke vorab dem Staatsrat und auch dem Parlament für die rasche Umsetzung meiner Motion. Innert eines Jahres nach Behandlung erfolgt das in dieser Session.

Zur Abwechslung bauen wir mal etwas Bürokratie ab. Laufboten, Postkutschen und Brieftauben haben wir bereits abgeschafft, aber um ein paar behördliche Akten einzusehen, musste man immer noch auf eine Amtsstelle pilgern. Nun können sie wenigstens einem Rechtsanwalt zugeschickt werden - in Zukunft dann hoffentlich auch elektronisch.

Nicht einverstanden ist die CVPO mit dem Terminus «gegen Bezahlung eines berechneten Pauschalbetrags». Dies ist weder im Zivil- noch im Strafverfahren der Fall und soll auch hier nicht so sein. Das Argument, das in der Kommission gebracht wurde, sticht nicht, weil bereits jetzt ja die Akten zum Beispiel an ein Bezirksgericht geschickt werden konnten und auch da gewisse Portokosten anfielen. Das ist überhaupt keine Änderung. Für den Kunden wird es günstiger, weil der Anwalt dann nicht mehr auf die Amtsstelle gehen muss, aber für die Verwaltungen ändert sich in diesem Fall nichts. Deshalb haben wir einen entsprechenden Abänderungsantrag eingeben.

Ich danke Ihnen.

Métraiiller Serge, député, PDCC

Le groupe PDCC a analysé la proposition du Conseil d'Etat suite à la motion de notre collègue Aron Pfammatter et se dit globalement: c'est un premier pas. En effet, la possibilité de transmettre la totalité du dossier directement à l'avocat sans que ce dernier doive se déplacer, utiliser une personne de chancellerie et demander des photocopies, nous paraît des plus adéquats. Par contre, pour un Parlement sans papier, une réponse avec du

papier ne peut pas être totalement satisfaisante et, de ce fait, nous invitons le Conseil d'Etat à introduire le plus rapidement possible une gestion électronique des documents, en tout cas pour les nouveaux dossiers. Cela ne nécessiterait pas trop de frais et permettrait de passer à l'étage supérieur, à savoir la transmission électronique pour les avocats, la consultation pour tous, à savoir pour les magistrats, le juge, le secrétariat et les greffiers, évitant peut-être aussi certaines fois des pertes de dossiers puisque, une fois que c'est dans la GED, on ne peut plus les perdre.

Ainsi, à l'instar de certains pays qui obtiennent des notations, le triple A, eh bien!, la magistrature et les communes obtiendraient un triple E: E comme écologique, E comme économique et E comme efficient.

Le groupe PDCC bien évidemment entre en matière.

Lanthemann Barbara, députée (suppl.), AdG/LA

Le groupe AdG/LA accepte bien entendu l'entrée en matière de cette modification, en attendant évidemment que l'envoi puisse se faire de manière informatique puisque ce n'est pas encore le cas et que nous avons encore un petit peu de chemin faire jusqu'à ce que cela soit possible.

Par contre, concernant les frais, à partir du moment où il y a des frais qui sont occasionnés, on peut difficilement demander aux administrations de faire des cadeaux, donc j'imagine que c'est un tout petit peu normal et, pour nous, ce n'est pas un problème qu'on demande des frais pour l'envoi de ces dossiers. A part cela, l'administration ne fait pas tout gratuitement et pour personne.

Nous acceptons l'entrée en matière.

La discussion est close.

Steiner Alwin, Grossrat, CVPO, Präsident der Kommission für Institutionen und Familienfragen (IF)

Vorliegend geht es ja darum, das Verwaltungsverfahren zu vereinfachen, gestützt auf die Motion von Herrn Kollega Pfammatter, und zwar dahingehend, dass die Verwaltungseinheiten auf Kantons- und Gemeindeebene die Dossiers neu den im Anwaltsregister oder in den öffentlichen Registern eingetretenen Rechtsvertretern zustellen können. Wie bereits die Redner bei der Eintretensdebatte hier gesagt haben, ist es schade, dass wir zurzeit noch nicht soweit sind, die Übermittlung elektronisch vorzunehmen. Falls das Parlament der IT-Strategie zustimmt, sollten ja dann die finanziellen Möglichkeiten gegeben sein, dass man das in Bälde umsetzen kann.

Die Kommission hat sich auch mit der Problematik der in Kostenstellung der Zustellungen auseinander gesetzt und ist davon ausgegangen und darauf eingetreten, dass dem Rechtssuchenden durch Übermittlung an den Anwalt ja Kosten erspart werden. Die Kommission hat sich dieser Sichtweise grösstmehrheitlich angeschlossen. Es ist ja auch darauf hinzuweisen, dass im Rahmen des Ende November abzustimmenden Beschlusses über die finanziellen Auswirkungen die Gerichtskosten usw. Verwaltungskosten angepasst werden sollen und in diesem Rahmen das ja auch dann festgelegt ist.

Zum Zweiten ist hierzu zu sagen, dass anlässlich der Kommissionssitzung und so wie das auch im Kommissionsprotokoll festgehalten ist, die Aufwände moderat in Rechnung gestellt werden und wenn es keinen grossen Aufwand gibt, sogar auf eine kostenlose Zustellung hin gearbeitet wird.

In diesem Sinne bedanke mich bei allen Fraktionen, welche für Eintreten gestimmt haben. Was die Abänderungen anbelangt, werden die Kommissionsmitglieder zu gegebener Zeit zur Kommissionssitzung morgen Nachmittag vorgeladen werden.

Ich bedanke mich.

Freysinger Oskar, conseiller d'Etat, chef du Département de la formation et de la sécurité (DFS)

La modification de cette procédure de juridiction administrative suite à une motion du député Aron Pfammatter, que je remercie au passage de son activité dynamique dans ce Parlement et dans les domaines juridiques, c'est un texte qui vise à simplifier la consultation des dossiers dans les procédures administratives. Tout le monde est d'accord là-dessus. La simplification consiste dans l'envoi du dossier à l'avocat inscrit au Barreau. Le projet donne suite à cette demande de simplification.

La motion propose encore une transmission électronique du dossier, certains l'ont relevé. Sur ce point, la réponse doit être différée dans le temps. C'est clair qu'on va aller dans cette direction mais, pour le moment, cela doit être différé parce qu'aucune numérisation des dossiers administratifs n'est opérationnelle à ce jour; donc on ne peut pas, pour le moment, procéder de cette manière. C'est le lieu aussi de rappeler que la LPJA concerne tant les autorités cantonales que les autorités communales. Ainsi, la numérisation des dossiers doit être opérationnelle tant auprès du canton qu'auprès des communes. Cela prendra encore un peu de temps mais on va dans cette direction.

La commission des institutions et de la famille à l'unanimité des membres présents a approuvé ce projet et a même proposé son adoption au Grand Conseil lors d'une lecture unique.

La discussion a porté, et ceci a été relevé de nouveau aujourd'hui, sur l'encaissement des frais d'envoi du dossier. Plusieurs remarques sont à faire sur cette question des frais. Selon une directive du Tribunal cantonal, en procédure civile, le dossier n'est pas envoyé à l'avocat pour consultation, donc la consultation a lieu au greffe d'un tribunal. Selon l'article 102 alinéa 2 du code de procédure pénale suisse ainsi que selon une directive du Tribunal cantonal et du procureur général, en procédure pénale, le dossier peut être envoyé pour consultation à l'avocat. J'essaie de relever un peu ce qu'il y a comme textes sur lesquels on pourrait se baser. La directive ne traite pas de l'encaissement des frais. Dans la pratique, aucune facturation n'est faite pour ce seul envoi. Cependant, dès lors que les frais sont calculés de manière forfaitaire selon la législation, il n'est pas exclu que l'envoi puisse donner lieu à une majoration des frais facturés en fin de cause pour toutes les opérations de l'instruction. La doctrine souligne qu'il n'existe pas une pratique bien établie concernant la perception des frais. On trouve cela dans le Commentaire romand du code de procédure pénale suisse à l'article 102 n. 2. Dans son Précis de procédure administrative, le professeur Benoît Bovay s'exprime en ces termes: «La consultation du dossier doit pouvoir se faire à l'étude par l'envoi du dossier de la part de l'autorité, quitte à ce que la partie paie les frais administratifs utiles.» Il y a deux raisons, selon nous, qui justifient cet encaissement des frais:

1. l'obtention de copies lors de la consultation au siège de l'autorité donne lieu à la perception d'un émolument; pourquoi en irait-il différemment en cas d'envoi du dossier?
2. la motion tend à faciliter le travail de l'avocat, partant à réduire la note de frais de son client, les frais d'envoi du dossier ne sont pas plus élevés que les frais de déplacement au siège et l'émolument pour copies. Donc, on va évidemment essayer de rester dans des zones raisonnables mais il y a quand même une raison d'éventuellement demander que les frais soient payés.

Merci de votre attention.

Le président

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, nous pourrons nous retrouver jeudi matin pour la lecture de détail de cette modification.

(Suite et fin de l'examen, *séance du jeudi matin 12 novembre 2015.*)

3. **Entrée en matière**

Décret sur le financement des prestations de police (*première lecture*)

Eintretensdebatte

Dekret über die Finanzierung der Polizeileistungen (*erste Lesung*)

Message du Conseil d'Etat

Botschaft des Staatsrats

Décret

Dekret

Rapport de la commission

Kommissionsbericht

Commission de la sécurité publique

Kommission für öffentliche Sicherheit

Président: Sébastien Roh / Rapporteure: Nadine Reichen (suppl.)

Le président

Avant d'ouvrir la discussion, je profite pour saluer à la tribune M. le commandant de la police cantonale.

Merci de suivre nos débats.

Discussion sur l'entrée en matière:

D'Andres Grégory, député (suppl.), PLR

Réjouis par le dénouement heureux de cette motion UDC de juin 2015, qui est également l'aboutissement d'une ancienne intervention parlementaire PLR datant de mars 2010, c'est avec plaisir que nous avons pris connaissance du présent décret.

Il est évident que nous soutenons la démarche qui s'inscrit dans le sens de la révision de la loi sur la police mais nous espérons surtout que le département concerné ne mettra pas autant de temps pour proposer cette loi que pour régler le seul problème traité par le présent décret.

Une égalité de traitement est proposée, c'est louable. L'objectif est atteint.

Nous craignons, cependant, que les montants refacturés par le canton incitent les plus petites structures déjà en place à abandonner leur activité au profit de prestations facturées.

Pour finir, nous nous réjouissons de trouver au passage quelques petites rentrées bienvenues pour notre canton.

Le groupe PLR entre en matière.

Merci de votre attention.

Oberholzer Bernard, député, AdG/LA

Le présent décret, comme il l'a été dit, répond à une motion et, de plus, précise les tâches à effectuer. Il précise aussi les rapports avec les particuliers, ce qui est une bonne chose.

La somme de 250 francs par prestation paraît correcte.

Tout cela, personnellement, me semble un peu compliqué. Mais nous avons bien compris que cela précède la future loi sur la police cantonale et l'incitation à créer des polices intercommunales.

Permettez, Mesdames et Messieurs, comme j'ai osé le susurrer à la commission de la sécurité publique et comme nous en avons parlé dans notre groupe, de vous proposer ma réflexion: et si, en temps voulu, une seule police était constituée avec deux secteurs: sécurité et proximité. Mais, je sais que cela ne fait pas partie du débat qui nous occupe; revenons à notre sujet.

Le groupe AdG/LA accepte l'entrée en matière.

Merci de m'avoir écouté.

Nigro Pascal, député, PDCB

Sans reprendre tout le descriptif de ce projet de décret, qui s'inscrit dans le cadre de la révision de la loi sur la police cantonale, je peux vous annoncer le soutien du groupe PDCB à cette entrée en matière. Ce soutien est d'autant plus manifeste que notre groupe avait déjà, à plusieurs reprises, dans une intervention du 19 novembre 2010 et à travers un postulat déposé quelques jours plus tôt notamment, milité pour cette manière de faire.

Alors, oui, même si la commission attribue la paternité de cette proposition à l'UDC, de notre côté, nous en assumons pleinement la maternité épanouie et espérons que l'accouchement se passera dans les meilleures conditions. Ainsi, pour que le bébé arrive en excellente santé, nous proposons quelques modifications sous forme d'amendements.

A l'article 2, nous aimerions noter à l'alinéa 3 que la police cantonale ne peut «en principe» pas être engagée, à l'article 2 alinéa 4 ajouter qu'en cas d'intervention de la police cantonale, elle facture sa prestation à la commune et, enfin, à l'article 4 alinéa 2 lorsque la commission propose de mettre «elle» au lieu de police communale et intercommunale, nous préférierions garder «elle» comme il était proposé dans le texte du Conseil d'Etat et ne pas mettre seulement, comme la commission le propose, «la police communale», ce qui est un petit peu plus flou et laisserait entendre qu'il n'y a pas de police intercommunale dans cette variante.

Alors, merci à la commission de s'y attarder lors de ses prochains débats.

Vous l'aurez compris, le groupe PDCB milite en faveur de la mise en place d'une police communale ou à l'adhésion à un corps de police intercommunale pour chaque commune ou, à défaut, au versement à l'Etat du montant des prestations assumées par la police cantonale.

Cependant, nous nous demandons si les montants ont bien été calculés car les chiffres avancés ne semblent pas vraiment inciter les communes qui en sont dépourvues d'organiser ce service.

Alors, nous soutenons cette entrée en matière.

Merci pour votre écoute.

Pfammatter Aron, Grossrat, CVPO

Ich nehme kurz das Votum von Kollege Nigro auf betreffend Geburt dieses Dekrets. Die CVPO wird sich hier nicht als Geburtshelferin betätigen.

Ich bin ja selbst immer froh, wenn meine Motionen raschmöglichst umgesetzt werden. Rekordzeit heisst für mich etwa ein Jahr nach Behandlung sowie bei der Motion für die Berg- und Tourismusgemeinden oder soeben beim Verwaltungsverfahren. Das vorliegende Dekret stützt sich auf eine Motion, die soeben gerade in der Junisession 2015 angenommen wurde. Ich frage mich hier, mit welchen Ellen gemessen wird.

Die zeitliche Dringlichkeit ist gerade deshalb fragwürdig, weil das Gesetz über die Kantonspolizei in Kürze revidiert wird und die entsprechenden Fragen an dieser Stelle seriös und breit diskutiert werden können und müssen. Immerhin ist dieses Gesetz seit dem Jahre 1955 in Kraft, der fragliche Artikel 16bis seit dem Jahre 1996. Jahrzehnte wurde diesbezüglich also nichts gemacht und nun - da die Revision vor der Türe steht - will man plötzlich dringlich handeln. Das nennt man dann wohl Politik.

Ausserdem stellt sich die CVPO ganz klar gegen zusätzliche Belastungen der kleinen Gemeinden. Zudem entsteht mit der vorliegenden unausgereiften Lösung zusätzliche unnötige Bürokratie. Und schliesslich verpackt man im Dekret in Artikel 7 auch noch gleich die Frage der Finanzierung von Polizeileistungen gegenüber Dritten. Diese Fragen müssen wir als Gesetzgeber bei der anstehenden Gesetzesrevision breit diskutieren. Wir sollten nur im äussersten Notfall Dekretgeber spielen. Alles andere ist unseriös. Das Dekret wäre eine präjudizielle Vorwegnahme der anstehenden Diskussionen zum Polizeigesetz.

Eines der grossen Argumente für das Dekret sollen angeblich die schlechten Kantonsfinanzen sein. Dieses Argument geht bereits deshalb fehl, weil kaum zusätzliche Einnahmen zu erwarten sind. Herr Staatsrat Freysinger, der die Motion bekämpfte, hat es in der Junisession so ausgedrückt: «Je vais vous le dire, vous n'allez pas voir un radis qui va rentrer dans les caisses parce que, nous, nous allons intervenir uniquement sur ce qu'on ne peut pas facturer parce que c'est du ressort de la police cantonale, qu'il y ait une police communale ou pas, cela n'a rien à voir mais, nous, nous n'allons pas faire la police du commerce en haut à Zeneggen ou la police des animaux à Mund. On ne fait pas cela de toute manière. Donc, c'est un faux problème.» Ich nehme nicht an, dass Herr Freysinger seine Meinung innert 5 Monaten geändert hat.

Im Übrigen ist es klar, die Kommission hat den Stundenansatz pro Polizist noch von 200 auf 250 Franken erhöht. Der Staatsjurist hat dann informiert, dass die Gemeinden vor Gericht gute Chancen hätten, die Festsetzung der Gebühr aufheben zu lassen, da sie willkürlich sei. Das Problem wollte man dann umgehen, indem man der «Katze» Gebühr «Büsi» Lenkungsabgabe sagte. Lediglich mit Begriffsanpassungen lässt sich das Problem freilich nicht aus der Welt schaffen, zumal das Bundesgericht Abgaben selbstverständlich unabhängig ihrer Bezeichnung beurteilt. Auf jeden Fall sollten wir uns fragen, was wir überhaupt genau wollen. Eine Gebühr ist das Entgelt für eine bestimmte veranlasste Amtshandlung. Eine Lenkungsabgabe ist hingegen eine Steuer, die primär der Steuerung des Verhaltens von Privaten dient. Hier müssen wir die Grundsatzdiskussion im Rahmen der Revision des Polizeigesetzes führen, ob kleine Gemeinden überhaupt zu solchen Mehrausgaben gezwungen werden sollen.

Diese ganzen Unzulänglichkeiten machen die überstürzte Dekretierung für die CVPO ungeniessbar. Wir sind deshalb gegen Eintreten auf weitere unnötige Vorschriften und gegen Eintreten auf dieses Dekret.

Ich danke Ihnen.

Sauthier Flavien, député (suppl.), UDC

Comme l'a relevé la commission *ad hoc*, ce projet de décret fait suite à une motion déposée par le groupe UDC qui demandait de facturer les interventions de la police cantonale aux communes ne disposant pas de police municipale.

Il est vrai que, par principe d'égalité, il n'est pas équitable que certaines communes s'octroient le luxe d'une police gratuite en faisant appel, sur demande, à la police cantonale alors que d'autres doivent engager un ou plusieurs agents toute l'année.

Lors du dépôt de cette motion, il n'était pas possible de facturer ces interventions faute de base légale. Le présent projet de décret instaure un règlement provisoire concernant les prestations sécuritaires effectuées par la police cantonale. Il stipule également clairement les tâches effectuées par les deux corps de police.

Ces dispositions seront également intégrées à la révision en cours de la loi sur la police.

Une taxe forfaitaire a été arrêtée à 250 francs de l'heure par agent, frais de déplacement inclus. Cette somme ne couvre certainement pas la totalité du coût mais permet d'éviter un désengagement des polices municipales et d'inciter certaines communes à créer leur propre police municipale ou intercommunale. De plus, elle pourra être revue et éventuellement corrigée dans la nouvelle loi sur la police qui sera prête.

Au vu de ce qui précède et en attendant la nouvelle loi sur la police, il faut bien reconnaître que l'on se trouve devant un projet de décret intéressant et bien ficelé. Pour cette raison, le groupe UDC entre en matière et vous propose de faire de même.

Fontannaz Blaise, député, PDCC

L'objet du décret est décrit aux articles 2 et 3 et concerne principalement les communes qui ne sont pas dotées d'une police communale ou intercommunale. Sur 134 communes en Valais, 71 sont dotées d'une telle police.

Je rappelle que les missions de la police locale sont les suivantes:

- maintien de l'ordre public
- maintien de la sécurité publique
- maintien de la tranquillité publique
- police des habitants
- police des animaux
- police du commerce
- police du feu
- police rurale
- police du domaine public
- police sanitaire
- police des spectacles et des manifestations.

On voit qu'il s'agit-là de missions très importantes pour le quotidien des habitants d'une commune.

L'Institut suisse de police a défini la proximité comme la police de proximité regroupe l'ensemble des moyens de police déployés dans un espace territorial clairement défini et affectés prioritairement au renforcement de la sécurité de proximité. Elle contribue à améliorer le cadre de vie à l'échelle des quartiers en luttant contre la délinquance et en réduisant le sentiment d'insécurité (renforcement de la sécurité subjective).

La modification vise essentiellement à favoriser l'égalité des communes dans le paiement des frais de sécurité et, par conséquent, à faire payer les prestations de police cantonale en faveur des communes qui ne souhaitent pas avoir de police communale ou intercommunale.

Dans le cadre de la consultation de l'avant-projet de loi sur la police cantonale, les communes qui disposent d'une telle police ont demandé avec insistance, Monsieur le conseiller d'Etat, que les prestations sécuritaires de police cantonale soient facturées aux communes qui ne disposent pas d'un tel corps de police.

Le groupe PDCC est ainsi favorable à la mise en place d'une police à deux niveaux: soit police communale ou intercommunale et police cantonale.

En outre, le montant de 250 francs retenu comme montant facturé par la police cantonale aux communes qui n'ont pas une telle police nous paraît adéquat.

Plus généralement et pour conclure, le groupe PDCC souhaite que les polices municipales soient intégrées au processus de consultation de la nouvelle loi cantonale sur la police afin que cette dernière soit la plus efficace possible et la mieux adaptée à la réalité du terrain.

Le groupe PDCC accepte ainsi d'entrer en matière.

Je vous remercie de votre attention.

Frabetti Bernhard, Grossrat, SVPO

Die Fraktion SVPO hat die Botschaft des Staatsrats und den Kommissionsbericht zum vorliegenden Geschäft geprüft und zur Kenntnis genommen.

Gemeindepolizei und Kantonspolizei sollen sich gegenseitig ergänzen. Wenn die Kantonspolizei für Gemeinden Sicherheitsleistungen erbringt, welche nicht zu den eigentlichen Aufgaben der Kantonspolizei zählen, sollen diese entschädigt werden. Dies ist sicher unbestritten und auch richtig. Für die SVPO stellt sich jedoch die Frage über die Höhe dieser Entschädigung. Die Leistungen sollen laut Entwurf des Staatsrats mit 200 Franken pro Stunde und Polizeibeamten vergütet werden und sind als Gebühren bezeichnet. In der Kommission wurde der Begriff «Gebühr» durch «Lenkungsabgabe» ersetzt. Somit müsste das Kostendeckungsprinzip nicht mehr eingehalten werden. Gleichzeitig wurde der Betrag auf 250 Franken pro Stunde erhöht. Damit sind wir nicht einverstanden und haben dementsprechende Abänderungsanträge eingereicht. Zusätzlich erbrachte Leistungen sollen entschädigt werden - eine Subventionierung ist jedoch nicht angebracht.

Wir von der SVPO halten nicht viel von neuen Gebühren. Mit intransparenten Lenkungsabgaben können wir jedoch überhaupt nichts anfangen.

Dennoch ist die Fraktion SVPO für Eintreten.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

Schnyder Philipp, Grossrat, CSPO

Im Militärdienst bei uns Gebirgsfüsilieren galt immer der weise Spruch: «Langsam, es pressiert.» Einerseits hatte der Spruch etwas wahres, weil man mit Übereile eh nichts erreichen kann und nicht zum Ziel kommt, und andererseits wollten wir damit auch unsere Vorgesetzten mit unserer Gemächlichkeit ein bisschen ärgern.

Bei dem vorliegenden Dekret über die Finanzierung der Polizeileistungen fühle ich mich unweigerlich an diese Weisheit aus dem Gebirgs-Militärdienst zurück erinnert.

Da ist ein neues Polizeigesetz nun in der Vernehmlassung, die zuständige Kommission wird bald darüber beraten und der Grosse Rat darüber debattieren, und trotzdem will die SVP mit einer dringlichen Motion zusammen mit dem zuständigen Staatsrat in ungebotener und unverständlicher Eile bereits per Dekret dem Gesetzgebungsverfahren vorgreifen. Die CSPO-Fraktion kann sich diesem gesetzgeberischen Übereifer aus verschiedenen Gründen nicht anschliessen.

Da ist einmal, wie bereits erwähnt, die Tatsache, dass ein entsprechendes Gesetz bereits in der Vernehmlassung ist und die Beratung durch den Grossen Rat unmittelbar bevorsteht. Der Kanton Wallis, vor allem aber das betroffene Polizeikorps, besteht schon seit mehr als über 100 Jahren und wird sicher auch noch die paar Jahre oder die paar Monate des Gesetzgebungsverfahrens über das neue Polizeigesetz überstehen. Bei allem Verständnis, dass die Kantonspolizei bei der Berechnung und Verrechnung sprich Abwälzung ihrer Kosten auf die Gemeinden eine klare gesetzliche Grundlage haben will und auch muss, ist doch immerhin festzustellen, dass bereits heute in der Praxis die Kantonspolizei bei entsprechender Auftragserteilung durch die Gemeinde ihre erbrachten Dienstleistungen auch in Rechnung stellt.

Die SVP-Motionäre und der zuständige Staatsrat machen keinen Hehl daraus, dass es mit dem Dekret vor allem darum geht, Kosten der Kantonspolizei auf die Gemeinden abzuwälzen und aufgrund der vorgeschlagenen Dekretsbestimmungen sollen Kleinstgemeinden gezwungen werden, überdimensionierte und überteuerte Polizeistrukturen entweder selber aufzubauen und zu unterhalten oder diese Dienstleistungen in überregionale Strukturen einzukaufen. Aus der Logik des Dekretsvorschlags richtig wird denn immer nur davon geschrieben, wie die Leistungen der Kantonspolizei durch die Gemeinden abzugelten sind. Ein umgekehrter Weg ist anscheinend nicht möglich und die

Abgeltung ist denn auch nur für den Fall festgelegt, dass die Kantonspolizei Leistungen an die Gemeinden verrechnet. Die CSPO wird gegebenenfalls hier Änderungsvorschläge einbringen.

Was die CSPO auch besonders an der Vorlage stört, aber den Geist des Dekrets wiedergibt, ist die Tatsache, dass die vorberatende Kommission den Stunden-Abgeltungssatz vom Staatsrat vorgeschlagen 200 auf 250 Franken erhöhte. Für die CSPO ist unverständlich, wie Abgeordnete, welche allesamt in einer Gemeinde verankert sind, hier noch eine höhere Belastung der Gemeinden wollten, als vom Staatsrat bereits vorgeschlagen. Nach Ansicht der CSPO sind dies alles prinzipielle Fragen, welche in einem ordentlichen Gesetz, mit dem entsprechenden Gesetzgebungsverfahren, normiert werden müssen. Solche Grundsatzdiskussionen und -entscheide dürfen in keinem Fall durch ein Dekret vorweg genommen werden.

Abschliessend möchte ich noch einmal festhalten, dass es der CSPO nicht darum geht, eine gesetzliche Grundlage zu verhindern, um das Verhältnis zwischen Kantonspolizei und Gemeindepolizei zu regeln. Woran wir uns stören, ist der Umstand, dass mit einer noch nie da gewesenen Eile auf dem Dekretsweg der ordentlichen Gesetzgebung vorgegriffen werden soll und dies noch mit der unverhohlenen kundgetanen Absicht, Kosten und Aufgaben auf die Gemeinden zu überwälzen. Klar, im neuen Gesetzgebungsjargon heisst dann das anders: Da sagt man Anreize für Gemeinden und Gemeindevereinigungen schaffen, um eigene Polizeikorps zu bilden... Aber es geht um nichts anderes, als Kosten und Aufgaben abzuwälzen.

Aus diesem Grunde ist die CSPO gegen Eintreten und erlaubt sich aber trotzdem für den Fall, dass der Rat eintritt, Änderungsvorschläge einzubringen.

Ich danke.

Volpi Fournier Marylène, députée, Les Verts

Pour les Verts, il y a à souligner ici le principe de l'égalité de traitement: toutes les communes grandes ou petites sont à traiter de la même manière, et nous soulignons également pour une fois peut-être notre accord parfait avec le groupe UDC qui a proposé cette modification et avec le chef du département. Nous voyons que depuis qu'il y a des responsabilités gouvernementales, il y a des réalités qui sautent à la figure comme par exemple celle de la rigueur des comptes. Lorsqu'on utilise une prestation, eh bien!, il faut la payer. Il y a là quelque chose qui nous intéresse fortement dans ce processus de réflexion et nous le soulignons vraiment.

Maintenant quant au Haut-Valais qui semble poser un petit peu d'opposition par rapport à ce décret, la forme, c'est une chose, le fond est incontestable. Il y a, par contre, des propositions qui peuvent être faites de façon très pragmatique dans le travail intercommunal. Et vous savez que quand on se partage les frais, c'est un petit peu moins cher pour tout le monde.

Je vous remercie de votre attention.

Nous entrons en matière.

La discussion est close.

Roh Sébastien, député, PDCC, président de la commission de la sécurité publique (SP)

Je remercie les groupes qui entrent en matière et qui, de cette manière, acceptent la démarche du Conseil d'Etat afin de répondre à notre demande de facturer les prestations de police aux communes ne disposant pas d'une police municipale.

Je vous rappelle que cette demande a été faite déjà il y a une année lors du traitement du budget, puis par voie de motion.

Afin de garantir le respect de nos exigences, un décret est décidé par le Conseil d'Etat. La mise en place de la loi sur la police cantonale, qui suit son cours et son processus législatif, nous permettra également d'apporter les correctifs nécessaires ou pas à la vision des deux niveaux de police et de leurs coûts.

Je vous remercie donc de bien vouloir suivre cette manière de faire afin de répondre à nos exigences, notamment celles du budget.

La commission se réunira pour traiter les amendements qui sont d'ores et déjà annoncés par les groupes demain à l'issue des débats.

Merci de votre attention.

Freysinger Oskar, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Bildung und Sicherheit (DBS)

Ich hatte schon gefürchtet, es würde heute Morgen keinen Widerstand geben. Jetzt bin ich beruhigt, endlich ein kleines Problem. Da kann man etwas Politik machen.

Ja, also die ganze Sache fängt nicht mit der Motion der SVP an; das hat schon früher angefangen. Die FDP hat schon einmal einen Vorstoss gemacht. Dann war das mehrfach das Thema in der Budgetdiskussion letztes Jahr. Und dann kam jetzt noch diese Motion und es wurde mir immer wieder nahe gelegt, endlich da eine Gleichstellung zu schaffen. Darum handle ich hier gewissermassen unter Zwang - Parlamentszwang. Ja gut, Sie sind ja das Parlament (die Legislative), und wir sind die Exekutive. Wir exekutieren was die Legislative will und deshalb dieses Dekret.

Ich konnte nicht länger warten. Warum? Weil ich dachte, dass das Polizeigesetz schneller unter Dach und Fach gebracht werden könnte. Nur war der Widerstand aus dem Oberwallis dermassen gross in den kleinen Gemeinden, dass wir jetzt dieses Gesetz revidieren müssen, denn ich will wirklich einen Kompromiss finden, der es auch den kleinen Gemeinden erlaubt, das zu akzeptieren. Aber das braucht jetzt noch etwas Zeit. Darum komme ich jetzt mit dem Dekret, weil hier die Ungeduld aus dem Parlament kommt - also nicht bei mir liegt. Tut mir leid.

Die meisten Themen, die in diesem Polizeigesetz behandelt werden, sind eigentlich unangefochten - also zu 95-98% waren die Kommentare positiv. Das einzige Problem ist natürlich das liebe Geld und ist diese Bezahlung oder Nichtbezahlung oder die Schaffung von Polizeikräften in den Gemeinden oder interkommunal und so weiter. Das ist die Problematik - rein nur dieses Gebiet, der Rest wird eigentlich anstandslos akzeptiert.

Quels sont les trois buts poursuivis par cette motion du groupe UDC?

D'abord, le premier objectif, c'est de garantir l'égalité entre les communes dans le paiement des frais engagés en vue de garantir la sécurité publique. Cette égalité, il faut le reconnaître, n'est actuellement pas réalisée, c'est quand même un fait, parce que les communes sans police municipale ne paient pas les prestations de la police cantonale. Pour le moment, c'est comme ça.

Le deuxième objectif, c'est d'inciter les communes sans police municipale à se doter d'un corps de police. Actuellement, la gratuité des prestations de la police cantonale en faveur des communes n'incite pas celles-ci à engager des moyens financiers pour créer une police municipale. Evidemment, si on peut avoir droit aux prestations gratuitement, pourquoi créerait-on une police municipale? Cette incitation doit donc décharger la police cantonale de certaines tâches locales et lui permettre de se concentrer sur ses missions prioritaires. Vous savez que notre corps de police cantonale ne correspond pas au ratio qui est communément le cas en Suisse, on est en dessous. Et si on arrive à bien se répartir les travaux entre la police communale et la police cantonale, le fait que ce ratio soit en dessous peut être compensé. Mais si on donne encore cette charge-là à la police cantonale, eh bien!, désolé, il faudra accorder des EPT en plus à la police cantonale. Vous ne pouvez pas lui demander de faire tout ce travail en plus sans lui donner les moyens de le faire. C'est une question qu'il faudra se poser et elle se posera lorsque nous parlerons de la loi sur la police.

Troisième objectif, c'est de procurer évidemment à l'Etat des recettes supplémentaires au moment où il peine à équilibrer son budget. Or, cet objectif-là, je maintiens ce que j'ai dit: peut-être qu'on va trouver 50'000 francs; si on fait un peu des efforts et puis on pousse le bouchon, peut-être qu'on pourra arriver jusqu'à 100'000 francs, mais ce n'est pas cela qui va sauver quand même le budget de l'Etat, mais bon. L'équité est réalisée à travers cette motion et ce décret.

Quelles sont les missions de police en matière de sécurité publique? Tout s'insère dans cette discussion-là. Le député Bernard Oberholzer a parlé de l'éventualité d'une police. Le Parlement jusqu'à présent a toujours indiqué qu'il voulait deux niveaux de police. Regardons encore une fois quelle est la situation qui prévaut et qui, à mon avis, a aussi des avantages. On a vu, par exemple, que le canton de Vaud a refusé la police unique; il tenait à la police de proximité, à ces deux niveaux, qui ont des missions quand même assez différentes.

Responsable de la sécurité publique, le canton doit maintenir l'ordre, entendu comme l'absence de troubles, d'agitations sociales, d'actes de violence contre l'Etat, protéger les personnes et les biens contre les dangers résultant de phénomènes naturels et contre les risques créés par l'homme et veiller au respect des institutions démocratiques. Voilà la tâche régaliennne essentielle de l'Etat. En Suisse, Etat confédéral, les cantons sont responsables de cette sécurité. Ce n'est pas la police fédérale qui fait ce travail.

Le responsable de la sécurité publique qui est la commune doit veiller au bon fonctionnement social au sein de la collectivité locale, au respect des règles considérées comme essentielles à toute vie sociale harmonieuse au sein de la commune - on voit, cette notion de proximité -, faire respecter le règlement de police régissant non seulement la sécurité publique locale mais encore et notamment la tranquillité, la santé, la salubrité publique au niveau local, l'usage du domaine public communal. Il est important de bien distinguer ces deux niveaux de missions sécuritaires.

Lorsque la police cantonale intervient dans la sphère de compétences du canton, elle ne perçoit aucun émolument. C'est le cas actuellement, que la commune soit ou non dotée d'une police municipale. Alors des exemples: Sous le couvert de l'anonymat, un groupe néonazi loue une salle de conférence. Le jour de l'assemblée, des groupes contestataires se rendent dans la commune pour protester. La police cantonale intervient pour maintenir l'ordre, prévenir une agitation sociale. A ce moment-là, aucune facture n'est adressée à la commune. C'est clairement du ressort de la police cantonale. Un autre exemple: Suite à des pluies diluviennes, un torrent sort de son lit et les eaux envahissent le domaine public. La police cantonale intervient pour protéger les personnes et les biens contre les conséquences de ce phénomène naturel. Aucune facture n'est adressée à la commune. On doit bien voir cela, c'est vraiment du ressort cantonal.

Au contraire, lorsque la police cantonale intervient dans la sphère de compétences de la commune en raison d'une police municipale défaillante ou inexistante, elle perçoit un émolument. Exemples: Un échafaudage menace de s'écrouler sur la voie publique, c'est un problème de police des constructions. Faute de police municipale, la police cantonale intervient, sécurise le périmètre et prend des mesures provisoires urgentes. Alors là, la facture doit être adressée à la commune. Un chien constitue une menace pour les passants sur la voie publique, c'est un problème de police des animaux. Faute de police municipale, la police cantonale intervient, sécurise la voie publique et prend les autres mesures urgentes. Alors là, une facture doit être adressée à la commune. Vous voyez un peu cette distinction à travers ces exemples concrets; rien de mieux que le concret.

Maintenant, les caractéristiques du projet de décret.

Première caractéristique: le projet s'articule autour de cette distinction à opérer entre missions de sécurité publique incombant au canton et exercées par la police cantonale, d'une part, et missions de sécurité publique incombant à la commune exercées par ses services, au nombre desquels il peut y avoir un corps de police municipale, d'autre part.

Deuxième caractéristique: le projet ne remet pas en cause la législation cantonale spéciale attribuant à la commune des missions de police. Exemple: la police du commerce, la police des auberges, la police des cimetières - bon, les morts ne bougent pas beaucoup mais quand même -, la police de la circulation.

La motion vise à combler une lacune de la législation et non à une modification des lois existantes. On est bien d'accord, on est en train de combler une lacune. C'est ça qu'on fait dans une urgence voulue par les injonctions répétées du Parlement de faire quelque chose. Et puis la loi sur la police, je crois qu'il faudra encore quelques mois quand même pour arriver à un accord crédible dans ce Parlement.

Troisième caractéristique: le projet dénonce limitativement les prestations de la police cantonale pour les communes dans lesquelles la police municipale est défaillante ou inexistante. L'effectif de la police cantonale est limité alors que ses tâches prioritaires sont en constante augmentation. Déjà, nous sommes sous pression. S'impose donc de limiter l'action de la police cantonale en raison d'une carence des services communaux.

Quatrième caractéristique: le projet doit inciter les communes à se doter d'une police municipale. Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission parlementaire qui préconise l'encaissement d'une taxe d'orientation plutôt qu'un émolument parce que, nous, on avait proposé un émolument de 200 francs. La commission a décidé de proposer plutôt une taxe d'orientation. Quelle est la raison? La taxe d'orientation est un instrument financier destiné à inciter la commune à adopter un comportement déterminé dans le but prépondérant de protéger l'intérêt public. Voilà le but d'une taxe d'orientation. La taxe d'orientation a un caractère dirigiste, on est bien d'accord. Le Tribunal fédéral a jugé que la taxe d'orientation n'est pas soumise au principe de la couverture des frais. *Die Lenkungsabgabe*, la taxe d'orientation n'est pas soumise au principe de la couverture des frais. Pour ce motif, le Conseil d'Etat se rallie encore à la proposition de la commission parlementaire de porter le montant de la taxe à 250 francs. C'est un peu le souk, il y en avait qui voulaient en rester à 200 francs, il y en avait qui proposaient 300 francs; finalement, on a coupé à 250 francs. En commission d'ailleurs, ça a fait l'unanimité. Je vois maintenant que ça réagit quand même dans les groupes. L'émolument minimal est de 90 francs. Ici, dans ce cas-là, puisque l'émolument doit être environ au niveau de la couverture des frais, on a jugé que ça devait être 200 francs environ sur cet émolument, mais puisqu'on passe à une taxe d'incitation, voilà on peut passer à 250 francs; ce qui, évidemment, suscite l'ire de nos cousins germains.

Cinquième caractéristique: le projet traite encore de l'hypothèse inverse, celle dans laquelle la police municipale effectue ou peut effectuer une prestation pour le canton. Le projet limite cette collaboration aux polices municipales dont l'organisation garantit un apport efficace et professionnel. La collaboration se fait sur requête de la police cantonale, sauf les cas d'urgence. La collaboration est ainsi sélective. Cette collaboration fonctionne sur le mode gagnant-gagnant, c'est du win-win. Aucun financement n'est dû, ni par la commune pour les tâches sécuritaires communales effectuées par la police cantonale, ni davantage par le canton pour les tâches sécuritaires cantonales effectuées par la police municipale. C'est un échange de bons procédés; ça, ça fonctionne.

Dernière caractéristique: le projet comble une autre lacune de la loi en créant la base légale à la perception d'un émolument en contrepartie d'une prestation de la police cantonale effectuée principalement dans l'intérêt d'un particulier en raison du comportement de ce dernier ou dans le cadre d'une manifestation. C'est l'article 7 du projet qui va donc au-delà des visées de la motion d'origine.

Voilà, j'ai esquissé un peu le paysage. Tout ça va nous revenir avec la loi sur la police, c'est clair. Mais, en attendant, la pression du Parlement étant très très forte, je réponds ici au Haut-Valais, der Druck war so gross. Ich kann nicht ständig die Leute vertrösten und sagen: Es kommt jetzt dann das Polizeigesetz, aber das wird noch etwas dauern, weil die Widerstände einfach gross waren. Das muss ich schon sagen. Wir werden das Gesetz jetzt neu formulieren müssen und das braucht etwas Zeit. Es kommt und

inzwischen haben wir hier halt dieses Dekret. Das ist der Grund, der einzige Grund dafür. Das ist nicht unbedingt Politik - das ist einfach, den Willen des Parlaments umsetzen.

Danke fürs Zuhören.

Le président

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

L'entrée en matière étant combattue, nous allons donc voter.

L'entrée en matière est acceptée par 91 voix contre 24.

Vote nominal

Namensabstimmung

(Suite et fin de l'examen, *séance du jeudi matin 12 novembre 2015.*)

4. Entrée en matière

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement portant sur le financement des activités de la société de promotion du Valais (Valais/Wallis Promotion) pour la période 2017-2020

Eintretensdebatte

Beschluss über die Gewährung eines Verpflichtungskredites für die Aktivitäten der Walliser Gesellschaft zur Standortpromotion (Valais/Wallis Promotion) für die Periode 2017-2020

Message du Conseil d'Etat

Botschaft des Staatsrats

Décision

Beschluss

Convention-programme

Programmvereinbarung

Rapport de la commission

Kommissionsbericht

Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement

Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt

Présidente: Marie-Claude Ecoeur / Rapporteur: Raymond Borgeat

Discussion sur l'entrée en matière:

Schmidhalter-Näfen Doris, Grossrätin, AdG/LA

Im Juni 2012 stimmte das Walliser Parlament der Schaffung einer unabhängigen Unternehmung für die Promotion zu. Seither unterstützt der Kanton mit jährlich 10 Millionen Franken an Steuergeldern die Unternehmung. Mit diesem Geld wird die Bekanntheit der Marke Wallis gefördert und ein positives Image des Kantons entwickelt. Mit Partnern soll mit den Promotionsaktivitäten in der Schweiz und im Ausland ein starker Mehrwert für die Walliser Wirtschaft geschaffen werden.

Bei den Beratungen zum Geschäft im Jahr 2012 im Grossen Rat hat der Staatsrat ganz klar gesagt, dass die Unternehmung Promo Wallis nebst der staatlichen Unterstützung auch selber unternehmerisch tätig werden muss. Will heissen, die Verantwortlichen sollen

selber Aufträge hereinholen, um Einnahmen zu generieren. Wenn von der Seite zu wenig reinkommt, gilt es, sich in dem Bereich zu verbessern und vermehrt Anstrengungen zu unternehmen - und nicht nochmals die hohle Hand zu machen. Anträge, die über den vorgeschlagenen Betrag gehen, lehnen wir darum ab.

Es wurden in den letzten Jahren vom Staat erhebliche finanzielle Mittel für den Tourismus aufgebracht. Diese wurden genau von den Kreisen eingefordert, welche immer nach weniger Staat und mehr unternehmerischer Freiheit rufen.

Wollen wir unseren Tourismus unterstützen, müssen wir vehement und mit Nachdruck den starken Franken bekämpfen. Und was die Finanzierung der Bergbahnen betrifft, so ist es an der Zeit, über neue Geschäftsmodelle nachzudenken. So wie die SP mit den Generalabonnements für Bettenbesitzer vorschlägt und wie das Bündner Wirtschaftsmodell diesen SP-Vorschlag angepasst hat.

Angesichts der finanziellen Lage des Kantons und angesichts des letzt- und diesjährigen Kahlschlags im Sozialwesen - vorab bei den Krankenkassenprämiensubventionen von 47,9 Millionen in den Jahren 2013 bis 2015 - kommt für die Ratslinke eine Aufstockung des Verpflichtungskredits nicht in Frage. Schon bei der Verhandlung im Jahr 2012 hat die Linke darauf aufmerksam gemacht, dass die gesamte Organisation Promo Wallis zu aufgeblasen und zu schwerfällig ist. Wir waren schon damals der Meinung, dass es schwierig sei, Skiferien, Sägeblätter und Käse im gleichen Paket zu vermarkten. Auch hier muss die Organisation ihre Hausaufgaben machen, schlanker werden, Synergien nutzen und Prioritäten genauer setzen.

Die Linke Allianz sagt Ja zum Verpflichtungskredit und Nein zu jeglichen Anträgen zu einer Erhöhung dieses Kredits.

Dubuis Julien, député, PLR

Le groupe PLR tient, tout d'abord, à remercier Valais/Wallis Promotion pour son rapport professionnel sur ses activités pour son travail de promotion et de démarchage. L'écho des régions touristiques est favorable et cela semble être confirmé par l'étude de satisfaction menée par Valais/Wallis Promotion et mentionnée dans son rapport.

Le groupe PLR s'inquiète tout de même que trois associations importantes: la Chambre valaisanne d'agriculture, la Chambre valaisanne du commerce et de l'industrie et l'Union suisse des professionnels de l'immobilier, membres de Valais/Wallis Promotion, n'aient pas donné un feedback positif sur la structure et son fonctionnement. Le groupe PLR demande que tout soit mis en œuvre rapidement pour améliorer les relations intersectorielles et la collaboration avec les différentes associations mentionnées précédemment.

Suite à la lecture du message du Conseil d'Etat et du rapport de la commission ATE, le groupe PLR s'interroge sur un certain nombre d'aspects liés à Valais/Wallis Promotion. L'aspect le plus important à nos yeux concerne le montant alloué par l'Etat. Dans le message, il est fait mention que Valais/Wallis Promotion souhaite une augmentation de celui-ci pour continuer à assurer l'ensemble des activités et surtout éviter des coupes dans la prospection des marchés étrangers. Le groupe PLR, tout comme la commission, regrette et déplore qu'il n'y ait pas eu une discussion sur l'augmentation du budget demandée par Valais/Wallis Promotion. Le seul élément que l'on voit apparaître dans le rapport, c'est une demande d'augmentation des EPT, de 35,2 à 40, afin d'optimiser la structure. Actuellement, 40% du budget correspond aux charges de fonctionnement et 60% est dévolu à la promotion. Pour le groupe PLR, Valais/Wallis Promotion doit trouver des solutions à l'interne pour diminuer les charges de fonctionnement à 30% du budget et dégager 70% pour la promotion. Il n'est pas envisageable que le nombre des EPT augmente au détriment de la promotion, ni que cette augmentation engendre une augmentation des montants alloués par l'Etat. La phase de lancement est maintenant terminée et il serait judicieux de rendre la structure efficiente afin que celle-ci n'engendre pas d'augmentation de budget, tout en permettant d'assurer la mission principale qui est la promotion.

Le groupe PLR tient ici à relever que les demandes de Valais/Wallis Promotion doivent être faites en commission et non par voie médiatique en brandissant d'éventuelles coupes contre une non-augmentation du budget. De plus, Valais/Wallis Promotion doit, comme mentionné dans le message, augmenter ses moyens financiers pour la promotion par des collaborations accrues avec les différents secteurs et acteurs. Pour le groupe PLR, il est exclu que le budget alloué à Valais/Wallis Promotion soit augmenté dans le contexte financier actuellement difficile où l'ensemble des services de l'Etat et des secteurs parapublics font des efforts importants pour rétablir l'équilibre budgétaire. Le groupe PLR demande également à Valais/Wallis Promotion et au DEET d'introduire dans la convention des indicateurs qui permettent de mieux mesurer le travail effectué ainsi qu'un indicateur mentionnant le pourcentage du budget provenant de sources tierces.

En espérant que Valais/Wallis Promotion et le DEET saisissent l'occasion et intègrent les remarques émises ci-dessus pour améliorer la structure et son fonctionnement, le groupe PLR entre en matière sur ce crédit d'engagement.

Merci pour votre attention.

Luisier Pascal, député, PDCB

Assurer la promotion intersectorielle du Valais, attirer des visiteurs, des touristes ou des investisseurs en Valais sont des tâches nécessaires et de première importance qui doivent être soutenues par le canton. Le groupe PDCB en est convaincu.

Investir aujourd'hui pour récolter les fruits demain, c'est dans cet ordre d'idées que nous dirons oui au crédit d'engagement de 40 millions pour la société de promotion du Valais.

Nous tenons, tout d'abord, à féliciter les responsables de Valais/Wallis Promotion pour la qualité du travail effectué durant ses trois premières années d'activité.

A la lecture des comptes 2014 de la société, on constate que les 12,5 millions de recettes dont dispose Valais/Wallis Promotion sont judicieusement utilisés puisque 85% d'entre elles vont directement à la promotion et au marketing, à part des salaires et autres dépenses administratives étant réduites, quant à elles, à 15% seulement. Cette première période d'activité a été celle des travaux préparatoires et de la mise en place des stratégies. Néanmoins, les Valaisannes et les Valaisans ont déjà pu avoir un aperçu du travail effectué par Valais/Wallis Promotion au travers de la campagne «Valais gravé dans mon cœur» ainsi que lors de l'Expo Milano 2015 ou encore lors des festivités du Bicentenaire.

Au moment du premier bilan, notre groupe, à l'image du Conseil d'Etat, se montre satisfait et souhaite que Valais/Wallis Promotion puisse continuer à assurer la présence du Valais sur les différents marchés suisses, européens, voire mondiaux.

Nous serons vraisemblablement beaucoup plus critiques dans quatre ans au moment de mesurer les effets concrets cette fois sur le terrain de cette nouvelle promotion économique du canton.

Nous avons également pris connaissance par la presse de la demande des responsables de Valais/Wallis Promotion tendant à obtenir une augmentation de la subvention cantonale. A ce propos, notre groupe se montre fort étonné que ces nouvelles propositions n'aient pas été présentées en commission pour y être débattues. Sur le fond, nous sommes d'avis que de demander à l'Etat d'augmenter sa participation est une solution de facilité, d'autant plus malvenue en cette période de difficultés budgétaires, et nous ne pouvons la soutenir.

Les responsables de Valais/Wallis Promotion doivent agir de manière entrepreneuriale et faire preuve d'imagination pour générer de nouvelles recettes et couvrir ainsi les coûts des nouveaux produits qu'ils souhaitent mettre en place.

En conclusion, vous l'aurez compris, le groupe PDCB entre en matière sur ce crédit-cadre de 40 millions pour la période 2017-2020 mais s'opposera à toute velléité d'augmenter ou de réduire ce montant.

Zurbriggen Stefan, Grossrat, CVPO

Am 1. Januar 2013 starteten mit viel Enthusiasmus und Engagement die Aktivitäten der Gesellschaft Valais/Wallis Promotion. Ziel der Gesellschaft ist, war und muss es sein, mit der Vermarktung des Kantons Wallis einen hohen Mehrwert für die Walliser Wirtschaft zu schaffen, die Bekanntheit der Marke Wallis zu fördern und das verschiedentlich angekratzte Image wieder ins richtige Licht zu rücken. Unser Wallis soll und muss wieder attraktiver werden für Besucher - sprich für Gäste - für Unternehmer, die bei uns investieren und Arbeitsplätze schaffen sollen, für alle Produkte, die im Wallis produziert und weltweit vertrieben werden. Davon werden aller Branchen gleichermassen profitieren können. Dafür steht Valais/Wallis Promotion.

Die Kräfte bündeln darf nicht nur ein leeres Versprechen sein, sondern braucht die Unterstützung eines jeden Einzelnen von uns. Das Wallis muss ins Herz gemeisselt sein. Dies darf nicht nur ein Lippenbekenntnis bleiben, sondern jeder von uns soll Botschafter für unser Wallis sein.

Betrachtet man jetzt die Zufriedenheit über die Aktivitäten und Bemühungen von Valais/Wallis Promotion ergibt sich schon ein recht unterschiedliches Bild bei den beteiligten Akteuren beziehungsweise bei den verschiedenen Branchenverbänden. Ist die unter der wirtschaftlichen Situation extrem leidende Tourismusbranche grossmehrheitlich zufrieden, klemmt es doch beim einem oder anderem Branchenverband recht erheblich. Ich denke, dass es nach wie vor noch nicht überall geklickt hat und die Grundidee des «gemeinsam sind wir stärker» noch branchenübergreifend verankert ist. Daran müssen wir, muss Valais/Wallis Promotion noch kräftig arbeiten. Eigene Marketingpools zu führen und Marketingaufnahmen oder -aufgaben wahrnehmen zu wollen, gehört nun definitiv der Vergangenheit an. Es darf nur eine Organisation für die Promotion der Walliser Produkte geben und das ist Valais/Wallis Promotion.

Wir haben einen finanziellen Engpass. Bei den finanziellen Möglichkeiten ist es eigentlich schade, dass die fehlende rasche übergreifende Zusammenarbeit, die Kräfte, die Energie, die Zeit und das Geld von Valais Promo, welches wir weiss Gott besser nutzen können, auf diese Weise verschleudert wird. Mir fehlt hier der Walliser Spirit, mir fehlt der Wille und die Bereitschaft, gewisser Beteiligter über den Schatten zu springen, um gemeinsam am selben Strick zu ziehen - vor allem aber in dieselbe Richtung. Schaffen wir das nicht, haben wir das Grundziel eindeutig verfehlt. Gefordert ist auch hier der Staatsrat mit seinen Dienststellen.

Wir von der CVPO fordern aber die Direktion auf, trotz der wirtschaftlich miserablen Situation weitere Gelder zu finden, welche die Durchschlagskraft der Gesellschaft stärken. Erfreulich war, dass in den letzten Jahren eineinhalb Millionen zusätzlich für gemeinsame Aktivitäten generiert werden konnten. Gewisse Einflüsse von aussen - und da habe ich die Frage an die AdG/LA: Wie wollen Sie denn bei uns im Kanton den Franken stärken? Das können wir nicht beeinflussen. Was wir aber können, ist gemeinsam einheitlich und geschlossen wirken und dem Verpflichtungskredit zustimmen. Die CVPO als Tourismuspartei schlechthin wird sich auch in dieser für den Kanton schwierigen wirtschaftlichen Situation nicht aus der Verantwortung schleichen und ist für Eintreten.

Leider erlauben es die schwierige Budgetsituation und die finanzielle Lage des Kantons nicht, zusätzliche Gelder zu sprechen. Falls sich aber doch einer meiner Nachredner noch dazu entschliessen könnte, einen Antrag in diese Richtung zu setzen, würden wir da selbstverständlich zu sagen.

Ich habe eine persönliche Meinung: Ich denke, wir könnten, wenn wir wollten, schon noch ein bisschen darüber reagieren und mehr Gelder schaffen. Wenn nämlich, wenn Sie wie ich überzeugt sind, die 4 Millionen für dieses Dutzend schwer erziehbarer Kinder oder Jugendlicher, die ins Ausland beziehungsweise ausserkantonale geschaffen werden, zur Weiterbildung, zur Erziehung hier eingesetzt würden. Das wäre ein bedeutend grösser Mehrwert.

Ich danke.

Brigger Liliane, Grossrätin, CSPO

Der Betrieb und die Finanzierung von Valais/Wallis Promotion sind im Gesetz über die Wirtschaftspolitik vom 11. Februar 2000 und in der Verordnung über die Schaffung der Walliser Gesellschaft zur Standortpromotion vom 12. Dezember 2012 klar festgelegt. Die Programmvereinbarungen zwischen Valais/Wallis Promotion und dem Staat Wallis sieht vor, dass nach 3 Jahren nach der Einrichtung eine Standortbestimmung vorgenommen wird.

Nun, was hat Valais/Wallis Promotion bisher erreicht? Die Promotion arbeitet nach 4 festgelegten Pfeilern. Der oberste Pfeiler war bisher der wichtigste Punkt, nämlich die Durchführung einer Imagestudie, die Festlegung einer Kundensegmentierung, die Umsetzung einer Imagekampagne und die Entwicklung von Kommunikations- und Medieninstrumenten. Der Schwerpunkt ist, den Intersektor zu fördern, also die Vermarktung von Tourismus, Landwirtschaft, Industrie und Handel unter einen Hut zu bringen.

Dabei wurde die Schwierigkeit erkannt, dass die kantonalen Produkte nicht koordiniert vermarktet werden und mancher Teilnehmer gar immer noch das eigene Süppchen kocht.

Die Welt verändert sich kontinuierlich und das Wallis darf nicht still stehen sondern vorwärts gehen. Der Schlüssel zum Erfolg ist das Sensibilisieren von Kooperationen und das Verfolgen von gemeinsamen Strategien. Der Wille der Tourismusplayer für das Gemeinsame und nicht das Einsame muss nun stattfinden. Zum Beispiel das Zusammenführen von Destinationen und aber auch das Zusammenführen von Produkten und Angeboten - ein sogenanntes all-inclusive für das ganze Wallis. Eine Vision, die nicht unrealistisch sein darf.

Wir sprechen schon lange davon, dass das Wallis mehr Geld braucht für die Promotion. Im finanziellen Vergleich zu anderen Kantonen liegt das Wallis zurück. Mit 16 Millionen pro Jahr könnte Valais/Wallis Promotion durchaus die Entwicklung von starken Produkten aktiver übernehmen, und wir hätten auch gerne dieses Geld - nice to have! Das Basismandat wird mit den 10 Millionen pro Jahr für die kommenden 4 Jahre nicht gefährdet. Allzu grosse Sprünge werden jedoch damit nicht gemacht. Aber wie sagt man so schön. «Lieber den Spatz in der Hand als die Taube auf dem Dach.»

In diesem Sinn ist die CSPO für Eintreten.

Ich danke.

Carron Jean-François, député, UDC

Dix millions par année octroyés à Valais/Wallis Promotion afin de diffuser, de raffermir l'image du Valais ici et ailleurs, c'est peu; c'est peu si l'on songe à tout ce qui doit être mis en œuvre pour un si beau pays. Mais, si l'on sort du rêve, si nous étudions l'état de nos finances actuel, 10 millions par année, soit 40 millions sur 4 ans, c'est beaucoup. C'est beaucoup à l'heure où l'on fait des coupes claires dans les subsides des caisses maladie, où l'on s'attaque à la formation de notre jeunesse, où l'on taxe tout ce qui peut être taxé, où l'on taxe ce qui ne devrait pas être taxé.

Dix millions sur un budget de 14 millions, c'est beaucoup. Notre Etat peut, notre Etat doit aider mais doit donner en parité: un franc pour un franc, 10 millions pour 10 millions. Il s'agit donc pour Valais/Wallis Promotion d'explorer d'autres pistes que la manne cantonale car s'il y a un domaine où Valais/Wallis Promotion a échoué, c'est dans la recherche de moyens financiers autres que les montants alloués par le canton. Les 3 millions ou 6 millions supplémentaires souhaités aujourd'hui, ce n'est rien d'autre que le manque devant provenir non pas du canton mais bien de l'économie valaisanne. Les premiers bénéficiaires de l'amélioration de l'image de notre magnifique pays doivent se concerter, doivent participer plus généreusement non seulement d'un point de vue financier mais doivent aussi être plus dynamiques, plus présents, plus engagés dans la promotion de notre Valais. Il faut - c'est vital pour notre avenir agricole, touristique, environnemental - tirer tous à la même corde, unis dans la même ambition.

Oui, nous le savons, il est facile de pérorer, de jouer aux donneurs de leçons; il faut aussi savoir regarder le chemin parcouru, regarder l'excellent travail fait et refait par tous les acteurs présents sur la scène. Nous avançons, doucement, difficilement, mais nous avançons.

Selon certaines études, le Valais, en termes d'images, devance aujourd'hui le canton des Grisons; ce qui n'était pas le cas autrefois.

Sachons donc, en conclusion, dire merci à l'important travail de Valais/Wallis Promotion.

Le groupe UDC entre en matière sur l'octroi d'un crédit d'engagement à Valais/Wallis Promotion pour la période 2017-2020.

Ruppen Franz, Grossrat, SVPO

Die SVPO-Fraktion hat mit Interesse von der Botschaft über die Gewährung eines Verpflichtungskredits für die Aktivitäten der Walliser Gesellschaft zur Standortpromotion (Valais/Wallis Promotion) für die Periode 2017-2020 sowie von der entsprechenden Programmvereinbarung zwischen dem Kanton Wallis und Valais/Wallis Promotion Kenntnis genommen.

Die Schaffung der branchenübergreifenden Promotionsgesellschaft Valais/Wallis Promotion war ein wichtiger Schritt für die gesamte Walliser Wirtschaft. Die verfügbaren Mittel werden koordiniert und gebündelt eingesetzt. Ebenso wird die Koordination der Vermarktung zwischen den einzelnen Wirtschaftsbranchen sichergestellt und es werden gemeinsame Aktivitäten und Plattformen ermöglicht.

Die neue Programmvereinbarung 2017-2020 sieht die Aktualisierung der Vereinbarung 2013-2016 vor. In Bezug auf das Rahmenbudget für die nächsten 4 Jahre unterstützt unsere Fraktion den Vorschlag des Staatsrats nämlich 40 Millionen Franken über 4 Jahre, d. h. 10 Millionen Franken pro Jahr.

Aufgrund der schwierigen Finanzsituation des Kantons Wallis sehen wir hier keine Möglichkeit für höhere jährliche Beiträge. Im Weiteren muss sich Valais/Wallis Promotion auch um eine stärkere Beteiligung durch die Privatwirtschaft bemühen.

Und schliesslich weise ich darauf hin, dass unsere Fraktion im Rahmen der Budgetdebatte eine Erhöhung der Beiträge für den Unterhalt der Kantonsstrassen, den Schutzwald und die Schutzbauten im Rahmen von total 10 Millionen Franken verlangen wird. Gut unterhaltene und sichere Strassen sind wichtig für die Wirtschaft und den Tourismus im Wallis und tragen zum positiven Image des Wallis bei.

In diesem Sinne ist die SVPO-Fraktion für Eintreten.

Ich danke Ihnen.

Théoduloz David, député, PDCC

Valais/Wallis Promotion, un véritable défi! Une naissance dans la douleur, rappelons-nous, sur la base des cendres du projet de loi sur le tourisme de 2009 refusé par le peuple. L'idée retenue est simple et pourtant si compliquée à mettre en place: une promotion commune entre l'industrie, l'agriculture et le tourisme. Une défense de l'image du Valais touristique, industriel, technologique et agricole. Quelques mots faciles à prononcer mais si difficiles à exécuter sur le terrain.

La mise sur pied de Valais/Wallis Promotion dès janvier 2013 par un financement étatique annuel de 10 millions.

Les défis dès le début 2013 étaient les suivants, nombreux d'ailleurs:

- définir une communauté d'intérêts entre les différentes chambres, chose pas si aisée, nous le constatons d'ailleurs aujourd'hui

- donner une image au Valais en qualité de marque
- promouvoir cette marque pour qu'elle soit reconnue
- définir les besoins et attentes du marché
- enfin, valoriser et commercialiser l'offre valaisanne.

Pour tous ces défis, Chers collègues, il y avait une annotation dans la convention en collaboration avec les partenaires des différentes branches.

Un énorme chemin parcouru de Valais/Wallis Promotion, que je profite de remercier aujourd'hui au nom du groupe PDCC, mais avec une gêne constante: celle peut-être de la collaboration.

Mais, pas de naïveté, chacun d'entre nous au moment où nous décidions de la fondation de Valais/Wallis Promotion savait très bien que cette difficulté existerait.

En parallèle, de nombreuses discussions au Grand Conseil, des nouveaux moyens attribués au tourisme valaisan par la loi sur le tourisme, déplafonnement de la taxe de séjour et forfaitisation possible, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015, et la création d'un fonds sur le tourisme et dotation de 50 millions. Les législatif et exécutif de ce canton ont donc agi, véritablement agi, dans le cadre du tourisme, et ce depuis plusieurs années.

Le groupe PDCC est en accord avec Valais/Wallis Promotion lorsqu'il constate l'absence d'offres unifiées en Valais. Il constate donc également, tout comme VWP, que la commercialisation d'expériences est difficile dans ce contexte. Mais, à nouveau, on rappelle des faits qui existaient déjà il y a plus de 3 ans.

Nous rappelons ici la volonté populaire et des milieux touristiques: autonomie et indépendance des destinations, cela a été le mot-clé depuis 2009 - refus de la loi sur le tourisme. Dans ce contexte, le législatif ne doit pas revenir là-dessus. L'organisation des missions et l'optimisation des tâches de chacun sont à définir entre les représentants des destinations, Valais/Wallis Promotion et éventuellement les antennes régionales.

Vous l'aurez compris, le groupe PDCC est en accord avec le maintien des 10 millions et n'ira pas plus loin, vraisemblablement ni à ce stade ni plus tard.

Les fonds supplémentaires à obtenir doivent l'être au travers des clients, selon la plus-value amenée par Valais/Wallis Promotion.

Nous félicitons à nouveau Valais/Wallis Promotion pour la publicité qui est faite. Elle fait appel aux sensations et suscite l'intérêt des téléspectateurs, pour la forte amélioration de la notoriété de la marque Valais et pour la vente d'expériences et pas simplement de produits.

En conclusion, et nous le savions toutes et tous, une part du chemin serait réalisée au travers des trois dernières années. Il y a encore de nombreux accords à trouver entre les différents partenaires. Les missions sont à clarifier mais également entre eux puisque, comme je vous l'ai dit, le Parlement a aussi donné de nouveaux moyens dans le cadre de la nouvelle loi sur le tourisme, et le financement supplémentaire ne doit plus venir de l'Etat.

Le groupe PDCC entre bien évidemment en matière.

Le président

Je salue à la tribune des élèves de la Fontanelle et de Saint-Raphaël avec leurs accompagnants.

Merci de vous intéresser à nos travaux et bonne journée parmi nous et à la découverte des institutions de ce canton.

(Applaudissements)

Clivaz Christophe, député, Les Verts

Pour commencer, Les Verts aimeraient saluer le travail de Valais/Wallis Promotion depuis sa création en 2013 et notamment son professionnalisme. Bien sûr, et plusieurs d'entre vous l'ont déjà noté, il reste encore beaucoup à faire et il n'est notamment pas évident d'assurer une promotion commune de l'image du Valais pour des secteurs aussi différents que l'industrie et le tourisme. Ce défi n'est pas encore relevé et nous espérons que Valais/Wallis Promotion y parviendra ces prochaines années.

Il faut également saluer la transparence de la démarche de Valais/Wallis Promotion qui pose clairement les choses sur la table et qui nous met devant le choix de savoir ce que nous voulons pour la suite. Les Verts regrettent que le Conseil d'Etat ait choisi l'option minimaliste qui laisse la promotion de l'image et de la marque territoriale Valais au milieu du gué. En particulier dans le domaine du tourisme, la situation est difficile et il aurait été judicieux de dégager davantage de moyens pour assurer le développement de produits à l'échelle cantonale, leur diffusion et leur commercialisation. Le tourisme est un secteur très fragmenté et il manque souvent des ressources humaines, des personnes en charge de la mise en place de nouveaux produits, par exemple autour du vélo ou de l'oénotourisme qui demandent la coordination de nombreux acteurs, qui plus est lorsque l'on cherche à mettre en place et à commercialiser de tels produits à l'échelle cantonale. Ce travail ne se fait pas ou insuffisamment au niveau des destinations alors qu'il s'agit d'un point crucial dans le succès des régions touristiques. A quoi cela sert-il de dépenser des millions pour la promotion de l'image si vous n'avez pas ensuite des produits de qualité à commercialiser?

Certes, la situation financière du canton est difficile mais c'est une vision à court terme que de ne pas faire ce pas supplémentaire qui permettrait d'améliorer le chiffre d'affaires des entreprises et *in fine* les rentrées fiscales pour le canton. Ce n'est finalement pas la faute de Valais/Wallis Promotion si l'Etat s'est volontairement mis dans une situation financière difficile.

Cela dit, Les Verts acceptent l'entrée en matière.

Le président

Merci Monsieur le député.

J'ai une deuxième demande de parole de la députée Doris Schmidhalter-Näfen; je la lui passe.

Schmidhalter-Näfen Doris, Grossrätin, AdG/LA

Eine kleine materielle Berichtigung in Richtung von Herrn Stefan Zurbriggen.

Sie sind am Werweissen, ob man die 4 Millionen für Kinder, die ausserkantonal platziert werden, streichen könnte und dieses Geld allenfalls Promo Wallis zugestehen könnte. Erlauben Sie mir, auch etwas zu fabulieren.

Wir könnten auch den Verpflichtungskredit ganz streichen, weil schöne Bilder, Videos und schmissige Slogans machen andere auch. Und ich kann erst noch billigere Ferien in Österreich machen. Und das hat ganz direkt etwas mit dem starken Franken zu tun, den sie hier ableugnen, dass wir etwas dagegen unternehmen sollten. Danke.

La discussion est close.

Ecoeur Marie-Claude, députée, PLR, présidente de la commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE)

En préambule, j'aimerais remercier tous les groupes pour vos remarques pointues et votre analyse concernant ce dossier, notamment concernant les finances. En tant que présidente de la commission, beaucoup de choses ont déjà été dites, donc je vais rester à l'essentiel.

En septembre dernier, la commission s'est réunie concernant Valais/Wallis Promotion, en premier lieu, pour prendre connaissance du rapport d'activité, tel que cela était demandé dans la convention-cadre suite à l'acceptation d'un crédit d'engagement pour les années 2013-2016 - la convention précisait qu'un rapport d'activité devait être présenté avant la fin de la législature - et, en second lieu, lors de cette séance, nous avons discuté d'un crédit d'engagement pour la période 2017-2020.

Nous avons pu constater non seulement lors de notre séance mais aussi au travers de la promotion effectuée que le travail de Valais/Wallis Promotion est performant, pointu et professionnel. Effectivement, ça a été dit dans ce Parlement, lorsqu'on débute une nouvelle activité, il y a toujours du bon et du moins bon, des erreurs qu'il faut corriger. Cependant, il faut juste laisser le temps aux responsables de trouver leurs marques afin qu'ils puissent réajuster correctement ce qui doit l'être et surtout trouver toutes les synergies nécessaires.

Lors de la première convention-cadre, il n'y avait pas le recul nécessaire pour un détail des prestations précis collant à la réalité. Justement, aujourd'hui, la nouvelle convention-cadre permettra de fixer des objectifs moins diffus et surtout plus précis avec des prestations encore plus proches de la réalité.

Nous sommes convaincus que toutes les erreurs de jeunesse seront corrigées ces prochaines années et que les partenariats seront encore plus grands et encore plus forts.

Concernant le crédit d'engagement après discussion, la commission a décidé de rester sur la proposition du Conseil d'Etat, à savoir un crédit de 10 millions; deux raisons à cela:

- la première étant qu'en séance de commission, nous n'avions pas reçu tous les détails nécessaires pour se prononcer sur une augmentation du crédit, les représentants s'étant principalement concentrés sur le rapport, ce qui est fort dommage;
- la seconde raison, du fait que les finances cantonales sont actuellement difficiles. Ce Parlement demande à tous les départements, respectivement à tous les services de l'Etat de faire des efforts, nous sommes partis du principe qu'il en était de même pour Valais/Wallis Promotion. De plus, ceci a aussi été dit dans ce Parlement ce matin, je tiens encore à préciser qu'il est du rôle de Valais/Wallis Promotion de négocier avec les régions et surtout de trouver d'autres partenaires pour compléter son financement. Cela fait partie des objectifs fixés. Nous sommes conscients que la conjoncture actuelle est difficile et que tous les acteurs du tourisme doivent coordonner ensemble leurs activités mais nous en sommes sûrs, Valais/Wallis Promotion mènera à bien les objectifs qui seront fixés pour la période 2017-2020 sans nous faire aucun chantage.

Augmenter le crédit de 10 millions à 13 millions ou 16 millions demandera de prendre cette augmentation dans les finances cantonales. Il aurait été intéressant de savoir dans quels départements, respectivement quels services il faudra couper, Monsieur Clivaz. Prend-on cette augmentation dans l'enseignement, dans la sécurité ou dans les assurances sociales? Où allons-nous mettre les priorités?

Au vu de ce qui précède, la commission recommande l'acceptation d'un crédit de 10 millions annuels pour la période 2017-2020.

Merci de votre attention.

Cina Jean-Michel, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER)

Vieles wurde bereits gesagt, namentlich auch durch die Präsidentin der Kommission, aber durch die anderen Vertreter der Fraktionen. Deshalb werde ich sehr kurz bleiben.

Nach wie vor bin ich voll überzeugt, dass das Wallis hier eine Pioniertat erbracht hat, indem es diese intersektorielle Vermarktungsgesellschaft gegründet hat, was auf nationaler Ebene nicht gelungen ist. Und was andere Kantone noch nicht erreicht haben, haben wir damals erreicht. Wir haben diese Strukturen aufgebaut.

Wir sind heute in einer Situation, wo wir eine erste, wirklich eine erste Beurteilung machen können. Ich meine, diese Unternehmung, die von null auf hundert in 2 1/2 Jahren aufgebaut wurde, ausgerüstet wurde. Das war an und für sich bereits eine Höchstleistung, wenn man daran denkt, dass Unternehmungen mit einem Budget von mehr als 10 Millionen praktisch auf der grünen Wiese aufgebaut werden, dann haben dort Menschen gearbeitet mit Leidenschaft, aber auch mit Kompetenzen und das wurde zu Recht heute von den Fraktionssprechern hier auch gewürdigt. Ich schliesse mich diesem Dank an. Die Walliser Regierung ist mit der Arbeit von Valais/Wallis Promotion sehr zufrieden.

Aber so wie ich halt bin: Ich werde mich nie zufrieden geben. Man muss weiter kämpfen, man muss weiter arbeiten und der Abgeordnete Théoduloz hat es gesagt, Mehrwert schaffen (*on doit générer la plus-value*) für die gesamte Wirtschaft des Kantons Wallis. Und da gilt es halt nach wie vor, jeden Tag alles zu unternehmen, um immer noch besser zu werden und diese Leidenschaft und dieser Wille, jeden Tag besser zu werden, das muss in einer derartigen Organisation auch vorhanden sein. In diesem Sinne, wir sind zufrieden mit der bisherigen Arbeit, aber wir halten den Druck hoch, dass diese Organisation auch weiterhin Bestleistungen bieten muss, um Mehrwerte für das Wallis aufzubauen und zu generieren.

Da geht es nicht darum, darüber zu diskutieren, ob Sägeblätter oder andere Vermarktung gemacht werden muss. Wir machen Standortentwicklung, und wir machen Produktentwicklung für kantonale Produkte, intersektoriell. Wir machen nicht die Arbeit der einzelnen Unternehmung, die dann für ihr Marketing zuständig bleibt. Deshalb diese historische Vermischung von Aufgaben und von Aufträgen, die Valais/Wallis Promotion hat, die sollte man eigentlich mal ablegen, weil es geht nicht darum, in einer Vermarktung Sägeblätter oder andere Einzelprodukte zu vermarkten, sondern es geht darum, den Mehrwert oder die Wirtschaft als solches zu positionieren.

Was den zusätzlichen Mittelbedarf betrifft, möchte ich einfach ein paar Dinge sagen und vielleicht die Gelegenheit auch wahrnehmen. Wer immer noch meint, dass wir alle Herausforderungen und die fehlende Zusammenarbeit immer mit neuen Mitteln überwinden können, der liegt falsch. *On ne peut pas régler tous les défis du tourisme avec beaucoup plus de moyens. S'il y a un manque de collaboration, à un certain moment, c'est peut-être mieux de serrer un peu la vis pour que la collaboration se mette en place, et ne pas revenir en aide avec des moyens supplémentaires pour cacher le fait qu'il n'y a pas une collaboration qui, pour moi, n'est pas encore mise en avant dans ce contexte.* Et, d'ailleurs, plusieurs intervenants l'ont dit, c'est ce manque de collaboration, c'est sur ces éléments-là qu'on doit travailler, mais ce n'est pas avec des moyens supplémentaires qu'on veut arriver à atteindre cet objectif. C'est peut-être mieux de ne pas mettre plus de moyens pour un peu plus serrer la vis, pour que les gens se mettent ensemble et pour que, au sein de Valais/Wallis Promotion, il y ait des compétences et il y ait de la passion pour démontrer aussi à des acteurs privés ou à d'autres branches, pour leur démontrer que Valais/Wallis Promotion est capable de générer cette plus-value qui permettra aussi à des partenaires de mettre des moyens supplémentaires pour s'engager avec Valais/Wallis Promotion pour avoir une efficacité encore plus importante. C'est important de le souligner. Donc, aussi le Conseil d'Etat est de l'avis que la collaboration doit être encore améliorée, que sur la promotion de la place économique valaisanne, la collaboration doit encore être intensifiée, mais pas avec des moyens supplémentaires parce que, là, Valais/Wallis Promotion doit devenir un vrai centre de compétences dans le domaine marketing pour que Valais/Wallis Promotion devienne tellement attractif que les entreprises ou d'autres partenaires seront vraiment amenés à dire: si on collabore avec eux et si on met des moyens supplémentaires avec eux, on peut réussir encore mieux.

Dans ce sens, je profite de remercier tous les groupes qui ont souligné la qualité du travail de Valais/Wallis Promotion mais aussi le fait qu'il ne faut pas non plus mettre des moyens supplémentaires parce qu'on voit aussi que les finances publiques ne le permettent pas, pas seulement parce que les finances publiques ne le permettent pas qu'on ne doit pas donner plus de moyens, mais aussi pour un certain moment intensifier cette collaboration et cette volonté de garder un peu la pression pour que Valais/Wallis Promotion devienne encore plus performant, encore meilleur.

Et, dans cet esprit, merci d'entrer en matière.

Le président

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, nous nous retrouverons jeudi après-midi pour la lecture de détail.

(Suite et fin de l'examen, *séance de relevée du jeudi 12 novembre 2015.*)

5. Entrée en matière et lecture

Décision concernant la ratification du droit d'utiliser les forces hydrauliques des eaux de la Gamsa, dérivées dans l'aménagement hydraulique «KW Heidadorf» et leur restitution en aval de l'embouchure naturelle de la Gamsa dans le Rhône, concédé par le Conseil d'Etat à la société «Kraftwerk Heidadorf AG»

Eintretensdebatte und Lesung

Beschluss für die Ratifizierung des vom Staatsrat an die «Kraftwerk Heidadorf AG» verliehenen Rechtes zur Nutzung der Wasserkräfte der Gamsa, abgeleitet in die Wasserkraftanlage «KW Heidadorf» mit Rückgabe unterhalb der natürlichen Gamsamündung in die Rhone

Message du Conseil d'Etat

Botschaft des Staatsrats

Décision

Beschluss

Rapport de la commission

Kommissionsbericht

Commission de l'économie et de l'énergie Kommission für Volkswirtschaft und Energie

Präsident: German Eyer / Rapporteur: Grégory Logean

Discussion sur l'entrée en matière:

Studer Rainer, Grossrat (Suppl.), CVPO

Als Abgeordneter und Gemeindepräsident der konzedierenden Gemeinde Visperterminen möchte ich euch um Zustimmung dieses wichtigen Beschlusses bitten.

Nach dem Heimfall des KW Riedji im Jahre 2005, wo das jetzige Wasser aus dem Nanztal turbinert wird, haben sich die Gemeinden Brig-Glis und Visperterminen zu einem neuen, gemeinsamen Projekt zusammengeschlossen.

Das neue Kraftwerk Heidadorf soll in der Zukunft für das Gebiet rund um Visperterminen und Brig-Glis für erneuerbare Energien sorgen. Das Wasser, das zu dieser hydroelektronischen Nutzung benötigt wird, wird aus dem Nanztal durch den Gebidemstollen ins Heidadorf geführt. Nach der Abgabe des Wässerwassers und des Tränkewassers, welches für die Terbiner Landwirtschaft von enormer Bedeutung ist, werden dann die

restlichen Wassermengen in den Stufen Chrizji und Stundhüs turbinert. Mit der gerechneten 16 Gigawattstunden Energiegewinnungsleistung können etliche Haushalte und auch kleinere Unternehmungen mit kostbarer Energie versorgt werden. Dies ist sicher auch ein Zeichen für die Energiewende.

Für die Gemeinde Visperterminen und die Gemeinde Brig-Glis wird dies ein bedeutendes Werk für die Zukunft sein. Vor allem für die erstgenannte Gemeinde, denn wie Sie alle wissen, sind die heutigen Zeiten für die Bergdörfer nicht mehr so einfach und dort zählt jeder Rappen.

Dieser Beschluss ist die letzte Etappe des ganzen Projekts. Es ist ein wichtiger Beschluss, denn ohne diese Zustimmung vom Grossen Rat kann das Projekt nicht realisiert werden. Wie Sie aus den Unterlagen entnehmen konnten, sind auch alle vorinstanzlichen Berichte positiv und auch aus Sicht aller Dienststellen und auch aus Sicht des Staatsrats kann dieser Ratifizierung zugestimmt werden. Auch die AG, die dort erwähnt ist, ist bereits gegründet worden mit den 4 Partnern: der Gemeinde Visperterminen, der Gemeinde Brig-Glis, dem EW Riedbach und der EnBAG AG.

In diesem Sinne, werte Abgeordnete, gelange ich nochmals mit der Bitte an Sie, diesen Beschluss wohlwollend zu genehmigen.

Ich danke Ihnen im Voraus für die Zustimmung und danke für Ihre Aufmerksamkeit.

Monnet-Terrettaz Marcelle, députée, AdG/LA

Ce projet de concession accordée par le Conseil d'Etat a pour but de valoriser l'hydroélectricité de proximité, de permettre à la société Kraftwerk Heidadorf AG, dont les communes de Brig-Glis et Visperterminen sont propriétaires pour 58%, de fournir une énergie bon marché et renouvelable aux communes actionnaires de la société anonyme.

Le groupe AdG/LA approuve ce projet de décision, conforme à notre volonté de valoriser l'énergie hydroélectrique de notre canton car on nous dit que ce projet est conforme aux prescriptions en matière de protection de l'environnement et que les débits résiduels seront respectés.

De plus, la société a obtenu la rétribution à prix coûtant et cela permet d'assurer le remboursement des travaux.

En outre, cette concession rapportera un peu d'argent au canton, ce qui n'est pas négligeable en cette période de disette.

Nous regrettons cependant que la décision permette d'utiliser cet argent pour le ménage commun et non pas pour renflouer le fonds des aménagements hydroélectriques et le fonds de financement des FMV. Merci.

Arlettaz-Monnet Géraldine, députée (suppl.), PLR

Le groupe PLR a pris connaissance de cette ratification du droit d'utiliser les forces hydrauliques des eaux de la Gamsa.

Cette procédure respecte l'utilisation rationnelle du cours d'eau ainsi que des intérêts environnementaux. Elle prend en compte l'importance de cette forme de production d'électricité considérée par l'Office fédéral de l'énergie comme une utilisation adéquate des forces hydrauliques.

Cette ratification respecte les directives de la loi fédérale sur l'utilisation des forces hydrauliques. Elle va dans le sens de la transition énergétique 2050 du Conseil fédéral.

Le groupe PLR est satisfait de voir que l'exploitation de cette usine aura une influence positive sur l'économie valaisanne, voire nationale.

Le groupe PLR est pour l'entrée en matière dudit projet.

Merci de votre attention.

Moulin Bruno, député (suppl.), PDCB

L'étude du rapport de la commission, d'ailleurs très bien fait: un croquis valant mieux que de longues explications, ainsi que la lecture approfondie du message du Conseil d'Etat concernant le projet de décision du Grand Conseil pour la ratification de la concession sur le Rhône accordée par le Conseil d'Etat à la société Kraftwerk Heidadorf AG pour l'utilisation des forces hydrauliques de la Gamsa n'ont soulevé aucune opposition dans le groupe PDCB qui entre bien évidemment en matière et soutient ce projet.

Merci de votre attention.

Bregy Alain, Grossrat, CSPO

Ich schliesse mich meinen Vorrednern an. Es ist erfreulich, dass hier mal ein Projekt realisiert werden kann. Der Kanton muss ja hier eigentlich nur über 1% der Konzession etwas sagen und das validieren.

Ich wünsche dem Projektteam viel Erfolg bei der Ausführung.

Die CSPO ist für Annahme.

Siggen Samuel, député (suppl.), PDCC

Le groupe PDCC soutient ce projet de décision concernant le droit d'utiliser les forces hydrauliques des eaux de la Gamsa par la société Kraftwerk Heidadorf AG.

Nous devons encourager les réalisations d'aménagements hydroélectriques dans notre canton car, comme le dit le message du Conseil d'Etat, cette usine influencera positivement l'économie valaisanne en employant du personnel de qualité et en générant des prestations économiques.

Au niveau écologique, des mesures importantes sont proposées et intégrées au projet afin de réduire au plus bas l'atteinte à l'environnement.

En Valais, nous pouvons profiter de cette ressource inépuisable. Le modèle mixte de la société Kraftwerk Heidadorf AG est intéressant. Il permettra de fournir une énergie bon marché, renouvelable et indigène pour une consommation régionale par les communes actionnaires.

Le groupe PDCC entre en matière et accepte le texte tel que proposé par le Conseil d'Etat.

Merci pour votre attention.

Le président

Merci Monsieur le député (suppl.).

Il me reste les demandes de parole du rapporteur et du président de la commission.

Je commence par le rapporteur, M. le député Grégory Logean.

Logean Grégory, député, UDC

Merci Monsieur le président. Alors, je m'exprimerai peut-être à la fois comme rapporteur et représentant du groupe UDC puisque la position est identique.

Juste pour vous rappeler quelques chiffres. On parle ici d'un aménagement de 16 GWh. Si on compare avec Grande Dixence, c'est 2000 GWh; 16 GWh, c'est, par exemple, 4 éoliennes de Collonges - pour remettre un petit peu les choses dans leur proportion.

La partie qui nous intéresse ce matin, c'est principalement les eaux du Rhône puisque, comme vous le savez, les cours d'eau latéraux sont propriété des communes et là c'est charge au Conseil d'Etat de ratifier pour ce qui est des éléments des cours d'eau latéraux mais effectivement il y a une partie du canal qui est déviée et qui concerne l'eau du Rhône et ça c'est environ 1% de la concession, raison pour laquelle le Parlement est invité à se prononcer ce matin.

L'élément peut-être intéressant, c'est le coût de production. On le voit, on est à plus de 13 centimes, entre 13 et 14 centimes de coût de production du kWh. C'est assez élevé par rapport au prix du marché. Bon, il y a la RPC qui va pallier cela durant 25 ans. Mais cela doit aussi, je pense, attirer notre attention notamment dans les débats futurs concernant le retour des concessions.

Egalement une inquiétude qu'on peut relever, c'est les débits résiduels qui s'élèvent ici à 13% tout de même du potentiel de production. Ça n'est pas rien. Là également et le rapport du Conseil d'Etat le relève, si, à l'avenir, on va vers toujours plus d'écologie et davantage de débits résiduels, eh bien!, ces éléments seront de nature encore une fois à péjorer la rentabilité de certains de nos aménagements.

Enfin, cela étant dit, le groupe UDC entre en matière, accepte également la ratification de cette concession et vous prie de lui réserver bon accueil.

Merci.

La discussion est close.

Eyer German, Grossrat, AdG/LA, Präsident der Kommission für Volkswirtschaft und Energie (VE)

Die Debatte zu diesem Beschlussentwurf zu verlängern, wäre Wasser in den Rotten getragen. Es geht nämlich genau um das Gegenteil.

Es wird nicht Wasser in den Rotten getragen, sondern dem Rotten wird Wasser entnommen und zwar von der Mündung der Gamsa bis zur Mündung der Vispa. Und weil auf diesen Teilbereich dem Rotten Wasser entzogen wird und weil der Rotten in die Hoheit des Kantons fällt, müssen wir hier diesen Beschluss, welchen der Staatsrat schon gefällt hat, ratifizieren.

Ich stelle fest, dass alle Gruppen für diesen Beschlussentwurf sind. Es war ja auch in der Kommission ein unbestrittenes Geschäft. Ich danke für diese Unterstützung, danke dem Departementvorsteher für die Vorarbeiten, auch der Dienststelle und danke Ihnen eben für die Unterstützung dieses Entwurfs.

Danke schön.

Le président

Merci Monsieur le président de la commission.

L'entrée en matière n'étant pas combattue et en l'absence de proposition de modification, nous pouvons passer à la lecture.

Titre et considérants, adoptés.

Article unique, adopté.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Ainsi décidé par 99 voix en séance du Grand Conseil, à Sion, le 10 novembre 2015.

Vote nominal

Namensabstimmung

6. **Entrée en matière et lecture**

Décision concernant la correction et la restructuration de la route RC 111 Troistorrents-Champéry, «Tronçon traversée de Val-d'Illeiez – sortie sud», sur le territoire de la commune de Val-d'Illeiez

Eintretensdebatte und Lesung

Beschluss betreffend die Korrektur und Umstrukturierung der Strasse KS 111 Troistorrents-Champéry, «Teilstück Durchfahrt von Val-d'Illeiez – Ausgang Süd», auf dem Gebiet der Gemeinde Val-d'Illeiez

Message du Conseil d'Etat

Botschaft des Staatsrats

Décision

Beschluss

Rapport de la commission

Kommissionsbericht

Commission de l'équipement et des transports

Kommission für Bau und Verkehr

Président: Willy Giroud / Rapporteure: Annick Clerc Bérod (suppl.)

Discussion sur l'entrée en matière:

Furrer Urban, Grossrat, CSPO

«Val-d'Illeiez ist ein friedliches und attraktives Dorf auf 950 Meter Höhe, bestens geeignet für erholsame Ferien mit der ganzen Familie oder auch alleine. Gelegen am Fusse der majestätischen Dents-du-Midi und in der Mitte des Tals, das denselben Namen trägt, bildet das Dorf Val-d'Illeiez eine einzige, grosse Gemeinde mit den Ferienorten Les Crosets und Champoussin» - Zitat aus der Website Val d'Illeiez.

Durch das Dorf Val-d'Illeiez führt eine enge Strasse, über welche täglich bis zu 3'000 Fahrzeuge verkehren - eine Frequenz, welche sich an den Wintertagen verdreifachen kann. Denn über diese Strasse gelangt man ins berühmte Skigebiet «Portes du Soleil».

Diesen Engpass will man nun beseitigen, in dem man die Stützmauer entlang der Bahnlinie erneuert und die Fahrbahn den heute geltenden Normen anpasst, so dass auch internationale Reisebusse verkehren können. Gleichzeitig will man auch das Trottoir ausbauen und somit den Belangen der Fussgänger im besiedelten Gebiet nachkommen.

Insgesamt ein Projekt, welches von grosser Wichtigkeit ist und dem die CSPO auch bedenkenlos zustimmen kann.

Erlauben Sie mir an dieser Stelle eine kleine Bemerkung. Ich glaube, Herr Melly weiss schon, was ich ansprechen möchte.

Auch Zermatt ist ein friedliches attraktives Dorf, bestens geeignet für erholsame Ferien mit der ganzen Familie oder eben auch alleine, gelegen am Fusse des majestätischen Matterhorns. Diese Strasse ist nicht eng, sie ist in einem erbärmlichen Zustand und nicht würdig für einen Weltkurort, welcher seit Jahren der grösste Steuerzahler aller Gemeinden im Kanton ist. Die Handelszeitung - immerhin die grösste Schweizer Wirtschaftszeitung - kürt jährlich die besten Ferienregionen der Alpen für Skifahrer, Geniesser und Familien. Übergreifend in diesen Segmenten schlägt Zermatt alle Mitbewerber seit Jahren und ist ein Ort, der weltweit Allgemeingültigkeit besitzt. Keine andere Destination lässt sich mit Zermatt vergleichen - so die Handelszeitung.

Seien wir stolz auf diese friedlichen und attraktiven Dörfer in unserem Kanton, und vergessen wir auch nicht eine Anpassung der geltenden Normen an die Zufahrtsstrassen.

Die CSPO ist natürlich für Eintreten zum Projekt Val-d'Illeiez. Wir gönnen es der Destination, dass sie in dieser Beziehung nun vor Zermatt zu liegen kommt.

Danke für die Aufmerksamkeit.

Bressoud François, député, PDCB

Le groupe PDCB et plus particulièrement la députation DC du district de Monthey sont très satisfaits de voir les travaux sur la route de la vallée se poursuivre depuis la création du giratoire de Val-d'Illicz en 2009.

Cette route, qui dessert une partie de la zone touristique du district de Monthey, a un rôle évident lors de la venue des hôtes et pour leur accueil. Son amélioration ne peut que jouer un rôle positif pour le développement du tourisme dont vivent essentiellement plusieurs communes du Val d'Illicz.

Dans votre message, vous précisez une entrée en force de l'autorisation de construire en 2004, un début des travaux en 2009 et, depuis, divers autres travaux. Nous espérons que les devis qui ont servi à l'élaboration du coût du projet sont d'actualité et ne datent pas de plusieurs années.

La députation DC du district de Monthey espère également que votre envie de fluidifier le trafic va se poursuivre dans le Chablais et, en disant cela, je pense tout particulièrement à la mise en œuvre de la route de contournement des Evouettes qui est à ce jour reportée. Cela préoccupe toute la population du bas du canton ainsi que la députation chablaisienne.

Le groupe PDCB accepte l'entrée en matière.

Je vous remercie de votre attention.

Zenklusen Andreas, Grossrat, CVPO

Die CVPO hat den Beschlussentwurf betreffend Korrektion und Umstrukturierung der Strasse Troistorrents - Champéry, Teilstück Durchfahrt Val-d'Illicz geprüft und nimmt wie folgt Stellung:

In den zur Verfügung gestellten Unterlagen ist das Projekt klar beschrieben und die notwendige Realisierung scheint uns unbestritten zu sein.

Wir hoffen, dass dieses Projekt im vorgegebenen Kostenrahmen termingerecht realisiert werden kann und keine nachträglichen Kredite notwendig sind.

In diesem Sinne unterstützen wir die Vorschläge, wie dies bereits die vorberatende Kommission getan hat.

Danke für die Aufmerksamkeit.

Ecoeur Roger, député, UDC

Le groupe UDC a pris connaissance avec satisfaction de la demande du crédit supplémentaire de 5,9 millions pour la poursuite des corrections de la route RC 111, tronçon traversée du village de Val-d'Illicz ainsi que la création d'un trottoir sur ladite route qui va apporter de la sécurité à la gent piétonnière.

En outre, au point de vue de la sécurité, on a du mal à comprendre pour quelles raisons toutes les barrières de sécurité existantes sur la route des Crosets-Champoussin ont été ôtées.

L'UDC espère que ce crédit ne soit pas le bide du pont de la Tine à Troistorrents en 2012 où on a réussi à créer sur ce pont deux courbes, dont l'une ne permet plus le croisement d'une voiture avec un car plus spécialement, obligation pour la voiture montante de s'immobiliser, alors qu'il aurait été si facile de tirer une rectiligne et, de surcroît, d'un coût moins onéreux.

Merci de votre attention.

Turin Olivier, député, AdG/LA

Disposer d'un réseau routier de qualité dans le Val d'Illeiez revêt une importance fondamentale autant pour la population locale que pour les touristes qui investissent massivement l'un des plus grands domaines skiables du monde.

Dans ce sens, il est légitime de soutenir le projet de décision concernant la correction et la restructuration de la route RC 111 Troistorrents-Champéry, tronçon traversée de Val-d'Illeiez sortie sud sur le territoire de la commune de Val-d'Illeiez qui amènera une plus-value économique, touristique et de qualité de vie pour l'ensemble des usagers dudit tronçon, citoyens et touristes compris.

A cela s'ajoute la nécessité de sécuriser ce tronçon. Avec les aménagements prévus dans le cadre de ce projet, la sécurité des piétons et des automobilistes sera renforcée.

Parallèlement à ce projet, la Société des transports publics du Chablais entreprendra les travaux nécessaires sur la ligne AOMC se trouvant au même endroit, ce qui constituera à nouveau un bénéfice pour la population locale et le domaine touristique.

Au vu de l'importance régionale d'un tel projet, aussi importante que les travaux prévus en 2007 sur la route Täsch-Zermatt, pour rassurer un commissaire de la commission de l'équipement et des transports, notre formation politique salue la collaboration intercommunale et la participation financière de différentes communes du district de Monthey. Grâce à ce projet, toutes ces communes non seulement bénéficieront de retombées économiques au travers du tourisme mais amélioreront également la qualité de vie de milliers de citoyens chablaisiens.

Pour conclure, le groupe AdG/LA accepte unanimement, avec la satisfaction de la délégation PS du district de Monthey, le projet de décision concernant le tronçon traversée de Val-d'Illeiez sortie sud et le montant nécessaire à la réalisation dudit projet.

Je vous remercie de votre attention.

Biffiger Paul, Grossrat, SVPO

Beschluss betreffend Korrektion der Kantonsstrasse Troistorrents - Champéry auf dem Gebiet der Gemeinde Val-d'Illeiez

Zur Ausgangslage

Die Kantonsstrasse Troistorrents - Champéry - Grand Paradis ist für das Val d'Illeiez strategisch sehr wichtig. Diese Strassenachse erschliesst insbesondere die Ortschaften Troistorrents, Val-d'Illeiez und Champéry. Die touristische Bedeutung der Region ist hinlänglich bekannt und die vorliegende Korrektion der Talzufahrt trägt dazu bei, dass die Kantonsstrasse 111 auch für Auto- und Touristikbusse passierbar wird. In Sachen Strassenverkehr weist Val-d'Illeiez einen Tagesdurchschnitt von über 3'000 Fahrzeugen auf - diese Zahl erhöht sich während der Wintersaison enorm.

Zum Projekt

Das betroffene Teilstück durchquert das Dorf und befindet sich direkt neben der Eisenbahnlinie der AOMC. Die engen Verhältnisse lassen vielerorts kein Kreuzen von 2 Fahrzeugen zu und der Fussgängerbereich ist nicht geschützt. Die Anpassung und Sanierung der Stützmauer ermöglicht die Verbreiterung der Fahrbahn und den Bau eines erhöhten Trottoirs. Das Projekt wurde mit der Gesellschaft Transports Publics du Chablais (TPC), welche die Eisenbahnlinie betreibt, koordiniert. Da die TPC die Eisenbahnlinie im März 2016 sowieso während 2 Monaten wegen Arbeiten an der Zahnstange stilllegt, werden die Arbeiten an der Stützmauer in dieser Zeit ausgeführt. Es wird mit einer Bauzeit von 3 Jahren gerechnet.

Zu den Kosten

Die Gesamtkosten belaufen sich auf 5,9 Millionen Franken, davon gehen 4,13 Millionen zu Lasten des Kantons. Der Laufmeterpreis beträgt 9'000 Franken, was

angemessen ist. Die interessierten Gemeinden Troistorrents, Val-d'Illiez, Champéry und Monthey beteiligen sich mit 30% an den Gesamtkosten, d. h. mit 1,77 Millionen.

Die SVPO ist für Eintreten.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

Ecoeur Marie-Claude, députée, PLR

Suite à la toute première prise de parole concernant cette entrée en matière, j'ai dû relire en vitesse les documents pour être sûre qu'il s'agissait bien d'un dossier concernant le Val d'Illiez et non d'une autre destination. Ouf!

Ce projet est fondamental pour la route du Val d'Illiez, ce d'autant plus qu'il s'agit d'une route stratégique au niveau touristique puisqu'elle permet d'accéder au domaine des Portes du soleil.

Ce tronçon situé à proximité de la voie de chemin de fer de l'AOMC est actuellement dans un état catastrophique avec une chaussée très étroite dont la sécurité des piétons n'est pas du tout garantie.

Au vu de ce qui précède, il s'agit d'un réel besoin et il devient primordial d'effectuer les travaux nécessaires.

Cet assainissement va permettre de gagner en largeur et, du même coup, il va assurer une sécurité optimale.

Par contre, notre groupe aura une attention particulière concernant le respect du budget alloué. Nous ne voudrions pas revivre ce qui s'est passé ces dernières années sur certains dossiers avec de nombreuses demandes de crédits complémentaires.

Vous l'aurez compris, le groupe PLR accepte ce projet.

Merci de votre attention.

Aymon-Constantin Charlotte, députée (suppl.), PDCC

Le groupe PDCC a pris connaissance du projet de correction et restructuration de la route RC 111 Troistorrents-Champéry et vous fait part des considérations suivantes:

Ce projet de correction et restructuration d'un tronçon de 650 mètres à l'intérieur du village de Val-d'Illiez est devisé à 5,9 millions dont 4,130 millions à la charge du canton et revêt une importance stratégique pour la région puisque cet axe routier dessert non seulement les localités de Troistorrents, Val-d'Illiez et Champéry mais également le domaine des Portes du soleil.

Cet investissement favorisera le secteur touristique en offrant un plus grand confort aux nombreux usagers de la route, notamment les cars postaux et les bus touristiques.

Grâce aux divers travaux prévus, à savoir la construction d'un nouveau mur de soutènement le long des rails et la correction de la chaussée, ce tronçon pourra être élargi de façon à permettre le croisement des véhicules selon les normes en vigueur et un cheminement sécurisé pour les usagers les plus faibles, à savoir les piétons.

Soucieux d'apporter un maximum de soutien aux régions touristiques et de sécurité aux usagers, le groupe PDCC accepte l'entrée en matière et le projet tel que présenté.

La discussion est close.

Giroud Willy, député, PLR, président de la commission de l'équipement et des transports (ET)

Très brièvement, je salue une nouvelle fois l'unanimité de ce Parlement qui a bien compris l'enjeu primordial de cette correction routière dans la vallée d'Illiez et donc comme je ne doute pas de l'issue du vote de tout à l'heure, je ne reprendrai pas la parole. Donc, je

profite déjà de remercier le chef du département et ses collaborateurs, et également les membres de la commission et notre rapporteure, et je vous invite à soutenir ce projet.

Merci pour votre attention.

Le président

Merci Monsieur le président de la commission.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, nous passons à la lecture de ce projet de décision.

Il n'y a pas de demande d'amendement.

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 7, adoptés.

Ainsi décidé par 102 voix en séance du Grand Conseil, à Sion, le 10 novembre 2015.

Vote nominal

Namensabstimmung

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE), et président du Gouvernement

Je ne suis pas intervenu après l'entrée en matière puisque, effectivement, le débat était très clair.

J'aimerais remercier l'ensemble des groupes non seulement pour l'acceptation de cette entrée en matière mais pour les remarques positives qui ont été faites par rapport à ce projet.

Je ne vais pas revenir sur l'ensemble des points qui ont été soulignés et soulevés, peut-être juste rassurer celles et ceux qui se penchent sur le budget et qui demandent son respect. Je crois que je ne peux qu'être d'accord avec eux et que je vais également de mon côté m'attacher à ce que le budget soit respecté. Egalement rassurer celles et ceux qui se font du souci pour le reste du réseau routier. C'est également mon souci. On a parlé de fluidité du trafic. Je crois que c'est également un dossier sur lequel il y a une unanimité du Parlement derrière le chef du département. J'en suis fort aise.

Dire également que les travaux ne seront pas négligés, ils sont reportés. Le problème lié au tunnel des Evouettes est un problème réel qui est sur ma table, que nous essayons de résoudre dans les délais les meilleurs avec les conclusions les plus positives possible. Je ne peux pas en dire plus ce matin.

Pour ce qui concerne Täsch-Zermatt, rappeler que c'est un faux procès dès lors que nous investissons beaucoup sur cette route. Je rappelle qu'il y a un terminal extraordinaire à Täsch qui était censé remplacer la route pour laquelle nous ne pouvons faire que de la *Substanzerhaltung* durant la période intermédiaire. Mais c'est également dans nos soucis, il est bien clair que nous ne voulons pas faire prendre de risques aux touristes et aux habitants de la région qui empruntent régulièrement cette route.

J'aimerais, pour terminer, remercier également la commission et son président. Je crois que c'est toujours très positif le travail qui est effectué et qui nous permet d'ailleurs ensuite d'avoir une excellente relation avec le plenum qui traite de ces rapports de commission et qui l'a fait avec beaucoup de clairvoyance et j'allais dire d'intelligence ce matin.

Bonne journée.

Merci.

Le président

Merci Monsieur le président du Gouvernement.

Nous avons ainsi terminé les travaux de la matinée.

Profitez de votre apéritif, il n'en ira pas de même en décembre!

La séance est levée à 11 h 15.

Séance du mercredi 11 novembre 2015

Présidence: Nicolas Voide, député, PDCB.

Ouverture de la séance: 9 heures.

Ordre du jour

1. **Entrée en matière**
Décision concernant le budget 2016 de l'Etat du Valais
Eintretensdebatte
Beschluss betreffend den Voranschlag des Staates für das Jahr 2016
2. **Entrée en matière**
Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la mise en application de la «Stratégie informatique 2015-2024 de l'Etat du Valais»
Eintretensdebatte
Beschluss betreffend die Gewährung eines Verpflichtungskredits für die Umsetzung der «Informatikstrategie 2015-2024 des Staates Wallis»
Traitements: Département des finances et des institutions (DFI)
Behandlungen: Departement für Finanzen und Institutionen (DFI)
3. Motion CSPO, par Konstantin Bumann (suppl.) et Alexander Allenbach (suppl.):
Egalité entre le personnel de l'Etat et le personnel enseignant (19.12.2014) **1.0111**
Motion CSPO, durch Konstantin Bumann (Suppl.) und Alexander Allenbach (Suppl.):
Gleichstellung des Staatspersonals mit dem Lehrpersonal (19.12.2014) **1.0111**
4. Postulat Nadine Reichen (suppl.), UDC, Véronique Coppey, PDCB, Willy Giroud, PLR, et Blaise Fontannaz, PDCC: Geler l'imposition des dossiers des mutations foncières dans l'attente de la révision de la loi fédérale (19.12.2014) **1.0112**
Postulat Nadine Reichen (Suppl.), UDC, Véronique Coppey, PDCB, Willy Giroud, PLR, und Blaise Fontannaz, PDCC: Einfrierung der Besteuerung der Grundbuchänderungen in Erwartung der Revision des Bundesgesetzes (19.12.2014) **1.0112**
5. Motion CSPO, par Philipp Schnyder: Clarification de la procédure en matière de confirmation des droits de vote lors de la récolte de signatures (12.03.2015) **1.0118**
Motion CSPO, durch Philipp Schnyder: Verfahrensklärung für Stimmrechtsbestätigungen bei Unterschriftensammlungen (12.03.2015) **1.0118**
6. Remplacement des membres démissionnaires des commissions de haute surveillance
Ersatzwahl für die demissionierenden Mitglieder der Obergerichtskommissionen

Le président

Vous remarquerez le Conseil d'Etat *in corpore* devant nous ce matin!

J'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette séance du mercredi 11 novembre 2015 que nous allons débiter par une **assermentation**.

Je vous prie de vous lever.

Je passe la parole à M. le premier vice-président du Grand Conseil pour la lecture de la promesse solennelle en français.

(Cf. art. 66 du règlement du Grand Conseil.)

(...)

Monsieur le député Bernard Pignat et Madame la députée Elisabeth Di Blasi-Coucet, merci à tous les deux.

Je vous souhaite beaucoup de plaisir dans ce Parlement et invite vos collègues à vous accueillir en applaudissements.

(Applaudissements)

Le premier point de notre ordre du jour appelle l'entrée en matière sur la décision concernant le budget 2016 de l'Etat du Valais.

Comme cette entrée en matière est obligatoire par la loi, on pourrait s'arrêter là..., mais j'ai des demandes de parole.

1. Entrée en matière

Décision concernant le budget 2016 de l'Etat du Valais

Eintretensdebatte

Beschluss betreffend den Voranschlag des Staates Wallis für das Jahr 2016

Rapport de la commission des finances

Rapports des commissions thématiques

Bericht der Finanzkommission

Berichte der thematischen Kommissionen

Discussion sur l'entrée en matière:

Clausen Diego, Grossrat, CSPO

Die CSPO stellt sich die Frage: Was wollen wir in Zukunft? «Pflästerlipolitik» oder klare Budget-Gesamtstrategien?

Mit einem Ertragsüberschuss von 36,3 Millionen und einem Finanzierungsüberschuss von 42,6 Millionen weist das Budget 2016 positive Resultate aus und erfüllt somit die Ausgaben- und Schuldenbremse. Diese erlaubt eine Abschreibung der buchhalterischen Fehlbeträge in der Höhe von 36,3 Millionen und eine Abschreibung der Finanzierungsfehlbeträge in der Höhe von 42,1 Millionen. Bei einem Ertrag von 3,19 Milliarden und Aufwendungen von 3,16 Milliarden ergibt dies eine Selbstfinanzierungsmarge von 221 Millionen Franken. Die Abschreibungen belaufen sich auf 184 Millionen Franken.

Gemäss Ratsbeschluss vom Dezember 2014 müssen die Fehlbeträge aus den Rechnungen 2013 und 2014 über die Jahre 2015, 2016 und 2017 abgeschrieben werden. Im Budget 2016 sind dementsprechend 42 Millionen vorzusehen.

Leider kommen nun auch die Euro-Schwäche, die Diskussion um die Wasserzinse, der Wegzug von Tamoil, Kurzarbeit bei der SSE (Explosif Gamsen), Abbau von ca. 100 Arbeitsplätzen bei der Lonza, um nur einige Beispiele zu nennen, hinzu.

Dies bedeutet weniger Wachstum, also fehlende Steuergelder. Bei der Rechnung 2014 fehlten hier bereits 26,3 Millionen Franken (2,1% weniger Steuereinnahmen). Es kann nicht sein, dass nun mehrheitlich Investitionen gestoppt werden, um das Budget

ausgeglichen zu halten. Gleichzeitig verursacht man damit wiederum Steuerrückgänge, entsprechend den vorgeschlagenen Investitionsstopps wie bei der Dienststelle für Strassen, Verkehr und Flussbau. Würde dann im krassesten Fall bedeuten, dass wir Steuererhöhungen machen, um die Investitionsstopps auszugleichen und dann nochmals Steuererhöhungen, um überhaupt vorwärts zu kommen. Damit ist die CSPO nicht einverstanden!

Es bleibt einerseits die Hoffnung der Besteuerung der Kraftwerkgesellschaften und andererseits die Tatsache, dass der Bund massiv sparen muss, was sich wiederum auf die Rechnung 2015 auswirken könnte.

Trotzdem gibt es Möglichkeiten, das Steuervolumen zu erhöhen, ohne die Steuern anheben zu müssen - Stichwort konfiskatorische Besteuerung. Hierzu bräuchte es eine Anpassung der Progressionslimite.

Personal

Die Regierung verzichtet ausser in Ausnahmefällen auf die Schaffung von neuen Stellen. Zusätzlich schlägt die Regierung eine Lohnminderung um 0,6% bei den Leistungsprämien und leistungsabhängigen Lohnerhöhungen der Staatsangestellten sowie bei den Erfahrungsanteilen der Lehrpersonen vor. Trotz allem steigt der Personalbedarf (z. B. bei der IT - was wir nachher behandeln) um fast 10 Millionen Franken.

Die CSPO ist nicht glücklich mit dem Entscheid, 6,6 Millionen bei den Löhnen der Staatsangestellten einzusparen. Die Einsparungen beziehen sich sowohl auf Erfahrungs- als auch auf Leistungszulagen und können somit nie äquivalent umgesetzt werden. Kommt hinzu, dass die parastaatlichen Institutionen und die Magistraten überhaupt nicht in einem Gleichwertigen Sinn zur Kasse gebeten werden. Die CSPO weist diesen Vorschlag zurück an den Staatsrat, damit dieser dem Parlament an der Dezembersession eine Gleichbehandelnde Lösung über alle Betroffenen (Lehrer, Verwaltung, HES-SO, Magistraten etc.) inklusive der parastaatlichen Institutionen vorschlägt. Eine dafür nötige Änderung der Gesetzesbasis liesse sich über ein Dekret transitorisch, bis die Analyse beziehungsweise die Vorschläge von BAKBASEL vorliegen, umsetzen.

Es obliegt nun dem Gesamtstaatsrat, ob er dem Parlament eine Lösung mit 6,6 Millionen über alle erwähnten Betroffenen vorschlägt - so würden die Einzelnen letztendlich weniger stark betroffen - oder ob er eine Lösung gleichwertig zur Koeffizienten-Idee von 0,6 für alle vorschlägt, so würde die Einsparungssumme noch höher werden. Was die CSPO auf kein Fall will, ist hier eine «Pflästerlipolitik» zu betreiben, denn diese holt uns bereits nächstes Jahr wieder ein. Unternehmerisch gesehen, müssten im Prinzip Stellen abgebaut werden, anstelle uns Lohnkürzungen vorzuschlagen. Denn bei Lohnkürzungen verliert der Arbeitgeber immer an Attraktivität.

Die CSPO hat deshalb einen Abänderungsantrag zur Streichung dieser 6,6 Millionen ohne Kompensationsmassnahmen hinterlegt, denn diese erwarten wir vom Staatsrat.

Investitionen und Unterhalt

Am stärksten von den Sparmassnahmen ist die Dienststelle für Strassen, Verkehr und Flussbau betroffen. Der Aufwand nimmt um 12,9 Millionen ab. Die CSPO stellt eine Einschränkung des Strassenunterhalts und des Winterdienstes fest. Für Neubauprojekte stehen dem Oberwallis nur noch mehr netto 4 Millionen Franken zur Verfügung. Beim Unterhalt wird das Budget auf 7 Millionen gekürzt, davon die Hälfte für den Winterdienst und den allgemeinen Unterhalt. Für Belagsarbeiten wird das Geld komplett gestrichen. Ebenso wird beim Flussbau (Neubau und Unterhalt) das Budget von 5,5 auf null gestrichen. Hoffen wir, dass es nicht schneit, so haben wir zumindest Geld für den Unterhalt. Im Ernst: 2016 werden somit keine neuen Baustellen angefangen, keine Sanierungen von Kunstbauten getätigt. Der Strassenzustand wird sich massiv verschlechtern und beim Flussbau werden die Gemeinden keine Subventionen erhalten. Die Verantwortung der Sicherheit geht somit zurück an die Regierung.

Um dem entgegenzuwirken, hat die CSPO entsprechende Abänderungsanträge hinterlegt.

Investitionen betreffend den Fonds des 21. Jahrhunderts

Beiträge in die Bildung betreffen quasi nur den ETH-Campus. Hier hat die CSPO bereits mehrere Male gewarnt. In Anbetracht des fast leeren Fonds des 21. Jahrhunderts stellt sich nun die Frage, ob überhaupt noch genügend Geld vorhanden ist, das ambitionöse Projekt zu beenden.

Die IT-Investitionen über den Infrastrukturfonds werfen ebenso viele Fragen auf, vor allem aber die Deckung der neu zu schaffenden Stellen. Im Gesamten sprechen wir von 89 Millionen Franken, vor allem um den entstandenen Rückstand über die nächsten 10 Jahre aufzuholen beziehungsweise auszubauen. Die CSPO stellt deshalb die Frage: Und danach?

Kantonale Abstimmung vom 29.11.2015

Sechszwanzig Millionen stehen für den Kanton, 7 Millionen für die Gemeinden auf dem Spiel. Wird das Dekret abgelehnt, werden wir wohl nicht um Steuererhöhungen herum kommen. Das Volk muss sich hier die Frage stellen: Was ist wohl das kleinere Übel? Für die CSPO ist klar: Das Dekret muss angenommen werden, um genau diese Steuererhöhungen zu vermeiden.

Abschliessend gilt zu erwähnen, dass eine Gesamtstrategie nach wie vor fehlt. Es braucht nun unbedingt eine Globalanalyse, sei es über PAS 2 oder noch besser und schneller direkt über die Departemente und deren Dienststellen - bereits für das Budget 2017. Eine Lösung für die Zukunft ist noch nicht in Sicht. Deshalb müssen alle Faktoren auf den Tisch.

Die CSPO stellt bei dieser Budgetdebatte eine gewisse Ohnmacht fest. Was bleibt uns anderes übrig, wenn in einem Departement wie Verkehr, Bau und Umwelt, genau genommen in der Dienststelle für Strassen, Verkehr und Flussbau massiv an Investitionen, Sanierungs- und Unterhaltsbeiträgen gespart wird? So ist das Parlament dazu verdammt, ebenso diese «Pflästerlipolitik» (im Vergleich zu den Salärkürzungen) anzuwenden, um einigermaßen ein Gleichgewicht herzustellen.

Investitionsstopps in dieser Grössenordnung verursachen letztendlich entsprechende Steuerausfälle und stellen die «joblosen» betroffenen Mitarbeiter des Kantons infrage. Werden sie wohl unbezahlten Urlaub nehmen müssen? Oder werden diese Mitarbeiter wiederum verwendet, um die Arbeiten selber in die Hand zu nehmen? Dann müsste wiederum die Privatwirtschaft dafür geradestehen, indem sie ihr Personal infolge miserabler, fehlender Auftragslage entlassen muss. Nimmt man noch die ohnehin fehlenden Steuerbeträge hinzu, fabrizieren wir eine wirkliche Negativspirale!

Was bleibt, ist die «Pflästerlipolitik» und viele offene unbefriedigende Punkte, das Fehlen einer klaren Strategie bei den Ausgaben und das Fehlen der geforderten vorgängigen Gespräche am runden Tisch, wo man eine zukünftige Investitionsstrategie festlegen könnte.

Übrigens hat die CSPO für sämtliche Abänderungsanträge Kompensationsmassnahmen vorgesehen. Die CSPO will künftig keine «Pflästerlipolitik» mehr sondern Budgetstrategien mit Gesamtlösungen.

Sie ist für Eintreten, hat aber wie bereits erwähnt entsprechende Abänderungsanträge eingegeben, um zumindest einem gewissen Ungleichgewicht entgegenzuwirken.

Danke.

Buttet Jérôme, député, PDCB

Des budgets caractérisés par des ressources toujours largement supérieures à celles de l'exercice précédent reviendront certainement un jour, mais ce n'est pas encore le cas pour 2016. Les difficultés sont toujours là et bien là. Mais, malgré elles, le Conseil d'Etat

peut nous présenter un budget équilibré, respectant les cautions légales, montrant une marge d'autofinancement appréciable et un taux d'investissements à un haut niveau, précieux pour les entreprises et l'économie cantonale en général. C'est lorsque l'ouvrage est plus difficile à réaliser que l'on reconnaît la valeur de ceux qui le construisent.

Certes, le revenu extraordinaire de la répartition du bénéfice de la BNS encaissé en 2015 permet de soulager le montant des découverts comptables 2013 et 2014 à amortir en 2016. Il permettra de plus l'amortissement total plus rapidement que prévu.

Il n'en demeure pas moins que le Conseil d'Etat a su fixer les priorités et a fait des choix, parfois difficiles. Le bien commun exige des sacrifices, des sacrifices à plusieurs niveaux, dont ceux qui touchent les collaborateurs de l'Etat par la seule diminution d'augmentations individuelles et de primes de performance réglementaires par l'application d'un facteur 0,6 plutôt que 1. Cela représente 6,6 millions de sacrifices qu'on se passerait bien évidemment de devoir imposer. Mais 6,6 millions sur près d'un milliard, c'est 0,6% de la masse salariale alors qu'à Fribourg et Berne, on envisage actuellement des baisses respectivement de 2,6% et de 5% sur 3 ans. Et il ne s'agit pas d'une baisse du pouvoir d'achat puisque l'indice suisse des prix à la consommation est estimé à -1,1% pour l'année 2015.

On doit, toutefois, constater une certaine iniquité dans la participation aux efforts puisque certaines catégories de collaborateurs de l'Etat ainsi que ceux qui se trouvant déjà au maximum et n'ayant donc plus droit à ces augmentations individuelles et primes ne sont pas touchés par cette mesure.

Le groupe PDCB déposera ce jour une motion ayant pour but de corriger cette iniquité dans les années futures, en espérant qu'un retour rapide à meilleure fortune en épargne la mise en application.

Il souhaite également que Conseil d'Etat, Grand Conseil et institutions paraétatiques participent aussi à ces efforts.

Si les efforts d'économies de fonctionnement paraissent encore frileux dans ce budget, les conclusions de BAKBASEL concernant ETS 2, attendues dans le courant 2016, devraient permettre pour 2017 et les années suivantes des mesures amenant de réelles économies. Pas plus que vous, le groupe PDCB ne peut présumer des propositions qui découleront de cette étude. C'est pourquoi il étudiera ces conclusions et propositions et, si les points que je vais citer n'en font pas partie, déposera des interventions demandant d'étudier une diminution de la fréquence de renouvellement des véhicules de l'Etat, la révision des tarifs de mise à disposition des places de parc pour les collaborateurs, certaines étant louées, l'a-t-on appris, à 25 francs par année, les loyers des locaux et immeubles utilisés par l'Etat et appartenant à des tiers qui pourraient être révisés à la baisse selon la tendance du marché, l'abandon du recours quasi systématique aux concours d'architecture souvent source de coûts supplémentaires, d'investissements et de fonctionnement, la pertinence du concours devrait être examinée de cas en cas et enfin, après inventaire des biens-fonds de l'Etat, la possibilité de vendre des parcelles inutilisables à elles seules mais intéressantes pour les propriétaires voisins.

Revenons au budget.

En sus des propositions de la commission des finances que nous pouvons suivre de façon générale, nous vous soumettrons quelques amendements et souhaits.

Dans le domaine de la justice, le rapport 2011-2014 sur les statistiques des tribunaux de district qui nous est présenté durant cette session montre une fois de plus la sous-dotation des tribunaux dans le Bas-Valais. Le groupe PDCB propose de la compléter en allouant 150'000 francs pour une unité juriste supplémentaire dans le Bas-Valais compensés par la diminution d'un poste dans l'administration cantonale à déterminer par le Conseil d'Etat.

Au DSSC, la commission des finances propose 2 postes supplémentaires pour la surveillance de l'emploi, postes qui devront être autofinancés. Peu enthousiastes, nous demandons que ces 2 postes soient à durée déterminée et qu'un bilan après 2 ans permettent de contrôler l'autofinancement et de décider de l'éventuelle prolongation du mandat.

Au DFS, nous saluons et soutenons les propositions de la commission des finances visant à éviter une trop grande érosion de l'aide représentée par les Rail-Check, aide que le groupe PDCB avait initiée. Au Service de la sécurité civile et militaire, au poste 31, il n'apparaît pas les efforts que l'on constate et salue ailleurs de façon générale dans ce projet de budget. De 3,33 millions au compte 2014, il passe à 4,25 millions au budget 2015 et à 4,71 millions au budget 2016. Nous demandons de réduire ce poste de 3%, soit 150'000 francs, et d'affecter ce montant au Service de la jeunesse pour l'encadrement des familles d'accueil.

Au DEET, nous demandons d'allouer 1,5 million supplémentaire au poste Améliorations structurelles, cela pour différentes prestations; 1,5 million à trouver dans le même département.

Au DTEE, pour les routes, nous constatons, et vous l'avez déjà constaté aussi, les fortes baisses pour l'entretien et les investissements. Le budget 2016 doit être le dernier aussi faible dans ce domaine. Nous proposons d'allouer 5 millions supplémentaires à l'entretien des routes. Nous demandons aussi de réintroduire dans les mesures prioritaires du Service des routes, transports et cours d'eau la mise en chantier du contournement des Evouettes avant le 31 décembre 2017.

Comme déjà dit, de façon générale, le groupe PDCB soutient les propositions de la commission des finances, dont il salue aussi la qualité du travail, de l'analyse et des propositions et, parmi ces propositions, l'amendement prudentiel d'une réduction des charges de fonctionnement de 26 millions pour contrebalancer, le cas échéant, les effets du refus par le peuple le 29 novembre prochain du décret concernant l'application des dispositions sur le frein aux dépenses et à l'endettement. La grande majorité des citoyens qui ont demandé le vote populaire sur ce décret visait spécialement l'augmentation de l'impôt sur les véhicules à moteur, une augmentation de 10%, soit entre 6 et 10 centimes par jour pour la plupart des véhicules immatriculés dans notre canton, augmentation que tous les citoyens ont déjà subie cette année sans, pour la plupart, s'en rendre compte et augmentation, malgré laquelle, l'imposition reste la plus avantageuse de Suisse.

Nous nous battons ces jours pour des modifications de quelques centaines de milliers de francs ici ou là. Nous devons tous dès aujourd'hui mettre autant d'énergie pour convaincre les citoyens que l'impôt sur les véhicules à moteur est une des mesures du décret parmi d'autres et que refuser le décret entraîne le refus de toutes les mesures du paquet. Ainsi, l'économie de 6,1 millions pour les automobilistes de ce canton entraînerait une diminution des rentrées, donc aussi des prestations de l'Etat, de l'ordre de 26 millions pour l'Etat et de 7 millions pour les communes. Une petite économie personnelle qui pourrait se transformer en un coût toujours personnel bien plus lourd. Rien ne justifie de compromettre autant et de cette façon l'équilibre difficilement atteint de ce budget.

Le groupe PDCB compte sur la force de persuasion de chacun d'entre nous et sur la sagesse populaire d'ici au 29 novembre prochain.

Ce message étant passé, le groupe PDCB accepte bien entendu l'entrée en matière sur ce budget 2016 et vous remercie de votre attention.

Le président

Merci Monsieur le député.

Je n'ai pas d'autres demandes de parole..., voilà ça arrive!

Dumont Jean-Henri, député, AdG/LA

Je suis le premier à avoir appuyé parce que tout le monde veut passer en dernier...
Comment qualifier le budget 2016?

Si nous reprenons le rapport de la commission des finances, nous pouvons dire qu'il est équilibré, qu'il respecte le double frein aux dépenses et à l'endettement, que pour la première fois depuis plus de 10 ans, non seulement les charges de fonctionnement n'augmentent pas mais elles baissent en dessous de celles du compte 2014, que le véritable impact des mesures d'économies à l'aide sociale du rapport de la commission des finances et de la commission de gestion ne s'observera pas dans les comptes avant 2017, qu'un refus du décret financier soumis en votation populaire le 29 novembre prochain péjorerait le budget 2016 de 26 millions.

Le groupe AdG/LA relève que la situation financière du canton n'est pas aussi catastrophique que certains veulent le faire croire par dogmatisme politique. En effet, les investissements bruts et nets sont maintenus à un niveau élevé. L'amortissement du découvert comptable 2013 et 2014 sera réalisé sensiblement plus vite qu'initialement prévu. Nous rappelons que ce découvert, qui se montait à 83 millions et 84 millions, était socialement dû à un manque de rentrées financières. Cela a été relevé à plusieurs reprises, notamment par certains membres du Conseil d'Etat.

Cependant, des crédits supplémentaires pour un montant global d'environ 36 millions seront nécessaires et proposés pour l'exercice 2015.

Si la situation est tout de même préoccupante, c'est essentiellement dû au choix idéologique de limiter les ressources. Nous rappelons les baisses fiscales exagérées en 2000 et 2012 représentant plus de 250 millions par année. Cela nuit à l'équilibre budgétaire et met en danger les prestations de l'Etat envers la population et l'économie valaisanne. A cause de cette obsession du moins d'impôts et donc du moins d'Etat, certains disent mieux d'Etat, des coupes comme la baisse des subventions pour la réduction des primes de caisses maladie ont déjà touché particulièrement la classe moyenne.

Après s'être attaqué au personnel enseignant dans ETS 1, on s'attaque aux salaires des employés d'Etat pour 6,6 millions, ce que nous refusons bien évidemment.

Le fonds de financement des grands projets d'infrastructures du 21^e siècle sera bientôt épuisé puisque plus des 3/4 de ce fonds sont déjà engagés ou décidés avec un solde encore disponible de seulement 73 millions. Si on continue sur cette voie, le niveau d'investissements va devoir être drastiquement diminué, avec toutes les conséquences que l'on peut estimer pour l'économie valaisanne.

Il faut tout de même relever que les ressources étant limitées, par choix, des priorités ont enfin été déterminées par le Conseil d'Etat et nous le saluons. Les subventions sans caractère d'investissement progressent pour les hautes écoles, pour la santé publique et pour l'action sociale. Les investissements propres augmentent de 24,2 millions pour Rhône 3 et de 13,8 millions pour les investissements divers. Par contre, ils diminuent de 25,8 millions pour les immeubles et de 48,5 millions (-66%) pour les routes cantonales. Il est piquant de constater que parmi ceux qui demandaient systématiquement des baisses de moyens et une priorisation de l'attribution de ces moyens, on retrouve ceux qui contestent cette priorisation quand elle ne leur plaît pas. Dans ce sens, le groupe AdG/LA dénonce l'attitude irresponsable de la commission thématique de l'équipement et des transports (ET) qui a déposé un amendement demandant une augmentation de 15 millions pour l'entretien des routes à compenser par une diminution de 15 millions de l'aide sociale. Il s'agit d'une véritable déclaration de guerre entre commissions thématiques avec un risque de contagion vers une guerre entre services, voire entre départements. S'il peut être compréhensible que la commission ET souhaite augmenter les moyens de l'entretien des routes, il n'est pas de sa compétence de s'ingérer dans le domaine de la commission SAI. Nous demandons formellement à la commission ET de retirer son amendement.

A part l'effort de priorisation, le budget 2016 est dans la ligne des budgets précédents, de la PIP, du double frein et de l'examen des tâches et structures de l'Etat (ETS 2) fixés par le Conseil d'Etat, économies supplémentaires et presque aucune recherche de nouvelles rentrées. L'implication du pouvoir législatif par des représentants de la commission des finances dans le groupe de travail ETS 2 est discutable à ce stade, au sens de la séparation des pouvoirs. Alors que l'analyse BAKBASEL, par ailleurs méthodologiquement contestable, conclut à un déficit structurel de 77 millions, il est incompréhensible que le Conseil d'Etat se fixe à lui-même et à ses services un objectif de 120 millions, soit +56% par rapport aux constats de BAKBASEL. Ce zèle excessif montre l'orientation économies plutôt qu'évaluation des besoins et recherche de moyens. Le tabou fiscal est intouchable. Ce serait admettre être allé un peu trop loin avec les baisses fiscales.

Enfin, dans la situation actuelle, nous ne comprenons pas l'attachement orgueilleux au frein à l'endettement. Avec des taux d'intérêts aussi bas qu'actuellement, pouvoir emprunter pour financer des investissements d'infrastructures serait assurément intéressant pour les finances de l'Etat et permettrait de débloquer un financement notamment pour le fonctionnement de l'Etat.

Le groupe AdG/LA regrette cette orientation qui, à terme, ne peut conduire le Valais qu'à un affaiblissement de l'Etat, une dégradation des conditions de travail du personnel de la fonction publique et à un démantèlement des prestations au détriment de la majorité des Valaisannes et des Valaisans.

C'est pourquoi nous proposons des amendements au budget, que nous ne développerons pas ici, avec des rentrées supplémentaires qui permettraient de financer les prestations nécessaires, en maintenant bien sûr l'équilibre budgétaire. Nous pourrions ainsi augmenter les montants à disposition des routes sans prélever les prestations d'aide sociale ou autres prestations. Nous pourrions aussi revenir sur les coupes qui ont touché lourdement le pouvoir d'achat de la classe moyenne comme les subventions pour la réduction des primes de caisse maladie pour plus de 30 millions.

Le groupe AdG/LA accepte l'entrée en matière et réserve sa position sur le projet final qui sortira des débats parlementaires.

Merci pour votre attention.

Claivaz Christophe, député, PLR

Il y a 12 mois, nous débutions ici même le douloureux processus d'examen du budget 2015 avec la demande d'étalement sur plusieurs années du découvert 2013 et du découvert prévu pour 2014 assorti d'un décret comportant différentes mesures nécessaires à respecter le double frein aux dépenses et à l'endettement pour le budget 2015.

Aujourd'hui, nous nous trouvons dans une situation diamétralement opposée. Pourquoi? Par le fait que le Gouvernement a écouté les demandes formulées par le Parlement lors de l'examen des comptes en juin et qu'il a su appliquer une élaboration de budget participative avec le Parlement. Je rappellerai ce que le groupe PLR demandait par rapport au budget 2016: un budget équilibré respectant la clause légale du double frein, un budget dégageant le bénéfice nécessaire à l'amortissement des découverts des exercices précédents selon décision du Grand Conseil de décembre 2014, tout cela sans augmentation d'impôts ou de taxes, sans décret et en fixant les priorités gouvernementales par rapport aux moyens disponibles.

Nous pouvons constater aujourd'hui que nous avons été entendus sur toutes nos revendications. Nous remercions le Gouvernement pour son travail, nous soutiendrons ce projet de budget, nonobstant quelques amendements corrigeant quelque peu les impacts financiers de certaines priorisations.

La marge d'autofinancement retravaillée à 182,8 millions permet un remboursement des découverts à hauteur de 78,9 millions. Nous demandons, il y a 12 mois, un remboursement sur un seul exercice du découvert de 82,7 millions du compte 2013. Nous

avons été traités d'irresponsables. On voit à ce jour que l'exercice était presque jouable. Notons, pour être honnêtes, que le versement de 53,5 millions de la part de la BNS arrange bien les choses. Et, dans ce domaine, nous félicitons pour le fait que le canton du Valais reste prudent par rapport à cette recette fluctuante en ne la comptabilisant pas dans le projet de budget.

Nous sommes d'accord avec le plan proposé du remboursement des découverts restants de l'exercice 2014. Nous nous posons la question, cependant, par rapport à l'écart qui pourrait se dessiner sur les comptes 2015 par rapport au budget. Pourrions-nous avoir quelques renseignements à ce sujet?

Nous constatons à la lecture du rapport de la commission des finances que des demandes diverses pour environ 30 millions de crédits complémentaires sont en suspens. Il semble que le produit de la vente de l'aménagement hydroélectrique La Souste-Chippis aux FMV soit déjà entièrement englouti dans ces demandes. Nous aimerions avoir quelques informations du Gouvernement à ce sujet.

Le groupe PLR salue le fait que l'Etat maintienne un taux d'investissements élevé malgré la situation financière du canton. Nous relevons que des priorités ont été mises mais nous estimons que le sacrifice porté sur le budget d'entretien des routes cantonales et service hivernal est disproportionné. La diminution de la rubrique de 73,1 millions (budget 2015) à 24,6 millions représente -66%. Vous ne pouvez pas tailler à hauteur des 2/3 dans une prestation sans provoquer des dégâts collatéraux très importants.

Le groupe PLR a toujours demandé des rallonges de budget pour les routes. Nous nous sommes battus pour faire modifier la clé de répartition de la RPLP en faveur du Service des routes cantonales. Souvent, en période d'aisance financière, les routes cantonales ne constituèrent pas une priorité gouvernementale et les montants affectés ne permettaient pas de maintenir au moins tel quel l'état du réseau. Aujourd'hui, la situation financière du canton est tendue mais l'état de nos routes est devenu catastrophique. Dans un canton à vocation touristique et où la mobilité individuelle est primordiale, nous ne pouvons pas nous permettre de ne pas agir pour ces routes qui constituent une carte de visite du Valais.

Nous partageons l'avis du Gouvernement que des priorités doivent être fixées, nous l'avons nous-mêmes demandé. Nous ne contesterons ainsi pas le poids d'un certain sacrifice sur les routes mais pas à hauteur de 66%. En proposant par voie d'amendement un montant supplémentaire de 15 millions, nous limitons cette baisse à 45%, ce qui est déjà conséquent.

A ce stade des discussions, nous ne suivons pas la commission thématique équipement et transports pour la compensation sur l'aide sociale. Depuis plusieurs années, nous constatons une explosion des coûts au niveau de l'aide sociale avec, à de multiples reprises, des écarts importants entre les budgets et les comptes, débouchant sur des demandes de crédits complémentaires. Boucler un budget en sachant qu'il y aura des dépassements car les sommes ne sont pas suffisantes, c'est de la malhonnêteté; ne pas réussir à l'estimer, c'est de l'incompétence. Cette année, il a été demandé aux différents services de budgétiser au plus près les coûts et d'être au plus juste. C'est dans ce contexte que l'aide sociale coûte 205 millions; eh bien! si elle coûte 205 millions, il ne faut pas raboter 15 millions parce que cela revient à accepter un crédit complémentaire de même teneur dans 12 mois. Par contre, des pistes d'économies dans ce domaine existent tout de même et j'y reviendrai tout à l'heure.

Le groupe PLR propose la compensation au niveau de la rubrique de charges du personnel. Cette rubrique à 947 millions, avec les subventions sans caractère d'investissement, constitue les 2/3 des dépenses de l'Etat. Même avec une politique restrictive au niveau de la création de nouveaux postes, cette rubrique gonfle d'année en année, en croissant de 1% pour 2016 malgré une baisse de l'indice suisse des prix à la consommation. Dans les entreprises privées, les salaires ont de façon générale été stables, et uniquement ralentir l'augmentation ne nous semble pas suffisant.

L'introduction d'un coefficient de 0,6 point sur les parts d'expérience des enseignants et sur l'augmentation progressive liée à la prestation pose une question d'inégalité puisqu'elle ne peut être appliquée à l'ensemble de la fonction publique, certes en fonction de dispositions législatives ne pouvant être modifiées dans un laps de temps suffisant pour déployer des effets au budget 2016 déjà, mais cette mesure risque de dresser les uns contre les autres les différents secteurs de la fonction publique, ce qui n'est pas souhaitable.

Le groupe PLR propose dans ce sens une mesure plus équitable, quasiment plus sociale, à savoir une baisse de 2% sur les salaires de l'ensemble de la fonction publique et des institutions paraétatiques, pour les salaires supérieurs à 65'000 francs par année EPT. Cela correspond plus ou moins aux 5 jours fériés supplémentaires que la fonction publique possède par rapport au privé, ce qui correspond à 227 EPT. Cette mesure devrait au minimum rapporter 18 millions.

Dans tous les cas, le Gouvernement est invité à revoir avec ses partenaires l'ensemble de la politique salariale du personnel de l'Etat, qui est certainement prêt à accepter que des modifications en adéquation avec son temps se fassent. Ce projet devrait être conduit au travers de ETS 2, nous souhaitons qu'il le soit et qu'il le soit de manière harmonieuse.

Ce sacrifice complémentaire s'inscrit aussi dans la continuité de la recapitalisation des caisses de pension à laquelle les citoyens de notre canton ont largement contribué, et au fait que la part de l'employeur en matière de LPP reste fixée à 53%, ce qui est plus que dans le privé. Nous estimons, sans vouloir anticiper ETS 2, que cette demande est raisonnable.

Sur les 18 millions supplémentaires ainsi dégagés au bilan, le groupe PLR, outre les 15 millions pour les routes, fait chorus à la commission des finances en demandant 1,05 million de plus pour les Rail-Check et 2 millions supplémentaires pour le domaine de recherche et développement au niveau de la HES-SO. Dans ce domaine des Hautes écoles, le bras de levier est de 1 à 7 entre le montant investi par le canton et l'argent injecté par la Confédération dans le soutien des différents projets de recherche. Au niveau des Rail-Check, il y a peut-être des économies possibles mais le Grand Conseil a dit clairement non par deux fois et le DFS revient toujours de manière insidieuse contre l'avis du Parlement. C'est pourquoi nous disons encore aujourd'hui une troisième fois non.

Au niveau de l'aide sociale, nous soutenons la commission des finances qui demande une mise en application immédiate des motions urgentes acceptées en septembre qui pourraient contribuer à une réduction des coûts dans le domaine de 2,2 millions supplémentaires.

Nous soutenons également la demande de création de 2 postes supplémentaires pour lutter contre les abus dans le domaine.

Le groupe PLR s'inquiète de l'augmentation des hospitalisations hors canton avec plus de 1'000 personnes l'an dernier. Nous soutenons les démarches de la commission SAI par rapport à une étude des parts de marché et afin que tout soit entrepris pour restaurer la confiance en notre hôpital.

Le groupe PLR s'inquiète de la fonte massive des ressources du fonds de financement des projets du 21^e siècle. Nous resterons attentifs à ce que celui-ci ne serve pas de fonds de fluctuation et nous demanderons, par exemple, lors de la discussion sur la stratégie informatique qu'une partie des montants prélevés dans le fonds y soit restituée par le budget ordinaire avant la fin du projet.

Au DFI, nous nous étonnons du fait que seuls 500'000 francs soient budgétisés par rapport aux amendes fiscales. Est-ce que le département peut nous assurer que tout est bien entrepris pour faire le maximum dans ce domaine?

Le groupe PLR remercie le Gouvernement pour l'élaboration participative de ce budget 2016 et pour l'écoute donnée à ce Parlement au niveau de nos demandes.

Nous félicitons la commission des finances et tous ses membres pour la qualité de son rapport et les propositions formulées que nous soutenons *in globo* nonobstant certains bémols par rapport aux sources de compensation.

Le groupe PLR accepte l'entrée en matière sur le budget 2016 et vous remercie pour votre attention.

Ruppen Franz, Grossrat, SVPO

Die SVPO-Fraktion hat den Voranschlag 2016 geprüft. Der Voranschlag kann als ausgeglichen bezeichnet werden.

Seit mehr als 10 Jahren steigt der Aufwand der laufenden Rechnung erstmals nicht mehr an. Er ist etwas tiefer als in der Rechnung 2014. Dies ist aber auf die Stagnation der Einnahmen zurückzuführen, welche kein weiteres Ausgabenwachstum zulässt. Die Einnahmen sind aber auch im Budget 2016 höher als in der Rechnung 2014. Dies zeigt, dass der Kanton Wallis nicht ein Einnahmenproblem hat sondern ein Ausgabenproblem.

Gemäss Beschluss des Grossen Rats betreffend die Tilgung der Fehlbeträge der Rechnungen 2013 und 2014 müssen diese in den Jahren 2015 bis 2017 abgeschrieben werden. Es muss also auch im vorliegenden Voranschlag 2016 ein Teil der Fehlbeträge der Rechnungen 2013 und 2014 abgeschrieben werden.

Die Abschreibung des buchhalterischen Fehlbetrags erfolgt bedeutend rascher als ursprünglich geplant. Das ist aber vor allem auf die ausserordentlichen Einnahmen im Jahr 2015 aus der Gewinnverteilung der Schweizerischen Nationalbank zurückzuführen.

Unsere Fraktion anerkennt den Willen des Staatsrats, die Ausgaben und Schulden weiterhin zu bremsen. Dennoch sind unserer Ansicht nach weitere Sparmassnahmen nötig, um den Staatshaushalt in den nächsten Jahren auf Kurs zu bringen und um die Vorgaben der doppelten Ausgaben- und Schuldenbremse zu erfüllen. Es geht nicht an, den Staatshaushalt mit weiteren Erhöhungen von Gebühren und Steuern sanieren zu wollen.

Bei der Investitionsrechnung kann festgestellt werden, dass trotz der schwierigen finanziellen Lage des Kantons die Brutto- und Nettoinvestitionen auf einem hohen Niveau gehalten werden. Dennoch ist bei den Kantonsstrassen ein drastischer Rückgang der Investitionen festzustellen, welche ca. durch den Faktor 3 gekürzt wurden. Dies ist nicht im Interesse unserer Bevölkerung, insbesondere der Seitentäler, welche auf gute Strassen angewiesen sind, unserer Wirtschaft und des Tourismus.

Betrachtet man beim Budget 2016 den Personalaufwand, so stellt man fest, dass der Personalaufwand gegenüber dem Budget 2015 wiederum gestiegen ist. Und rechnet man dann noch die bei der HES-SO Valais/Wallis anfallenden Kosten für das Personal hinzu, so beträgt die gesamte Lohnsumme ca. den Betrag von einer Milliarde Franken. Das ist immerhin ca. fast ein Drittel der gesamten Ausgaben des Kantons Wallis.

In Bezug auf die Lohnpolitik unterstützt unsere Fraktion die vom Staatsrat vorgeschlagenen Massnahmen. Wir sind aber der Ansicht, dass dies nur vorübergehende Massnahmen sein dürfen und verlangen hier vom Staatsrat fundierte und konkretere Vorschläge für die kommenden Jahre. Im Weiteren unterstützen wir den Vorschlag der FIKO, wonach die geforderten Sparmassnahmen beim Staatspersonal auch bei den subventionierten halbstaatlichen Institutionen umgesetzt werden.

Mit Besorgnis hat die SVPO-Fraktion davon Kenntnis genommen, dass im Sozialwesen die individuellen Sozialleistungen wieder um ca. 20 Millionen Franken steigen. Hier verlangen wir, dass die im Bericht der GPK und der FIKO vorgeschlagenen Sparmassnahmen rasch umgesetzt werden. Ebenso sind die in der Septembersession angenommenen dringlichen Motionen in dieser Angelegenheit rasch umzusetzen.

Die SVPO kann im Weiteren nicht akzeptieren, dass beim Unterhalt der Kantonsstrassen so stark gekürzt wird. Gut unterhaltene und sichere Kantonsstrassen sind wichtig für unsere Bevölkerung und die Wirtschaft, aber insbesondere auch für den

Tourismus. Wir haben hier einen entsprechenden Abänderungsantrag zur Erhöhung dieses Betrags für den Strassenunterhalt der Kantonsstrassen eingereicht.

Im Weiteren haben wir mit Befremden davon Kenntnis genommen, dass gegenüber dem Budget 2015 die Kredite für den Schutzwald um 9,2% und für Schutzbauten um sogar 27% gekürzt werden sollen. Dies ist für uns nicht akzeptabel, insbesondere auch darum nicht, weil diese Beiträge gerade in der letztjährigen Budgetdebatte aus guten Gründen erhöht worden sind. Wir haben auch hier entsprechende Abänderungsanträge hinterlegt.

In diesem Sinne ist die SVPO-Fraktion für Eintreten auf den Voranschlag 2016.

Ich danke Ihnen.

Rieder Beat, Grossrat, CVPO

Eingangs halte ich fest, dass der Voranschlag 2016 für die CVPO-Fraktion eine gute Basis ist und die CVPO-Fraktion Eintreten beschlossen hat.

Wenn wir ein wenig über unseren Tellerrand und über den Kantonsrand hinaus blicken, können wir sogar feststellen, dass im Vergleich zu anderen Kantonen, der Walliser Regierung ein Lob auszusprechen ist. Der Voranschlag hält zwar nicht allen Erwartungen stand - aber welcher Voranschlag macht das schon - immerhin ist er aber verfassungskonform und hält die doppelte Ausgaben- und Schuldenbremse in bemerkenswerter Weise ein, ohne zu einschneidenden Sparmassnahmen greifen zu müssen.

Und wenn ich hier nun von Einzelnen bereits in der Presse vehemente Kritik an den moderaten Sparmassnahmen bei den Personalkosten höre, muss ich sie doch darauf hinweisen, dass in einigen Kantonen wesentlich härtere und einschneidende Budgetkürzungen - insbesondere beim Personal - durchgeführt werden mussten und der Kanton Wallis hier ein Paket vorschlägt, welches durchwegs als moderat bezeichnet werden kann. Und zwar gestützt auf die doppelte Ausgaben und Schuldenbremse im Kanton Wallis, welche negative Tendenzen früh erkennt und verhindert.

Es ist aber offenkundig, dass unsere Regierung den Spagat zwischen der Erfüllung der zentralen staatlichen Aufgaben (insbesondere beim Strassenbau, Strassenunterhalt, Flussbau und Schutzmassnahmen) einerseits und einem ausgeglichenen Budget andererseits nicht vollumfänglich lösen konnte. Offensichtlich hat die Regierung zu Lasten der Investitionen das Budget in einzelnen Positionen zu massiv gekürzt. Hier wird das Parlament Verantwortung tragen müssen und korrigierend eingreifen.

Unsere Fraktion hat zur Kenntnis genommen, dass das Budget 2016 durch externe Faktoren günstig beeinflusst wurde. So werden dem Kanton beim Finanzausgleich ein Mehrertrag von 46 Millionen Schweizer Franken zufließen. Demgegenüber stehen aber massive Mehrausgaben bei der Sozialhilfe sowie bei den ausserkantonalen Hospitalisationskosten, so dass sich die positiven und negativen Faktoren leider aufheben.

Von Seiten der CVPO-Fraktion bestehen daher mehrere Handlungsmöglichkeiten:

Beim Strassenbau und Strassenunterhalt ist es schlichtweg nicht möglich, den Investitionsbedarf dermassen runter zu fahren, wie dies die Regierung vorsieht. Mit diesen Massnahmen würde man die Fortführung von bereits begonnen Baustellen im Kanton infrage stellen und damit weit höhere Folgekosten verursachen. Abgesehen davon wäre auch die Bauwirtschaft im Wallis stark betroffen mit unmittelbarem Niederschlag beim Arbeitsmarkt. Dies ist absolut untolerierbar! Daher wird die CVPO in diesem Bereich Abänderungsanträge zu Gunsten dieser 2 Positionen vorkehren.

Ebenso beim Flussbau und Flussbauunterhalt. Auch hier betrachten wir die Investitionskürzungen als zu massiv, als dass sie von einem Jahr auf das andere so durchgeführt werden könnten. Wenn die Regierung zum Erstaunen aller in einzelnen Positionen das Budget auf null reduziert, ja dann fragt sich natürlich jeder Grossrat: Was machen denn diese Angestellten in diesem Bereich noch? Also auch hier hat der Staatsrat offenkundig den Bogen überspannt.

Und auch im dritten Bereich bei den Schutzmassnahmen sind wir der Meinung, dass bereits lancierte Schutzprojekte nicht einfach gestoppt werden können. Der Kanton trägt eine Verantwortung für die Sicherheit der Bevölkerung und hat solche Projekte, die nun schon begonnen wurden, auch planmässig durchzuführen.

Des Weiteren haben wir bei der Landwirtschaft festgestellt, dass im Bereich der Strukturverbesserungsmassnahmen das Budget um minus 72% massiv reduziert wurde. Hier können teilweise auch intern selbstverständlich Ausgleichs- und Kompensationsmassnahmen vorgenommen werden, so dass nicht mit dem Zweihänder ein ganzer Investitionsbereich lahm gelegt werden muss. Immerhin fliessen ja hier ebenfalls Bundesgelder, welche direkt dem Kanton Wallis zugute kommen. Solche Budgetkürzungen sind zu vermeiden.

Wir werden in unseren Budgetanträgen aufzeigen, wo wir die entsprechenden Kompensationsmassnahmen erzielen wollen. Wie bereits wiederholt gefordert, müssen aber die Sparanstrengungen in jenen Bereichen vorgenommen werden, welche nun mal die Hauptausgaben unseres Kantons darstellen. Und der Bericht der Finanzkommission hält klar fest, dass sich die Personalkosten ohne die Überführung der 320 Stellen der Dienststelle für Hochschulen heute auf ca. eine Milliarde Schweizer Franken bewegen würden. Und auch ohne Berücksichtigung dieser Umgliederung steigen auch im Budget 2016 wiederum die Personalkosten von 937 Millionen auf 947 Millionen. Die ins Auge gefassten Einsparungen beim Personalaufwand sind sehr punktuell und vermögen aufgrund der Ungleichbehandlung des Personals nicht zu befriedigen. Einerseits treffen sie einen Teil der Staatsangestellten hart und lassen den Sektor der subventionierten halbstaatlichen Institutionen ungeschoren. Andererseits sind Sparanstrengungen mit der Kürzung des Koeffizienten von 0,6 auf die Erfahrungsanteile der Lehrpersonen und auf die leistungsabhängigen Lohnerhöhungen völlig ungenügend. Die CVPO wird in diesem Bereich Abänderungsanträge eingeben, welche diese Massnahmen einerseits für die direkt Betroffenen kurzfristig ein wenig entschärfen, und andererseits dafür sorgen, dass auch die halbstaatlich subventionierten Institutionen beim Personal sparen müssen. In der Zielrichtung bleiben wir aber auf dem vom Staatsrat vorgesehenen Weg und warten nun wirklich dringend - ich betone dringend - auf die Gesamtstrukturierung des Staatspersonals inklusive der halbstaatlichen Betriebe, einer Anpassung der Lohnsysteme im Kanton Wallis und eine Effizienzsteigerung, welche schlussendlich zu Einsparungen führen muss.

Bei den Sozialkosten überrascht uns die Wucht der Erhöhung dieser Sozialkosten und andererseits die ungenügende Reaktion unserer Regierung auf diese massiven Mehrkosten. Wir haben als CVPO-Fraktion bereits im September einige Motionen zur Eingrenzung der kostentreibenden Faktoren, welche vom Parlament angenommen wurden, eingegeben. Hinzu kommen die Motionen der Geschäftsprüfungskommission, welche ebenfalls noch der Umsetzung harren. Wir erwarten, dass der Staatsrat hier schnell und gründlich sämtliche kostendämpfenden Massnahmen umsetzt. Im Rahmen dieser Session werden wir des Weiteren eine generelle Überprüfung der subventionierten Beiträge an die Mietkosten im Sozialbereich verlangen. Wir sind der Meinung, dass in diesem Bereich oftmals überhöhte Mietzinse bezahlt werden. Dies ist zu korrigieren.

Ein weiterer Kostentreiber, der uns nicht überrascht hat, ist die Steigerung bei den ausserkantonalen Hospitalisierungskosten. Mit 12,8 Millionen ist diese Steigerung im Vergleich zu früheren Jahren enorm. Wir haben es im Parlament mehrfach erwähnt: Wir können nicht auf das Gesundheitsnetz Wallis einschlagen und die Qualität unserer Spitäler infrage stellen und dann erwarten, dass die Patienten nach wie vor das Vertrauen in unser Gesundheitssystem haben. Das Parlament selbst hat hier sehr viel Geschirr zerschlagen und jetzt wird halt die Rechnung präsentiert. Ein Faktor, der uns aber vor allem stört, ist, dass offenkundig trotz diversen Bemühungen von verschiedenen Fraktionen die Zweisprachigkeit in unserem Kantonsspital Sitten nach wie vor nicht gewährleistet wird. Sie werden auch hier noch einmal über die Bücher gehen müssen. Falls sie es nicht schaffen, dass das Kantonsspital für die deutschsprachigen Patienten eine einwandfreie Kommunikation ermöglicht, werden diese Patientenströme schlicht und einfach komplett abwandern mit

entsprechenden Kostenfolgen für unseren Staat. Die berühmte Dolmetscherzelle, welche die CVPO vor 3 Jahren verlangt hat, wurde nicht eingerichtet. Man vertröstet uns damit, dass das Personal in einzelnen Bereichen zweisprachig sei und somit keine Probleme bestehen würden. Wir glauben nicht daran. Wir glauben vielmehr den Berichten unserer Hausärzte und der Patienten, welche von inakzeptablen Verhältnissen in diesem Bereich berichten und damit von einer grossflächigen Abwanderung von Patientenströmen aus dem Oberwallis in die Deutschschweiz.

Generell braucht es aus unserer Sicht die Bereitschaft aller Parteien, ihre Regierungsverantwortung wahrzunehmen und dabei auch im Hinblick auf die Abstimmung über das PAS 2 entsprechende Zeichen zu setzen. Wenn ich aber höre, dass einzelne Parteien das Sparpaket PAS 2 ablehnen, und andererseits nur an der Steuerschraube drehen wollen, werden wir keine Einigung erzielen. Unsere Fraktion ist nicht absolut gegen Erhöhung bei den Einnahmen. Wir haben deshalb im Rahmen dieser Session ein Postulat hinterlegt, welches eine Überprüfung der Verordnung über das Verbot der konfiskatorischen Besteuerung verlangt. Unseres Erachtens können im Rahmen dieser Abänderung der Verordnung Mehrerträge in der Höhe von zirka 6 Millionen Schweizer Franken generiert werden. Wir verlangen aber im Gegenzug auch von den Regierungsparteien, dass sie sich zu einem Sparpaket, welches absolut zumutbar ist, bekennen. In diesem Sinne hoffen wir, dass PAS 2 Ende November 2015 vom Volk angenommen wird.

Unter den gegebenen schwierigen Bedingungen hat aber der Staatsrat, mit Ausnahme der zu massiven Investitionskürzungen bei einzelnen Positionen, ein sehr gutes Budget vorgelegt, welches sich im Vergleich mit anderen Kantonen in der Schweiz sehen lassen kann.

Ich danke Ihnen.

Clerc Charles, député, UDC

Le budget 2016 se résume ainsi: 3,94 milliards de revenus, 2,873 milliards de dépenses avant amortissement, des amortissements à hauteur de 221 millions, des investissements nets pour 178,5 millions. Comptablement, mathématiquement, le budget 2016 respecte le double frein aux dépenses et à l'investissement.

Le budget est un acte gouvernemental. Le Gouvernement propose et le Grand Conseil dispose et approuve.

Pour la première fois depuis 10 ans, les charges de fonctionnement n'augmentent pas et sont en légère baisse, les revenus en hausse par rapport aux comptes 2014 (+98 millions) mais en baisse en comparaison avec le budget 2015. Si l'on analyse de plus près le compte de fonctionnement, on s'aperçoit que les charges de personnel ne sont, quant à elles, toujours pas maîtrisées. Comment explique-t-on, lorsque nous avons un renchérissement de 0% et probablement également pour 2015 un taux négatif, que la masse salariale continue d'augmenter et cela malgré le Personalstopp? Plus de 10 millions pour 2016. Si les charges de fonctionnement sont maîtrisées, cela n'est en tout cas pas dû à la maîtrise de la masse salariale.

Service de la santé publique +33 millions de charges de fonctionnement, Service de l'action sociale +31 millions, que faire avec ces deux services? Année après année, les budgets explosent, pas seulement ils explosent mais, là et c'est plus grave, ils ne sont jamais respectés.

Le groupe UDC demande à la cheffe du département plus de rigueur dans la gestion de ses budgets.

En ce qui concerne les recettes, une augmentation de l'impôt sur la fortune et le revenu de plus de 10 millions et une diminution de l'impôt sur le bénéfice net et le capital à -11,8 millions. Avec 10 millions supplémentaires de l'impôt sur le revenu et la fortune, on constate que le citoyen-contribuable participe à l'effort financier du canton.

En ce qui concerne les investissements et les priorités du Conseil d'Etat, le groupe UDC regrette particulièrement les choix du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement. Monsieur le conseiller d'Etat Jacques Melly, couper drastiquement, comme vous l'avez fait, dans l'entretien des routes et du parc immobilier, c'est votre choix, votre propriété..., votre priorité, pas celle de l'UDC. L'entretien des routes aurait exigé durant ces 10 dernières années un financement d'environ 140 millions par année. Moins de la moitié de cette somme a été allouée durant cette période, pour finir, dans le budget 2016, à 24 millions. Concernant le parc immobilier, estimé à plus d'un milliard, son entretien accuse un retard d'environ 250 millions de francs. Monsieur le conseiller d'Etat, comme déjà dit précédemment, c'est votre choix. C'est votre vision des priorités. Monsieur le conseiller d'Etat, dans ce sens, vous devez assumer vos choix. A l'UDC, nous ne sommes pas dupes de la manœuvre avec votre collègue de parti du PDC, le député Serge Métrailler, directeur de l'AVE demandant par courrier à toute la députation de corriger le budget 2016 dans l'entretien et l'investissement des routes cantonales.

Le groupe UDC s'inquiète également de l'attitude du Gouvernement quant aux subventions promises aux collectivités publiques et plus particulièrement aux communes. Comment peut-on promettre des subventions et ne pas honorer ses engagements? Dans le budget 2016, il n'y a pas particulièrement de transferts de charges vers les communes. Par contre, les communes devront jouer la banque pour des subventions non versées par le canton. Le Gouvernement ne peut exiger des investissements de la part des communes si elles n'en ont pas les moyens. Le problème du versement des subventions promises par le canton doit être pris au sérieux. Une réflexion et une coordination entre les différents services doivent être engagées. Un exemple: le canton a initié un projet PDR dans le Val d'Illyez pour la filière du lait. Les exigences de la part du canton pour la fabrication du fromage d'alpage obligent les exploitants à assainir leur captage d'eau. A ce jour, 650'000 francs ont été engagés en frais d'études et de faisabilité. Trois projets ont été retenus prioritaires et urgents pour l'assainissement du captage. Le montant à charge du canton représente 35'000 francs. Le Service des améliorations structurelles n'a plus les finances nécessaires à ces subventions. On fait des études pour 650'000 francs et, par la suite, on ne peut plus verser 35'000 francs de subventions. Vous en conviendrez, Madame et Messieurs les membres du Gouvernement, là on a un vrai problème, pas seulement pour le cas particulier, ce n'est qu'un exemple parmi d'autres.

Si le budget 2016 a été astucieusement élaboré au niveau comptable compte tenu des moyens disponibles, pour l'UDC, le budget 2016 ne correspond pas tout à fait à la réalité financière liée à la fortune réelle du canton et à ses besoins.

C'est pour cette raison que le groupe UDC renvoie le budget 2016 au Conseil d'Etat afin que celui-ci revoie sa copie.

Néanmoins, le groupe UDC déposera des amendements dans le cas où le Parlement accepterait l'entrée en matière. Nous déposerons des amendements dans les domaines suivants: rubrique 30 Charges de personnel, rubrique 31 Biens, services et marchandises pour le Rail-Check, dans le domaine de la culture, pour l'Office de l'égalité et de la famille, au Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, dans le domaine de l'action sociale, dans le domaine de l'asile et dans divers objectifs et sous-objectifs politiques.

Encore un élément: le Gouvernement peut-il nous orienter sur les 8,7 millions au budget pour le financement du compte FAIF alors que la Confédération nous avait annoncé un montant de 17,4 millions. Merci de votre attention.

Théoduloz David, député, PDCC

En préambule, je dois le dire, et ce n'est pas le cas tout le temps, je crois que je suis d'accord avec une citation de Pascal Couchepin d'il y a peu: «J'ai bien compris ce que vous ne vouliez pas mais je n'ai pas encore compris ce que vous vouliez» et je vous l'adresse à vous, Mesdames et Messieurs de l'UDC.

J'aimerais, en premier lieu, faire un petit historique, un historique avec une citation du rapport de la commission des finances: «Pour la première fois depuis plus d'une décennie, les charges de fonctionnement n'augmentent pas.» Cette citation dit à peu près tout. Alors, je ne résumerai pas le rapport de la commission des finances à cela puisque j'y reviendrai tout à l'heure mais je peux d'ores et déjà la remercier pour les pistes qu'elle donne et surtout pour le rapport qu'elle nous transmet. Cette citation nous dit tout parce qu'elle est le témoin de la difficulté tant pour le Parlement que pour le Gouvernement de travailler sur ces charges. Nous avons, et vous le verrez j'ai fait une petite vérification depuis à peu près 10 ans, une totale incapacité à travailler sur nos charges.

Par le passé, 2004 pour être exact, une quote-part sur les actifs libres de la BNS de 1,156 milliard tombe dans nos bras. Mon Dieu, quelle aubaine! Le Gouvernement de l'époque n'avait plus à travailler sur ces charges et ce pour les 10 années à venir. De progressives augmentations de la péréquation financière intercantonale nous amènent également des mannes financières année après année, bien évidemment bienvenues mais pas du tout maîtrisables. Les charges de fonctionnement de 2005 à 2014 passent de 1,97 milliard à 2,9 milliard (+47%). Les recettes de fonctionnement de 2005 à 2014 passent de 2,24 milliards à 2,99 milliards (+33%). Des recettes qui augmentent de 33%, des charges de 47%, nous voyons ici que nous sommes quasiment dans la quadrature du cercle. Pendant ce temps, l'évolution du PIB valaisan de 2005 à 2014 est *grosso modo* de 15%. Inutile de vous dire que nous avons donc un problème économique clair.

Quelques constats:

La croissance des charges est plus rapide que celle des recettes. La croissance des recettes est essentiellement due à des éléments hors canton, comme je l'ai dit tout à l'heure, peu maîtrisables. Une inadéquation entre l'évolution du PIB valaisan et celle de nos charges, à savoir les charges de l'Etat, est clairement signifiée.

J'émetts ici une seule réserve puisqu'il y a eu des transferts de tâches et de missions entre la Confédération et le canton dont il faudrait tenir compte mais, dans tous les cas, nous avons une évolution des charges qui n'apparaît pas raisonnable.

Nous ne pourrions donc pas demander au monde économique valaisan d'absorber toute la différence à travers des augmentations d'impôts. Cela paraît injuste et totalement inopportun. En ces termes, je souhaite simplement confirmer les propos du BAKBASEL: un niveau des charges légèrement au-dessus de la moyenne nationale, un peu plus de 2% - mais, vous savez, 2% de moins sur les charges de fonctionnement, cela représente déjà des montants assez impressionnants - et une actuelle forte exploitation du potentiel des recettes au travers de l'impôt. Il nous faudra donc travailler ensemble Gouvernement et Parlement, et la commission des finances l'a compris - on le ressent à travers son rapport et je l'en remercie -, travailler ensemble sur les charges dans le cadre de ETS 2. A ce titre, je demande à M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay un calendrier très clair sur ETS 2 et le moment auquel ce Parlement pourra se pencher sur les tâches de l'Etat.

J'en viens maintenant aux propositions de la commission des finances et pourrai être relativement bref puisque le groupe PDCC entre en matière sur toutes ses propositions.

Essentiellement, un amendement prudentiel de 26 millions en cas d'acceptation du décret relatif à l'application des dispositions sur le double frein. Nous soutiendrons ce décret et nous nous opposerons clairement au référendum puisque les engagements sont équilibrés entre l'augmentation des recettes et la diminution des charges si l'on tient compte et de ETS 1 et de ce décret.

L'aide sociale: nous dirons oui à la prise en compte immédiate des motions déposées qui favorisent une diminution de 2,3 millions des subventions accordées.

Oui à l'augmentation du budget relatif au Rail-Check avec une compensation, tel qu'exigé dans le rapport de la commission des finances.

Merci à la commission des finances qui nous rend un travail avec une situation objective, des propositions solides et opportunes, c'est ce qu'on lui demande, cela depuis

quand même quelques années, et je suis satisfait, le groupe PDCC avec, que cela arrive enfin.

Il faudra, entre novembre et décembre, des discussions entre commission des finances et Gouvernement pour trouver un moyen terme.

Venons-en maintenant au budget 2016.

Tout d'abord, je tiens à remercier le Gouvernement au nom du groupe PDCC pour ce budget. Nous avons conscience que les équilibres sont difficiles et que nous sommes en présence d'un budget d'urgence et absolument pas de référence.

Quelques éléments extraordinaires:

Le compte 2015, à nouveau quelle veine pour ce canton, fait l'objet d'un versement de la BNS de 53,5 millions. Amélioration de la situation des découverts comptables et financiers pour 2013 et 2014 bienvenue et cela donnera en particulier au Gouvernement une marge de manœuvre pour le budget 2017.

Augmentation de la péréquation financière intercantonale de 46 millions.

Ces 2 éléments à nouveau extérieurs et non maîtrisables contribuent fortement à l'équilibre du budget 2016.

Les propositions relatives à la masse salariale, l'application d'un coefficient de 0,6 sur les parts d'expérience et sur la prime à la performance pour la fonction publique: en préambule et tout de suite, je peux vous dire que le groupe PDCC entrera en matière sur cette proposition mais voit là également un engagement très fort de la fonction publique qui ne pourra pas exister dans la durée. Travailler sur la masse salariale ne peut pas être un objectif prioritaire. Ce qui doit être prioritaire, c'est de travailler sur les missions de notre Etat. Nous avons détecté dans cette proposition une inégalité partielle dans la mesure où les institutions paraétatiques et la justice en particulier ne sont pas touchées. En collaboration avec le groupe PDCB, nous déposerons une motion communes qui demandera une modification des bases légales pour que, à l'avenir, une égalité puisse exister lors d'un engagement si fort de la fonction publique. Comme je l'ai dit, nous acceptons le principe mais considérons qu'il ne s'agit pas d'une réforme, qu'il s'agit purement d'une mesure d'urgence, et nous remercions ici la fonction publique d'accepter cette mesure d'urgence.

L'entretien et les investissements relatifs aux routes: diminution drastique dans ce domaine et c'est peut-être là le seul point sur lequel le groupe PDCC identifie un déséquilibre véritable dans le budget 2016. Nous avons ainsi déposé une proposition de 10 millions au bénéfice des rubriques 31 et 50 du DTEE, à savoir l'entretien et l'investissement en matière de routes cantonales. Cette proposition de 10 millions sera compensée à la charge de tous les autres départements, donc les 4 autres, aux rubriques 31 et 36. Nous laissons évidemment la liberté au Conseil d'Etat de voir dans quelle mesure il souhaite toucher les différents départements. A nouveau, nous savons qu'il ne s'agit pas d'une révolution, nous l'avons bien compris, mais d'un équilibrage souhaité et souhaitable. Le groupe PDCC appelle ici le Conseil d'Etat potentiellement à revoir ses enveloppes de subventionnement dans chacun des départements au travers de cette proposition de 10 millions pour une application du coefficient de 0,6 également dans les institutions paraétatiques. En d'autres termes, si vous diminuez l'enveloppe de subventionnement, les institutions paraétatiques n'auront pas trop le choix que d'appliquer également ce 0,6 plutôt que de maintenir la pleine indemnité pour la performance ou pour les années d'expérience.

Avant de conclure, je reviens rapidement sur ETS 2. Nous attendons des propositions claires du Gouvernement dans tous les domaines, des compressions de charges sériees et qui réclament des modifications légales et celles qui ne réclament pas de modifications légales. Pour le groupe PDCC, la masse salariale ne sera pas une cible prioritaire mais les missions seront la cible. Le Grand Conseil devra, ensuite, statuer sur chacune de ces propositions. Le groupe PDCC a la conviction que le Conseil d'Etat est maintenant mûr pour arriver avec ce type de propositions.

Nous entrons en matière sur le budget 2016.

Le président

Merci Monsieur le député.

Avant de poursuivre, j'aimerais saluer la très sage présence à la tribune des élèves des classes 7H et 8H d'Evionnaz emmenés par Raphaël Roux et notre collègue Pascal Nigro.

Merci d'être avec nous quelques instants. Le Parlement va vous applaudir pour vous féliciter d'être aussi sages!

(Applaudissements)

Volpi Fournier Marylène, députée, Les Verts

Oui, il s'agit d'un budget d'attente, d'un budget de réflexion ou d'un budget d'urgence, c'est bien égal mais c'est une transition vers ETS 2.

Les Verts ne vont pas faire d'amendement puisque, comme vous le savez, ils ne sont pas présents dans les commissions pour pouvoir les analyser et les défendre; nous y renonçons.

Par contre, nous allons faire quelques propositions de réflexion, d'abord au Conseil d'Etat. Au Conseil d'Etat, il y a des pistes pour les recettes et nous pensons bien entendu ici au budget 2016 mais aussi au futur. Aujourd'hui, le Valais a à peu près un taux de 80% de couverture des émoluments. Les émoluments doivent être couverts à 100%. Il y a une piste d'amélioration et donc des recettes.

Nous avons déjà dit à plusieurs reprises que toute la réflexion autour des amortissements doit être menée au Conseil d'Etat, peut-être invité par la commission des finances. Les amortissements en Valais sont trop importants.

Le point 3, et nous rejoignons la forte minorité haut-valaisanne sur l'ordonnance, sur l'interdiction de l'impôt confiscatoire. Il y a une série d'ordonnances au Conseil d'Etat sur lesquelles il peut travailler pour chercher des recettes.

Quatrième point: la réévaluation du patrimoine financier. Nous avons donné cette piste à la commission des finances. C'est une piste que nous donnons également au Conseil d'Etat. Il va falloir faire cette réflexion et peut-être passer à l'action.

La refacturation de prestations, les prestations qui sont faites, je regrette personnellement que, cette année encore, il n'y ait pas 1,3 million sous forme de subventions au FC Sion, pour prendre un exemple, et, pourquoi pas, une augmentation des recettes via les amendes pour financer cette subvention au FC Sion puisque, réellement, c'est ce qui se passe. La refacturation des prestations également dans l'ensemble des domaines qui touchent l'Etat.

Et puis, la loi fiscale, l'article 237, Mesdames et Messieurs, dit clairement qu'après deux comptes qui ont bouclé de façon négative, le Conseil d'Etat a la possibilité d'examiner une rentrée supplémentaire d'argent avec le Grand Conseil. C'est quelque chose qu'il va falloir faire. On ne peut pas continuer à regarder uniquement du côté des dépenses et de la restriction de ces dépenses.

Et puis, j'aimerais quand même demander, conjointement avec la commission des finances, un bilan de la méthode des enveloppes pour la gestion du budget.

Mesdames et Messieurs, le Gouvernement, par contre, mérite un bouquet de roses parce qu'il nous provoque cette année un petit électrochoc et je remercie en particulier le président de ce Gouvernement lorsqu'il met à zéro toute une série de propositions, notamment pour l'entretien des routes et pour les cours d'eau. Oui, Mesdames et Messieurs, il y a des conséquences, on ne rase pas gratis; en Valais, on ne rase pas gratis. Et c'est faux de mentir à la population ou alors à d'autres collectivités publiques. Oui, les communes pourraient faire la banque pour l'Etat du Valais. Oui, il y a des prestations qui sont aujourd'hui fournies gratuitement qui vont devoir être facturées. Rien ne sert de se mentir, ou alors il faut regarder du côté des recettes. Monsieur le député David Théoduloz, oui, il y a

une augmentation effectivement des dépenses mais là où vous avez manqué un tout petit peu de clarté, c'est que vous avez oublié de mentionner la très forte augmentation de la population en Valais. Lorsque l'on fournit des prestations à une population qui a augmenté, en l'espace de 10 ans, de près de 20%, il y a forcément une augmentation des coûts.

Pour le Grand Conseil, petite réflexion sur les investissements bien entendu, sur les recettes conjointement avec le Grand Conseil et la commission des finances que j'invite véritablement à aller dans cette direction, bien entendu également de regarder ce qui est en train de se passer si on ne veut pas prendre une fois pour toutes le travail sur les instruments de gestion des finances publiques, il y a un assouplissement à avoir sur le frein à l'investissement ou le frein à l'endettement. Aujourd'hui, qu'est-ce qui se passe? Nous avons le coussin sur lequel nous ne pouvons plus qu'agir, le Gouvernement et le Parlement ensemble, ce sont les investissements et c'est la masse salariale. Alors, combien de temps encore y aura-t-il ce coussin sur lequel nous allons rogner perpétuellement en faisant en sorte qu'il y ait instabilité du côté, et l'AVE l'a très bien compris, des investissements dans ce canton et de l'économie privée et, de l'autre côté, une grogne qui se fait sentir du côté du personnel de l'Etat ou du para-étatique, tout simplement parce qu'ils servent de petits tiroirs dans lesquels on peut aller puiser des économies.

Oui, l'examen...

(Le président: Merci de conclure, Madame la députée.)

...je termine..., l'examen sur le personnel de l'Etat du Valais va devoir être fait mais je vous demande réellement de prendre en considération les propositions qui vont être faites pour le budget 2016 au mois de décembre et de réexaminer peut-être ces mesures annuellement, première des choses. Et puis dernière chose pour la conclusion: évidemment Les Verts acceptent l'entrée en matière.

Merci.

Le président

Merci Madame la députée.

Nous passons aux interventions personnelles.

Tauss-Cornut Sonia, députée, PLR

Je tiens à préciser que je m'exprime au nom d'une délégation de députés chablaisiens sans distinction politique.

Pour le Chablais, la décision du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement de repousser les travaux de déviation des Evouettes est catastrophique et soulève beaucoup d'interrogations.

Nous comprenons les soucis budgétaires du département. En revanche, nous ne pouvons saisir le message adressé aux citoyennes et citoyens du Chablais, en particulier celles et ceux du Haut-lac. Le département leur promet que cette déviation est une priorité. Cela reste malheureusement au stade des promesses. La situation telle que vécue par les habitants du Haut-lac est insoutenable. Jugez-en plutôt: 17'000 véhicules traversent les villages des Evouettes, du Bouveret et de Saint-Gingolph, 17'000 et non 11'000 comme avancé par le département. Les communes concernées possèdent les statistiques qui le prouvent.

Les travaux de déviation des Evouettes par un tunnel nommé H21 ont été adjugés au début 2015. Les entreprises ont reçu une confirmation écrite planifiant les travaux au printemps 2016. En août dernier, ces entreprises (environ 25) recevaient un courrier leur signifiant le report de ces travaux à une date ultérieure non arrêtée mais lorsque les finances cantonales le permettraient. Ces entreprises avaient agendé ces travaux pour 2016 avec toutes les implications en découlant: location de machines, occupation du personnel, investissements divers. Elles sont aujourd'hui, pour certaines, dans de fâcheuses situations.

Les communes ont été informées par copie de courriers et en des termes fort contestables.

Le report de ces travaux a pour conséquence le retard de la déviation des villages du Bouveret et de Saint-Gingolph. Pour information, la population de ces deux communes s'est accrue de 1'000 habitants en 5 ans. A l'horizon 2020, l'hôpital Riviera-Chablais ouvrira ses portes. De par la proximité avec la frontière et de par l'attractivité des communes riveraines, le Haut-lac subira un flux de véhicules supplémentaires.

Une délégation de députés chablaisiens a déposé des amendements au budget 2016. L'un d'eux demande la réintroduction de la mesure prioritaire OP1 MP 11 avec un délai au 31.12.2016.

Le Gouvernement, en proposant un prélèvement au fonds du 21^e siècle pour divers investissements, a ouvert la porte. C'est volontiers que nous répondons à l'invitation en y entrant à notre tour. Nous proposons un prélèvement dans ce fonds à hauteur de 10 millions afin de pouvoir démarrer les travaux de contournement des Evouettes. Avec une proposition de réalimentation de ce fonds dès 2017 par le biais des subventions fédérales annuelles qui s'élèvent, selon les renseignements de l'OFROU, à 31 millions. Les domaines concernés par le règlement du fonds du 21^e siècle sont notamment les voies d'accès et de transports. Notre demande est donc pleinement justifiée. La caractéristique essentielle d'un grand projet d'infrastructures est d'avoir une envergure telle que le financement uniquement par le biais de la marge d'autofinancement ne permet pas sa réalisation. Si l'on prend le projet global de déviation des Evouettes, du Bouveret et de Saint-Gingolph, le coût total s'élève à 340 millions, 60 millions à charge cantonale. Le budget courant des investissements peut-il supporter cette charge?

Le Chablais est souvent qualifié de poumon économique du Valais. Aujourd'hui, ce poumon s'étouffe. Evitons l'asphyxie en prenant les mesures urgentes nécessaires.

Merci de votre attention et d'avance merci de votre soutien en décembre lors du débat.

Giroud Willy, député, PLR, président de la commission de l'équipement et des transports (ET)

Je précise ici que je ne m'exprime pas en mon nom personnel mais au nom de la commission ET qui a été interpellée.

Non, Monsieur le député Dumont, la commission ET n'a pas perdu la tête.

Non, Monsieur le député Dumont, la commission ET ne retirera pas son amendement.

Et si elle a proposé une diminution de 15 millions, c'est bien pour compenser l'augmentation des 15 millions pour l'entretien des routes, et cela par souci de cohérence pour l'équilibre du budget.

La commission ET estime que les motions urgentes votées en septembre indiquent clairement que l'aide sociale doit subir une sérieuse cure d'amaigrissement.

Merci.

La discussion est close.

Fournier Patrick, député, UDC, président de la commission des finances

Avant de répondre aux interventions des chefs de groupe, j'aimerais peut-être rappeler quelques éléments saillants du rapport sur le budget 2016.

Tout d'abord, je vais commencer avec la pierre angulaire de ce budget qui est la marge d'autofinancement retravaillée. Comme vous l'aviez observé dans les comptes 2014, elle s'était effondrée et ne se situait plus qu'à 55 millions de francs, soit environ le 1/7^e des montants qui étaient encore connus dans un passé assez récent comme les années 2010 ou

2011. Donc, vous l'avez compris, avec 55 millions de francs, les moyens étaient extrêmement limités et il a fallu faire des choix drastiques; 55 millions de francs, c'est quasiment à peine le double d'une marge d'autofinancement comme la commune de Lens. Alors, dans ce contexte, le Conseil d'Etat a pris des décisions, des décisions parfois douloureuses mais des décisions rationnelles et responsables.

Je vais vous donner 3 exemples. Vous trouvez à la page 7 du rapport de la commission des finances le montant alloué aux routes nationales. Comme vous le voyez, ce montant n'a pas été rabaissé pour l'année prochaine, on reste à 10 millions de francs. Pourquoi 10 millions de francs? Parce que pour un franc net que met le canton du Valais, on observe que nous avons des rentrées de la Confédération pour 240 millions. Donc, là, le levier est juste fantastique: un franc d'investissement = 240 millions de subventions, total: 250 millions; 250 millions, c'est 1/4 de milliard de francs qui seront investis dans le canton l'année prochaine pour l'autoroute du Haut-Valais. Nonobstant la somme, il est très important d'avoir une infrastructure, telle une autoroute, qui désenclave le Valais supérieur.

Deuxième élément: le Rhône. Là également, on a un montant qui est relativement constant, on a même une légère augmentation puisque l'on passe, pour la part cantonale, de 8,8 millions à 9,9 millions, soit 1,1 million de plus. Mais, dans le même temps, l'ensemble de la manne qui arrive, si l'on prend l'ensemble des investissements totaux, ce ne sont non plus 34 millions mais 58,2 millions. Alors, cela veut dire que pour moins de 10 millions d'investissements pour le Rhône, nous avons 48 millions qui viennent. Donc là également, c'est un élément très important, important pour les sociétés du canton qui ont du travail avec cette correction du Rhône et qui voient donc le budget sensiblement progresser.

Pour ce qui est des routes cantonales, par contre, la situation est beaucoup plus délicate. Comme l'ont relevé quasiment tous les groupes, on a un montant qui est divisé par 3 puisque nous arrivons aujourd'hui à un montant de 11,9 millions pour le budget 2016. Mais là, le levier est beaucoup, beaucoup plus faible: pour 11,9 millions d'argent investi par le canton, les sources externes ne se montent qu'à 12,7 millions. Donc, le levier n'est quasiment que de 1. Et puis, ces ressources ne viennent pas de la Confédération mais essentiellement des communes. Donc, en fait, en augmentant le budget des routes, on force aussi les communes à investir davantage.

Au final, nous estimons que ce choix d'investissements qui a été opéré par le Conseil d'Etat tient vraiment la route et tient compte des contraintes actuelles en matière de ressources. Et puis, l'élément très positif, c'est que finalement cette marge d'autofinancement retravaillée, après ce montant misérable de 55 millions en 2014, elle est prévue à 182 millions pour l'année 2016; donc, elle repart dans la bonne direction. Nous sommes encore très très loin, à peu près à la moitié de la moyenne de long terme, mais nous repartons dans la bonne direction parce que nous aurons des moyens dans le futur pour faire davantage.

Deuxième élément: c'est les rentrées fiscales des entreprises. Donc, il est vrai qu'au niveau du budget 2016, on nous annonce une très très belle..., un très beau sucre, si l'on veut, avec le fonds de péréquation intercantonale qui nous octroie 46 millions de plus, ce qui nous a vraiment aidés à boucler le budget. Par contre, un élément très important, c'est que les ressources notamment des entreprises sont en très forte baisse et ce n'est pas parce que nous avons baissé le taux d'imposition mais c'est bien parce que les entreprises sont face à de très très grandes difficultés économiques. Donc, la difficulté est déjà présente au sein des bilans des sociétés. Deux chiffres: en 2011, les rentrées fiscales, donc l'impôt sur le bénéfice et le capital des entreprises en Valais, c'étaient 146 millions de francs, en 2014, ça ne fait plus que 121 millions de francs et, au budget 2016, nous n'en sommes plus qu'à 115 millions. Donc, comme vous pouvez le constater, toutes choses étant égales par ailleurs, les profits des entreprises ont baissé d'au minimum 20% en 4 ans. C'est dramatique parce que même la PIP, la Planification intégrée pluriannuelle de l'année précédente voyait encore un montant de 128 millions pour 2016. Là, nous sommes 13 millions sur 128 millions en dessous, c'est plus de 10% par rapport au plan de long terme qui avait été effectué par le

Conseil d'Etat. Et puis l'élément qui péjorera encore cette source de revenus dans le futur, c'est que, comme vous le savez, au niveau fédéral, il y a un projet de réforme de la fiscalité des entreprises III qui va entrer en vigueur ces 2 prochaines années et là le taux d'imposition des sociétés va de nouveau être abaissé sensiblement pour rester concurrentiel par rapport aux autres cantons. Je vous rappelle que tant le canton de Fribourg que le canton de Vaud envisagent de descendre en dessous de 14%. Pour l'instant, nous en sommes à 21% au niveau du canton du Valais. Il est clair que nous devons nous ajuster et peut-être plus bas que les 15 à 16% qui avaient été mentionnés par le chef du département.

Troisième élément, peut-être brièvement: le fonds de financement des infrastructures du 21^e siècle. C'était un peu la poire pour la soif, la réserve que nous gardions en cas de difficultés. Cette réserve, qui a été constituée sagement dans les années de vaches grasses, représentait 354 millions en 2012. Or, 3 ans plus tard ou 4 ans plus tard, que reste-t-il? Il ne reste comme solde à utiliser pour ce fonds plus que 73 millions. Cela veut dire que les 4/5^{es} de la réserve sont déjà utilisés..., mais il reste encore 84 ans pour terminer le 21^e siècle. Donc, vous l'aurez compris, la réserve a été consommée de façon extrêmement rapide.

Quatrième élément: l'indice des prix à la consommation. Comme vous le savez, sur les 12 derniers mois, les coûts de la vie ont baissé de 1,4% en Suisse. Sur les 3 dernières années, la baisse cumulée est même de 3%. Dans le même laps de temps, par contre, la masse salariale, qui est le plus gros poste de dépenses de l'Etat, continue à augmenter, certes moins rapidement, mais, pour 2016, nous avons encore une croissance de 1% de la masse salariale, à 947 millions. Et ces 947 millions n'intègrent évidemment pas tout, il n'y a pas tout ce qui est secteurs paraétatiques. Et puis, à titre d'exemple, il y a 2 ans, nous avons transféré les 320 postes des Hautes écoles vers les HES-SO; si on intégrait cet élément-là rétroactivement dans la masse salariale cette année, nous aurions franchi le milliard de francs. D'un autre côté, nous observons que le taux de rotation du personnel reste extrêmement faible. Dans le compte 2014, le taux de rotation du personnel n'était que de 2,85%. L'objectif fixé dans le budget est de 3%. Alors, donnez-moi une seule entreprise en Suisse qui occupe plus que 1'000 personnes qui jouit d'un taux de rotation aussi faible que 3%. Cela m'incite à penser quelque part que les conditions de travail sont, somme toute, très très bonnes à l'Etat du Valais. Pour ce qui est de la masse salariale, pour répondre un peu aux différentes interventions, la commission des finances a demandé les mêmes mesures d'économies pour tout ce qui est secteurs paraétatiques subventionnés que pour le personnel de l'Etat. Nous vous encourageons à soutenir cet amendement.

Cinquième élément: il s'agit de la votation du 29 novembre 2015. Alors, la commission des finances ne va pas proposer une recommandation de vote mais, comme vous le savez, 26 millions sont en jeu lors de cette votation et donc, à titre préventif, nous avons déposé un amendement de 26 millions, qui sera retiré au cas où le référendum serait refusé.

Enfin, laissons peut-être le pessimisme pour des jours meilleurs..., tout n'est pas noir, il y a encore une lumière au fond du tunnel: il y a le projet ETS 2. Ce projet ETS 2 va devoir trouver une réduction de dépenses structurelles, donc pas conjoncturelles mais bien structurelles de l'Etat, à hauteur de 120 millions. Alors, comme mentionné par certaines personnes, le groupe de travail est composé de 5 personnes: un professeur docteur qui est hors canton ainsi que 4 personnes du canton; parmi ces 4 personnes, vous avez l'ancien chef de Service du personnel, M. Franz Michlig, et l'actuel chef de l'Inspection cantonale des finances, M. Christian Melly, et donc, à eux deux, ils ont plusieurs décennies de connaissances très approfondies du fonctionnement de l'Etat et, à ces 2 personnes ont été adjoints 2 membres de la commission des finances, le député Joachim Rausis et moi-même. Alors, nous ferons le travail mais, comme vous le savez, la décision finale incombe au Conseil d'Etat.

Pour terminer, je tiens quand même à rappeler le vote final de cette proposition de budget. La commission des finances, qui est somme toute extrêmement représentative du

Parlement puisque 90% des membres de ce Parlement ont un représentant direct au sein de la commission, eh bien!, cette commission a accepté la proposition du Conseil d'Etat, avec les quelques petites modifications qui ont été apportées, sur le score de 12 à 0 et une abstention. Donc, la commission vous encourage à accepter cette proposition de budget du Conseil d'Etat.

Je passe maintenant aux interventions individuelles ou, disons plutôt, des chefs de groupe. Je commencerai dans l'ordre.

Nous avons, tout d'abord, les «jaunes» du Haut avec le député Diego Clausen. Er hat zwei Bemerkungen gemacht. Erstens Steuererhöhungen und niedrige Investitionen: Um diese Investitionen zu kompensieren, muss man die strukturellen Ausgaben bearbeiten. Für die Einnahmen gibt es nicht viel Potential. Zweites Element: Die FIKO ist einverstanden mit Ihrem Vorschlag, dass die Lohnmassnahmen auch bei den subventionierten halbstaatlichen Institutionen umgesetzt werden müssen.

Pour ce qui est du groupe PDCB représenté par le député Jérôme Buttet, il relève, et c'est un fait absolument objectif quelque part, que le Conseil d'Etat a fixé des priorités et effectué des choix qui étaient parfois douloureux mais il l'a fait. Il mentionne aussi, en parlant de la masse salariale, quelques comparaisons intercantionales, notamment le fait que, dans le canton de Fribourg, la baisse demandée est de 2,6% et pour le canton de Berne de 5%. Donc, somme toute, les baisses demandées en Valais restent encore dans des domaines très très raisonnables. Je vous rappelle que la masse totale augmente encore de 1% malgré le fait qu'il y ait le Personalstopp et que le coût de la vie baisse de 1,4%. Le député Jérôme Buttet parle aussi de 150'000 francs pour les tribunaux du Bas-Valais. Donc là, nous n'allons pas entrer en matière aujourd'hui. Il faut juste garder l'ordre de grandeur à l'esprit: 150'000 francs par rapport aux 3,2 milliards de francs de dépenses de l'Etat. C'est un montant somme toute qui représente moins d'un demi pour 10'000. Donc, nous laisserons ces éléments lors du traitement des amendements pour la session de décembre.

Au niveau du groupe AdG/LA représenté par le député Jean-Henri Dumont, alors là, je suis forcé de contredire le député Jean-Henri Dumont. La situation financière du canton est véritablement très très difficile. Ce n'est pas un point de vue idéologique, c'est une position absolument objective et factuelle. Alors, il est vrai que le député Jean-Henri Dumont revient de façon récurrente avec la comptine des baisses fiscales pour les personnes physiques. Je tiens quand même à rappeler le fait que, sur 10 ans, les impôts sur les personnes physiques ont augmenté massivement et que, l'année dernière, malgré la baisse du coût de la vie, ils ont augmenté de plus de 28 millions pour les personnes physiques domiciliées dans le canton. Donc, il est faux de dire qu'il y a eu des baisses fiscales. La ponction fiscale sur les personnes physiques a continué à augmenter dans le canton. Après, je pourrai aussi lui rappeler la baisse des rentrées fiscales au niveau des entreprises, je ne vais pas y revenir, vous avez vu les chiffres qui sont vraiment dramatiques au niveau du secteur privé et là je pense que tout le monde n'est pas encore conscient au sein de ce Parlement des difficultés économiques auxquelles doivent faire face les entreprises du canton. Après, il a parlé d'une potentielle déclaration de guerre..., bon, je compte sur lui pour aller fumer le calumet de la paix. Pour ce qui est de BAKBASEL, par contre, il a raison quelque part. La méthodologie est quelque part un peu contestable. Nous avons un peu le sentiment que l'on a tiré une flèche et puis qu'une fois que la flèche a touché la cible, on a dessiné la cible autour de la flèche. Il est vrai que nous aurions pu prendre le canton de Bâle-Ville comme élément de comparaison. Bâle-Ville est aussi un canton périphérique comme le canton du Valais. Alors, j'ignore pourquoi on ne l'a pas fait..., peut-être que c'est parce que le FC Bâle est toujours champion suisse. Nous n'avons pas non plus pris le canton de Schwyz qui est aussi un canton alpin comme le Valais, peut-être parce que le canton de Schwyz a des finances cantonales qui sont extrêmement saines, etc. Donc là effectivement, le domaine de définitions qui a été retenu n'est peut-être pas forcément à 100% fiable mais il a quand même l'avantage de proposer au moins des pistes de solutions.

Pour ce qui est de l'intervention du groupe PLR, je tiens tout d'abord à remercier le député Christophe Claivaz pour son intervention. Je tiens à rappeler le fait que le groupe PLR soutient le budget, ce qui est quand même remarquable sachant qu'ils ne sont même pas au Gouvernement; donc, ils sont très très sportifs et c'est tout en leur honneur de soutenir ce budget. Pour ce qui est des demandes de crédits additionnels qui ont été présentées à la commission des finances la semaine dernière, donc sur les 7 demandes de crédits qui ont été effectuées et qui représentent un montant de 35,8 millions, toutes ont été acceptées, presque toutes d'ailleurs très largement, il y en a juste une seule qui était un peu plus limite. *A priori*, toutes ces demandes remplissent les 3 critères, les 3 filtres, que sont le critère d'urgence de la dépense, de nécessité de la dépense et d'imprévisibilité. Les rapports sur ces 7 demandes de crédits seront publiés la semaine prochaine. Pour ce qui est de la rubrique des salaires, nous en avons déjà parlé. Donc, incontestablement, c'est le principal poste de dépenses, comme l'a relevé le groupe PLR. Le groupe PLR propose comme amendement de réduire de 2% la masse des salaires à partir de 65'000 francs par année EPT, ce qu'il est important de relever puisqu'il faut toujours comparer par EPT pour éviter qu'il n'y ait un phénomène de réduction du temps de travail pour compenser ces ponctions additionnelles. Alors, le groupe PLR estime que ce montant représente 18 millions. La commission analysera cet élément. Peut-être que nous remonterons un peu le seuil de prélèvement, peut-être à 100'000 francs, pour ne toucher que les fonctionnaires riches. Pour ce qui est du Rail-Check, nous y reviendrons lors de la session de décembre.

Die SVPO, durch Franz Ruppen, hat bemerkt, es gibt kein Einnahmenproblem sondern ein Ausgabenproblem. Ja, zum ersten Mal steigen die Ausgaben nicht mehr, aber der Konsumentenpreisindex ist zurückgegangen. Das bedeutet, die Ausgaben gehen in die gute Richtung aber vielleicht nicht mit der gleichen Geschwindigkeit wie der Konsumentenpreisindex.

Pour ce qui est du CVPO, Herr Rieder. Er hat gesagt, dass das Budget 2016 durch externe Faktoren günstig beeinflusst wurde. Ja, aber es fehlen 2016 auch 53,5 Millionen als Dividenden der Schweizerischen Nationalbank. So gab es auch negative Einflüsse auf das Budget.

Pour ce qui est de l'UDC, le député Charles Clerc rappelle effectivement que le budget est un acte gouvernemental; donc, c'est au Gouvernement de faire la proposition. La commission des finances est d'avis que cette proposition a été tout à fait équilibrée, et mathématiquement et comptablement juste, comme cela a d'ailleurs été relevé par le groupe UDC, et qu'elle a tenu compte des priorités qu'il était nécessaire de tenir vu l'environnement extrêmement difficile rencontré par le canton actuellement. Il est aussi vrai que les charges de personnel, en apparence, et pas seulement en apparence, ne sont toujours pas maîtrisées. Là, l'élément qui fait qu'elles augmentent encore malgré le Personalstopp et le gel des salaires est dû au fait que vous avez un mécanisme d'ajustement automatique des salaires qui s'appelle notamment les parts d'expérience. Pour ce qui est de la santé publique et de l'action sociale, les budgets explosent: oui, ils ont explosé dans le passé, ils explosent encore davantage en 2016, mais au moins cette fois ils reflètent la réalité. On a quand même un peu le sentiment que le budget avait été sous-estimé dans le passé et nous ce que nous voulons (la commission des finances) c'est un budget qui reflète la réalité. Donc, il semblerait que pour novembre 2016, nous n'aurons, cette fois, pas besoin de répondre à des demandes de crédits additionnels ou supplémentaires de la part du Service de la santé ou de l'action sociale.

Je passe maintenant aux commentaires du groupe PDCC par le député David Théoduloz. Donc, je te remercie, David, pour les compliments relatifs à la commission des finances qui viennent d'une personne qui connaît très bien la mécanique puisqu'elle a été elle-même présidente de la commission pendant 2 ans, il y a quelques années. Je tiens à rappeler que c'est un travail d'équipe mais l'avantage de la commission des finances, c'est que c'est vraiment une commission qui est extrêmement représentative du Parlement. Donc, nous avons absolument plus de 90% des forces du Parlement qui sont représentées et le PDC y est minorisé mais malgré cela la commission vous a demandé d'accepter la

proposition du budget. Pour ce qui est des charges, elles ont atteint un point d'inflexion et elles devraient, certes, décroître dans le futur mais toujours à un rythme moins rapide que la baisse du coût de la vie. Alors, pour ce qui est de ETS 2, c'est vrai qu'il y aurait peut-être 2 axes de travail. On pourrait, d'un côté, se dire: nous pourrions réduire les dépenses de façon plus ou moins linéaire de 4%, et là nous ferons 100% de mécontents; on pourrait aussi envisager, comme le suggère le chef du groupe PDCC, de supprimer certaines tâches; si vous supprimez certaines tâches qui représentent à peine 4% du budget, 120 millions sur 3,2 milliards, vous ferez 4% de super mécontents mais 96% de contents.

Enfin, pour ce qui du commentaire des Verts, donc je les remercie de ne pas déposer d'amendement, ça nous permettra d'éviter de perdre du temps, sachant que de toute façon ils ne représentent que 2% du Parlement, donc ils n'auraient même pas le droit de le faire. Pour ce qui est de la politique d'amortissement, par contre, je tiens vraiment à relever qu'elle est constante depuis des décennies et que de vouloir changer cette politique d'amortissement, c'est quelque chose qui va biaiser les chiffres et qui n'est actuellement pas correct. Donc, la commission des finances va de toute manière s'opposer à une proposition de toute modification de la politique d'amortissement. Idem pour la politique d'assouplissement du double frein. Comme vous le savez, cela a été ancré dans la loi. Nous devons respecter le double frein. Je pense que c'est un élément qui est extrêmement positif parce que chaque député représente une région, une corporation, et aimerait avoir davantage de moyens de l'Etat pour sa région ou sa corporation. Le fait d'ancrer cela dans la loi manquerait le double frein, ça évite des dérives inutiles pour le futur. Donc, la commission des finances va rester très très *stur* au niveau du double frein et d'ailleurs elle l'a rédigé et écrit dans son rapport sur la planification intégrée pluriannuelle qui sera déposé la semaine prochaine.

Je vous remercie de votre attention.

Tornay Maurice, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et des institutions (DFI)

Combien il est difficile de ne mécontenter personne!

Je voudrais ici, tout d'abord, saluer bien sûr tous ceux qui, malgré mon introduction, ont avec force affirmé que le Gouvernement avait fait des choix, que le Gouvernement avait fixé des priorités et vous avez même été jusqu'à marquer de la compréhension pour les sacrifices qui ont été demandés et aux uns et aux autres. Oui, ces choix, ces priorités et ces sacrifices ont été salués et ils sont nécessaires, et nous poursuivrons bien sûr dans cette direction avec votre appui et avec votre soutien, puisque bien sûr le Gouvernement propose et l'UDC dispose.

J'aimerais aussi dire ici, dans le cadre de ces grandes lignes que je veux relever à la suite de ce débat d'entrée en matière qui dure bientôt maintenant depuis 2 heures, que la commission des finances a su proposer des amendements avec des compensations. Et, d'emblée, le Gouvernement aimerait saluer cette responsabilité, saluer cette capacité que vous avez eue à suivre cette démarche, qui a du reste été suivie et par les uns et par les autres dans tous le débat que j'ai entendu, à l'exception des «jaunes» du Haut qui, semble-t-il, proposent de renoncer aux 6,6 millions concernant les efforts demandés à la fonction publique sans proposer de compensation. Mais, merci à ceux qui l'ont fait et merci à la commission des finances d'avoir donné le ton. C'est une capacité qui ressort clairement que dans des situations difficiles, eh bien!, celles-ci renferment des chances qu'il faut aller chercher parfois sous l'écorce.

Je voudrais dire aussi, dans le cadre de ces éléments initiaux, que vous avez devant vous un Conseil d'Etat *in corpore*, qui ne présente pas 5 budgets de départements et 47 budgets de services mais un budget du Gouvernement. Et les propositions opposées des positions défendues par le député Charles Clerc, par exemple de renvoyer le budget mais néanmoins de proposer des amendements, c'est, en fait, ne pas croire à votre propre

proposition. C'est, en fait, évidemment souligner l'ambiguïté et la contradiction qu'il y a dans ces propositions, c'est jouer avec celles-ci, c'est peut-être même tenter de diviser le Gouvernement. Mais comme chacun sait qui est le plus collégial parmi nous..., nous n'avons aucun souci!

Je voudrais aussi dire, tout aussi sérieusement, que le Gouvernement dans la conception, dans la coordination et dans la concrétisation du budget a bien sûr mis en place un mécanisme et une stratégie qui ont pour objectif de vous montrer une situation à très court terme. C'est le budget 2016, qui a aussi pour objectif de vous montrer, à moyen terme, comment nos finances publiques devraient se développer. Et il y a encore quelques nuages puisque, je l'ai dit publiquement, nous en aurons probablement jusqu'en 2020. Et puis, nous avons aussi dit dans cette concrétisation concrète de mise en œuvre avec une vision et avec une stratégie qu'est l'examen des tâches et des structures, et je remercie tous les groupes qui en ont parlé, la plupart du temps, très positivement, pour dire que nous allons, à travers nous, les départements proposer des modifications y compris structurelles parce que de mettre 5 millions d'un côté et les enlever de l'autre est toujours une solution qui pouvait être envisagée mais ce n'est pas la solution qui donnera la vraie réponse à nos difficultés. Et nous allons travailler sur les missions de l'Etat. J'ai entendu cela à plusieurs reprises, Monsieur le député David Théoduloz, et nous saluons bien entendu cette volonté exprimée à travers votre intervention consistant à dire que nous devrions dans le futur construire des budgets de référence qui seront la conséquence d'un examen des tâches et des structures que chaque département s'est engagé à faire mais avec le soutien en finalité du Gouvernement. Parce que le Gouvernement, lorsqu'il essaie de mettre en place un concept coordonné d'actions, eh bien!, doit faire face à un certain nombre de réalités et ces réalités, Mesdames et Messieurs les députés, c'est celles entre autres de fournir des prestations publiques qui sont prévues dans nos dispositions légales, et puis certaines sont très objectives et d'autres marquées un peu plus par la subjectivité. Je ne vous donne qu'un exemple: c'est le vieillissement de la population dans notre canton et l'accroissement de notre population. Bien sûr que nous devons sans que nous puissions agir ni sur le vieillissement ni sur l'accroissement si ce n'est pour le saluer à la suite de la qualité entre autres de vie que nous rencontrons dans notre canton, eh bien!, c'est y donner suite et aux besoins que ces éléments-là génèrent. Et puis, de l'autre côté, il y a toute une série d'attentes bien plus subjectives qui touchent bien sûr à notre qualité de vie, qui touchent à la sécurité, à la mobilité et qui se traduisent par un certain nombre d'interventions dans ce Parlement. Et ça, ça génère des prestations, ça génère des dépenses. Et le flot est important. Puis, à l'inverse, quand on construit un budget, et c'est pour cela que nous commençons par définir quels sont nos moyens, je vous invite à constater avec le Gouvernement que l'évolution des recettes, elle, n'est pas corrélée ni avec les attentes objectives ni avec les attentes subjectives. Il est donc nécessaire de réaliser, à travers la présentation du budget, des priorisations, de réaliser des choix et de demander des sacrifices.

Ce que je voudrais dire aussi dans le cadre général des points qui essentiellement sont ressortis des diverses interventions, c'est que le décret du 29 novembre prochain fait l'objet d'une prise de conscience très claire que les sacrifices, dont pour beaucoup il y a eu une compréhension de ceux qui sont demandés, eh bien!, seront encore plus importants si nous devons avoir une réponse négative le 29 novembre prochain. Dans ce cadre-là, bien sûr, le Gouvernement s'est engagé avec les faibles moyens qu'il a à disposition, c'est-à-dire d'informer la population, à ce que le décret du 29 novembre prochain de *grosso modo* 26 millions pour le canton et 7 millions pour les communes valaisannes ne vienne pas nous mettre en plus grande difficulté encore dans la recherche de 26 millions supplémentaires d'économies à quelque part, respectivement de sacrifices d'autre part ou de prestations supprimées, les 3 sont possibles.

Dans le cadre de notre stratégie globale, nous aimerions dire aussi que la problématique que j'entends dans cette salle et qui m'a fait dire qu'il était difficile de ne mécontenter personne vient que, pour les uns, nous avons un réel problème avec les charges, et l'affirmation est forte, et puis pour les autres, en réalité, notre problème est avec

les recettes. Mesdames et Messieurs, j'ai eu souvent l'occasion, au nom du Gouvernement, de me déterminer sur cette démarche pour dire à tous ceux qui critiquent, comme si c'était une obsession, la baisse des impôts, à tous ceux qui critiquent cela qu'ils peuvent voir quelle est la progression des impôts pendant les 10 dernières années et la progression des charges également pendant les 10 dernières années. C'est une réalité et il faut d'abord partir des réalités avant de faire des choix et des commentaires.

Je dirai aussi que sur le fonds des infrastructures du 21^e siècle, quoi de plus logique que de puiser dans la cagnotte, de puiser dans l'épargne lorsqu'il faut traverser des creux de vague. Je n'ai personne entendu s'opposer à cette démarche-là et, bien sûr, je salue tous ceux qui sont intervenus dans ce domaine-là en disant encore quand même aujourd'hui que de dire qu'il ne reste que 70 millions dans ce fonds est abusif. D'abord le fonds existe, d'abord le Gouvernement a été capable de créer 350 millions d'épargne. Et puis maintenant, il reste 73 millions, c'est vrai mais, sur les 73 millions, il reste encore 200 millions à dépenser, nous n'avons rien dépensé pour le fonds du tourisme (50 millions), nous n'avons rien dépensé des 60 millions pour Rhône 3 (ça va venir bien entendu), nous n'avons pas encore commencé à dépenser pour l'infrastructure et la nouvelle stratégie informatique, et il nous reste encore 73 millions. Donc, ce sont des investissements de 270 millions que l'économie valaisanne, nous l'espérons bien sûr, valaisanne en premier, malgré les marchés publics et malgré les contraintes des marchés publics mais tout en les respectant bien entendu, il reste encore 270 millions qui seront dépensés à partir de l'année 2016, qui seront investis à partir de l'année 2017. Merci donc à chacun de dire qu'il reste encore 73 millions et qu'il y a encore 200 millions qui sont à investir mais dont on a effectivement prévu que ces investissements allaient venir dans les années futures et dans ces domaines-là.

Le Gouvernement a bien sûr compris que les dispositions relatives aux efforts demandés de solidarité à la fonction publique devaient se transformer d'une certaine manière en mesures plus pérennes et plus équitables. Mais aujourd'hui, et chacun a salué la sagesse du Gouvernement de ne pas revenir avec des modifications légales qui auraient entraîné de gauche ou de droite ou du centre, du Haut ou d'en Bas de ce canton, forcément un troisième référendum. Et vous l'avez salué, c'est une sagesse que nous avons voulu avoir dès la construction du budget 2016. Cela a pour conséquence bien sûr que les mesures prises au niveau des ressources humaines de la fonction publique ne sont pas un modèle d'équité, bien entendu. Mais il faut savoir parfois faire un petit pas avant de pouvoir réussir à mettre en place, peut-être avec votre invitation, j'ai entendu des propositions de motions qui sont sur la table et qui pourraient être retenues dans le cadre du budget 2017, c'est pour cela qu'il faudra faire diligence dans le cadre du développement bien sûr et de la part du Conseil d'Etat dans le cadre du traitement.

Le groupe PLR a déjà reçu de la part du président de la commission des félicitations politiques, moi, je préfère avoir des discussions en bilatéral comme vous l'avez mentionné et répondre ici à vos 2 questions, parce que chacun sait que les fleurs poussent plutôt au printemps! Je vais donc clairement vous dire que, dans le cadre de cet écart demandé sur le compte 2015, vous avez eu à peu près toutes les explications. Effectivement, nous avons présenté des crédits supplémentaires de l'ordre de 36 millions et, en parallèle, nous avons présenté la recette que vous avez signalée du même ordre. La recette est supplémentaire mais nous ne comptabilisons que la différence entre la valeur comptable du bien que nous vendons et la recette générée, c'est-à-dire *grosso modo* 40 millions moins 4 millions qui restent au bilan, soit 36 millions. C'est ça l'information que vous m'avez demandée.

La deuxième question: avons-nous budgétisé toutes les amendes fiscales? Et surtout ce qui était demandé dans votre question: est-ce que tout est fait pour que celles-ci soient encaissées? La réponse est oui, aucun doute là-dessus, il n'y a pas de difficulté. J'aimerais aussi, et sans vouloir prolonger, je serai donc plus court que tout ce débat qui a été fait et que nous saluons au nom du Gouvernement, dire que les propositions d'amendement seront étudiées. J'invite la commission des finances à me contacter pour qu'on puisse assez rapidement fixer un calendrier, mais cela c'est bien sûr de l'opérationnel et on le fera hors des débats. Le Gouvernement, par son représentant et chef du

département, participera à toutes les propositions qui ont été ce matin mises sur la table et cela nous permettra de trouver, derrière la commission des finances qui a donné le ton, qui a donné la direction et dont le travail a été salué par les uns et par les autres, et cette espèce de leadership qui est repris par la commission des finances, eh bien!, nous permettra, je l'espère, d'arriver au mois de décembre avec des décisions et surtout à partir du 18 décembre avec un budget.

Oui, il est difficile de ne mécontenter personne mais on va bien entendu toujours y travailler.

Merci de votre attention.

Le président

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Selon l'article 68 alinéa 3 de la LOCRP, l'entrée en matière sur le budget est obligatoire.

La Présidence du Grand Conseil est d'avis que malgré un précédent qui s'est passé pour le budget 2014 et je vous renvoie au procès-verbal de nos débats du 12 novembre 2013, donc que malgré ce précédent, l'article 87 alinéa 2 du règlement du Grand Conseil n'est pas applicable car le renvoi au Conseil d'Etat est seulement une option par rapport au refus d'entrer en matière. Ainsi, lorsque l'entrée en matière ne peut pas être refusée, l'option n'est pas possible non plus.

C'est l'avis de la Présidence mais qui a mandaté ce jour le Service parlementaire pour tirer définitivement cette question au clair et, dans l'intervalle et en application de la pratique qui a eu lieu le 12 novembre 2013, nous allons néanmoins mettre au vote la proposition de l'UDC de ce matin et nous allons donc maintenant dans un vote opposer l'entrée en matière au renvoi au Conseil d'Etat.

Par 103 voix contre 12 et 2 abstentions, vous avez accepté d'entrer en matière conformément à la loi.

Vote nominal

Namensabstimmung

(Suite et fin de l'examen du budget 2016, session ordinaire de décembre 2015.)

2. Entrée en matière

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la mise en application de la «Stratégie informatique 2015-2024 de l'Etat du Valais»

Eintretensdebatte

Beschluss betreffend die Gewährung eines Verpflichtungskredits für die Umsetzung der «Informatikstrategie 2015-2024 des Staates Wallis»

Message du Conseil d'Etat

Botschaft des Staatsrats

Décision

Beschluss

Rapport de la commission

Kommissionsbericht

Commission des institutions et de la famille

Kommission für Institutionen und Familienfragen

Präsident: Alwin Steiner / Rapporteur: Xavier Mottet

Discussion sur l'entrée en matière:

Kuonen Urs, Grossrat, CVPO

Informatik bedeutet nichts anderes, als Informationen zu speichern, eine Software diese so zusammenfasst und analysiert, damit aus einer grossen Datenmenge die gewünschten Informationen gefiltert und verbrauchergerecht dargestellt und gemeinsam genutzt werden können.

In der heutigen Welt der Daten ist für eine Verwaltung zwingend, ein solches Instrument zu besitzen. Die Uhren stehen auch hier nicht still

Mit der uns vorgelegten Informatikstrategie freut es uns, zu sehen, dass ein Projekt zur Realisierung beantragt wird, das zukunftsgerichtet ist und so auch Sinn macht. Deshalb stimmt die CVPO dieser Strategie und den 2 Hauptzielen, der Kontinuität und Nachrüstung der IT-Systeme sowie der Förderung der Modernisierung des Staates und deren Bedürfnisse im E-Government, zu.

Es gibt aber noch einige Punkte, die ich gerne darlegen möchte und die für uns als Rahmenbedingungen für dieses Projekt gelten.

Es ist uns nicht nur wichtig, dass die Kosten periodisch den Leistungen entsprechend überwacht werden, sondern auch gleichzeitig die erbrachten Leistungen auf die Machbarkeit überprüft werden. Wir möchten in unserem Kanton keine Pleite, wie es uns Bundesbern mit ihrem Informatikprogramm «Insieme» vorgemacht hat, das eine gleiche Struktur mit Begleitgruppen hatte. Deshalb ist darauf zu achten, dass keine Neuentwicklungen von Software beauftragt werden, die es auf dem Markt schon gibt. Aus unserer Sicht liegt hier die grosse Gefahr der Kostenüberschreitung und hoher Nachträge.

Betreffend die Neuanstellungen ist darauf zu achten, dass diese bedacht und dem Projektfortschritt entsprechend gemacht werden. Die bestehenden Ressourcen sind ebenfalls im Projekt miteinzubeziehen.

Im Weiteren ist es uns ein Anliegen, dass die Gemeinden und die Institutionen im dem Konzept und bei der Planung, vor allem im Bereich gemeinsam genutzter Software und Datenverarbeitungstools, miteinbezogen werden. Hier fehlt uns in der Strategieentwicklung der Link dazu. Deshalb braucht es in einer der transversalen Instanzen, sprich Arbeitsgruppe, eine Vertretung der genannten Instanzen.

Auch wenn es möglicherweise auf den Kauf einer kantonal gemeinsamen Software ausgeht und dies als Monopolisierung gesehen werden könnte, ist die Nutzung von Synergien höher einzustufen. Für Privatunternehmen besteht dann aber noch die Möglichkeit, schnittstellengerechte angebundene Software und Tools zu entwickeln, um sich so einzubringen.

Die Finanzierung dieses Projekts wird mit dem Fonds des 21. Jahrhunderts sichergestellt. Wir stellen uns dabei folgende Frage: Für Infrastrukturprojekte der SBB wurden 30 Millionen Schweizer Franken aus diesem Fonds gesprochen, die nun offensichtlich nicht gebraucht werden, da keine Projekte realisiert werden. Kann dieser Teil als Finanzierung für dieses Projekt genutzt werden? Wenn nein, werden diese 30 Millionen Schweizer Franken für andere Projekte freigegeben?

Um die Entwicklung dieses doch so wichtigen Projekts mitzuverfolgen, erwarten wir auch jährlich einen Standbericht, der dem Grossen Rat vorgelegt werden soll. Dazu verlangen wir - die CVPO - noch die Bildung einer Untergruppe in der GPK, die dieses Projekt genauestens verfolgt und begleitet.

Wir danken dem zuständigen Staatsrat und der Dienststelle sowie den mitwirkenden Personen, die das Strategiepapier ausgearbeitet haben. Mit der Bitte um Beachtung der genannten Punkte und der Beantwortung der gestellten Fragen ist die CVPO - wie eingangs erwähnt - für Eintreten.

Woeffray Johann, député (suppl.), PDCB

Le groupe PDCB a pris connaissance de la demande d'un crédit d'engagement en faveur de la stratégie informatique, du message du Conseil d'Etat ainsi que du rapport y relatif.

Nous tenons, tout d'abord, à remercier le département ainsi que la commission pour le travail effectué.

Si, de prime abord, le montant articulé peut paraître démesuré, il serait toutefois fort cavalier de se prononcer sur sa justification à l'aune seule d'un jugement hâtif. Et ce n'est qu'après un examen méticuleux que nous sommes arrivés aux conclusions suivantes:

La situation actuelle, tant en termes d'infrastructures, d'équipement, d'architecture que de sécurité, ne correspond de loin pas à ce que l'on est en droit d'attendre d'un canton moderne. La multiplication de certains logiciels, l'obsolescence d'autres, l'approche fragmentée et par service de la conduite stratégique, la structure du réseau ainsi que le manque de redondance de certaines compétences clés qui ont cours aujourd'hui ne sont plus acceptables. Et ce fait n'est pas nouveau, la commission des finances, lors de la législature précédente, demandait déjà la création d'un poste de délégué à l'informatique réglant les questions de stratégie.

La commission de gestion a, quant à elle, fait part dans un rapport de février 2014 de ses craintes au sujet de la vétusté du parc informatique et du manque de vision, parlant même d'un retard allant de 5 à 10 ans. A ce stade, le groupe PDCB déplore le manque d'anticipation et l'inertie dont a fait montre l'ancien chef de département en charge du dossier.

L'investissement de 9 millions de francs par an étalé sur 10 ans s'inscrit, selon nous, dans une dynamique de modernisation de notre outil informatique et, par conséquent, justifie un prélèvement sur le fonds de financement des grands projets du 21^e siècle, fonds qui constitue une épargne pour le canton..., et quand doit-on puiser dans l'épargne sinon lors de périodes moins fastes? Si une partie du montant est consacrée à la remise à niveau du parc informatique et ne correspond donc pas, à proprement parler, à un projet d'avenir, la situation chaotique ne nous permet pas d'attendre un retour à des finances cantonales saines et d'englober cette dépense dans le budget ordinaire. En clair, il y a urgence.

A la lumière de ce constat, il demeure néanmoins quelques questions:

Comment sont faites les comparaisons intercantionales?

En effet, chaque canton dispose de sa propre architecture informatique plus ou moins développée, plus ou moins sécurisée ou plus ou moins performante; dans cet environnement disparate, n'est-ce pas comparer des pommes avec des poires?

Le choix de la stratégie est-il approprié?

En confiant ce projet à une seule entreprise, ne risquons-nous pas de nous retrouver dépendants du fournisseur de logiciel?

De plus, lorsque cela est possible, des programmes libres de droits seront-ils préférés à d'autres sous licences?

Le besoin en ressources humaines est-il réaliste?

L'engagement de 36 EPT est-il compatible avec le Personalstopp?

La nouvelle stratégie apportera-t-elle de nouvelles prestations de services et, par conséquent, diminuera-t-elle la charge de travail des différents départements? Par exemple dans le cadre des saisies informatiques?

Et, d'un autre point de vue, compensera-t-elle des mandats actuels externes?

Fort de ce qui précède, le groupe PDCB accepte l'entrée en matière, se réjouit d'entendre les réponses aux interrogations posées et a hâte de voir, enfin, l'informatique cantonale entrer dans le 21^e siècle.

Merci de votre écoute.

Fournier Yves, député, PLR

La stratégie informatique 2015-2024 a convaincu le groupe PLR car elle tient compte de la situation actuelle insatisfaisante. Elle tient compte également de l'obsolescence avérée des nombreux programmes, de la vulnérabilité du système qui représente d'ailleurs un danger sérieux pour la continuité opérationnelle de l'Etat. Et cette stratégie actuelle contient également un cloisonnement service par service, voire office par office, induit par un pilotage déficient.

Les objectifs poursuivis par cette nouvelle stratégie sont globalement convaincants. Rattrapage, transversalité, efficience, voilà 3 mots qui nous réjouissent:

- rattrapage indispensable à nos yeux également tant pour les projets que pour les infrastructures
- transversalité qui contraste avec la vision actuelle encore très sectorielle
- enfin, efficience qui préside à ce projet rationnel qui exclut tout goût de luxe et qui envisage des synergies avec de grandes entités valaisannes.

Pour le groupe PLR, ce projet est donc un élément cardinal de la gestion et un véritable ciment de l'administration du canton. Et cela justifie un investissement de 89,8 millions sur 10 ans, ce que, si on les répartit sur une décennie et sur l'ensemble des Valaisannes et Valaisans, représente moins qu'une vignette autoroutière.

Vous l'aurez compris, le groupe PLR se réjouit de la mise en place de cette stratégie.

Il se pose, toutefois, quelques questions:

- Est-ce qu'un suivi très strict, à l'image de ce que proposait le groupe CVPO il y a un instant, est envisagé?
- Y aura-t-il un rapport annuel au Grand Conseil?
- Dans quelle mesure, les employés actuels sont-ils et seront-ils véritablement impliqués dans ce qu'il faut bien appeler une révolution informatique?
- En termes de redondance, est-il prévu qu'un deuxième serveur soit placé à au moins 40 km du premier pour tenir compte des prescriptions sécuritaires en matière de tremblements de terre par exemple ou d'inondations?
- Enfin, est-ce qu'un accent particulier sera mis sur la sécurité physique des serveurs et sur la protection des données?

Pour terminer, j'aimerais revenir sur un point un tout petit peu plus délicat. Si le groupe PLR souscrit à cet investissement et, à terme, aux 36 EPT pris sur le budget ordinaire, il peine à comprendre que l'entier de cette somme soit ponctionné sur le fonds du 21^e siècle. La partie rattrapage, soit 31,9 millions, ne correspond pas, selon nous, aux conditions requises pour bénéficier de ce fonds et nous proposerons une modification de l'article 2 dans ce sens.

Sous réserve des réponses apportées à nos questions, le groupe PLR entre en matière, convaincu que ce projet cardinal ne peut faire l'objet d'un nouveau report.

Je vous remercie.

Chassot Emmanuel, député (suppl.), PDCC

Le groupe PDCC a pris connaissance du projet de décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la stratégie informatique 2015-2024 de l'Etat du Valais, du message du Conseil d'Etat accompagnant ce projet ainsi que du rapport de la commission des institutions et de la famille y relatif.

A la lecture de ces documents, nous constatons que la situation de la fonction informatique est alarmante, voire proche de la catastrophe. Le diagnostic présenté laisse apparaître des sous-investissements importants, une approche cloisonnée par service et une gouvernance qui doit être renforcée.

Des infrastructures de base présentent un degré d'obsolescence et des vulnérabilités informatiques, géographiques et géologiques qui mettent à risque la continuité opérationnelle de l'Etat. En effet, vu l'importance de la sauvegarde des données informatiques de l'Etat, il paraît impensable que les deux data-center ne se trouvent qu'à quelques enjambées l'un de l'autre et, qui plus est, dans la zone de danger des crues de la Sionne. Qu'advierait-il en cas de simple panne d'électricité sur la ville de Sion ou d'un incident sismique?

Jusqu'à ce jour, une gestion fragmentée de la demande et une conduite par service ont empêché une gestion efficiente de l'informatique. Le Service informatique ne pouvant répondre aux demandes des autres services, ces derniers se sont débrouillés en développant, au fil des ans, leurs propres solutions de travail.

Réalité du constat: l'informatique du canton souffre d'une gouvernance et d'un pilotage déficients associés à un manque de moyens.

La stratégie informatique 2015-2024 constitue la réponse aux dysfonctionnements et au manque de moyens constatés. Elle a comme double objectif d'assurer la continuité des systèmes d'information et de favoriser la modernisation de l'Etat.

Afin d'atteindre ce double but, le Conseil d'Etat propose une stratégie réaliste et pragmatique en deux temps.

Dans un premier temps, il convient d'assurer:

- le rattrapage indispensable sur les infrastructures à risque et les systèmes vulnérables voire obsolètes
- la mise en place d'un pilotage de l'ensemble de la fonction informatique
- la réalisation des importants projets engagés depuis plusieurs années, qui mobilisent une large partie des ressources mais qui peinent actuellement à avancer.

Dans un deuxième temps, dès 2018, l'informatique remise à flot devra se concentrer sur une mission de support à la modernisation de l'Etat et aux besoins en cyberadministration.

Conséquences:

La mise en place de la stratégie proposée demande un investissement de 89,8 millions de francs sur 10 ans, soit sur les exercices 2015 à 2024.

Parallèlement aux investissements s'ajoute une augmentation progressive des ressources humaines de 36 EPT sur 10 ans, dont 10,5 EPT en 2016.

Le Conseil d'Etat prévoit de financer cette augmentation de ressources humaines par le budget ordinaire de l'Etat. Les charges supplémentaires de personnel ne sont pas comprises dans le crédit d'engagement de près de 90 millions.

Le crédit d'engagement demandé au Grand Conseil pour financer le programme d'investissements sur la période 2015-2024 est de 89,8 millions de francs, dont 16 millions sont anticipés pour l'année 2016. Ce dernier montant a été intégré dans le projet du budget 2016 du Conseil d'Etat.

Compte tenu des moyens ordinaires insuffisants prévus dans le budget des investissements du canton, le Conseil d'Etat envisage de financer les investissements liés à la stratégie informatique par un prélèvement sur le fonds des grands projets d'infrastructures du 21^e siècle qui a été institué notamment pour relever les défis du 21^e siècle, en particulier dans le domaine des nouvelles technologies. Même si ce fonds n'est pas sans fond, il ne faut pas attendre la désuétude de nos installations pour y puiser les montants de première priorité.

Concernant le Personalstopp imposé aux services qui demandent, eux aussi, de nouveaux moyens pour assurer leurs prestations, le groupe PDCC se demande si, avant d'engager, il n'y a pas une réorganisation, tout au moins partielle, à entreprendre au sein même du Service informatique, puis entre les services puisque chaque service a, jusqu'à ce jour, ses propres ressources informatiques.

Conscient que dans l'informatique, pour chaque franc investi, il faut compter 20% de maintenance et 5% de frais de personnel, le groupe PDCC espère vivement qu'il y aura effectivement plus d'efficacité et que les gains de productivité permettront dans le futur de réaliser professionnellement des tâches non réalisées actuellement.

Face à ce crédit d'engagement planifié jusqu'en 2024, nous mettons tout de même en garde le département sur le fait de garder vigilance face à l'évolution rapide de l'informatique.

En conclusion, le groupe PDCC souhaite vivement que le Service cantonal de l'informatique devienne rapidement une véritable gouvernance avec:

- une véritable business-intelligence, un tableau de bord de l'Etat
- un vrai bureau des projets à disposition des services
- une gouvernance et un suivi des projets de tous les services
- un vrai pilotage de toute l'infrastructure informatique de l'Etat
- une équipe informatique formée de professionnels qualifiés avec les bonnes personnes au bon endroit.

Pour le groupe PDCC, au jour où les cyberattaques sont faits courants, face aux risques de vulnérabilité d'un système obsolète, il est urgent d'intervenir.

Face aux ultra-nécessités d'un fonctionnement informatique efficace, le groupe PDCC accepte l'entrée en matière.

Je vous remercie de votre attention.

Gruber German, Grossrat, CSPO

Die in der Botschaft des Staatsrats beschriebene Lage der IT-Funktion ist alarmierend:

- veraltete und anfällige Basisinfrastrukturen, welche die operative Kontinuität des Staates gefährden;
- eine IT-Funktion, die kaum in der Lage ist, eine effiziente IT-Verwaltung durchzusetzen.

Die Liste wäre noch lang, um all die IT-Defizite des Staates aufzuzählen. Wenn man Infrastrukturen und Anlagen nicht ständig erneuert und unterhält, läuten dann auf einmal die Alarmglocken. Vielleicht läuten dann in einigen Jahren die Glocken des Strassenunterhalts...

Neunzig Millionen kostet die Aufarbeitung und Modernisierung der veralteten Systeme, um wieder *up to date* zu sein und soll aus dem Fonds des 21. Jahrhunderts finanziert werden - nicht eingerechnet die 36 neuen Stellen, welche in den nächsten 10 Jahren geschaffen werden und für den Fortbestand der Informatik laut Aussage der Experten des Staates unabdingbar sind. Diese 36 Stellen werden über das ordentliche Budget gehen. Können diese Stellen wirklich nicht durch interne Verschiebungen besetzt werden? Eine Modernisierung hat normalerweise einen Stellenabbau und nicht eine Aufstockung zur Folge.

Der einmal mit 354 Millionen gefüllte Fonds des 21. Jahrhunderts wird nach diesem Projekt noch 72 Millionen enthalten. Selbstverständlich, wie Staatsrat Tornay vorher ausführte, sind die Gelder nicht alle aufgebraucht, aber gesprochen sind sie auf jeden Fall. Die CSPO ist sich sicher, dass der Pot noch vor Ende der laufenden Legislatur geleert sein wird. Wir schreiben dann das Jahr 2016 und es warten auf uns und unsere Nachfolger noch 84 Jahre in diesem Jahrhundert. Die ETH-Professoren werden uns aber bestimmt eine Lösung präsentieren, wie wir künftige Projekte finanzieren sollen.

Die CSPO ist sich der schwierigen Lage der gefährdeten Infrastruktur bewusst und unterstützt die Erneuerung des IT-Systems. Sie unterstützt auch die einheitliche Steuerung der gesamten IT-Funktion. Wo man landet, wenn man zweigleisig fährt, hat Bundesbern im Jahr 2012 beim IT-Projekt «Insieme», wo man 2 verschiedene Systeme vereinen wollte, bitter bezahlt. Nach 11 Jahren Arbeit, Ausgaben von 102,4 Millionen Franken stoppte der

Bundesrat das Projekt 2012. Übrig blieb kaum was. Der 350 Seiten umfassende Bericht ist seit vergangenem Herbst einsehbar.

Ein solches Debakel wollen wir hier nicht erleben. Und wir verlangen, dass die GPK regelmässig die Entwicklung der IT kontrolliert.

Eintreten ist von der CSPO nicht bestritten.

Danke für die Aufmerksamkeit.

Desmeules Jérôme, député (suppl.), UDC

Je m'exprime au nom du groupe UDC même si le groupe m'a demandé, une fois n'est pas coutume, plutôt que d'émettre un avis politique, d'émettre l'avis du professionnel puisque, vous le savez, ça fait 15 ans que j'évolue dans le secteur de l'informatique. J'en ai fait mon métier. Cela fait 8 ans que j'œuvre sur les travaux de refonte informatique.

Je partage les propos qui ont été émis par le PDCB. C'est vrai que l'informatique cantonale souffre de plusieurs maux, maux très importants: une dette technique qui est due au retard que nous avons pris, des flottements dans la gouvernance, un pilotage déficient.

A la lecture de ce qui nous a été proposé, j'ai plusieurs questions principalement techniques qui me viennent à l'esprit, des questions de gouvernance. Sans remettre en question les compétences des personnes qui ont préparé cette stratégie et des gens qui ont œuvré à ce qui nous a été proposé, je me pose la question de savoir s'ils se sont faits conseiller par des gens qui ont l'expérience de démarches de stratégies informatiques. En effet, les personnes qui ont préparé ces documents sont peut-être très compétentes mais n'ont peut-être pas eu l'expérience du succès et surtout des échecs qui sont inhérents à ce type de projet. Et on sait qu'en matière d'informatique, malheureusement, les échecs coûtent très cher.

L'informatique évolue vers une démarche de dématérialisation complète des documents, c'est un tournant crucial, vers des interfaces utilisateurs qui utilisent un client léger, vers une virtualisation des ressources. Tout cela, il y a 5 ans à peine, on n'en entendait que très peu, voire pas du tout parler. Or, dans la stratégie qu'on nous propose, je vois difficilement comment ces points vont être adressés et, pourtant, ces points c'est l'avenir. Si nous faisons les mauvais choix, notre nouveau système pourrait être obsolète avant même de rentrer en service.

La question des synergies a été évoquée, je crois par le groupe PLR, mais je trouve qu'elle transpire peu dans la stratégie informatique qui nous est proposée. Je pense aux synergies avec l'Hôpital du Valais qui a, je crois, sa propre informatique et est confronté aux mêmes problèmes que l'Etat, je pense aussi notamment à la Banque cantonale qui a aussi les mêmes problèmes bien sûr, ainsi qu'à d'autres acteurs privés. Il serait fou pour nous de vouloir créer plusieurs data-center, en tout cas deux à quelques kilomètres de distance pour le même besoin d'exploitation en informatique publique, sans parler des questions de redondance dues aux désastres et autres inondations dont nous avons aussi parlé précédemment. La même problématique bien sûr se pose pour le centre d'impression puisque toutes ces entités impriment bien sûr massivement des documents.

Enfin, il y a la question de savoir si le choix d'augmenter notre dépendance à SAP est raisonnable. Il y a bien sûr les questions financières liées à ce choix mais il y a surtout l'adéquation par rapport aux besoins métiers et sous l'angle de la disponibilité des ressources qui maîtrisent ce produit. Ce choix n'est pas anodin et SAP est un système lourd et relativement complexe. Si on fait ce choix-là, si on décide de prendre cette voie-là, c'est 10 à 15 ans pendant lesquels nous ne pourrions pas changer puisque les investissements à engager pour renverser ce choix seraient beaucoup trop importants.

Financièrement, le rapport évoque le coût des EPT externes qui est chiffré entre 340'000 et 352'000 francs par année hors taxes par EPT. Les prix du marché sont plutôt entre 700 et 1'500 francs par jour pour un engagement à long terme en fonction des profils et, si j'en crois l'administration fiscale, il paraît qu'on travaille 220 jours par année, donc je

vous laissez faire le calcul. Du coup, la question de savoir si 390 millions de francs, dont 90 millions proviennent de ce crédit d'engagement sur les 5 prochaines années puisque c'est de cela dont on parle si on cumule ce qu'on nous demande aujourd'hui et ce qui est déjà prévu, est un montant raisonnable par rapport aux besoins et ce qui se pratique ou a été pratiqué dans le privé pour des démarches équivalentes.

Le groupe UDC à d'ores et déjà déposé aussi un amendement comme le groupe PLR qui demandera que la part liée au rattrapage de ce projet ne soit pas prise sur le fonds d'investissements du 21^e siècle.

Enfin, le groupe UDC propose un renvoi au Conseil d'Etat qui devrait mandater une analyse détaillée de la commission des finances puisque nous pensons que ce choix ne peut pas être fait aussi rapidement. Il ne faut pas confondre vitesse et précipitation. Il est vrai que l'informatique cantonale est dans une situation qui est difficile mais pas catastrophique. Nous devons donc nous accorder - ce qui n'est pas un luxe mais une nécessité - la nécessité de faire une analyse poussée et sur les besoins métiers et sur les aspects financiers.

Merci.

Lanthemann Barbara, députée (suppl.), AdG/LA

Monsieur le président du Grand Conseil, Monsieur le conseiller d'Etat, Chers camarades..., pardon Chers collègues..., c'est un vœu pieux, excusez-moi!

Si l'AdG/LA soutient l'octroi d'un crédit d'engagement pour la mise en application de la stratégie informatique 2015-2024 de l'Etat du Valais, c'est avant tout parce qu'elle encourage l'effort de modernisation de l'Etat. Garantir le fonctionnement des outils informatiques constitue forcément une assurance qualité-efficacité indispensable.

Au passage, nous remercions l'excellent travail de préparation du comité de pilotage qui a proposé une stratégie qui a su convaincre le groupe quant à la nécessité, voire l'urgence d'agir dans le domaine de la fonction informatique de l'Etat.

Cependant, il reste bon nombre d'interrogations en suspens:

Quid de l'état de la fonction informatique et du retard pris dans les mesures de rattrapage de celle-ci? Certes, ce n'est jamais le bon moment mais, au vu de la situation financière de l'Etat, le moment est plus que délicat. Peut-être aurait-on dû ou pu anticiper ce type de mesures alors que les comptes se portaient mieux?

Alors, soit nous puiserons dans le fonds du 21^e siècle, initialement conçu pour des projets d'avenir mais pour financer en partie des opérations de rattrapage.

Sans vouloir reprendre les propos de mon collègue Dumont, mon camarade, peut-être faudra-t-il oser enfin envisager quelques recettes supplémentaires, sachant que de tels projets ne peuvent pas être repoussés aux calendes grecques et que, pour payer ces charges, l'Etat devra aussi garantir des rentrées en conséquence? Parce qu'à force de rogner dans les budgets de l'aide sociale ou de l'éducation, il n'y aura plus rien à couper et qu'alors, un peu comme la cigale, il nous faudra crier famine.

Merci.

Ruppen Franz, Grossrat, SVPO

Die SVPO-Fraktion hat von der Informatikstrategie 2015-2024 des Staates Wallis Kenntnis genommen.

Gemäss der Botschaft des Staatsrats ist die Lage der IT-Funktion alarmierend. Es liegt ein grosses Investitionsdefizit vor und es bestehen vor allem oder unter anderem veraltete und anfällige Basisinfrastrukturen.

Der Staatsrat will mit seiner Strategie die Kontinuität der IT-Systeme sicherstellen und die Modernisierung des Staates fördern. Die Umsetzung dieser Strategie erfordert Investitionen in Höhe von 89,8 Millionen Franken über den Zeitraum von 2015-2024.

Neben diesen Investitionen ist eine progressive Aufstockung des Personalbestands um 36 Vollzeitstellen über 10 Jahre erforderlich. Diese Aufstockung soll über das ordentliche Budget des Staates finanziert werden. Die zusätzlichen Personalkosten sind entsprechend nicht im Kredit von ca. 90 Millionen Franken enthalten.

Die Investitionen für die Informatikstrategie ihrerseits sollen durch eine Entnahme aus dem Finanzierungsfonds für Infrastrukturprojekte des 21. Jahrhunderts finanziert werden. Unsere Fraktion ist etwas überrascht darüber, dass die Mittel des Fonds des 21. Jahrhunderts zum Nachholen von Versäumnissen der vergangenen Jahre verwendet werden sollen. Ein beträchtlicher Teil der Investitionen soll nämlich zur Aktualisierung der Investitionen verwendet werden.

Im Weiteren ist für uns die Aufstockung des Personalbestands um 36 Vollzeitstellen so nicht akzeptabel. Allen anderen Dienststellen wurde ein sogenannter Personalstopp verordnet, hier jedoch wird der Personalbestand massiv aufgestockt. Es stellt sich die Frage, ob eine derartige Aufstockung effektiv notwendig ist oder ob nicht die Dienststelle für Informatik reorganisiert werden muss bevor neue Mitarbeitende angestellt werden. Auf jeden Fall müssen hier andere Lösungen gesucht werden, bevor der Personalbestand so massiv aufgestockt wird.

In diesem Sinne ist die SVPO-Fraktion für Rückweisung des vorliegenden Beschlusssentwurfs an den Staatsrat.

Ich danke Ihnen.

Contat Pierre, député, UDC

Nous devons nous prononcer aujourd'hui sur la stratégie informatique des 10 prochaines années ainsi que son crédit d'engagement de 90 millions.

Je trouve très étonnant que nous n'ayons pas eu une présentation par anticipation dans le cadre de la commission des finances avec tous les éléments financiers y relatifs, un petit rapport, un comparatif des appels d'offres, dans le but de minimiser les coûts, ce qui devrait avoir lieu dans un tel dossier. Ces 90 millions que nous allons investir permettront-ils de faire des économies sur les frais de fonctionnement annuels futurs et dans quelle proportion? Logiquement, je voyais une petite comparaison avec d'autres cantons, plus spécifiquement j'ai entendu parler du projet SITel sur Fribourg qui a baissé de 10% son budget de fonctionnement informatique et de 2% la masse salariale globale des informaticiens, d'autant plus que le SITel de Fribourg gère aussi les écoles et le pouvoir judiciaire *a contrario* sauf erreur de notre service cantonal valaisan.

De plus, le financement d'une structure, dont la nature même est soumise à une forte influence de l'évolution technologique qui peut varier rapidement jusqu'à l'obsolescence et donc à son remplacement, doit être pris en compte dans le fonctionnement habituel de l'Etat, avec financement normal par le budget mais surtout pas en ponctionnant le fonds des grands projets d'infrastructures du 21^e siècle. Un petit rappel, Chers collègues. Le 5 mai 2014, Stéphanie Favre, Patrick Fournier, Philippe Nantermod et moi-même, par ailleurs membres de la commission des finances, avons déposé un postulat dont le but était d'établir les priorités générales de l'Etat avant de déterminer les enveloppes départementales. Vous l'avez malheureusement refusé en majorité. Eh bien!, voici l'exemple parfait de ce que nous avons comme but: une priorité non pas départementale mais bien générale à tous les services de l'Etat. C'est bien là que le Conseil d'Etat doit fixer dans le budget sa priorité financière commune à tous les départements. Il ne faut pas se faciliter la tâche en ponctionnant le fonds des grands projets du 21^e siècle. Comme nous l'avons suggéré dans un tableau des priorités qui peut être répertorié dans la PIP, la Planification intégrée pluriannuelle, afin de répartir l'ensemble des moyens financiers proportionnellement.

Alors, avec étonnement, lorsque nous avons abordé les chiffres rouges du compte 2014, j'ai entendu plusieurs chefs de groupe parler maintenant de priorités à mettre dans le prochain budget 2016. Eh bien!, l'informatique doit en faire partie.

En conclusion, Chers collègues, dans une réflexion stratégique à long terme, dans la recherche de ces priorités, dans le but de fixer ces grandes priorités et de laisser au fonds du 21^e siècle les vraies grandes infrastructures nécessaires à la majorité de la population, comme on l'a évoqué ce matin, les travaux de contournement des Evouettes, eh bien!, il faut retravailler cela. Je suggère donc, ce qui a été dit, de renvoyer au Conseil d'Etat afin que la commission des finances fasse une analyse complémentaire avant de prendre cette décision.

Je vous remercie de votre attention.

Le président

Merci Monsieur le député.

Je n'ai pas compris si vous demandiez le renvoi au Conseil d'Etat ou à la commission?

Au Conseil d'Etat.

Merci.

La discussion est close.

Steiner Alwin, Grossrat, CVPO, Präsident der Kommission für Institutionen und Familienfragen (IF)

Ich stelle fest, dass mit Ausnahme der SVPO und des Einzelredners Kollege Contat alle für Eintreten sind in diesem Saal, alle Fraktionen.

Beim vorstehenden Beschlussentwurf geht es im Wesentlichen darum, über die Dauer von 10 Jahren in 2 Etappen mit Ziel 2018 und 2014 2 Ziele zu erreichen: nämlich die Kontinuität der IT-Systeme des Kantons sicherzustellen und zweitens unseren Staat IT-mässig in die Moderne zu führen und dies auch sicherzustellen.

Die Strategie des Kantons fusst 6 Grundideen. Diesbezüglich verweise ich auf die Botschaft und den Bericht der Kommission. Die Strategie wird von der Spitze unseres Staates festgelegt und deren Ausführung durch die Schaffung von 4 Instanzen auf politischer, strategischer und operativer Ebene sichergestellt. Ob allenfalls zusätzlich noch eine parlamentarische Kontrollmassnahme vorzusehen ist, ist am Donnerstag in der Detailberatung zu entscheiden. Ein gewisses Mass an Vertrauen an die zuständigen Stellen des Kantons scheint mir aber doch gerechtfertigt.

Der Investitionsbedarf über den Zeitraum beträgt 89,8 Millionen, was hoch erscheint, aber gerechtfertigt ist. Er soll aus dem Finanzierungsfonds für Infrastrukturprojekte des 21. Jahrhunderts entnommen werden. Die Kommission ist mit dem Staatsrat der Ansicht, dass die Voraussetzungen hierfür in tatsächlicher und auch rechtlicher Hinsicht klar erfüllt sind. Was ist denn nicht moderne Infrastruktur, wenn es die IT nicht ist?

Gleiches gilt für den zusätzlichen Personalbedarf von 36 Vollzeitäquivalenten. Es handelt sich um ein Minimum, um die gesetzten Ziele zu erreichen und dauerhaft zu sichern. Die Kosten müssen aber über das ordentliche Budget generiert werden. Da stehen dem Staatsrat sicher noch einige Aufgaben ins Haus.

Nach ausgiebiger Diskussion hat die Kommission bei 12 anwesenden Mitgliedern einstimmig Eintreten beschlossen, und sie hat den Beschlussentwurf nach fundierter Detailberatung mit 10 Ja zu 0 Nein bei 2 Enthaltungen angenommen.

Ich danke allen Fraktionen, die für Eintreten sind und erkannt haben, dass die Lage im IT-Bereich des Kantons tatsächlich prekär und Lösungen dringlich sind. Die Beantwortung der von den einzelnen Fraktionssprechern aufgeworfenen Fragen - dies betrifft insbesondere die Kostenkontrolle, die Anstellungsverhältnisse, das Verhältnis zu den Gemeinden beziehungsweise den Miteinbezug der Gemeinden, eine parlamentarische Kontrolle und die Verhinderung eines Debakels wie in der Eidgenossenschaft - überlasse ich dem zuständigen Departementsvorsteher.

Ich bedanke mich bei Ihnen für Ihre Aufmerksamkeit und möchte die Kommissionsmitglieder hinweisen auf die gestern zugestellte Einladung. Wir treffen uns 20 Minuten nach Schluss dieser Debatte im 2. Stock dieses Gebäudes im Zimmer Nummer 2.

Herzlichen Dank.

Le président

Merci, Monsieur le président de la commission.

Il y a deux groupes qui ont demandé le renvoi au Conseil d'Etat, donc les deux groupes UDC.

Je passe la parole à M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay.

Tornay Maurice, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et des institutions (DFI)

Merci à tous pour le soutien que vous apportez à cette stratégie informatique et la reconnaissance finalement d'une réponse rapide que fait le Gouvernement aux sollicitations, aux invitations pressantes, c'est vrai, de la commission de gestion qui nous avait demandé de venir avec une stratégie informatique dans les meilleurs délais. Aujourd'hui, vous la saluez dans la grande majorité et, moi, je salue néanmoins tous les intervenants.

Je voudrais dire aussi ici qu'à travers cette stratégie informatique, que vous saluez, vous soulevez un certain nombre de questions et celles qui ressortent le plus et sur lesquelles je vais m'attarder plutôt que de rappeler le contenu de celles-ci même si, une fois ou l'autre, je devrai le faire parce que j'ai le sentiment qu'il y a quelques incompréhensions, j'aimerais dire ici très clairement que la notion de suivi et la notion de gouvernance sont parmi les éléments que vous avez le plus mis sur le devant de la scène avec la remarque aussi sur le financement: peut-on financer du rattrapage avec un fonds d'infrastructures? La question est légitime; on étudiera les diverses propositions lorsqu'elles seront sur la table dans la commission dans quelques minutes puisqu'on a tous entendu qu'on était convoqué dans 20 minutes.

Bien entendu, Mesdames et Messieurs les députés, que la notion de débâcle - j'ai entendu ce terme-là - a traversé les Alpes et est arrivée aussi chez nous et nous a interpellés. Sommes-nous face à une stratégie informatique, que l'on développe pour les 10 prochaines années, en train de construire un monstre qui, un jour, va nous exploser et puis qui s'appelle Insieme? La réponse est non. Mais les risques existent et c'est pour cela que je pense que les notions de suivi, par exemple à travers un groupe de projet, un groupe ou un sous-groupe de la commission de gestion, devraient être examinées avec attention par la commission et en tout cas le chef du département n'hésitera pas à soutenir une proposition allant dans ce sens-là, soit à travers la décision, même si les dispositions générales permettent bien sûr à la commission de gestion de nous accompagner dans le pilotage et dans la gouvernance. C'est le troisième grand axe sur lequel vous êtes intervenus. Vous allez mettre en place une gouvernance, vous allez mettre en place un pilotage, vous allez finalement, à travers un groupe chargé de gérer la demande, assurer que le groupe chargé de gérer la production ne soit pas étouffé sous cette demande qui ne serait pas priorisée. Eh bien!, oui, nous pouvons confirmer que les notions de gouvernance à travers des compétences au-delà de celles politiques que nous exerçons mais des compétences techniques sur lesquelles nous nous appuyons seront bien présentes pour que le suivi réponde aux interrogations que vous avez mentionnées dans le cadre de ce débat d'entrée en matière, au pilotage et à la gouvernance indispensables pour éviter que nous ne nous trouvions face à des coûts qui dérapent, que nous ne nous trouvions face à des collaborations que nous n'aurions pas prévues.

Alors, j'aimerais dire ici que, justement, un des objectifs de cette stratégie informatique est d'aller voir ailleurs, dans des grands groupes, Monsieur le député Jérôme Desmeules, on pense à eux, on pense à celui-là, on pense bien sûr à la Banque Cantonale

du Valais - celle-là, je peux la citer -, on pense bien sûr aux Forces Motrices Valaisannes, on pense bien sûr à l'Hôpital du Valais, tous ces grands demandeurs de prestations et de données informatiques avec lesquels nous avons envie de monter une task force pour discuter avec eux de ces propositions faites par le député Yves Fournier qui, entre autres, nous interroge sur la distance qu'il devra y avoir entre ces IT-center, mais bien entendu que nous avons les mêmes soucis que vous puisqu'on est à l'ancienne Caisse d'épargne du Valais - moi, je l'appelle toujours comme ça, ce bâtiment-là, parce que je ne sais pas quel est son nom officiel - et puis, en haut, on est dans les sous-sols de l'Etat. A l'intérieur de la vieille ville de Sion, on a dû mettre en place des mesures de protection contre le bruit, il y a deux ans; on s'est assez rendu compte que ce n'était pas le lieu idéal pour avoir une redondance de ce type-là, avec le peu de distance que vous avez signalé. Oui, bien sûr que la stratégie envisage des collaborations avec les grands ensembles que je vous ai donnés ici pour mutualiser les coûts parce que le département, qui était le pilote de cette stratégie informatique, a commencé par dire aux membres du groupe de travail que s'ils avaient des souhaits, il fallait les éliminer, et qu'il ne pouvait venir devant une proposition de stratégie que pour répondre à des choses nécessaires et indispensables. Et j'ai entendu dans ce Parlement que ce message avait réellement été retenu, y compris par vous parce que c'est la réalité. Bien sûr, 90 millions, c'est un chiffre qui impressionne, mais il faut, si l'on fait des comparaisons, le comparer avec chaque fois le chiffre également multiplié par 10 ans ou alors avoir l'honnêteté de dire que c'est *grosso modo* 9 millions par année et que, comme je l'ai entendu, c'est justifié, comme l'a dit M. le président de la commission et que si ça apparaît comme étant important, c'est finalement, divisé par 10 ans, quelque chose de tout à fait raisonnable.

J'aimerais aussi dire ici, malgré les apparences, que c'est typiquement un projet gouvernemental et en rien, mais en rien, 0,0, ceux qui ont fait cette affirmation sont dans le faux, donc 0,0 un projet départemental parce que justement, si vous avez lu le message, vous voyez combien la notion de fonctions transverses à tous les départements, je pourrais citer pour chaque département des points ancrés extrêmement importants qui démontrent que nous ne voulons pas nous occuper de donner quelques postes supplémentaires, ils sont nombreux bien sûr, au Service cantonal de l'informatique absolument pas, nous voulons donner à la fonction informatique de l'Etat du Valais, et je remercie une nouvelle fois ceux qui ont vu qu'il y avait une fonction informatique transverse à l'Etat du Valais qui faisait partie de la stratégie et qui n'avait rien à voir avec la demande de Tornay pour son département, respectivement pour le Service cantonal de l'informatique; ceux qui pensent cela doivent relire le message, c'est absolument faux. La fonction informatique est pour le moins nécessaire - là, je pense aussi à ceux qui disent que ce n'est pas une infrastructure - comme infrastructure. Et je souhaite bien entendu que les propositions faites par le Gouvernement et par la commission puissent obtenir l'aval de ce Parlement, après avoir étudié bien sûr les propositions de modification pour lesquelles, entre autres, notamment liées aux notions de suivi, aux notions de partage des soucis avec le Gouvernement, j'ai donné quelques options pour le moins favorables.

J'aimerais aussi dire ici que la notion de continuité est effectivement une inquiétude que nous avons parce que, dans des points précis, il y a une faiblesse qui est révélée et qui pourrait se démontrer un jour par une cassure. Mais là aussi, pour l'instant et on espère que ça dure avant que la stratégie puisse être mise en place, nous avons pu éviter des grandes peurs.

Autre souci partagé avec la notion de protection des données. Nous allons contacter le préposé à la protection des données de ce canton pour qu'il puisse et nous accompagner et nous conseiller lorsque les difficultés pourraient se révéler parce que chacun sait que l'on peut à la limite être victime de hackers, les plus grands centres mondiaux et les plus secrets de l'autre côté de la grande gouille ont eux-mêmes été parfois hackés; nous n'avons pas la prétention de penser que le petit Etat du Valais pourrait être à l'abri de difficultés de ce genre-là.

Alors, merci à ceux qui ont parlé de rattrapage, de transversalité et d'efficacité; c'est ce que j'ai entendu tout à l'heure comme éléments cardinaux donnés par le représentant du groupe PLR..., le député Yves Fournier; si je le regarde, son nom me revient.

Je crois avoir fait quasiment le tour des différentes interventions pour vous inviter, en finalité, à accepter cette proposition, sachant aussi que lorsque l'on parle de présentation à la commission, et je terminerai par là, pour ne pas prolonger, c'est ce que nous avons fait de manière privilégiée à la commission de gestion, on l'a même fait de manière intermédiaire, on l'a fait de manière intermédiaire au sous-groupe de la commission, au début de cette année 2015, nous l'avons fait de manière officielle à la commission de gestion. Alors voilà, ne faites pas une bataille entre la commission de gestion et la commission des finances; c'est, pour le Gouvernement, les commissions de haute surveillance. C'est elles qui nous avaient demandé de venir avec une stratégie informatique et c'est pour cela qu'on a présenté cela à la commission de gestion. Cela dit, la commission des finances, si elle souhaite intervenir, vous le savez, Monsieur le député, elle a toutes les capacités selon l'article 45 du règlement du Grand Conseil, sauf erreur.

Je crois que j'ai fait le tour de l'ensemble des interventions.

Je vous remercie encore.

Je vous invite bien sûr à entrer en matière et à répondre positivement à la question qui vous sera posée tout à l'heure par la Présidence du Grand Conseil, en invitant bien sûr tous les mandataires du Grand Conseil à se retrouver dans 20 minutes pour étudier les propositions de modification que l'on regardera avec attention.

Merci pour l'instant de l'attention dont vous avez fait preuve.

Le président

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous avons deux propositions: celle d'entrer en matière à laquelle nous opposons celle du renvoi au Conseil d'Etat demandé par deux groupes, plus par le député Pierre Contat.

(...)

Par 97 voix contre 18, vous avez accepté d'entrer en matière.

Vote nominal

Namensabstimmung

La commission se réunira donc et nous nous retrouverons demain après-midi pour la lecture de détail.

(Suite et fin de l'examen, *séance de relevée du jeudi 12 novembre 2015.*)

Traitements: Département des finances et des institutions (DFI)

Behandlungen: Departement für Finanzen und Institutionen (DFI)

3. Motion CSPO, par Konstantin Bumann (suppl.) et Alexander Allenbach (suppl.):
Egalité entre le personnel de l'Etat et le personnel enseignant (19.12.2014) **1.0111**

Motion CSPO, durch Konstantin Bumann (Suppl.) und Alexander Allenbach (Suppl.):
Gleichstellung des Staatspersonals mit dem Lehrpersonal (19.12.2014)
1.0111

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (12.06.2015)

Entwicklung (12.06.2015)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Vous avez reçu les réponses.

Le Conseil d'Etat accepte cette motion.

Je n'ai pas de demande de parole.

Cette motion retourne donc au Conseil d'Etat pour exécution.

Point 4..., j'ai une demande de parole tardive! Merci d'être attentif, Monsieur le député (suppl.) Alexander Allenbach. Je vous passe la parole, malgré l'acceptation de cette motion.

Allenbach Alexander, Grossrat (Suppl.), CSPO

Die CSPO dankt für die Annahme dieser Motion.

Damit wird einer langjährige Forderung der CSPO nach einer Gleichstellung von Staatspersonal und Lehrpersonal Rechnung getragen, und wir sind der generellen Gleichstellung ein Stück näher gerückt. Übrigens würde mit einer generellen Gleichstellung viele Schwierigkeiten verhindert, wie wir es heute zum Beispiel gesehen haben beim Budget.

Ich danke Ihnen nochmals.

Le président

Merci Monsieur le député.

Je confirme donc que cette motion retourne au Conseil d'Etat pour exécution.

4. Postulat Nadine Reichen (suppl.), UDC, Véronique Coppey, PDCB, Willy Giroud, PLR, et Blaise Fontannaz, PDCC: Geler l'imposition des dossiers des mutations foncières dans l'attente de la révision de la loi fédérale (19.12.2014) **1.0112**

Postulat Nadine Reichen (Suppl.), UDC, Véronique Coppey, PDCB, Willy Giroud, PLR, und Blaise Fontannaz, PDCC: Einfrierung der Besteuerung der Grundbuchänderungen in Erwartung der Revision des Bundesgesetzes (19.12.2014) **1.0112**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (12.06.2015)

Entwicklung (12.06.2015)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Vous avez la réponse du Conseil d'Etat qui constate que c'est sans objet mais une discussion que j'ai eue tout à l'heure avec M. le président du Gouvernement me permet de dire que, en fait, **le Conseil d'Etat accepte ce postulat** même s'il est devenu sans objet puisque le but recherché a été atteint par la modification fédérale.

Est-ce qu'avec ce complément-là, les auteurs sont satisfaits?

C'est le cas.

Je vous remercie.

5. Motion CSPO, par Philipp Schnyder: Clarification de la procédure en matière de confirmation des droits de vote lors de la récolte de signatures (12.03.2015) **1.0118**

Motion CSPO, durch Philipp Schnyder: Verfahrensklärung für Stimmrechtsbestätigungen bei Unterschriftensammlungen (12.03.2015) **1.0118**

Texte déposé
Hinterlegter Text
Développement (12.06.2015)
Entwicklung (12.06.2015)
Réponse écrite du Conseil d'Etat
Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Vous avez reçu la réponse du Conseil d'Etat qui propose de rejeter cette motion.
Je n'ai pas de demande de parole.
Cette motion est donc classée à ce stade.

6. Remplacement des membres démissionnaires des commissions de haute surveillance
Ersatzwahl für die demissionierenden Mitglieder der Obergerichtskommissionen

Le président

Dans sa séance d'hier, le Bureau du Grand Conseil a établi des propositions que je vous sou mets maintenant.

A) COMMISSION DES FINANCES / FINANZKOMMISSION

Membres qui démissionnent Austretende Mitglieder	Candidats Kandidaten
MARCHAND-BALET Géraldine, PDCC	CLIVAZ Bruno, PDCC
NANTERMOD Philippe, PLR	TAUSS-Cornut Sonia, PLR

Y a-t-il d'autres propositions?

Si ce n'est pas le cas, je vous remercie d'applaudir les nouveaux membres de la commission des finances.

(Applaudissements)

B) COMMISSION DE GESTION / GESCHÄFTSPRÜFUNGSKOMMISSION

Membre qui démissionne Austretendes Mitglied	Candidat Kandidat
FOURNIER Didier, AdG/LA	Di Blasi Elisabeth, AdG/LA

Y a-t-il d'autres propositions?

Si ce n'est pas le cas, je vous remercie aussi d'applaudir M^{me} la députée Elisabeth Di Blasi-Coucet nouvelle membre de la commission de gestion.

(Applaudissements)

C) COMMISSION DE JUSTICE / JUSTIZKOMMISSION

Membres qui démissionnent Austretende Mitglieder	Candidats Kandidaten
PRALONG Jérémie, AdG/LA, vice-président	TURIN Olivier, AdG/LA
ADDOR Jean-Luc, UDC	TORRENT Pascal, UDC

Y a-t-il d'autres propositions?

Ce n'est pas le cas.

Ils peuvent également être applaudis comme nouveaux membres de la commission de justice.

(Applaudissements)

Puisque le député Jérémie Pralong assumait la vice-présidence de la commission de justice, il s'agit aussi de désigner un vice-président ou une vice-présidente à cette commission.

Candidate à la vice-présidence Kandidaten für das Vizepräsidium
HEINIGER Madeline, AdG/LA

En l'absence de demande de parole, vous pouvez applaudir M^{me} la vice-présidente de la commission de justice.

(Applaudissements)

Avant de conclure, je vous informe que celles et ceux qui se sont inscrits pour la visite de l'exposition Impermanence - le Valais en mouvement sont attendus dès maintenant à la sortie du bâtiment.

En ce qui me concerne, je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes séances dans les commissions, un bon appétit et me réjouis de vous retrouver demain matin.

La séance est levée à 12 heures.

Séance du jeudi matin 12 novembre 2015

Présidence: Nicolas Voide, député, PDCB.

Ouverture de la séance: 9 heures.

Ordre du jour

1. Première lecture

Modification de l'article 39 alinéa 2 de la Constitution cantonale – Election des procureurs

Erste Lesung

Änderung des Artikels 39 Absatz 2 der Kantonsverfassung – Wahl der Staatsanwälte

2. Première lecture

Modification de la loi sur la procédure et la juridiction administratives

Erste Lesung

Änderung des Gesetzes über das Verwaltungsverfahren und die Verwaltungsrechtspflege

3. Première lecture

Décret sur le financement des prestations de police

Erste Lesung

Dekret über die Finanzierung der Polizeileistungen

Traitements: Département de la formation et de la sécurité (DFS)

Behandlungen: Departement für Bildung und Sicherheit (DBS)

4. Postulat Patrick Hildbrand, SVPO, Philipp Matthias Bregy, CVPO, Bruno Perroud (suppl.), UDC, et Irmina Imesch-Studer, CSPO: Formation en école supérieure en lien avec les hôpitaux pour les professions de soins (12.09.2013) **3.0054** (motion transformée en postulat au stade du développement)

Postulat Patrick Hildbrand, SVPO, Philipp Matthias Bregy, CVPO, Bruno Perroud (Suppl.), UDC, und Irmina Imesch-Studer, CSPO: Spital assoziierte höhere Fachschulausbildung für die Pflegeberufe (12.09.2013) **3.0054** (Motion im Entwicklungsstadium in ein Postulat umgewandelt)

5. Postulat AdG/LA, par Gaël Bourgeois, Julien Délèze (suppl.), Jérémie Pralong et Patricia Constantin (suppl.): Une information transparente dans les décisions d'attribution des allocations de formation (11.11.2014) **3.0158**

Postulat AdG/LA, durch Gaël Bourgeois, Julien Délèze (Suppl.), Jérémie Pralong und Patricia Constantin (Suppl.): Transparente Information in Sachen Ausbildungsbeiträge (11.11.2014) **3.0158**

6. Postulat UDC, par Anne Luyet (suppl.): Des CFC incomplets (18.12.2014) **3.0166**

Postulat UDC, durch Anne Luyet (Suppl.): unvollständige EFZ (18.12.2014) **3.0166**

7. Motion Jérémie Pralong, AdG/LA, Michael Graber, SVPO, Serge Métrailler, PDCC, et Jean-Luc Addor, UDC: Pour une échelle de remboursement des prêts d'honneur et des intérêts sur ces prêts plus équilibrée (18.12.2014) **3.0169**

Motion Jérémie Pralong, AdG/LA, Michael Graber, SVPO, Serge Métrailler, PDCC, und Jean-Luc Addor, UDC: Anpassung der Modalitäten für die Rückzahlung der Studiendarlehen und der diesbezüglichen Zinsen (18.12.2014) **3.0169**

8. Postulat CVPO, par Beat Rieder et Philipp Matthias Bregy: Logopédie: employés d'Etat plus égaux que d'autres? (18.12.2014) **3.0170**
 Postulat CVPO, durch Beat Rieder und Philipp Matthias Bregy: Logopädie: Staatsangestellter gleicher? (18.12.2014) **3.0170**
9. Motion Gaël Bourgeois, AdG/LA, Joachim Rausis, PDCB, Stéphane Ganzer, PLR, et Michel Rothen, PDCC: Accès aux allocations de formation pour certains permis F (19.12.2014) **3.0175**
 Motion Gaël Bourgeois, AdG/LA, Joachim Rausis, PDCB, Stéphane Ganzer, PLR, und Michel Rothen, PDCC: Recht auf Ausbildungsbeiträge für gewisse Inhaber eines Ausweises F (19.12.2014) **3.0175**
10. Postulat CSPO, par Diego Wellig et Alexander Allenbach (suppl.): Numerus clausus à l'école de culture générale (09.03.2015) **3.0183**
 Postulat CSPO, durch Diego Wellig und Alexander Allenbach (Suppl.): Numerus Clausus an der Fachmittelschule (09.03.2015) **3.0183**
11. Postulat UDC, par Jean-Luc Addor: Pour l'apprentissage obligatoire des hymnes valaisan et suisse à l'école (09.03.2015) **3.0184**
 Postulat UDC, durch Jean-Luc Addor: Obligatorisches Erlernen der Walliser und der Schweizer Hymne in der Schule (09.03.2015) **3.0184**
12. Postulat PDCB, par Xavier Fellay (suppl.): Après MediaParl, MediaJus? (09.03.2015) **3.0186**
 Postulat PDCB, durch Xavier Fellay (Suppl.): Zuerst MediaParl, dann MediaJus? (09.03.2015) **3.0186**
13. Postulat Sidney Kamerzin, PDCC, David Théoduloz, PDCC, Sébastien Roh, PDCC, et Gilles Martin, PDCC: Unification en matière d'émoluments cantonaux des Registres du commerce (12.03.2015) **3.0188**
 Postulat Sidney Kamerzin, PDCC, David Théoduloz, PDCC, Sébastien Roh, PDCC, und Gilles Martin, PDCC: Vereinheitlichung der kantonalen Handelsregistergebühren (12.03.2015) **3.0188**
14. Motion Philippe Nantermod, PLR, Sonia Z'graggen, AdG/LA, Diego Clausen, CSPO, et Jean-Claude Savoy, PDCC: AEAI: une protection anti-incendie décidée de manière autonome et responsable (12.03.2015) **3.0189**
 Motion Philippe Nantermod, PLR, Sonia Z'graggen, AdG/LA, Diego Clausen, CSPO, und Jean-Claude Savoy, PDCC: VKF – ein eigenständig und eigenverantwortlich beschlossener Brandschutz (12.03.2015) **3.0189**
15. Postulat UDC, par Grégory Logean et Pierre Contat: Via Sicura: non à la criminalisation des automobilistes (13.03.2015) **3.0190**
 Postulat UDC, durch Grégory Logean und Pierre Contat: Via Sicura – Nein zur Kriminalisierung der Automobilisten (13.03.2015) **3.0190**
16. Postulat Gaël Bourgeois, AdG/LA, Michel Rothen, PDCC, Joachim Rausis, PDCB, et Stéphane Ganzer, PLR: Couper des ambitions, tuer l'intégration? (13.03.2015) **3.0191**
 Postulat Gaël Bourgeois, AdG/LA, Michel Rothen, PDCC, Joachim Rausis, PDCB, und Stéphane Ganzer, PLR: ohne Ambition keine Integration? (13.03.2015) **3.0191**
17. **Débat et décision sur l'opportunité**
 Initiative parlementaire 7.0034: Eviter des cas «Carlos» en Valais
Debatte und Beschluss über die Zweckmässigkeit
 Parlamentarische Initiative 7.0034: Kein Fall «Carlos» im Wallis
18. Naturalisations
 Einbürgerungen

Le président

Messieurs les vice-présidents du Parlement et Messieurs les conseillers d'Etat, Mesdames et Messieurs les députés, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs à la tribune, Mesdames et Messieurs qui nous suivez par l'intermédiaire des ondes, en particulier ceux à qui j'ai promis un bonjour particulier se reconnaîtront, Mesdames et Messieurs, nous allons donc commencer notre séance du jeudi 12 novembre 2015 avec le point 1 de l'ordre du jour.

1. Première lecture

Modification de l'article 39 alinéa 2 de la Constitution cantonale – Election des procureurs

Erste Lesung

Änderung des Artikels 39 Absatz 2 der Kantonsverfassung – Wahl der Staatsanwälte

Base de travail

Projet du Conseil d'Etat

Tableau des amendements

Arbeitsgrundlage

Text des Staatsrates

Liste der Abänderungsvorschläge

Commission des institutions et de la famille

Kommission für Institutionen und Familienfragen

Präsident: Alwin Steiner / Rapporteur: Xavier Mottet

Titre et considérants, adoptés.

I

Constitution du canton du Valais du 8 mars 1907

Article 39

Proposition de modification 1

Abänderungsvorschlag 1

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 39:

Mottet Xavier, député, PLR, rapporteur

Proposition 1 du groupe PDCB par le député Jean-Daniel Bruchez.

C'est une proposition d'ajout par rapport à la proposition initiale: «et les membres du bureau du ministère public».

Décision de la commission: refusée (9 contre, 2 pour et 2 abstentions).

L'objectif des personnes qui ont déposé l'amendement était de donner une plus grande flexibilité en nommant le «bureau» et non pas nommément des fonctions.

La commission a trouvé qu'il fallait dans la Constitution justement nommer les individus et pas l'organisation car, en cas de modification de l'organisation, on devrait de toute façon repasser par une modification de la Constitution.

Bruchez Jean-Daniel, député, PDCB

Suite aux explications données par le rapporteur, nous désirons retirer cette modification afin de la transmettre à la deuxième lecture pour être plus clair parce qu'il y a eu un problème parce qu'on voulait supprimer aussi la notion de procureur adjoint et des procureurs justement pour simplifier, qu'il y avait le procureur général qui était désigné et ensuite le bureau.

La discussion est close.

Article 39, adopté.

II, adopté.

La discussion sur l'ensemble de la modification n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

La modification de la Constitution du canton du Valais (art. 39 al. 2) est adoptée par 113 voix en première lecture.

Vote nominal
Namensabstimmung

2. Première lecture

Modification de la loi sur la procédure et la juridiction administratives

Erste Lesung

Änderung des Gesetzes über das Verwaltungsverfahren und die Verwaltungsrechtspflege

Base de travail
Nouveau texte de la commission
Tableau des amendements
Arbeitsgrundlage
Neuer Text der Kommission
Liste der Abänderungsvorschläge

Commission des institutions et de la famille
Kommission für Institutionen und Familienfragen
Präsident: Alwin Steiner / Rapporteur: Xavier Mottet

Titre et considérant, adoptés.

I

Loi sur la procédure et la juridiction administratives du 6 octobre 1976

Article 25

Proposition de modification 1
Abänderungsvorschlag 1
Voir tableau des amendements
Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 25:

Mottet Xavier, député, PLR, rapporteur

Proposition 1 du groupe CVPO par le député Aron Pfammatter.

Demande de suppression de «moyennant le paiement de frais estimés forfaitairement».

La décision de la commission est le refus par 10 contre, 2 pour et une abstention.

Chaque travail mérite salaire et donc ces travaux-là sont également à facturer.

La modification de la loi permet justement l'envoi et donc la diminution des frais puisque l'avocat n'a plus besoin de se déplacer.

Il y aura également la possibilité d'inclure le montant de la facture dans la facture finale et non pas au moment où est forcément exigée la prestation.

Pfammatter Aron, Grossrat, CVPO

Es sieht schon sehr gut aus, wir bauen Bürokratie ab. Jetzt können wir es noch besser machen, noch etwas mehr Bürokratie abbauen.

Sie kennen meine Argumente: Weder im Zivil- noch im Strafverfahren gibt es diese Gebühren. Jeder, der gegen höhere Gebühren ist, muss ebenfalls für meinen Abänderungsantrag sein.

Das Argument mit den Kopien, das gebracht wurde, stimmt auch nicht. Die sind bereits in Absatz 2 erfasst. Diese können selbstverständlich in Rechnung gestellt werden. Bereits früher wurden die Akten auf eine Amtsstelle geschickt. Auch da fielen Kosten an, ohne dass dieser zwingende Pauschalbetrag verrechnet wurde. Und schliesslich befürchte ich, dass diese Rechnungen, die dann gestellt würden, der Aufwand für diese zu erstellen, höher ist als der eigentliche Rechnungsbetrag und das wäre ja wohl etwas unsinnig.

Deshalb halten wir am Abänderungsantrag fest und danken für die Unterstützung.

Veya Stéphane, député (suppl.), PDCB

Tout simplement pour dire que le groupe PDCB souhaite effectivement qu'il soit veillé à ce que la prestation ne soit pas directement facturée puisque, dans le cas où l'administré qui fait la procédure a finalement gain de cause, ce ne sera pas à lui d'effectivement payer la facture mais bien à celui qui succombe.

Donc, avec cette précision-là, le groupe PDCB accepte la position de la commission.

Le président

Merci Monsieur le député (suppl.).

Je n'ai pas d'autres demandes de parole, pas non plus du président de la commission.

Monsieur le conseiller d'Etat?

Freysinger Oskar, Staatsrat, Vorsteher Departements für Bildung und Sicherheit (DBS)

Juste ce que j'ai spécifié à l'entrée en matière, was ich schon einmal gesagt habe.

Das kommt dann in die Abrechnung rein zuletzt. Das kann man durchaus so machen. Die Frage ist einfach eine Prinzipienfrage: Stellt man das in Rechnung oder nicht? Und wir sind jetzt der Meinung, der Staat kann nicht plötzlich anfangen, in einem Bereich hier gratis zu arbeiten, sonst öffnet das natürlich Tür und Tor für andere Bereiche.

Also hier wird eine Leistung erbracht und diese Leistung hat einen Kostenpunkt, also hat Kosten. Die werden verrechnet, aber wir schauen, dass das kostendeckend ist und nicht übertrieben wird. Aber das kostet viel weniger, also den Kunden viel weniger, als wenn der Anwalt sich ins Amt begeben muss, um diese Dokumente zu holen. Der Vorteil ist schon da. Und dass man das jetzt minimal berechnet und dann kann man das in die Schlussabrechnung reintun, also ich sehe jetzt da kein grosses Problem.

Le président

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous allons voter.

Par 102 voix contre 15 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 1 du groupe CVPO.

Vote nominal

Namensabstimmung

Article 25, adopté.

II, adopté.

La discussion sur l'ensemble de la modification de la loi n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Steiner Alwin, Grossrat, CVPO, Président der Kommission für Institutionen und Familienfragen (IF)

Wir stehen hier kurz vor der Abstimmung über dieses Gesetz über das Verwaltungsverfahren und die Verwaltungsrechtspflege. Ich habe mich zum vorderen Geschäft nicht geäussert, möchte beides zusammen nehmen und mich vorweg bedanken beim zuständigen Departementsvorsteher für die produktive Mitarbeit, insbesondere auch für seine beiden Mitarbeiterinnen. Ich möchte mich auch bedanken beim Parlamentsdienst, Herrn Sierro Nicolas, für die tatkräftige Unterstützung, beim Rapporteur und bei den Mitgliedern der Kommission.

Ich empfehle Ihnen, diesen Gesetzestext anzunehmen und werde mir dann erlauben, nach der Abstimmung noch einen Antrag zu stellen.

Ich bedanke mich bei allen und habe geschlossen.

Danke.

La loi sur la procédure et la juridiction administratives (modification de l'art. 25 al. 3) est adoptée par 111 voix en première lecture dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique.

Vote nominal

Namensabstimmung

Steiner Alwin, Grossrat, CVPO, Président der Kommission für Institutionen und Familienfragen (IF)

Im Auftrag der Kommission und in Anbetracht des klaren Resultats wird beantragt, diese Gesetzesänderung in einer Lesung anzunehmen.

Ich danke.

Le président

Merci Monsieur le président de la commission.
Votre proposition est combattue.

Pfammatter Aron, Grossrat, CVPO

Selbstverständlich bekämpfe ich diesen Vorschlag nicht; ich unterstütze ihn.

Ich habe schon früher gedrückt, und ich wollte mich nur bedanken als Motionär, dass wir hier heute etwas gemacht haben, von dem wir immer wieder sprechen, nämlich Bürokratie ein wenig abzubauen, auch wenn das ein schwieriger Kampf ist, man muss dranbleiben. Heute haben wir etwas dazu beigetragen und dafür danke ich Ihnen für diese Einstimmigkeit.

Le président

Merci Monsieur le député.
Pas d'intervention du Gouvernement avant le vote sur cette lecture unique.
Nous allons donc voter.

Par 112 voix, donc à la majorité des 2/3, vous avez accepté la lecture unique.

Vote nominal
Namensabstimmung

3. Première lecture

Décret sur le financement des prestations de police

Erste Lesung

Dekret über die Finanzierung der Polizeileistungen

Base de travail
Nouveau texte de la commission
Tableau des amendements
Arbeitsgrundlage
Neuer Text der Kommission
Liste der Abänderungsvorschläge

Commission de la sécurité publique
Kommission für öffentliche Sicherheit
Président: Sébastien Roh / Rapporteure: Nadine Reichen (suppl.)

Titre et considérants, adoptés.

Article 1, adopté.

Article 2

Propositions de modification 1 à 3
Abänderungsvorschläge 1 bis 3
Voir tableau des amendements
Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 2:

Reichen Nadine, députée (suppl.), UDC, rapporteure

Proposition 1 du groupe PDCB par le député Pascal Nigro.

En mettant «en principe», nous permettons aux communes de donner l'ordre à la police cantonale d'intervenir.

On ne peut pas permettre aux communes de donner des ordres à la police cantonale. Cela ouvrirait la voie aux communes de délaissé leurs effectifs de police municipale et d'engager la police cantonale pour l'application du règlement communal de police qui comprend, entre autres, le bruit, la police rurale, la police des animaux, etc.

La police cantonale n'intervient jamais pour ces cas; sinon alors, on aura un seul niveau de police auquel on doit donner des moyens en termes de EPT.

Il faut bien distinguer et ne pas mélanger le travail des polices municipales et celui de la police cantonale.

La proposition a été refusée par la commission à 10 contre, zéro pour et 2 abstentions.

Nigro Pascal, député, PDCB

Nous pouvons accepter si c'est bien pour éviter d'avoir une police unique. On est bien d'accord qu'il faut la police cantonale et la police communale.

Pour nous, l'important c'est d'avoir la certitude - on le verra dans les débats plus tard - que toute prestation de la police cantonale en lieu et place d'une intervention de la police communale ou intercommunale soit bien facturée à la commune.

Si cette condition est, comme il l'a été dit, réalisée au terme des débats, nous acceptons cette décision de la commission; sans quoi, nous y reviendrons plus tard.

Merci.

Le président

Merci Monsieur le député.

Donc, cette proposition est retirée.

Reichen Nadine, députée (suppl.), UDC, rapporteure

Proposition 2 du groupe CSPO par le député Philipp Schnyder.

Avec cette proposition, c'est à nouveau la commune qui donne l'ordre d'intervenir à la police cantonale, soit la police devient au service de la commune.

La police cantonale intervient elle-même et elle n'a surtout pas besoin de mandat. Elle intervient d'office en cas d'urgence.

Ça change la donne si la commune doit donner le mandat.

Avec ces modifications, ça reviendrait à dire que la police cantonale est au service des communes qui n'engageront plus de police municipale.

En termes de droits de la police, ce serait donner à la commune un droit de réquisition sur l'autorité cantonale. Ce n'est juste pas possible.

Proposition refusée par la commission par 11 voix contre, zéro pour et une abstention.

Schnyder Philipp, Grossrat, CSPO

Grundsätzlich ist es ja so, dass wenn die Kantonspolizei nach dem System dieser Gesetzgebung für die Gemeindepolizei eingreift, so geschieht ja das gegen Abrechnung.

Also wenn die Polizei reagiert, dann kommt später irgendwann einmal die Abrechnung und die sollte eigentlich auch nur erfolgen, wenn ein Auftrag erteilt wird. Und ohne Auftrag gibt es keine Rechnung eigentlich, das ist das System, auch in der Privatwirtschaft. Aber nichtsdestotrotz, weil es ja natürlich nur dann ist, wenn Gefahr im Verzug ist, habe ich Verständnis dafür, dass das abgelehnt wird.

Ich ziehe den Antrag zurück.

Danke.

Le président

Merci Monsieur le député.

Cette proposition est donc retirée.

La proposition 3 a également été retirée.

La discussion est close.

Article 2, adopté.

Article 3

Propositions de modification 4 à 6

Abänderungsvorschläge 4 bis 6

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 3:

Reichen Nadine, députée (suppl.), UDC, rapporteure

Proposition 4 du groupe SVPO par le député Bernhard Frabetti.

Proposition 5 du groupe CVPO par le député Aron Pfammatter.

La couverture des frais ne s'applique pas à la taxe d'orientation, principe confirmé par deux arrêts du Tribunal fédéral.

Si on abaisse à 150 francs, on ne peut pas avoir une taxe d'orientation en dessous de la couverture des frais, c'est contraire à la définition de la taxe d'orientation qui veut inciter à un certain comportement, qui doit par conséquent être relativement élevée. Si les interventions sont trop bon marché, il n'y aura pas de motivation à constituer une police municipale.

Quant à l'aspect philosophique, un tarif trop bas tendrait à faire disparaître à court terme les polices municipales car le tarif trop bas ne favorise pas le maintien de postes de police municipale ou de police intercommunale.

Le montant de 200 francs correspond à la limite supérieure pour un émolument car cet instrument vise la couverture des frais. Au-delà de 200 francs, il est quasi certain que le canton perdrait en cas de recours d'une commune devant le Tribunal fédéral.

Si nous voulons inciter les communes à se doter d'une police municipale, on doit donner une orientation et on n'est plus soumis au principe de la couverture des frais.

L'émolument, c'est le principe de l'utilisateur-payeur et la taxe d'orientation, c'est l'instrument pour inciter les administrés à se comporter d'une certaine manière, en l'occurrence inciter les communes à engager une police municipale.

Propositions refusées par 12 voix, soit à l'unanimité.

Frabetti Bernhard, Grossrat, SVPO

Es kann doch nicht sein, dass den Gemeinden Strukturen über den Geldbeutel aufgezwungen werden. Bereits die Gebühr von 200 Franken pro Stunde scheint sehr hoch. Einer weiteren Erhöhung können wir nicht zustimmen.

Wir halten somit an unseren Abänderungsanträgen fest.

Besten Dank.

Pfammatter Aron, Grossrat, CVPO

Ich habe es beim Eintreten gesagt, man kann lange über Gebühr und Lenkungsabgabe philosophieren, man kann der Katze auch «Büsi» sagen. Dem Bundesgericht ist das egal; es beurteilt die Abgabe unabhängig der Bezeichnung.

Für die CVPO ist die Abgabe in jedem Fall zu hoch. Wir sind gegen zusätzliche Belastungen der Gemeinden. Im Übrigen, bereits in der Botschaft und auch im Kommissionsbericht bei den 200 Franken: Ich sehe auch nirgends eine Berechnung vom Kostendeckungsprinzip, wie sich diese 200 Franken berechnen. Es heisst dann einfach «über 200 Franken». Wenn wir das als Gebühr bezeichnen, würde es ganz sicher aufgehoben - 250 als Lenkungsabgabe dann nicht. In jedem Fall, bereits bei der Gebühr war jedes Mal die Rede davon, den Gemeinden einen Anreiz zu geben und damit wollte man auch bereits eine Lenkung. Versteckt findet man dann im Text, dass man halt das Gemeindepolizei-Obligatorium wohl nur schwer durchbringen würde und deshalb versucht man es auf diesem Weg.

Ich bin etwas enttäuscht von der SVP, die sich immer gegen höhere Gebühren stellt, jetzt aber hier die Variante des Staatsrats verteidigt. Bereits vorher auch beim Verwaltungsverfahren. Es sind eben auch da höhere Gebühren, Herr Staatsrat Freysinger, weil - ich komme nur kurz darauf zurück - bereits jetzt wurden ja die Akten verschickt auf Amtsstellen und keine Gebühr erhoben. Da haben wir etwas die Gebühr erhöht und auch hier nun. Und die SVP hätte auch nicht für Eintreten auf dieses Dekret sein dürfen, weil das ist ja der wesentliche und einzige Grund, dieses Dekret will diese Gebühr einführen.

Ich muss es trotzdem noch mal sagen, ich verstehe auch das Verhalten von Herrn Staatsrat Freysinger nicht ganz, der sich vor 5 Monaten vehement dagegen gewehrt hat und jetzt nicht nur aufgrund des Drucks sondern eloquent wie immer diese Abgaben verteidigt.

Also wir halten unseren Antrag natürlich aufrecht mit der Senkung wenigstens auf 150 Franken.

Danke.

Addor Jean-Luc, député, UDC

Il n'y a dans ce texte aucune forme de contrainte. Il y a juste l'idée d'un encouragement.

Les communes vont de toute manière rester libres de solliciter ou non l'intervention de la police cantonale dans les cas qui sont visés par ce décret.

Si elles le font, elles paieront le montant qui leur sera demandé; si elles ne le font pas, peut-être que simplement alors la police cantonale n'interviendra plus, et puis elles feront à ce moment-là un vrai calcul pour leurs administrés qui est de savoir si elles veulent assurer pour les citoyens un service de police et garantir la sécurité publique sur le territoire de leur commune parce que c'est de cela qu'il s'agit.

Maintenant, la question du montant, mais on peut même se demander, au-delà de questions qui intéressent avant tout les juristes, si le montant retenu par la commission correspond véritablement au coût effectif d'un agent de police. Je crois qu'on a tous une vague idée de ce que nous coûte la police cantonale et puis pour les quelques interventions dont il s'agit, on a vu que ce n'est pas avec cela qu'on ne va ni déstabiliser ni assurer le

budget de l'Etat du Valais, mais c'est normal que le coût soit, d'une part, une forme d'encouragement et puis, d'autre part, que ce ne soit pas une moquerie par rapport à la véritable valeur, finalement au véritable coût des agents de la police cantonale pour l'Etat du Valais.

Et puis, juste pour répondre à la petite pique de notre collègue Aron Pfammatter, il ne s'agit pas du tout ni pour l'UDC ni pour qui que ce soit qui soutient ce décret d'introduire une nouvelle taxe. Il y a des coûts. Ces prestations, elles doivent être payées. Il s'agit juste de savoir par qui. Est-ce que c'est par les autres? Mais je rappelle que, dans le Haut-Valais, les autres, ce sont aussi les communes du Haut-Valais et notamment les villes du Haut-Valais qui sont dotées d'une police municipale. Donc, la question, c'est juste de savoir si ce sont les autres qui paient à notre place, à la place des communes qui n'ont pas de police municipale ou bien si c'est finalement chacun, enfin c'est-à-dire chaque commune qui paie ses propres frais de sécurité. C'est ça, je crois, le maître mot, c'était le cas de la motion et c'est le cas de ce décret, c'est une question tout simplement d'égalité de traitement entre communes.

Fournier Yves, député, PLR

Un mot pour vous rappeler que, en mars 2010 déjà, nous avons accepté ici à une très très large majorité ce principe d'équité, d'égalité entre communes. Il n'est plus question que la majorité de ce canton, villes en particulier, paie pour quelques communes qui n'ont pas de police communale ou intercommunale.

A chacun de prendre ses responsabilités.

Et je crois que le montant proposé ici correspond à se moquer tout simplement du reste du canton, tous ceux qui ont une police communale ou intercommunale. Il est important que ce montant reste fixé à 250 francs de façon à ce que l'on respecte nos décisions antérieures et notamment ce postulat 2.079 de mars 2010 suivi de deux interventions: une du groupe PDCB et l'autre de l'UDC du Valais romand.

Je vous invite donc à maintenir ce montant de 250 francs par équité entre nos différentes communes.

Merci.

Freysinger Oskar, Staatsrat, Vorsteher Departements für Bildung und Sicherheit (DBS)

Ich habe ja das in der Tat bekämpft. Warum? Weil ich gesagt habe, es kommt das Polizeigesetz, es wird in Kürze in diesem Polizeigesetz geregelt. Problem: Das Polizeigesetz ist genau in diesem Bereich auf grossen Widerstand gestossen - die zu erwarten war übrigens. Und jetzt müssen wir das überarbeiten.

Ich will einen Kompromiss, der für alle akzeptabel ist. Aber ich merke, jedenfalls scheint in diesem Parlament der Wille da zu sein, die beiden Polizei-Niveaus aufrecht zu erhalten. Falls wir das nicht mehr wollen, okay, aber dann müssen wir die ganze Organisation ändern, dann übernimmt die Kantonspolizei alles, aber dann brauche ich mindestens 30 bis 40 Stellen mehr bei der Kantonspolizei. Was sage ich, mehr als 30-40, das sind 70 bis 80, weil wir das jetzt haben in den Gemeinden, den grossen Gemeinden. Sitten hat mehr als 20 Stadtpolizisten und so weiter. Wenn wir das kompensieren wollen, dann krepeln wir alles um. Aber das ist ja nicht das Ziel gewesen.

Also ich bleibe jetzt bei der Idee von 2 Polizei-Niveaus. Wir machen klar, wer macht was. Das kommt aber im Polizeigesetz und dieser Kompromiss ist unterwegs. Da es aber dauert und hier der Druck immer grösser wurde, eben durch Motionen, im Budget, überall, jeder wollte immer diese Ungleichstellung beheben, habe ich jetzt halt dieses Dekret vorgeschlagen. Das ist der Grund und nichts anderes. Also ich habe auf Druck des Parlaments gehandelt.

Jetzt was die beiden Abgaben betrifft: 150 Franken - ja das ist so tief, da wird doch keine Gemeinde verleitet sein, irgendwie an einer interkommunalen Polizei oder selber ein Polizeikorps aufzustellen oder irgendwie zum Beispiel die Polizei zu bezahlen in der Nachbargemeinde, zum Beispiel Grimisuat macht das. Grimisuat zahlt einen Betrag an die Stadt Sitten und Sitten, die Gemeindepolizei, weitet ihren Radius aus auf Grimisuat. Es gibt verschiedene Möglichkeiten der Zusammenarbeit und das muss dann im Polizeigesetz offen bleiben, und wir müssen den Rahmen relativ weit stecken, damit die kleinen Gemeinden nicht zu sehr unter Druck kommen. Das werden wir machen, den Kompromiss werden wir finden. Aber diese Abgabe von 250 ist eine Lenkungsabgabe. Soll eben den Anreiz schaffen, dass man irgendwie diese 2 Polizei-Niveaus herstellt, weil für die Kantonspolizei ist es schon gut, wenn sie weiss, in jedem Radius, jedem Gebiet des Kantons, in jeder Region (z. B. im Goms) gibt es irgendwo vor Ort Polizisten. Die sind da und haben einen Pikettdienst. Und wir haben da einen Partner. Die sind ja sofort vor Ort, weil sie dort sind. Die Kantonspolizei muss zuerst einmal hinfahren. Also der Vorteil ist schon ersichtlich.

Aber wir müssen den Rahmen so stecken, dass er erträglich ist finanziell. Und durch diese Lenkungsabgabe... Wenn zum Beispiel Embd - Bankraub in Embd, ich weiss nicht, ob das mal stattgefunden hat... Gibt es überhaupt eine Bank in Embd? Das weiss ich nicht, aber gut. Ob die jetzt die Kantonspolizei brauchen, weiss ich nicht, aber wenn sie sie nicht brauchen, zahlen sie ja nichts. Also wer sie nicht braucht, zahlt nichts. Und wenn sie die Polizei brauchen, wenn die da mal rauf muss, wohlgemerkt für kommunale Aufgaben, denn das was die Polizei flächendeckend an Aufgaben hat, das wird sie in jedem Gebiet natürlich ausführen. Das ist klar; das bleibt. Aber wenn man da plötzlich einen nimmt... ich habe ja das Beispiel gebracht: Es ist plötzlich ein Pitbull los da oben und beisst da die Leute - okay, das wäre eigentlich das Tiergesetz und ist eher Gemeindeaufgabe, oder? Aber wir müssen natürlich handeln, wenn da kein Polizist ist. Wir können den Hund ja nicht weiter beiessen lassen, oder? Und dann stellen wir das in Rechnung. Das ist einfach so. Also ich meine, ich sehe jetzt da keinen grossen Skandal an der Sache.

Ich danke, wenn Sie unserem Vorschlag folgen.

Le président

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Je redonne la parole au député Aron Pfammatter.

Pfammatter Aron, Grossrat, CVPO

Ich habe nur eine kurze Verständnisfrage. Sie haben jetzt hier die 250 verteidigt, aber der Staatsrat schlägt 200 vor. Also was ist jetzt da Ihre Meinung? Besten Dank.

Freysinger Oskar, Staatsrat, Vorsteher Departements für Bildung und Sicherheit (DBS)

Der Staatsrat schlug zuerst 200 vor - das war eine Gebühr und wir waren da an der Obergrenze der Gebühren. Und dann haben die Mitglieder der Kommission gefunden, dass sei wahrscheinlich zu tief. Dann wurde verhandelt zwischen 300 und 200. Und dann haben wir gemerkt, wir können bei einer Gebühren nur kostendeckend sein. Also 300 geht nicht, weil das übersteigt die Kostendeckung. Und dann hat man sich geeinigt auf 250, und wir haben dann den Namen geändert. Aber es ist wichtig - Sie sind ja Jurist, ich nicht - vom juristischen Stand ist eine Lenkungsabgabe, da kann man den Kostenpreis übersteigen, bei einer Gebühr eben nicht. Darum heisst es jetzt Lenkungsabgabe, damit können wir 250 verlangen. Es soll ein Anreiz geschaffen werden, selber aktiv zu werden und nicht einfach die Verantwortung auf andere abzuwälzen. Das ist die Idee. Aber wir kommen ja sowieso zurück auf die ganze Thematik, wenn dann das Polizeigesetz hier verhandelt wird. Das ist klar; dann kommen wir sowieso darauf zurück. Das ist jetzt nur eine Zwischenlösung und darum ist es auch ein Dekret - also in der Zeit beschränkt.

Le président

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous allons donc voter de la manière suivante:

Nous allons tout d'abord, dans un premier vote, opposer les propositions 4 et 5 et, ensuite, le vainqueur de ce premier duel sera opposé à la proposition de la commission.

Par 74 voix contre 46 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 5 du groupe CVPO.

Vote nominal

Namensabstimmung

Vous avez ainsi privilégié la proposition 4. Nous opposons donc celle-ci à la proposition de la commission, qui a toujours la priorité.

Par 86 voix contre 26 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 4 du groupe SVPO.

Vote nominal

Namensabstimmung

Vous avez ainsi choisi la proposition de la commission.

Avant de poursuivre, j'aimerais saluer l'arrivée à la tribune des classes de première année de maturité de l'école Ardévaz emmenées par MM. Moulin, dont notre collègue Alexandre.

Je vous ai déjà salués personnellement; c'est maintenant au tour du Parlement de le faire en vous applaudissant.

(Applaudissements)

Reichen Nadine, députée (suppl.), UDC, rapporteure

Proposition 6 du groupe CSPO par le député Philipp Schnyder.

Alinéa 2 nouveau

L'esprit du décret est de pouvoir facturer aux communes sans police municipale en créant la base légale et pas l'inverse.

Par cette proposition, on détourne l'esprit du décret qui veut rétablir une égalité de traitement entre les communes disposant d'une police municipale et celles ne disposant pas d'une police municipale.

Il s'agit de combler un vide juridique permettant à la police cantonale de pouvoir facturer les émoluments aux communes qui n'ont pas de police municipale.

On pourra intégrer cela dans la nouvelle loi sur la police cantonale.

Proposition refusée par 11 contre, zéro pour et une abstention.

Schnyder Philipp, Grossrat, CSPO

Ich ging immer davon aus, dass es auch ein Reziprok sei natürlich, dass, wenn Leistungen der Gemeinde an den Kanton erbracht werden, im Sinne einer Gleichbehandlung, wenn schon die Gemeinden gleich behandelt werden sollen, dann sollen doch auch die Gemeinden gegenüber dem Kanton gleich behandelt werden. Und wenn einmal eine Gemeindepolizei auch für den Kanton etwas leistet, dann ist es doch nicht mehr als recht und billig, dass diese Leistungen auch in Rechnung gestellt werden.

In diesem Sinne halte ich an diesem Antrag fest.

Ich möchte noch kurz zur vorherigen Debatte kommen. Wenn natürlich nun die Sache so ist, dass so viel verlangt wird pro Stunde, werden sich die Gemeinden sicher ihre

Gedanken machen, wo sie in Zukunft ihre Dienstleistung einkaufen. Ich könnte mir also - und da bin ich froh, dass das im Gesetz nicht vorgesehen ist - durchaus vorstellen, dass die Gemeinde Gondo-Zwischbergen mit den *carabinieri* von Domodossola einen Vertrag machen würde, um da die Dienstleistungen einzukaufen, weil die sind ja viel günstiger. Oder Saint-Gingolph wird das mit der Gendarmerie von da unten einkaufen. Und auch das Lötschental wird im Berner Oberland seine Dienstleistung einkaufen, weil die werden ein günstigeres Angebot machen... Aber das wird alles noch auf uns zukommen. Ich bin wenigstens froh, dass es nicht im Gesetz ausdrücklich verboten ist.

Ich danke.

Freysinger Oskar, Staatsrat, Vorsteher Departements für Bildung und Sicherheit (DBS)

Das ginge jetzt nicht, weil das sind ja Leute, die vereidigt sind und da können wir natürlich nicht die italienische Polizei rufen - weder aus Sizilien noch aus dem Piemont. Das geht nicht.

Aber die Problematik hier ist folgende: Es gibt Gemeinden, die haben plötzlich da irgend einen Gemeindepolizisten, der da in der Natur herum spaziert. Und das ist für uns kein glaubwürdiger Polizeipartner im Bereich Gemeindepolizei. Wir brauchen in einem gewissen zu definierenden, weit zu fassendem Radius mindestens 5 (3 in Uniform und 2 administrative Kräfte), damit wir sicher sind. Es kann eine genügende Präsenz garantiert werden, gewährleistet werden, und mit einem Pikettdienst. Und der Pikettdienst bedeutet nicht, dass der irgendwo in Korsika in den Ferien ist und Pikett hat. Der muss dann auch da sein.

Wir müssen also schon ein gewisses Minimum an Präsenz und Glaubwürdigkeit gewährleisten. Und wenn wir jetzt das hier öffnen, dann stellt uns plötzlich die Gemeinde Rechnungen für Sachen, die für uns nicht glaubwürdig sind. Darum geht das nicht, und die, die organisiert sind, bei denen funktioniert ja das Win-win-Prinzip. Der Kanton stellt nicht in Rechnung, die Gemeinde auch nicht, wir arbeiten zusammen. Das funktioniert bis jetzt blendend. Aber da öffnen wir natürlich die Türen für Sachen, die dann irgendwie nicht mehr zu kontrollieren sind.

Deshalb hat die Kommission das richtig abgelehnt.

Le président

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous allons donc voter.

Par 92 voix contre 32, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 6 du groupe CSPO.

Vote nominal

Namensabstimmung

La discussion est close.

Article 3, adopté.

Article 4

Propositions de modification 7 et 8

Abänderungsvorschläge 7 und 8

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Le président

A l'article 4, la proposition 7 du groupe PDCB a été acceptée et la proposition 8 du groupe PDCB a été retirée.

Pas de demande de parole.

Article 4, adopté avec la proposition 7 du groupe PDCB à l'alinéa 2.

Article 5, adopté.

Article 6

Proposition de modification 9

Abänderungsvorschlag 9

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 6:

Reichen Nadine, députée (suppl.), UDC, rapporteure

Proposition 9 du groupe CSPO par le député Philipp Schnyder.

Cela reviendrait à vider la police municipale et le concept de police à deux niveaux de leur substance car on supprime la définition complète du corps de police.

Proposition refusée à l'unanimité.

Schnyder Philipp, Grossrat, CSPO

Ich bin froh, dass das gerade hier anschliessend kommt. Eine materielle Berichtigung: Also unsere Gemeindepolizisten, die Gemeindepolizei-Organen, sind absolut glaubwürdig und absolut gute Leute und sind auch vereidigt. Im Gegensatz zu dem, was Herr Staatsrat Freysinger hier soeben behauptet hat, dass das nicht gute und glaubwürdige Personen seien, aber er wird sich hierzu sicher auch noch äussern.

Und ich bin auch der Meinung, dass es doch reicht, wenn wir eine Gemeindepolizei haben. Das sind gute Leute, die sind vereidigt und haben auch entsprechend kleine Ausbildungen gemacht und für kleine Gemeinden reicht das bei Weitem. Es muss nicht die ganze Organisation dort aufgezogen werden, wie es hier im Dekret vorgesehen ist, was natürlich nachher das Gesetz vorweg nehmen wird.

Und wegen der Rechnungsstellung: Ich habe noch gestern eine Rechnung visiert - also die ist noch nicht gekommen, aber die Belastung ist bereits da - 150 Franken für einen Polizeieinsatz, den wir in Auftrag gegeben haben. Die Rechnung ist schon da, also das wird schon praktiziert. Es hat vielleicht noch keine klare gesetzliche Grundlage, aber ich habe auch keine Mühe, diese Rechnung von der Gemeinde aus zu bezahlen, wenn wir den Auftrag erteilt haben.

In dem Sinne halte ich auch hier an diesem Antrag fest.

Danke.

La discussion est close.

Freysinger Oskar, Staatsrat, Vorsteher Departements für Bildung und Sicherheit (DBS)

Selbstverständlich, wenn das jetzt hier angenommen würde vom Parlament, dann fällt das ganze Konzept dahin. Dann ist es aus, weil wir brauchen eine... Wir müssen sicher sein, dass wir von der Zentrale aus irgendwo einen Partner vor Ort ansprechen können,

wenn irgend etwas passiert. Und mit einem Polizisten, der da allein... Es ist nicht der Wert des Polizisten, es ist nur so, die Strukturen genügen einfach nicht. Wie will der einen Pikettdienst gewährleisten, wie will der eine Präsenz gewährleisten, die uns erlaubt, sicher zu sein, dass wir einen Partner vor Ort haben?

Okay, nehmen wir an, es sind ein paar Gemeinden im Goms. Das ganze Goms plus Naters macht zusammen eine Gemeindepolizei mit 5 Leuten (3 Uniformierte und 2 Administrativpersonen) dann haben wir das schon, oder? Dann haben wir das und die organisieren sich. Aber das ist dann organisiert und es sind gewisse Auflagen und eine gewisse Struktur. Es braucht da nicht in jeder kleinen Gemeinde, in Münster einen Polizist und in Oberwald einen Polizist - das wissen wir ja auch, das ist ja nicht das Ziel. Aber irgendwo eine Präsenz muss doch da sein, die glaubwürdig ist. Wenn der in den Ferien ist, dann müssen wir irgendwie... ja, dann haben wir keinen Partner vor Ort. Wir wissen dann nicht, wie wir auf die Schnelle reagieren können.

Der Vorteil einer Polizei, die vor Ort ist, ist natürlich schon ersichtlich. Und es gibt gewisse Aufgaben, die können nicht von der Kantonspolizei übernommen werden. Es sei denn, wir laden da viel auf, und dann müssen wir aber sehr viel mehr Personal haben. Das ist das Problem.

Le président

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous allons voter.

Par 94 voix contre 27 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 9 du groupe CSPO.

Vote nominal

Namensabstimmung

Article 6, adopté.

Article 7

Propositions de modification 10 à 14

Abänderungsvorschläge 10 bis 14

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 7:

Reichen Nadine, députée (suppl.), UDC, rapporteure

Proposition 10 et proposition 11 du groupe SVPO par le député Bernhard Frabetti.

Sur les émoluments, il y a un impôt contrairement aux taxes d'orientation ou aux taxes incitatives.

Nous devons définir l'instrument financier de manière plus précise.

Propositions refusées à l'unanimité, au profit de la nouvelle proposition 10.1 de la commission.

Le président

Merci Madame la rapporteure.

Je n'ai pas de demande de parole.

La proposition 10.1 devient donc celle acceptée par ce Parlement.

On passe à la proposition 12.

Reichen Nadine, députée (suppl.), UDC, rapporteure

Proposition 12 du groupe CSPO par le député Philipp Schnyder.

Ce n'est pas possible d'avoir deux barèmes. Avec un montant plus élevé, on incite l'organisateur d'une manifestation à avoir son propre dispositif de sécurité.

Proposition refusée par 10 contre, 2 pour et zéro abstention.

Le président

Merci Madame la rapporteure.

Je n'ai pas de demande de parole..., si, je la passe au député Philipp Schnyder.

(...)

Cette proposition est retirée.

Merci Monsieur le député.

Donc, la proposition qui a été acceptée, Madame la rapporteure, c'est la nouvelle proposition 12.1 de la commission.

Nous passons à la proposition 13.

Reichen Nadine, députée (suppl.), UDC, rapporteure

Proposition 13 du groupe CSPO par le député Philipp Schnyder.

La commune de résidence d'une tierce personne ne peut pas être tenue de porter des coûts engendrés par les prestations en faveur de tiers.

Aucune taxe, aucun frais, ni aucune contribution ne peuvent être encaissés sans base légale.

Proposition refusée par 11 contre, zéro pour et une abstention.

Schnyder Philipp, Grossrat, CSPO

Ich habe zwar im Dekret keine ausdrückliche Bestimmung gefunden, welche besagt, dass diese Leistungen überwältigt werden können an die Gemeinden, dass schlussendlich die Gemeinde bezahlen muss, wenn der Dritte die Leistung, die er eigentlich verursacht hat, nicht bezahlen kann. Aber ich möchte hier eigentlich prophylaktisch das hineinlegen, dass ganz klar ist, dass wenn der Dritte nicht bezahlt, welcher auch die Leistung verursacht hat, dass es nicht schlussendlich wieder heisst: Voilà, jetzt geht die Rechnung an die Gemeinden, die Gemeinden bezahlen, und ihr könnt es jetzt bei ihm holen gehen.

Wenn ich hier die Versicherung habe vom Herrn Staatsrat, dass dem nicht so ist, kann der Antrag zurückgezogen werden, und wir werden dann im Protokoll sehen, dass das so auch zutrifft, was uns allenfalls versprochen wird.

Freysinger Oskar, Staatsrat, Vorsteher Departements für Bildung und Sicherheit (DBS)

Gut, da kann ich Ihnen versichern, dass das nicht möglich ist. Wenn keine rechtliche Basis besteht, dann kann man das nicht machen. Das ist sowieso schon im Gesetz so. Also, Herr Perrin war da sehr klar in der Kommission und hat gesagt, das ist nicht möglich. Das brauchen wir nicht reinzuschreiben, es ist ganz einfach juristisch nicht möglich. Also da kein Risiko.

Schnyder Philipp, Grossrat, CSPO

(Kein Mikro) Der Antrag wird zurückgezogen.

Reichen Nadine, députée (suppl.), UDC, rapporteure

Proposition 14 du groupe CVPO par le député Aron Pfammatter de supprimer le tout.

Le décret est transitoire et cette disposition sera intégrée dans la loi. Donc, pour le moment, nous devons conserver cet article.

Proposition refusée par la commission par 10 contre, zéro pour et 2 abstentions.

Le président

Merci Madame la rapporteure.

Je n'ai pas de demande de parole.

Donc, la position de la commission est maintenue..., appuyez sur le bouton, Monsieur le député Aron Pfammatter, s'il vous plaît!

Problème technique, je n'ai rien sur mon écran; vous pouvez lui passer la parole directement.

Vous pouvez vous exprimer, Monsieur le député. Mon écran a lâché!

Pfammatter Aron, Grossrat, CVPO

Wir haben es mehrfach gesagt, es sind einfach Vorwegnahmen von Grundsatzdiskussionen und jetzt bringt man jedes Mal das Argument, es sei ja eben nur eine Übergangslösung. Also wenn diese Art von Gesetzgebung Schule macht, dann gute Nacht! Dann werden wir vor jedem Gesetz zunächst ein Dekret diskutieren und dann 2 Jahre später nochmals das Gesetz. Dieses Gesetz besteht seit 1955, und jetzt machen wir hier Schnellschuss-Dekretierungen in Bezug auf auch ganz grundsätzliche Fragen wie eben diesen Artikel 7. Deshalb soll man den wenigstens ersatzlos streichen.

Hier geht es zum Beispiel auch um die Frage von Sicherheitskosten bei Sportveranstaltungen. Im Übrigen ist uns die Formulierung viel zu schwammig. Was heisst da «infolge Missachtung von Sicherheitsvorschriften»? Also dort ist, ich würde mal sagen der Willkür Tür und Tor geöffnet. Diese Fragen müssen wir breit und tief diskutieren beim Gesetz und die brauchen wir jetzt nicht 2 Jahre bereits früher. Ich danke Ihnen.

Le président

M. le président de la commission ne désire pas prendre la parole; M. le conseiller d'Etat non plus.

Nous allons donc voter.

Celles et ceux qui acceptent l'ensemble de l'article 7, tel qu'issu de nos débats, appuient sur la touche verte; celles et ceux qui sont pour la suppression totale de l'article 7 sur la touche rouge. Le vote est lancé.

Par 91 voix contre 27, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 14 du groupe CVPO de biffer l'article.

Vote nominal

Namensabstimmung

La discussion est close.

Article 7, adopté avec la nouvelle proposition 10.1 de la commission à l'alinéa 1 et la nouvelle proposition 12.1 de la commission à l'alinéa 2.

Article 8, adopté.

La discussion sur l'ensemble du décret n'est pas utilisée.

Débat final:

Roh Sébastien, député, PDCC, président de la commission de la sécurité publique (SP)

Ce décret est une réponse notamment à la demande de ce Parlement formulée lors du traitement du budget 2015. Il règle un problème de base légale qui permet au canton de facturer les prestations de police aux communes ne disposant pas de police municipale et ce pour des prestations définies.

Selon la volonté de ce Parlement, cette manière de faire n'est pas un report de charges sur les communes mais bien un rétablissement d'une inégalité entre les communes.

Un montant de 100'000 francs pour 63 communes, ce qui correspond à 1'500 francs par commune pour à peu près 6 heures d'interventions, semble tout à fait supportable.

La manne financière qui découlera de ce décret ne sera pas aussi importante qu'espéré lors du traitement du budget 2015 mais la commission s'est fait une idée que prendront les discussions de la future loi sur la police cantonale.

Je vous demande donc de bien vouloir accepter ce décret, qui n'est autre que la réponse à un manque législatif des décisions de ce plenum. Merci.

Pfammatter Aron, Grossrat, CVPO

Wir haben es bereits beim Eintreten gesagt, wir sind gegen Schnellschuss-Dekretierungen, gegen Mehrbelastungen der Gemeinden und gegen unnötige Bürokratie und deshalb lehnt die CVPO das Dekret ab.

Ich danke Ihnen.

Le président

Merci Monsieur le député.

Je n'ai pas d'autres demandes de parole.

Monsieur le président de la commission? Ce n'est pas le cas.

Monsieur le conseiller d'Etat? Non plus.

Nous passons au vote.

Le décret sur le financement des prestations de police est adopté par 88 voix contre 26 et 2 abstentions en première lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique et tel que ressorti des délibérations.

Vote nominal

Namensabstimmung

Je passe la parole au député Sébastien Roh.

Roh Sébastien, député, PDCC, président de la commission de la sécurité publique (SP)

Le Haut et le Bas n'ayant pas réussi à s'entendre lors de cette lecture, je demande toutefois que l'on passe au vote en une seule lecture. Je doute que de nouveaux amendements puissent amener un compromis d'ici à demain.

Je profite également du temps de parole qui m'est imparti pour remercier en leurs titres et fonctions les représentants du département pour leur appui, le Service parlementaire pour la fidèle retranscription de nos débats et les membres de la commission, notamment M^{me} la rapporteure pour son travail ainsi que le vice-président pour avoir parfaitement tenu son rôle en mon absence.

Le président

Merci Monsieur le président de la commission.

Nous allons voter sur cette proposition de renoncer à la deuxième lecture.

Par 88 voix contre 26, soit à une majorité de 75%, donc des 2/3, vous avez accepté ce décret en une seule lecture.

Vote nominal

Namensabstimmung

Je vous en remercie.

Traitements: Département de la formation et de la sécurité (DFS)

Behandlungen: Departement für Bildung und Sicherheit (DBS)

4. Postulat Patrick Hildbrand, SVPO, Philipp Matthias Bregy, CVPO, Bruno Perroud (suppl.), UDC, et Irmina Imesch-Studer, CSPO: Formation en école supérieure en lien avec les hôpitaux pour les professions de soins (12.09.2013) **3.0054** (motion transformée en postulat au stade du développement)

Postulat Patrick Hildbrand, SVPO, Philipp Matthias Bregy, CVPO, Bruno Perroud (Suppl.), UDC, und Irmina Imesch-Studer, CSPO: Spital assoziierte höhere Fachschulausbildung für die Pflegeberufe (12.09.2013) **3.0054** (Motion im Entwicklungsstadium in ein Postulat umgewandelt)

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (14.03.2014)

Entwicklung (14.03.2014)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Vous avez la réponse du Conseil d'Etat qui accepte ce postulat sous réserve.

Heiniger Madeline, députée, AdG/LA

L'AdG/LA entend bien l'inquiétude des auteurs de la motion transformée en postulat concernant une pénurie de personnel soignant qualifié dans le Haut-Valais.

Nous prenons également en compte les différences qui existent entre la Suisse alémanique, qui favorise la formation du personnel infirmier en école supérieure, et la Suisse romande, qui a développé une filière HES, soit le niveau du bachelor.

Toutefois, nous ne sommes pas satisfaits de la réponse donnée par le Conseil d'Etat face à la problématique exposée et je vais vous en donner plusieurs raisons.

Nous soutenons que la filière HES est la meilleure stratégie contre la pénurie de personnel infirmier. Elle a vu le nombre de ses étudiantes et étudiants croître depuis sa création et la profession a retrouvé de l'attractivité auprès des jeunes.

Il existe même une filière en cours d'emploi et à temps partiel qui élargit les possibilités de se former et donc de lutter contre la pénurie.

La comparaison avec les écoles supérieures le démontre également, comme le mentionnent les postulants, au sujet de l'échec de l'école de Saint-Imier.

Le niveau de formation du bachelor correspond aux exigences actuelles de l'exercice de cette profession. Des études ont démontré que la sécurité des patients était plus haute en présence de soignants du niveau bachelor. Celui-ci correspond d'ailleurs au niveau européen, par exemple celui des infirmières portugaises très bien formées qui

rejoignent nos hôpitaux. Les infirmières font face à des situations de soins toujours plus complexes. Elles doivent développer un niveau de responsabilités élevées et une autonomie leur permettant de travailler de façon performante en collaboration avec les ASSC, soit les assistants(es) en soins et santé communautaire, qui sont formés à Châteauneuf sur 3 ans.

Autres raisons de refuser la création d'une école supérieure: le coût de sa mise en place, d'une part, et, d'autre part, le fait que son ouverture pourrait mettre en danger la HES de Viège parce que le Haut-Valais n'a pas le bassin de population suffisant pour deux écoles. Il paraît important de ne pas mettre en péril un système de formation récemment mis en place et qui répond parfaitement aux exigences actuelles de la profession et de notre politique de la santé.

Pour conclure, nous souhaitons que l'ouvrage soit remis sur le métier pour trouver des solutions à la problématique haut-valaisanne. Nous proposons d'étudier les possibilités d'une collaboration avec le centre de formation de Berne et Thoun en offrant des places de stage dans le Haut-Valais pour intéresser de futurs soignants à y exercer.

Nous demandons la poursuite d'une promotion active de la HES des sites de Sion et de Viège ainsi que du bilinguisme dans cette filière.

Merci de votre attention.

Fellay Xavier, député (suppl.), PDCB

Le postulat qui nous est présenté mélange un certain nombre d'éléments de politique régionale, de politique de santé et de politique de formation.

Pour les aspects régionaux, le groupe PDCB est également sensible aux différences qui existent entre la politique menée en Suisse occidentale et celle qui peut être menée en Suisse allemande. Cela est un simple constat.

Cela étant, la réponse qui est donnée dans ce postulat ne nous convient pas et nous inquiète pour certains aspects.

Nous doutons, tout d'abord, qu'il existe un bassin suffisant pour une formation ES et pour une formation HES sur le Haut-Valais. Et nous ne voulons pas, en soutenant l'ouverture d'une nouvelle formation, nuire à la formation actuelle.

Ensuite, pour les soucis qui sont liés aux stages et aux formations des personnes à l'extérieur du canton, nous tenons à relever qu'une convention existe déjà à l'heure actuelle entre la HES-SO et les écoles supérieures du canton de Berne pour permettre des stages en Valais pour les infirmiers et infirmières ES qui en feraient la demande.

Voilà pour les aspects régionaux. Nous pensons donc que pour ces aspects régionaux, des solutions concrètes peuvent être trouvées, des solutions qui peuvent également aller dans la direction évoquée par la députée Madeline Heiniger tout à l'heure. Je n'y reviens donc pas.

Ensuite, au niveau de la politique de la santé, de la politique de formation que nous voulons au niveau de la santé, le groupe PDCB croit au système de la HES et veut le soutenir. Nous croyons que les défis qui sont posés aux infirmiers et aux infirmières dans le système actuel sont importants et qu'ils méritent une formation approfondie d'un niveau de bachelor.

En outre, les contacts que nous avons pu prendre avec les responsables sur le terrain nous montrent que la question de la pénurie, qui est invoquée à l'appui de cette motion transformée en postulat, n'est plus véritablement d'actualité. Au contraire, lorsque des postes sont mis au concours, des personnes qualifiées sont à disposition et le déséquilibre qui a pu être constaté au début des années 2000 et qui était réel entre les personnes formées chez nous et qui pouvaient être engagées et les personnes venant de l'étranger est désormais en partie résorbé et le sera au fil des années, les établissements de santé valaisan pouvant engager des personnes formées pour l'essentiel dans notre système de formation.

Finalemment, nous voulons également insister sur la cohérence entre le système qui a été choisi jusqu'à aujourd'hui pour la Suisse occidentale et c'est également un système qui est soutenu au niveau national par les différentes interventions parlementaires qui ont pu être faites jusqu'à aujourd'hui. Mesdames et Messieurs, l'avenir du système, tel qu'on peut le voir au niveau suisse, va plutôt en direction du renforcement des filières HES et non pas en direction d'une création de nouvelles filières ES.

Dernier élément, qui est important également par rapport à ce postulat, nous avons beaucoup de difficultés à croire aux chiffres qui nous sont mis sur la table concernant les coûts de cette nouvelle école qui devrait être ouverte dans le Haut-Valais, à moins bien entendu que la fermeture de la filière HES ait déjà été intégrée dans le budget effectué par le département.

En conclusion, nous refusons ce postulat mais nous ne voulons pas que ce refus soit interprété comme un vote contre le Haut-Valais, ce n'est pas du tout notre intention. C'est un vote qui est en faveur de la HES-SO, c'est un vote en faveur de la qualité pour nos infirmiers et nos infirmières et pour la qualité de notre système de santé.

Je vous remercie de votre attention.

Hildbrand Patrick, Grossrat, SVPO

Ich glaube, hier lange über die verschiedenen Argumente zu reden, bringt nicht viel. Aber was ich nicht stehen lassen kann, sind einfach diese Argumente, die an den Haaren herbeigezogen werden, Pseudoargumente. Wenn ich da Herrn Fellay sehe, Sie reden von unterschiedlichen Qualitäten. Ich nenne sie jetzt einmal matura-abhängige und matura-unabhängige Ausbildungen. Sie sagen zum selben Augenblick, es gäbe genug, es gäbe keinen Mangel an Krankenschwestern. Als die Masseneinwanderungsinitiative kam, haben alle Direktoren im Spital Wallis klar gesagt: Es braucht mehr Pflegende. Unsere Pflegenden müssen wir in Belgien, Frankreich und Deutschland holen. Also es ist doch eine Ironie dahinter. Wenn man jetzt natürlich nicht... wenn man über die Philosophie reden will, wollen wir diese beiden Ausbildungswege anbieten, dann müssen wir auf eidgenössische Ebene gehen. Das ist nicht unser Kantonsparlament hier. Wir haben die 2 Möglichkeiten.

Wenn Sie sagen, ein matura-abhängiger - also der ES - Schritt, sei geringere Qualität, meine Herren, Sie nennen 95% der Krankenschwestern im Wallis «zweite Klasse», dass sie schlechter sind. Das sind die Leute, die Sie pflegen, wenn Sie in den Spital gehen.

Um was geht es hier? Es geht darum, dass wir beide brauchen. Wenn Frau Heiniger sagt, es sei eine Konkurrenz - nichts desto grösser Blödsinn! Entschuldigen Sie die Worte. Es ist keine Konkurrenz, es ist ein Miteinander. Die Oberwalliser Spitalpflegenden, die Angestellten im Spital, wir hatten eine Sitzung mit 100 Leuten, 100 Krankenschwestern sagen: Wir brauchen beides. Was Sie machen, ist eine Philosophie vertreten. Eine Philosophie, die ein Halt in der Westschweiz eingefunden hat.

Aber das Maximum, und da sollten Sie vielleicht Ihre Ressourcen ein bisschen hinterfragen, wenn Sie hier sagen, Saint-Imier sei ein *échec* gewesen. Um Himmels Willen! Saint-Imier ist ein Erfolgsstory, aber das tut natürlich dem Herzen mit der Philosophie, dass jede Krankenschwester eine Matura haben muss und sonst nicht eine gute Krankenschwester ist, obwohl dass ja 95% in der Deutschschweiz immer noch keine Matura haben und sie ja ganz schlecht sind. Sie sagen in einem Wort, wir haben schlechte Krankenschwestern.

Ich bitte Sie beide, gehen Sie doch einmal mit den Leuten reden, die am Spitalbett arbeiten. Und dann kommen Sie wieder und sagen Sie im selben Atemzug: Ja, die Schwestern, die eine Ausbildung haben ohne Matura, die eine lange, sehr gute Ausbildung haben, die auch gezeigt haben, dass sie gut arbeiten, und Sie dann immer noch sagen, dass seien «zweitklassige» Krankenschwestern, dann gratuliere ich Ihnen hier.

Wir haben ein Problem. Wir haben Leute im Oberwallis - jedes Jahr, das wird Ihnen Oskar Freysinger nachher sagen - die Krankenschwester werden wollen. Die wollen diese

Ausbildung machen. Sie werden zu FaGe's und auf FaGe-Stufe haben wir ein Niveau, das es nicht zulässt, dass diese Krankenschwestern in einem Altersheim oder auch irgendwo den Patienten alleine betreuen. Wir haben ein Problem, diese Leute in die tertiäre Stufe zu bekommen. Und wir brauchen 2 Ausbildungen. Und die zweite Ausbildung, die haben wir zur Verfügung, auf eidgenössischer Ebene wird die zur Verfügung gestellt.

Es ist eine philosophische Auseinandersetzung, die Sie hier führen. Ich verteidige ganz klar, dass wir den jungen Leuten, die Krankenschwester werden wollen, dass man die - oder Pfleger, Entschuldigung! - fördert. Ich möchte nicht hier aus dem Parlament gehen und sagen, ich will nicht, dass unsere jungen Leute diese Weiterbildung machen können. Und das ist ein Problem, das existiert. Und ich erwähne noch einmal, dass stimmt nicht, dass wir kein Problem haben. Wir haben ein Problem, Krankenpfleger zu finden. Wir reden nicht nur vom Spital. Wir haben auch Altersheime, die täglich Leute suchen, für die Pflege. Und eine FaGe auf ihrem Niveau kann nicht alleine Pflege leisten - eine Krankenschwester ES kann es.

Und ich glaube, wir können uns auf einer Ebene finden, wenn wir sagen, wir müssen die Leute unten höher raufbringen. Es braucht eine höhere Ausbildung mit Matura, ja, aber es braucht nicht 99% der Leute, die eine Matura haben, um mit dem Patienten ein Behandlungsschema durchzuführen. Das braucht es nicht. Es braucht beides - und nicht nur eines.

Öffnen Sie sich, weil Sie reden einfach, Sie wiederholen sich immer wieder, Sie verteidigen eine Philosophie und Sie führen dazu, dass wir ein Problem, das existiert, nicht lösen werden.

Vielen Dank.

Volpi Fournier Marylène, députée, Les Verts

Mais, il existe déjà deux niveaux: il y a effectivement les assistantes en soins et il y a les infirmières ou les infirmiers.

Il y a, par contre, aujourd'hui, effectivement, une période de transition à effectuer pour arriver à une réorganisation, que ce soit dans les hôpitaux mais également dans les structures de soins et il faut avoir des compétences peut-être améliorées ou données ou complètement données aux infirmiers et infirmières en les entourant de personnel soignant avec un autre niveau de formation.

C'est un effort qui devra être fait de réorganisation dans toutes les structures de soins, particulièrement dans les EMS et les CMS.

Cet effort de réorganisation ne doit pas, par contre, faire en sorte que l'on péjore la formation qui a été choisie pour toute une série de personnes qui se destinent aux soins et cet effort a été finalement couronné de succès en Suisse romande. Certes, il y a des différences avec la Suisse allemande. Mais, cet effort, nous sommes un canton, et cet effort doit être poursuivi également pour le soutien de la HES. Cela a été dit.

Par contre, c'est vrai qu'il y a du côté des décideurs et de l'organisation de la HES peut-être à faire des efforts du côté encore plus du bilinguisme, pourquoi pas à réorganiser, mais je rappelle alors, à ce moment-là, que ça va avec des moyens financiers. Tout ce que l'on demande si, par exemple, on voulait avoir des filières un petit peu plus bilingues, ce sont des efforts cantonaux qui doivent être mis en place. Je vous rappelle que cela représente 10% de frais supplémentaires et donc, il faut donner les budgets qui vont avec.

Mesdames et Messieurs, ne mettons pas en péril la formation HES.

Nous refusons ce postulat. Merci.

Rieder Beat, Grossrat, CVPO

Wir bereits der Vorredner, Herr Hildbrand, erwähnt hat, möchte ich nicht einen Philosophie-Krieg führen betreffend die Ausbildung von Krankenschwestern, sondern Sie auf

die Fakten hinweisen. Die Fakten sagen, dass sehr viele Jugendliche im Oberwallis, aber auch im Unterwallis, eine höhere Fachausbildung ohne Maturität einer solchen Ausbildung mit Maturität vorziehen. Das Oberwallis verliert jedes Jahr eine Vielzahl von Jugendlichen an die Deutschschweiz, welche dort ihre Ausbildung machen und nicht mehr zurück ins Wallis kommen.

Ich möchte Ihnen nicht die Statistik vorlegen, wie viele Walliserinnen und Walliser in den Walliser Spitälern noch als Krankenschwestern arbeiten. Ich möchte Sie auch nicht darauf hinweisen, dass die Hospitalisationskosten, die ausserkantonalen, ständig am Steigen sind, und wir ein Problem bei der Zweisprachigkeit haben. Ich möchte einfach nur Folgendes, dass Sie den Jugendlichen auch im Wallis die Möglichkeit geben, diese Ausbildung im Wallis zu absolvieren und dann auch hier ihre Arbeitsstelle anzutreten.

Vergessen Sie doch diese Philosophie-Konflikte und geben Sie eine Möglichkeit, damit auch die Oberwalliserinnen und Oberwalliser, die eine solche Schule besuchen wollen, das im Wallis machen können. Und ich vertrete hiermit die Position des Staatsrats und hoffe, dass Sie das Postulat annehmen.

Théoduloz David, député, PDCC

Si je peux pleinement rejoindre sur les constats concrets le député Patrick Hildbrand et le député Beat Rieder, il faut pourtant tout de même rappeler qu'il y a un véritable problème philosophique, qu'on le veuille ou non. Alors, on ne pourra pas se contenter de se dire que, pratiquement, il y a un véritable besoin dans le cadre du monde infirmier valaisan d'un niveau ES, et pourquoi pas, je ne le contesterai pas, mais, en plus, maintenir un niveau HES et avoir encore des assistantes en soins. On peut faire cela dans toutes les filières. Il existe des économistes ES, des économistes HES et des employés de commerce. On peut continuer à multiplier à souhait l'ensemble des filières, tant que l'on ne se pose pas la question de fond: disposons-nous, oui ou non, d'un bassin de population suffisant pour le faire? Aujourd'hui, notre réponse est non et Dieu sait pourtant, Monsieur le député Patrick Hildbrand, si, oui, nous pourrions être prêts à assumer et à accepter exclusivement un niveau de soins infirmiers ES. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas. Les choix qui ont été faits se dirigent dans ce canton et dans nos cantons voisins aussi beaucoup plus vers le niveau HES. Commençons par cette discussion philosophique pour savoir si, oui ou non, nous souhaitons nous diriger vers la HES ou partir vers une filière ES plutôt que de tout de suite créer deux filières, et là j'ai quand même un petit souci au niveau des éléments financiers parce qu'il m'apparaît que quelque 670'000 francs par année pour une filière, ça me paraît un peu peu, ne serait-ce qu'avec l'engagement d'un responsable de filière, d'un adjoint..., enfin, on connaît à peu de chose près l'organisation tant aux niveaux HES que ES dans ce canton. Je crois qu'à 670'000 francs, on serait un petit peu bas.

Dans ce contexte, nous députés PDCC, nous ne souhaitons pas prendre de risques. On est d'accord avec les aspects intérêt du patient et Dieu sait si on le comprend, parce que je crois que c'est cela qui doit être au centre et non pas le fait de savoir si on veut du HES ou du ES, mais on ne peut pas se permettre d'avoir toutes les filières dans ce canton. Ça c'est absolument clair.

Donc, il faudrait quand même qu'on fasse des choix avant de venir plutôt que de venir ensuite avec un nombre de filières absolument incroyable, sans dispositifs disponibles et sans un bassin de population suffisant au final.

Donc, le groupe PDCC refusera ce postulat et refusera la réponse du Conseil d'Etat.

Imesch-Studer Irmia, Grossrätin, CSPO

Ich möchte die Voten von Herrn Hildbrand und Herrn Rieder unterstützen. Und es ist wirklich so, es braucht beides. Ich weiss, wovon ich spreche, ich arbeite in einem Alters- und Pflegeheim.

Es ist tatsächlich so, dass die Jungen heute - vor allem im Oberwallis - die Ausbildung in der Deutschschweiz machen, und sie kommen nicht mehr zurück. Das ist die Quintessenz; Sie kommen nicht mehr zurück. Und hier wollten wir eigentlich entgegen stellen. Es ist die Tatsache so, sie kommen nicht zurück.

Ich bitte euch, unsere Motion zu unterstützen. Danke.

Freysinger Oskar, conseiller d'Etat, chef du Département de la formation et de la sécurité (DFS)

Avant d'aller dans le sens de demander un rapport, j'en ai parlé avec ma collègue Esther Waeber-Kalbermatten et nous étions parfaitement d'accord sur l'objet. Donc, il y a un accord parfait entre elle et moi. On était totalement convaincus de cette proposition parce qu'on a fait l'analyse du terrain et on s'est aperçu qu'il y a effectivement dans le Haut-Valais un départ massif de jeunes qui voudraient faire cette formation, qui n'ont pas la maturité, qui partent en Suisse allemande et qui ne reviennent plus. Bon, on me dira que pour les HES aussi, c'est en partie vrai, mais, là, c'est massif. Donc, simplement parce que la formation n'existe pas et puis, ensuite, de toute manière on doit payer s'ils partent dans les autres cantons, ça c'est clair. Au niveau de la facture, je pense que c'est peut-être encore moins cher si on arrive à le faire intelligemment de notre côté.

Ce qui se passe massivement dans les EMS, etc., soyons clairs, c'est vrai, et cela dans toute la discussion qui effectivement sur le 9 décembre, on nous l'a dit, et c'est vrai, on engage effectivement du personnel soignant bon marché du Portugal, du sud de la France, de je ne sais d'où, d'Italie, en tout cas de l'étranger, alors qu'on a plein de jeunes ici qui aimeraient faire cette formation. Et le seul écueil, c'est le fait qu'ils n'aient pas la maturité parce que la formation, et ça c'est vrai ce qu'a dit le député Patrick Hildbrand, elle est identique, elle est quasi-identique, ce n'est pas ça qui fait la différence, c'est l'accès à la formation qui est différent. Vous avez une matu, vous pouvez faire la HES; si vous n'avez pas la matu, vous êtes bloqués. Alors, c'est là qu'il y a un problème. On rend un accès difficile pour les gens..., mais si, c'est ça la différence entre les deux, c'est l'accès à la formation, ce n'est pas la formation elle-même qui est différente. La qualité: vous ne pouvez pas dire que les uns sont de moins bonne qualité. Par contre, académiser ces métiers, et on l'a vu aussi dans un autre domaine comme la HEP, vous académisez trop, vous fermez l'accès à des gens qui seraient peut-être d'excellents infirmiers, d'excellents pédagogues, des gens qui ont ce sens humain, qui ont cette approche. C'est un métier pratique. Il n'y a pas besoin d'avoir fait la Sorbonne pour savoir pratiquer ce métier. Je veux dire: vous pouvez pousser les exigences intellectuelles trop haut par rapport à une fonction qui demande beaucoup plus de feeling, d'humanité, c'est une vocation. Alors bon, offrir cela en Valais ne me semblerait pas abusif.

Le rapport: alors, le rapport, évidemment, il a été fait par les gens qui veulent protéger leur pré carré. Donc, le prix, on l'a mis bien haut. On m'a fait un rapport effectivement qui est tellement contradictoire et difficile à utiliser qu'on m'a bloqué évidemment à ce niveau-là. Mais ne vous inquiétez pas, j'ai déjà trouvé un plan B parce que je ne laisserai pas la situation comme ça. C'est dommage, on a plein de demandes et on ne peut pas y répondre. Ce n'est pas bien de le faire.

En plus, dans le Haut-Valais, on pourrait faire une filière bilingue, ce qui serait encore une fois un plus dans toute cette démarche où le canton est premier de classe en Suisse du bilinguisme. Donc, c'est aussi intéressant.

Moi, je me dis: c'est un postulat. On pourrait au moins continuer à travailler dessus parce qu'un postulat, vous savez ce que c'est: ça prend du temps..., mais, au moins, ne pas fermer la porte.

Alors, si vous refusez même le postulat, alors là la porte est définitivement fermée. OK, je viendrai..., j'essaierai un plan B.

C'est tout ce que je peux faire.

Je vous remercie de votre attention.

Le président

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous allons donc voter.

Par 56 voix contre 54 et 9 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent le postulat 3.0054 du député Patrick Hildbrand.

(Rectification, cf. motion d'ordre du député Beat Rieder - séance du vendredi 13 novembre 2015.)

5. Postulat AdG/LA, par Gaël Bourgeois, Julien Délèze (suppl.), Jérémie Pralong et Patricia Constantin (suppl.): Une information transparente dans les décisions d'attribution des allocations de formation (11.11.2014) **3.0158**

Postulat AdG/LA, durch Gaël Bourgeois, Julien Délèze (Suppl.), Jérémie Pralong und Patricia Constantin (Suppl.): Transparente Information in Sachen Ausbildungsbeiträge (11.11.2014) **3.0158**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (27.04.2015)

Entwicklung (27.04.2015)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Vous avez reçu la réponse du Conseil d'Etat qui accepte ce postulat.

Je passe néanmoins la parole au député Gaël Bourgeois.

Bourgeois Gaël, député, AdG/LA

Monsieur le président, c'est une erreur.

Vous pouvez sans autre continuer.

Le président

Merci Monsieur le député.

Pas d'autres demandes de parole.

Donc, ce postulat est définitivement accepté et il retourne au Conseil d'Etat pour exécution.

6. Postulat UDC, par Anne Luyet (suppl.): Des CFC incomplets (18.12.2014) **3.0166**

Postulat UDC, durch Anne Luyet (Suppl.): unvollständige EFZ (18.12.2014) **3.0166**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (27.04.2015)

Entwicklung (27.04.2015)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Vous avez reçu la réponse du Conseil d'Etat, qui accepte ce postulat.

Je n'ai pas de demande de parole.

Ce postulat retourne donc au Conseil d'Etat pour exécution.

7. Motion Jérémie Pralong, AdG/LA, Michael Graber, SVPO, Serge Métrailler, PDCC, et Jean-Luc Addor, UDC: Pour une échelle de remboursement des prêts d'honneur et des intérêts sur ces prêts plus équilibrée (18.12.2014) **3.0169**

Motion Jérémie Pralong, AdG/LA, Michael Graber, SVPO, Serge Métrailler, PDCC, und Jean-Luc Addor, UDC: Anpassung der Modalitäten für die Rückzahlung der Studiendarlehen und der diesbezüglichen Zinsen (18.12.2014) **3.0169**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (27.04.2015)

Entwicklung (27.04.2015)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Vous avez reçu la réponse du Conseil d'Etat, qui rejette cette motion.

Je n'ai pas de demande de parole des motionnaires; j'en ai une autre... Non, il n'y a pas de demande de parole.

Donc, cette motion est définitivement classée.

8. Postulat CVPO, par Beat Rieder et Philipp Matthias Bregy: Logopédie: employés d'Etat plus égaux que d'autres? (18.12.2014) **3.0170**

Postulat CVPO, durch Beat Rieder und Philipp Matthias Bregy: Logopädie: Staatsangestellter gleicher? (18.12.2014) **3.0170**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (27.04.2015)

Entwicklung (27.04.2015)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Vous avez reçu la réponse du Conseil d'Etat, qui accepte ce postulat.

Je n'ai pas de demande de parole.

Ce postulat retourne ainsi au Conseil d'Etat pour exécution.

9. Motion Gaël Bourgeois, AdG/LA, Joachim Rausis, PDCB, Stéphane Ganzer, PLR, et Michel Rothen, PDCC: Accès aux allocations de formation pour certains permis F (19.12.2014) **3.0175**

Motion Gaël Bourgeois, AdG/LA, Joachim Rausis, PDCB, Stéphane Ganzer, PLR, und Michel Rothen, PDCC: Recht auf Ausbildungsbeiträge für gewisse Inhaber eines Ausweises F (19.12.2014) **3.0175**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (27.04.2015)
Entwicklung (27.04.2015)
Réponse écrite du Conseil d'Etat
Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat rejette cette motion.

Bourgeois Gael, député, AdG/LA

Effectivement, nous avons pris connaissance de la réponse du Conseil d'Etat à notre motion et j'aimerais apporter ici quelques précisions, tout d'abord quelques précisions concernant la nature des personnes concernées, ces permis F qu'on appelle «admissions provisoires». Peut-être en avez-vous rencontré ce matin; certaines d'entre elles vous accueilleraient, elles vous ont également accueilli et étaient prêtes à discuter avec vous de leur situation lors du développement de cette même motion.

La logique de ces admissions provisoires est la suivante: il s'agit d'admissions qui ne sont pas censé durer, comme l'indique leur adjectif. Et ce sont des personnes qui sont censé rentrer chez elles après un certain délai.

Malheureusement, les chiffres sont assez éloquents en la matière et, au cours des 10 dernières années, seules 300 personnes ont été concernées en Suisse par une levée de cette admission provisoire sur les 25'000 personnes concernées. Autant dire que la réalité du terrain, la réalité de ces personnes est tout autre qu'un retour au pays après une ou deux années de transition en Suisse.

Dès lors, si ces personnes sont amenées à rester plus longtemps, à rester de manière plus prolongée en Suisse que ce que ce type de permis a pour logique initiale, eh bien!, nous avons tout intérêt, aussi bien sur le plan humain pour ces personnes en elles-mêmes que pour la société dans son ensemble, à les intégrer au mieux, à les former et à leur permettre d'avoir la meilleure formation possible afin d'atteindre la meilleure indépendance financière et le plus rapidement possible.

Les deux premiers arguments du Conseil d'Etat ne nous convainquent pas vraiment étant donné que, effectivement, la problématique concerne ces permis F, admissions provisoires, et non pas les permis F avec qualité de réfugiés, ni évidemment les personnes à même d'obtenir un permis B, auquel cas toute problématique est levée.

Cependant, le troisième argument du Conseil d'Etat peut effectivement être entendu par les motionnaires, le troisième argument qui précise qu'on ne peut pas créer une inégalité de traitement entre les permis B hors UE/AELE et les permis F avec admissions provisoires. En ce sens et après quelques discussions entre les motionnaires, nous avons pris la décision de transformer notre motion en postulat afin de laisser la marge de manœuvre au Conseil d'Etat dans l'application qui ferait suite à ce postulat et surtout de permettre d'avoir une égalité de traitement et de dire que les permis F, admissions provisoires, se retrouvent dans la même situation, à savoir un délai d'attente de 5 ans avant de pouvoir avoir accès à ces mêmes allocations de formation.

Ayant ainsi, nous l'espérons, répondu au Conseil d'Etat sur l'argument principal qui semblait le retenir dans l'acceptation de notre motion, devenue désormais postulat, nous espérons avoir votre soutien, Chères et chers collègues, et le signal important envers des gens qui sont ici depuis des années.

Je terminerai là-dessus. Nous avons Hibo, qui est ici aujourd'hui et qui vous a accueillis ce matin. Elle a 25 ans, il y a 22 ans qu'elle est en Suisse. Elle n'a aujourd'hui aucune autre possibilité, elle est toujours sous cette admission que l'on appelle provisoire, et ce n'est malheureusement pas la seule personne dans le canton même si le nombre de cas concernés est relativement faible.

Merci de votre soutien.

Biffiger Paul, Grossrat, SVPO

Mit der vorliegenden Motion fordern die Motionäre, dass diesen integrierten jungen Menschen, die eine Ausbildung absolvieren, das Recht auf Ausbildungsbeiträge (Stipendien und Ausbildungsdarlehen) gewährt wird, und zwar ungeachtet der Tatsache, dass sie einen Ausweis F besitzen.

Das geltende Schweizer Recht besagt, dass junge Menschen in Ausbildung, die einen Ausweis F besitzen, kein Recht auf Ausbildungsbeiträge haben.

Personen mit Ausweis F gelten nach Schweizer Recht als vorläufig Aufgenommene. Die vom Staatssekretariat für Migration vorläufig aufgenommene, ist eine Ersatzmassnahme, die dann Anwendung findet, wenn der Vollzug der Weg- oder Ausweisung nicht möglich, nicht zulässig und nicht zumutbar ist. Dies betrifft nicht nur Personen im Asylverfahren sondern alle Ausländerinnen und Ausländern, die aus der Schweiz weggewiesen werden können. Die vorläufige Aufnahme mit Flüchtlingsstatus kann auch für Personen verfügt werden, die zwar als Flüchtlinge anerkannt sind, denen aber kein Asyl gewährt wird.

Der Ausweis F ist 12 Monate gültig und kann jedes Jahr erneuert werden. Nach fünfjährigem Aufenthalt in der Schweiz können Personen mit Ausweis F den Ausweis B beantragen. Das diesbezügliche Gesuch wird unter Berücksichtigung der Integration, der familiären Verhältnisse und der Zumutbarkeit einer Rückkehr in das Herkunftsland geprüft.

Aktuelle Rechtslage: Personen mit Ausweis F, die als Flüchtlinge anerkannt wurden, können aufgrund ihrer wirtschaftlichen Situation bereits heute Stipendien und Ausbildungsdarlehen erhalten. Personen mit Ausweis F, die keinen Flüchtlingsstatus haben, können nach dem ordentlichen Aufenthalt von 5 Jahren Ausbildungsbeiträge erhalten, wenn ihr Gesuch um Erteilung einer Aufenthaltsbewilligung (also Permis B) angenommen wird.

Die Annahme dieser Motion hätte eine Ungleichbehandlung zwischen Personen mit Ausweis F und Personen mit Ausweis B aus nicht EU- oder EFTA-Staaten zur Folge. Letztere müssen sich dann auch während 5 Jahren ordnungsgemäss in der Schweiz aufgehalten haben, um Ausbildungsbeiträge beantragen zu können, während es für Personen mit Ausweis F eben keine solche Wartefrist gibt.

Die SVPO empfiehlt diese Motion zur Ablehnung.

Luyet Anne, députée (suppl.), UDC

Le groupe UDC soutient la réponse du Conseil d'Etat pour les raisons citées dans la réponse, soit les titulaires d'un permis F ayant le statut de réfugiés peuvent déjà bénéficier de bourses et de prêts d'études après 5 ans et, suite à une demande de permis B, ceux-ci peuvent prétendre, pour autant que les conditions soient remplies, à l'obtention de bourses et de prêts d'études.

Le groupe UDC rejette la motion et également sa transformation en postulat.

Merci pour votre attention.

Le président

Merci Madame la députée (suppl.).

Je n'ai pas d'autres demandes de parole.

Effectivement, pour que, au stade du traitement, une motion soit transformée en postulat, il faut l'accord non seulement du Parlement mais aussi du Conseil d'Etat; donc dans son intervention, je demanderai à M. le conseiller d'Etat de nous dire si la réponse est la même s'agissant d'un postulat.

Freysinger Oskar, conseiller d'Etat, chef du Département de la formation et de la sécurité (DFS)

Le problème est qu'on est face à une situation d'afflux massif actuellement; il y en a 500 tous les jours qui passent la frontière allemande, qui n'ont pas été enregistrés en Allemagne et qui donc ne sont pas renvoyables sur la base du contrat Dublin parce que les Allemands sont totalement dépassés. J'y étais il y a deux semaines. On parle de 400'000 qui ont disparu dans la nature globalement. Alors, ou on n'a simplement pas eu le temps. Et quand ils se présentent à la frontière suisse, on est obligé de les prendre. On ne peut pas les renvoyer au pays de premier accueil puisqu'il n'y a pas de pays de premier accueil puisque le dossier n'a pas été ouvert. Même les Allemands ne le font plus. Avant, on avait des problèmes souvent avec les Italiens, qui n'ouvraient pas de dossier, qui les envoyaient vers le nord. Mais, maintenant, c'est généralisé. Le système Dublin est mort; ça c'est une réalité.

Alors, après, la question c'est de savoir: est-ce qu'on veut créer une attractivité ou pas? Parce que le système social est sous pression. Je vous dis que ça, ça coûte vraiment cher. On peut parler maintenant, avec les frais indirects de l'asile en Suisse, entre 3 milliards et 4 milliards de frais directs et indirects, j'inclus tout. C'est quelque chose que le contribuable doit payer, que, nous, on doit payer. Alors, est-ce qu'on le veut? Il est vrai que les réfugiés ont droit à l'accès aux études, c'est clair, ça c'est bon, c'est réglé.

L'inégalité a été relevée par le député Gaël Bourgeois, c'est vrai, il y a une inégalité avec les permis B, qu'il veut essayer de corriger avec la transformation de sa motion en postulat.

Mais, à mon avis, on ouvre une boîte de Pandore parce qu'on sait très bien que l'admission provisoire équivaut simplement à entériner une situation de fait d'accès au statut de réfugié. De fait, même si on ne donne pas le non, ils restent là; après 5 ans, ils peuvent demander néanmoins un permis B. Moi, je rechigne à augmenter l'attractivité sociale parce que vous pouvez avoir un système social élaboré et, plus il est élaboré, plus vous avez intérêt à avoir un filtre vers l'extérieur pour ceux qui entrent pour en profiter, parce qu'on parle là de gens qui ne sont pas nécessairement des réfugiés, on le sait très bien, ce sont des gens qui viennent pour des raisons économiques. A la rigueur, à leur place, on ferait la même chose. Cela est tout à fait légitime. Rien contre ces gens-là. Ils se disent: tiens, M^{me} Merkel nous dit qu'on est bienvenus, on y va. Ils viennent, ils ont raison. On ferait la même chose à leur place. On ne peut pas les condamner pour ça, c'est normal. Mais, nous, on doit quand même se poser la question: Si vous ouvrez les frontières et que vous avez un système social très élaboré, le problème qu'il y a, c'est que ces gens, ces filières de passeurs informent les gens et leur disent exactement où il faut aller, où ils ont les meilleures chances d'obtenir l'asile, où ils ont les meilleures chances d'entrer dans le système social, etc. C'est ça la problématique dans la réalité du terrain, qu'on aime ou qu'on n'aime pas cette réalité.

Alors, à nous de savoir ce qu'on veut faire. Mais, ça c'est vous le Parlement, le législatif, qui devez décider. Est-ce qu'on veut ici légèrement augmenter l'attractivité, c'est ce qu'on va faire? Ou est-ce qu'on veut se dire: non, essayons d'être restrictifs parce que, à un certain moment, la facture sociale sera trop élevée? C'est la simple question qu'on doit se poser en tant que politiques responsables pour faire ce qui est juste et puis pas faire ce qui semble sympa.

Voilà la problématique. Moi, je suis, et le Gouvernement était d'accord là-dessus, c'était de refuser parce qu'on le donne aux requérants, donc qui obtiennent leur statut de réfugiés, parce que, après 5 ans, ils peuvent demander le permis B. Je pense que c'est déjà suffisant, c'est déjà assez généreux.

Plaise au Parlement de décider.

Bourgeois Gaël, député, AdG/LA

Monsieur le conseiller d'Etat, je vais essayer d'être bref. On n'est pas en train de parler de l'afflux massif, on n'est pas en train de parler de la crise migratoire actuelle. On parle de gens qui sont ici depuis un certain nombre d'années. Nous acceptons votre proposition en parlant de minimum 5 ans au titre de l'admission provisoire. Donc, on n'est pas en train de parler de l'afflux de personnes qui arrivent aujourd'hui, on n'est pas en train de parler de ces éléments-là. Restons sur les personnes qui sont en Valais, qui sont concernées directement.

En votant oui à un postulat de ce type-là, on change la vie de quelques dizaines de personnes dans ce canton qui, aujourd'hui, sont là depuis 20 ans, étudient à Lausanne, n'ont pas le droit de s'y établir à cause de cette admission provisoire, n'ont pas le droit de travailler à Lausanne, donc doivent rentrer en Valais à cause de cette admission provisoire.

Les problèmes sont là, Monsieur le conseiller d'Etat.

Quant à l'augmentation de l'attractivité, le coût social, moi, je vous pose la question inverse: est-ce que nous avons intérêt à avoir des personnes qui, après 20 ans, sont formées dans ce pays, ont été totalement intégrées dans ce pays, ont un travail, une indépendance financière totale ou est-ce que nous avons plutôt intérêt en espérant qu'après 20 ou 30 ans, elles repartent chez elles? Eh bien!, dans ce cas-là, effectivement, ne les formons pas, mais on prend le risque d'avoir un vrai coût social, un coût humain et un coût social au niveau de l'aide sociale et des aides qui devraient intervenir au niveau de l'Etat.

Formons ces gens qui restent de longues durées chez nous même si l'admission provisoire, ça ne devrait pas être le cas. Eh bien!, à partir du moment où c'est le cas, acceptons la réalité du terrain et améliorons les choses. Modifier les choses au niveau fédéral, vous aviez des années pour le faire, Monsieur le conseiller d'Etat.

Freysinger Oskar, conseiller d'Etat, chef du Département de la formation et de la sécurité (DFS)

Je rappelle que, après 5 ans, ils peuvent demander le permis B. Ce sont certains critères d'intégration qui sont exigés. Et là, ils peuvent ensuite obtenir ces aides.

Donc, je ne vois pas pourquoi maintenant on pousserait plus loin par rapport à des gens qui n'ont pas demandé ça ou qui n'ont pas correspondu aux critères.

Donc, je trouve que c'est abusif. Désolé!

Le président

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Je n'ai pas entendu de voix s'opposant à la transformation en postulat.

Nous allons donc voter la motion 3.0175 sous la forme de postulat.

Par 66 voix contre 36 et 6 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent la motion 3.0175 transformée en postulat du député Gaël Bourgeois.

Vote nominal

Namensabstimmung

10. Postulat CSPO, par Diego Wellig et Alexander Allenbach (suppl.): Numerus clausus à l'école de culture générale (09.03.2015) **3.0183**

Postulat CSPO, durch Diego Wellig und Alexander Allenbach (Suppl.): Numerus Clausus an der Fachmittelschule (09.03.2015) **3.0183**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (12.06.2015)
Entwicklung (12.06.2015)
Réponse écrite du Conseil d'Etat
Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Vous avez reçu la réponse du Conseil d'Etat, qui rejette ce postulat.

Allenbach Alexander, Grossrat (Suppl.), CSPO

Eine eintägige Prüfung entscheidet, ob ein Jugendlicher nach 3 Jahren Fachmittelschule in das vierte und letzte Jahr Fachmatura Pädagogik eintreten darf, welches ihm ermöglicht, anschliessend in die Pädagogische Hochschule des Kantons Wallis überzutreten.

In diesem Jahr werden im Kanton Wallis 40 Jugendliche aus dem Unterwallis und 9 Jugendliche aus dem Oberwallis über die Klinge springen. Möchten diese Jugendlichen trotzdem den Lehrerberuf ergreifen, müssen sie für dieses eine Jahr in die Kantone Bern oder Freiburg ausweichen. Für die Eltern eine kostspielige Angelegenheit, da der Kanton ja bekanntlich nichts bezahlt - mit der Begründung, dass er in seinem eigenen Kanton diese Ausbildung ja anbiete.

Mit diesem Numerus Clausus mitten in einem Ausbildungsweg, der übrigens von der Schweizerischen Erziehungsdirektorenkonferenz heftig kritisiert wird, möchte der Staatsrat laut seinen Aussagen den Arbeitsmarkt regulieren und den Sparhobel ansetzen.

Werte Kolleginnen und Kollegen, sollte nicht der reale Arbeitsmarkt entscheiden, welcher Mann und welche Frau sich dann als gute Lehrkraft durchsetzt? Das ist doch liberal! Sollten die Jugendlichen diese Chance (die Bestätigung auf dem Arbeitsmarkt) gar nicht erhalten? Müsste dann nicht auch in anderen überlaufenden Berufen/Ausbildungen Gleiches durchgezogen werden? Hat der Staat überhaupt das Recht, Schulen mitten in der Ausbildung, d. h. ein Jahr vor Ausbildungsschluss, zu verweigern, um so den Arbeitsmarkt zu steuern?

Zu den Sparübungen: Nun, diese Einsparungen von - laut Staatsrat - 900'000 Franken (greift ein bisschen hoch finde ich) werden doch zum Beispiel durch die millionenschweren Ausgaben beim EPFL-Campus in Sekundenschnelle zunichte gemacht, ja geradezu atomisiert. Zudem besuchen Jugendliche, die dieses eine Jahr in einem anderen Kanton absolvieren, die PH meistens auch in diesen Kantonen. Und diese mehrjährige Ausbildung hat dann unser Kanton zu bezahlen - Kosten von 25'500 Franken pro Jahr und Absolvent. Ob dies dann somit billiger wird, ist zu bezweifeln. Bilden wir doch die Walliser Jugend im Wallis aus.

Werte Kolleginnen und Kollegen, ich bitte euch, dieses Postulat für eine gerechte Ausbildung unserer Jugendlichen anzunehmen. Denn schlussendlich geht es doch nur um die Frage: Ist ein Numerus Clausus inmitten einer Ausbildung - und das ist einmalig in der Schweiz - gerechtfertigt?

Danke.

Freysinger Oskar, Staatsrat, Vorsteher Departements für Bildung und Sicherheit (DBS)

Ich habe nur eines zu sagen: Das war eine Passerelle, die angeboten wurde in den Jahren 2000, als eben Lehrermangel herrschte. Okay. Und jetzt ist das Problem, wir müssen schon schauen, dass wir Leute ausbilden dem Arbeitsmarkt entsprechend. Wir können doch nicht massiv jetzt da Lehrer ausbilden und dann sind die irgendwie arbeitslos. Also hier haben wir eine Regulationsmöglichkeit, und wir versuchen, uns dem Arbeitsmarkt anzupassen.

Also hier dann plötzlich diese Passerelle völlig zu ouvrir, ja das kostet aussi sehr viel Geld, und wir schaffen - tut mir leid - Arbeitslose. So viele Stellen haben wir nicht als Lehrer. Und die Bevölkerungszahl im Oberwallis geht ja zurück - da haben wir sogar einen Rückgang - und wie das Herr Tornay in einer Pressekonferenz vor ein paar Monaten gezeigt hat, es wird aussi im Welschwallis... Es gibt dann den Moment wo wir von 2020 weg ziemlich schnell eine Abnahme der Bevölkerung haben. Also ich würde jetzt da nicht Türen und Tore ouvrir. Wir müssen doch irgendwie die Sache unter Kontrolle bringen können. Und wir haben momentan... Es funktioniert relativ gut. Darum würde ich hier keine Änderung vornehmen und da Türen und Tore ouvrir.

Le président

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous allons voter.

Par 64 voix contre 24 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent le postulat 3.0183 du député Diego Wellig.

Vote nominal

Namensabstimmung

11. Postulat UDC, par Jean-Luc Addor: Pour l'apprentissage obligatoire des hymnes valaisan et suisse à l'école (09.03.2015) **3.0184**

Postulat UDC, durch Jean-Luc Addor: Obligatorisches Erlernen der Walliser und der Schweizer Hymne in der Schule (09.03.2015) **3.0184**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (12.06.2015)

Entwicklung (12.06.2015)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Le Conseil d'Etat, dans sa réponse, accepte ce postulat.

Je passe néanmoins la parole au député Jean-Luc Addor.

Addor Jean-Luc, député, UDC

J'aimerais juste vous donner un bref témoignage personnel.

J'ai deux enfants qui, ni l'un ni l'autre, n'ont appris à l'école ni l'hymne national ni l'hymne valaisan.

Alors, je pense que ça c'est une question qui n'est pas une question idéologique. Il y a, je crois, là-derrrière tout simplement un élément de formation citoyenne.

Et je suis très heureux que le Conseil d'Etat reconnaisse dans sa réponse, d'une part, l'importance de cet élément de formation (s'il est modeste, il a son importance) et surtout, d'autre part, le fait que cet élément trouve sa place dans le plan d'études approuvé par le Conseil d'Etat.

Alors, le groupe UDC est un groupe raisonnable, je suis un type raisonnable et nous allons accepter que l'obligation que nous demandions se traduise dans la réalité par le vif encouragement du Conseil d'Etat ou du département. Il y a là un signe, un signal qui nous semble important et opportun, et nous espérons que ce signal sera entendu par les directeurs, par les enseignants, peut-être aussi par les commissions scolaires de ce canton.

Alors, merci de soutenir ce postulat dans le sens encore une fois de la réponse du Conseil d'Etat.

Le président

Merci Monsieur le député.

Votre postulat est combattu.

Oberholzer Bernard, député, AdG/LA

Mesdames et Messieurs, je ne combats pas du tout, du tout le postulat.

Simplement pour préciser, faire un tout petit peu d'histoire: il y a 30 ans, quand je m'occupais de la musique à l'école, on avait des chants obligatoires. Si, en troisième primaire, il y avait (en chantant): «J'ai reçu plan-plan, j'ai reçu plan-plan un beau tambour», il y avait, en cinquième primaire, l'hymne national.

C'était juste pour préciser cela.

Donc, on y revient.

Freysinger Oskar, conseiller d'Etat, chef du Département de la formation et de la sécurité (DFS)

Juste néanmoins une précision. Je suis obligé de faire ça par rapport aux droits d'auteurs.

L'hymne national, ça ne pose pas de problème. OK, on l'apprend, c'est en ordre.

Mais, il n'y a pas d'hymne valaisan à proprement parler, ce n'est pas l'hymne valaisan, c'est une chanson «Mon beau Valais», que l'on connaît tous, que nous considérons comme étant notre hymne comme les Ecossais qui ont leur chanson «Loch Lomond» qu'ils considèrent comme leur hymne mais ce n'est pas officiellement un hymne.

Alors, c'est bien clair et entendu, c'est la chanson «Mon beau Valais» qu'on va apprendre et on ne peut pas lui donner le qualificatif d'hymne officiel puisqu'il ne l'a pas.

C'est juste ça.

Le président

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat, de cette utile précision.

12. Postulat PDCB, par Xavier Fellay (suppl.): Après MediaParl, MediaJus?
(09.03.2015) **3.0186**

Postulat PDCB, durch Xavier Fellay (Suppl.): Zuerst MediaParl, dann MediaJus?
(09.03.2015) **3.0186**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (12.06.2015)

Entwicklung (12.06.2015)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat a rejeté ce postulat.

Fellay Xavier, député (suppl.), PDCB

Deux éléments de la réponse à ce postulat nous ont particulièrement marqués à leur lecture.

Tout d'abord, le faible enthousiasme, pour ne pas dire plus, au niveau des autorités par rapport à cette proposition et à cette idée qui ont été amenées sur la table.

Il y a aussi, en revanche, un second élément qui est important: c'est une porte ouverte, celle qui a été ouverte par le ministère public, pour un travail qui est déjà mis en œuvre aujourd'hui, selon les contacts qu'on a pu avoir avec les représentants du ministère public, pour deux aspects spécifiques, à savoir les auditions de victimes, donc les auditions LAVI et pour les écoutes téléphoniques.

Alors, dans cet esprit, nous avons pu voir avec le ministère public qu'il n'y avait pas de fermeture, au contraire, le travail était fait, une séance avait été faite avec les personnes qui ont développé ce logiciel pour les besoins concrets. Alors, dans cet esprit et pour ne pas fermer la porte à un travail qui est déjà réalisé et qui peut se faire avec les bases légales actuelles, nous acceptons la réponse du Conseil d'Etat mais nous nous réjouissons de suivre dans quelle mesure ce logiciel sera réellement implémenter au sein de la justice valaisanne, pour autant qu'il ait bien un intérêt concret et pratique.

Donc, dans ce sens, nous acceptons la réponse du Conseil d'Etat au postulat.

- 13.** Postulat Sidney Kamerzin, PDCC, David Théoduloz, PDCC, Sébastien Roh, PDCC, et Gilles Martin, PDCC: Unification en matière d'émoluments cantonaux des Registres du commerce (12.03.2015) **3.0188**

Postulat Sidney Kamerzin, PDCC, David Théoduloz, PDCC, Sébastien Roh, PDCC, und Gilles Martin, PDCC: Vereinheitlichung der kantonalen Handelsregistergebühren (12.03.2015) **3.0188**

Texte déposé
Hinterlegter Text
Développement (12.06.2015.)
Entwicklung (12.06.2015)
Réponse écrite du Conseil d'Etat
Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat accepte ce postulat.

Je n'ai pas de demande de parole.

Retour au Conseil d'Etat pour exécution.

- 14.** Motion Philippe Nantermod, PLR, Sonia Z'graggen, AdG/LA, Diego Clausen, CSPO, et Jean-Claude Savoy, PDCC: AEAI: une protection anti-incendie décidée de manière autonome et responsable (12.03.2015) **3.0189**

Motion Philippe Nantermod, PLR, Sonia Z'graggen, AdG/LA, Diego Clausen, CSPO, und Jean-Claude Savoy, PDCC: VKF – ein eigenständig und eigenverantwortlich beschlossener Brandschutz (12.03.2015) **3.0189**

Texte déposé
Hinterlegter Text
Développement (12.06.2015)
Entwicklung (12.06.2015)
Réponse écrite du Conseil d'Etat
Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Vous avez la réponse du Conseil d'Etat, qui rejette cette motion.

Mottet Xavier, député, PLR

Il n'est pas demandé de supprimer toutes les prescriptions de protection incendie mais de les adapter aux problématiques, notamment touristiques, de notre canton. En ce sens, l'élaboration de directives cantonales ne demandera pas une énergie et des coûts disproportionnés.

Aujourd'hui, l'excès de normes et notamment dans la protection incendie asphyxie notre tourisme, nos hôteliers et nos restaurateurs. Les acteurs du tourisme ne demandent pas des moyens financiers supplémentaires; ils demandent que les bénéfices dégagés à la sueur de leur front puissent être investis en faveur de leurs hôtes et de leurs clients, et non pour répondre à des normes déplacées, incomprises et tatillonnes.

Chacun dans ce Parlement réclame légitimement à longueur de législature de bonnes conditions cadres pour le secteur touristique. Chers collègues, nous avons aujourd'hui l'opportunité d'améliorer les conditions cadres de notre tourisme, de nos hôteliers.

Je vous remercie de soutenir cette motion.

Le président

Merci Monsieur le député.

Je n'ai plus rien sur l'écran du tout..., alors il est difficile de voir s'il y a une demande de parole.

(...)

Merci de me ramener l'écran... avec la demande de parole de la députée (suppl.) Anne Luyet, à qui je la passe.

Luyet Anne, députée (suppl.), UDC

Les motionnaires ne demandent pas moins que d'édicter des normes incendie spéciales valaisannes.

Soyons sérieux! Ces directives sont là. Elles fonctionnent très bien, mises à jour régulièrement et ajustées en fonction des nouvelles technologies et des nouveaux matériaux à disposition dans la construction. Grâce à cela, les exigences concernant les habitations individuelles et dans la version 2015 ont été même allégées.

Alors, si, en les appliquant, on peut éviter à nos hôtes de finir grillés dans un établissement vétuste, je pense sincèrement qu'elles peuvent continuer à être appliquées et que d'en édicter d'autres prendrait un temps et une énergie folle pour simplement réinventer la roue.

Le groupe UDC vous propose de rejeter cette motion.

Le président

Merci Madame la députée (suppl.).

Y a-t-il d'autres demandes de parole?

Je vous demande de vous manifester, en levant la main le cas échéant..., pendant que M. le premier vice-président règle la technique!

(Rires dans la salle et applaudissements)

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le conseiller d'Etat, est-ce que vous voulez intervenir avant le vote sur cette motion?

Freysinger Oskar, conseiller d'Etat, chef du Département de la formation et de la sécurité (DFS)

Le micro fonctionne, c'est déjà ça!

Oui, le problème, c'est qu'on serait forcé de sortir de l'accord intercantonal sur l'élimination des entraves techniques au commerce.

Sur les grandes lignes, ils ont quand même respecté l'économicité. Donc, c'est plutôt positif, c'est un allègement.

Et puis, pour les cas particuliers, on réussit toujours à trouver, et c'est vrai ça a été surtout le cas, je me rappelle, c'étaient ces fameuses cheminées historiques du Val d'Ille où, tout à coup, ça pose un problème de sécurité alors qu'il y en a qui datent du XVI^e siècle. Alors, si ça n'a pas brûlé depuis le XVI^e siècle, j'ai quand même un peu de peine à concevoir que ça puisse tout à coup être un danger, mais on a trouvé une solution. On a dû négocier longtemps, j'ai dû taper du poing sur la table mais ça a fonctionné parce que c'est vrai que ce n'était pas adapté.

Pour le reste, on a toujours cette possibilité de mesures compensatoires - un fameux hôtel du Haut-Valais dont on parlera demain; on a pu contourner le problème comme ça. Donc, on essaie d'être extrêmement pragmatique.

Mais, sortir de ce concordat, c'est difficile. Et puis, là, les décisions ont été prises vraiment de manière contraignante. Si on veut faire à la valaisanne, on doit sortir de ce concordat, c'est clair; sinon, on ne peut pas.

Moi, je dirai, franchement, on peut vivre avec. Ce n'est pas à ce point restrictif. Et ça représente une amélioration par rapport à ce qu'il y avait avant.

Voilà, même si à moi aussi, ça me plairait mieux de faire à la valaisanne, je le reconnais.

Le président

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous allons donc voter..., je crois que le système de vote fonctionne encore.

Par 50 voix contre 41 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la motion 3.0189 du député Philippe Nantermod.

Vote nominal

Namensabstimmung

15. Postulat UDC, par Grégory Logean et Pierre Contat: Via Sicura: non à la criminalisation des automobilistes (13.03.2015) **3.0190**

Postulat UDC, durch Grégory Logean und Pierre Contat: Via Sicura – Nein zur Kriminalisierung der Automobilisten (13.03.2015) **3.0190**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (12.06.2015)

Entwicklung (12.06.2015)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Vous avez la réponse du Conseil d'Etat, qui accepte ce postulat.

Y a-t-il des demandes de parole, si oui en levant la main?

Ce n'est pas le cas.

Transmis pour exécution.

16. Postulat Gaël Bourgeois, AdG/LA, Michel Rothen, PDCC, Joachim Rausis, PDCB, et Stéphane Ganzer, PLR: Couper des ambitions, tuer l'intégration? (13.03.2015) **3.0191**

Postulat Gaël Bourgeois, AdG/LA, Michel Rothen, PDCC, Joachim Rausis, PDCB, und Stéphane Ganzer, PLR: ohne Ambition keine Integration? (13.03.2015) **3.0191**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (12.06.2015)

Entwicklung (12.06.2015)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Vous avez reçu la réponse du Conseil d'Etat, qui rejette ce postulat.

Une demande de parole? Merci à la technique de passer la parole au député Gaël Bourgeois.

Bourgeois Gaël, député, AdG/LA

Les postulants ont pris connaissance évidemment de la modification de la législation fédérale qui interviendra en 2010

Cependant, sur la réponse qui est faite par le Conseil d'Etat, nous souhaiterions apporter quelques précisions sur les différents éléments qui ont été amenés.

Le premier point et, il me semble, ce n'est pas des moindres, nous ne demandons en aucun cas une naturalisation facilitée. Ce n'est absolument pas la demande qui a été faite. Il n'y a donc aucune inégalité de traitement qui pourrait être faite par rapport aux autres catégories de permis ou de statuts qui, aujourd'hui, accèdent à ces demandes de naturalisation. Il s'agit simplement de permettre l'accès à la demande. Aujourd'hui, lorsqu'une demande par les permis F concernés de naturalisation est déposée, il y a une non-entrée en matière du canton. Donc, c'est simplement de demander cet accès-là. Toutes les conditions qui suivent doivent évidemment être remplies totalement dans leur intégralité, tout le processus, toute la procédure de naturalisation, qu'il s'agisse du rapport d'intégration communal comme de l'audition du Grand Conseil, ils doivent naturellement être effectués et remplis en bonne et due forme.

Les inégalités sont également formulées d'une manière qui me laisse quelque peu songeur. Je cite la réponse du Conseil d'Etat: «Une inégalité de traitement serait créée vis-à-vis de personnes étrangères qui sont bien plus intégrées dans la société.» Il s'agit d'un jugement de valeur que je trouve particulièrement pernicieux, Monsieur le conseiller d'Etat, vous me pardonnerez mais lorsque nous avons discuté, lorsque nous avons regardé les personnes concernées, de nouveau je reprends le même cas que tout à l'heure, M^{lle} Hibo, qui était là, il y a 22 ans qu'elle est ici, je vous garantis qu'en matière d'intégration, c'est ce qu'on fait de mieux aujourd'hui. Je pense qu'il serait difficile d'estimer de manière totalement généraliste que les personnes étrangères sont bien plus intégrées lorsqu'elles n'ont pas de permis F d'admission provisoire en la matière.

Vous précisez également dans votre réponse que de nombreux cantons pratiquent comme nous le faisons et qu'il ne s'agit donc pas d'une volonté plus restrictive du canton du Valais. Alors, je n'ai pas fait le tour des 26 cantons, Monsieur le conseiller d'Etat; par contre, nous avons fait le tour de tous les cantons romands. Et nous sommes le seul canton romand à pratiquer de la sorte et à refuser par une non-entrée en matière ces dossiers-là au niveau des cantons romands et donc des cantons francophones.

Selon la commission des institutions politiques du Conseil national, dans un rapport, dans les conclusions qu'elle transmet, il y a environ 500 permis F qui sont naturalisés chaque année 80% d'entre eux ont du reste moins de 25 ans. S'il y en a 500 par année, c'est en tout cas la preuve que la pratique du canton du Valais n'est clairement pas la règle et que d'autres cantons ont décidé d'avoir une politique moins restrictive.

La décision, par ailleurs, du Tribunal fédéral de Mon-Repos hier qui vient de casser une décision de votre service, Monsieur le conseiller d'Etat, démontre et a confirmé que le canton du Valais avait choisi une voie beaucoup plus restrictive que ce que l'autorisent la Constitution et les lois fédérales en la matière, une voie beaucoup plus stricte qui est évidemment extrêmement regrettable.

Dès lors, nous maintenons évidemment ce postulat et regrettons, ma foi, la réponse - qui laisse quelque peu à désirer dans la précision - qui nous a été donnée.

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat et Chers collègues également, de soutenir ce postulat.

Le président

Merci Monsieur le député.

Je n'ai apparemment pas de demande de parole.

Je la passe à M. le conseiller d'Etat..., oui, vous avez appuyé Monsieur le député?

Alors, je précise que vous pouvez continuer à appuyer et c'est géré depuis la technique; comme cela, vous n'avez plus besoin de lever la main.

Biffiger Paul, Grossrat, SVPO

Zur Erinnerung: Personen mit Ausweis F, die keinen Flüchtlingsstatus haben, können nach einem ordentlichen Aufenthalt von 5 Jahren Ausbildungsbeiträge und ein Gesuch um Erteilung einer Aufenthaltsbewilligung annehmen.

Die Postulanten fordern von den Staatsstellen eine Änderung der aktuellen Praxis, damit die Rechtslage dieser jungen Leute ihren Integrationsgrad widerspiegelt.

Die Gewährung eines Ausweises B vor Ablauf der fünfjährigen Frist ist im vorliegenden Fall gesetzlich nicht möglich. Im Einklang mit dem Bundesgesetz über den Erwerb und den Verlust des Schweizer Bürgerrechts (Bürgerrechtsgesetz) und dem kantonalen Gesetz über das Walliser Bürgerrecht wäre eine Einbürgerung dieser jungen Leute allerdings möglich. Diese Möglichkeit wird aber - im Gegensatz zur Praxis in den Kantonen Waadt und Genf - im Wallis nicht genutzt.

Lediglich die im Wallis gängige Praxis in Sachen Einbürgerungen steht der Einführung einer solchen Massnahme im Weg. Eine diesbezügliche Änderung könnte bis zum Inkrafttreten des revidierten eidgenössischen Bürgerrechtsgesetzes eingeführt werden. Das heisst, dieses Gesetz wird im Herbst 2016 ohne Rückwirkung in Kraft treten und die Einbürgerungsmöglichkeit für die Inhaber eines Ausweises C beschränken.

Es gibt keinen Grund, die aktuelle Praxis kurz vor Inkrafttreten eines neuen Bundesgesetzes zu ändern, um solche Gesuche anzunehmen. Dies würde nicht nur die Gemeinden, die für die Erteilung des Bürgerrechts zuständig sind, sondern auch den Grossen Rat, der das kantonale Bürgerrecht insbesondere aufgrund von Kriterien wie Integration und Unabhängigkeit von der Sozialhilfe gewährt, in eine schwierige Lage bringen.

Eine solche Praxisänderung müsste im Gesetz über das Walliser Bürgerrecht verankert werden. Ein solches Gesetzgebungsverfahren dauert mehrere Monate und die Änderungen könnten somit nicht unmittelbar in Kraft treten. Die Einleitung eines Verfahrens zur Revision des Gesetzes über das Walliser Bürgerrecht kurz vor Inkrafttreten des neuen Bundesgesetzes macht keinen Sinn.

Die SVPO empfiehlt das vorliegende Postulat zur Ablehnung.

Merci.

Freysinger Oskar, conseiller d'Etat, chef du Département de la formation et de la sécurité (DFS)

Dans ce domaine, quand j'argumente, je perds le vote.

Donc, je me tais. J'espère pouvoir gagner.

Le président

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Donc, nous allons voter.

Par 72 voix contre 34, les membres de la Haute Assemblée refusent le postulat 3.0191 du député Gaël Bourgeois.

Vote nominal

Namensabstimmung

17. Débat et décision sur l'opportunité

Initiative parlementaire 7.0034: Eviter des cas «Carlos» en Valais

Debatte und Beschluss über die Zweckmässigkeit

Parlamentarische Initiative 7.0034: Kein Fall «Carlos» im Wallis

Texte

Text

Rapport de la commission

Kommissionsbericht

Débat sur l'opportunité:

Rossier Dany, député (suppl.), PDCB

Le rapport de la commission nous apprend que l'augmentation des coûts est liée au nombre de mesures prises plus que par le coût des mesures lui-même.

Néanmoins, des exceptions existent comme le cas «Carlos», dont il est fait mention dans l'initiative parlementaire et qui aura coûté près d'un million de francs aux contribuables zurichois.

Là où l'on voit que le bât blesse, c'est que malgré les coûts engendrés, les multiples récidives et la destruction de plusieurs cellules de prison par le détenu «Carlos», ce cas est cité en exemple par un juge pour enfant. Nous ne pouvons donc pas nier le problème.

Accepter ce texte tel qu'il est proposé par les initiants semble contraire au droit fédéral. Cependant, nous devons ici nous positionner sur le fond car l'explosion des coûts est bien réelle et des dispositions doivent être prises. Le problème existe, la question est posée et des solutions doivent être trouvées.

Le groupe PDCB vous enjoint donc d'accepter cette opportunité dans le sens donné par la commission sécurité publique afin d'ouvrir le débat.

Merci de votre attention.

Schwestermann Alex, Grossrat, CSPO

Kein Fall «Carlos» im Wallis - so heisst die Initiative der Initianten.

Es kann sich wahrscheinlich kaum ein Kanton in der Schweiz zurücklehnen und sagen: Wir haben keinen Fall «Carlos», und so muss sich auch das Wallis mit diesen «Carlos-Fällen» auseinandersetzen. Die Frage ist immer wieder, wie diese Fälle behandelt werden.

Nach Bundesgesetz, welches 2007 neu in Kraft trat, haben die therapeutischen Massnahmen gewisse Vorgaben erhalten. Der Kanton Wallis musste sich ebenfalls diesem

Gesetz anpassen. Was Realität ist, dies bestätigen die Zahlen, dass sich die Kosten seither um das Zehnfache - heute auf 6 Millionen - erhöht haben. Bei 34 Fällen ergibt dies einen Kostendurchschnitt von 490 Franken und nicht wie immer vorgegeben 1'300 pro Tag, obwohl 500 Franken sicher auch noch etwas zu hoch zu betrachten sind. Hier muss auch gesagt werden, dass bei uns Fälle «Carlos» mit hohen Kosten nur begrenzt vorkommen und diese Fälle nur mit nötigem Bedarf und möglichst tiefen Kosten kurz gehalten werden. Unsere Carlos werden baldmöglichst, wenn es das Gesetz erlaubt, wieder zurück in zumutbare Haft genommen.

Wie aus dem Bericht der Kommission zu entnehmen ist, kann die Initiative wie vorgegebenen nicht umgesetzt werden. Die Justiz wie die Verwaltung so wie auch die Kommission sind sich hier einig. Es ist nur enttäuschend, dass die Kommission diese Initiative nicht direkt zurückgewiesen hat.

Persönlich gesehen hat die Vorgabe der Initianten mit dem vorgegebenen Text ebenfalls nicht die erwünschte Wirkung. Zitat: «Eine Einrichtung wird nicht oder nicht mehr als geeignet im Sinne von Artikel 62c Absatz 1 Buchstabe c des Strafgesetzbuches betrachtet, wenn der Vollzug der Massnahmen unverhältnismässige Schwierigkeiten und Kosten im Vergleich zur erwartenden Wirkung verursacht.» Dieser Text lässt viele Fragen offen und besonders mit den Kosten ist dies sicherlich nicht zu begründen. Für wichtig müssten klare Ziele wie «falls die therapeutische Massnahme nach einem Jahr nicht die erwartete Wirkung zeigt, der Verurteilte wieder zurück in eine ihm zumutbare Haft gesetzt werden». Damit ist die präventive Zeit für Richter und Entscheidungsbehörde klar gegeben. Fälle wie «Carlos», die über mehrere Jahre anhalten, sind damit klar geregelt.

Da ebenso die Initianten bemerkt haben, dass eine Umsetzung nicht ohne die Anpassung des Bundesgesetzes möglich ist, waren sie auch bereit, die Initiative zugunsten einer besseren Lösung zurück zu ziehen. Bei der Annahme dieser Initiative ist es die Aufgabe der Kommission, Lösungen zu finden, doch zum Schluss wird auch sie wieder erkennen, dass es vorerst die Gesetzesanpassung beim Bundesgesetz braucht und der Weg vorerst über Bern gehen muss, um dies für alle Kantone zu regeln.

Mit der Zurückweisung an die Kommission werden weitere 2 Tage über dieses Thema debattiert, um einen weiteren Bericht zu erstellen, dass dies eine Sache des Bundesgesetzes sei und nebst einer Intervention an den Bundesrat nichts geändert werden kann. Dabei werden einzig weitere 10'000 Franken Kosten verursacht und der Dienststelle weitere Arbeiten aufgebürdet. Erst gestern haben wir einen halben Vormittag über Budget und Sparmassnahmen gesprochen, und alle waren sich einig, dass gespart werden muss.

Wir haben die grosse Chance, da Herr Nantermod den Einzug in den Nationalrat geschafft hat, und wir dabei die Möglichkeit haben, dies direkt beim Bund zu hinterlegen, um damit die ganze Problematik auf schweizerischer Ebene richtig zu regeln. Nur dies hat eine nachhaltige Wirkung.

Aus unserer Sicht ist diese Initiative in Bern zu hinterlegen und kantonal abzuweisen. Merci.

Favre Stéphanie, députée, PLR

Pourquoi une telle initiative? Eh bien!, tout simplement en 2014, le Service de l'application des peines et des mesures a dû demander un crédit supplémentaire de 2,6 millions pour boucler ses comptes. Ce même service a demandé un nouveau crédit supplémentaire de 2,8 millions pour 2015, que nous traiterons en décembre prochain.

Effectivement, depuis la modification du code pénal en 2007 et l'introduction des nouvelles dispositions sur les mesures thérapeutiques institutionnelles, les coûts ont fortement évolué. Les mesures qui sont prononcées par les tribunaux suivent une évolution exponentielle. De 70'000 francs au début des années 2000, c'est aujourd'hui près de 6 millions qui sont dépensés, soit une augmentation de 10'000% en 15 ans alors que la criminalité n'a pas spécialement augmenté en Valais.

A notre connaissance, aucune étude n'a pu démontrer à ce jour l'efficacité de ces mesures thérapeutiques institutionnelles. L'autorité judiciaire a également relevé devant la commission que la guérison absolue n'est bien souvent pas possible pour les délinquants graves et qu'elle n'est pas exigée par le code pénal pour une libération conditionnelle.

Depuis 4 ans, les coûts de l'exécution des peines et des mesures augmentent de manière incroyable. En 2014 et 2015, ce sont 6 millions qui ont été dépensés pour 34 détenus, soit un coût moyen d'environ 15'000 francs par condamné et par mois. Le cas d'une personne dont le traitement coûterait 39'000 francs a également été rapporté.

Aujourd'hui, nous n'avons aucune norme, aucune directive qui pourrait empêcher d'appliquer un traitement qui coûterait 10 fois plus cher. Imaginez-vous, 39'000 francs fois 10 fois 12, eh bien!, pour un seul condamné, on pourrait facilement arriver à 4,7 millions par an. Effectivement, même le département reconnaît qu'il y a un problème en la matière.

Afin de ne plus être obligé de payer certains placements hors canton, des solutions pourraient passer par la création d'un établissement en Valais, l'adaptation de certaines structures déjà existantes et la conclusion d'accords avec d'autres cantons pour réduire ces coûts.

Mais, l'objectif de l'initiative qui vous est proposée aujourd'hui est de trouver rapidement une solution afin de mettre un frein à l'augmentation des coûts des mesures thérapeutiques institutionnelles en travaillant notamment sur la notion d'établissement approprié et sur le rapport entre coût et efficacité de la mesure.

Aujourd'hui, Chères et chers collègues, nous ne nous prononçons pas sur le fond de l'initiative, ni sur le fait de savoir si, oui ou non, elle est conforme au droit supérieur mais simplement sur l'opportunité de cette initiative.

Au vu de l'évolution des coûts, il n'est plus possible pour le Parlement aujourd'hui de laisser la machine continuer à s'emballer de la sorte. Il est de notre responsabilité d'empoigner le problème et de trouver des solutions pour arrêter cette augmentation linéaire des coûts.

Pour répondre au député Alex Schwestermann, je ne souhaitais pas vraiment entrer sur la partie juridique mais quand même, pour lui rappeler qu'il appartient aux cantons d'exécuter les jugements qui sont rendus, qu'il appartient également aux cantons de créer ou d'exploiter des établissements destinés à l'exécution des peines et des mesures et ce sont bien les cantons qui ont la charge de l'exécution des mesures et notamment des mesures thérapeutiques institutionnelles. Le droit fédéral ne définit pas ce qu'est un établissement approprié. Il s'agit d'une notion juridique qui est indéterminée aujourd'hui et rien n'interdit au législateur valaisan de donner sa définition comme il l'a fait, par exemple, pour le travail d'intérêt général.

Chères et chers collègues, je me permets de répéter que, aujourd'hui, nous ne nous déterminons pas sur la légalité de l'initiative mais seulement sur son opportunité, et refuser l'opportunité, eh bien!, c'est tout simplement accepter que les coûts continuent à augmenter concernant les mesures thérapeutiques institutionnelles.

Imboden Mischa, Grossrat (Suppl.), CVPO

Das Schweizerische Strafgesetzbuch und der eng damit verbundene Massnahmenvollzug treiben seltsame Blüten. Natürlich bin auch ich der Meinung, dass eine strafrechtliche Verwahrung, neben der Bestrafung für eine begangene Tat, ebenso eine therapeutische Komponente haben muss. Natürlich muss gerade bei jugendlichen Tätern dafür gesorgt werden, dass sich diese nach Ablauf ihre Strafe auch wieder in die Gesellschaft integrieren können und zwar besser als zuvor. Aber auf die Gefahr hin, als altmodisch zu gelten, bin ich doch der Meinung, dass sich hier das Verhältnis zunehmend in eine falsche Richtung bewegt. Das Wohl des armen Straftäters wird heute so wichtig, dass man bald nicht mehr von Gefängnissen sprechen kann, sondern wohl eher von Action-Ferien für fehlgeleitete Jugendliche mit kriminellem Hintergrund.

Die Zürcher Spezialisten waren von den guten Eigenschaften des kriminellen Jugendlichen Carlos dermassen überzeugt, dass ihnen nichts zu teuer war, um ihn auf den richtigen Weg zurückzuführen. Monatliche Kosten von über 30'000 Franken erschienen somit als kaum der Rede wert, ging es doch darum, einen verlorenen Sohn zurück in die Gesellschaft zu führen.

Wahrscheinlich sollte auch ich umdenken und meinen Kindern das nächste Mal, wenn sie wieder nicht gehorchen, direkt das Pferd kaufen, dass sie sich wünschen, statt wieder nur mit ihnen zu schimpfen.

Ich denke meine bisherigen Bemerkungen zeigen es auf. Ich bin mit der inhaltlichen Absicht der parlamentarischen Initiative von Philippe Nantermod und Stéphanie Favre absolut einverstanden. Es darf nicht sein, dass im Strafvollzug alle Mittel recht sind, und nichts teuer genug sein kann, um die Kriminellen glücklich zu machen. Dies in der Meinung, sie würden dadurch dann automatisch zu gesetzestreuen Bürgern. Wir sollten trotz allen therapeutischen Bemühungen nicht vergessen, dass es sich bei den verwahrten Personen immer noch um Kriminelle handelt, die zu einer Bestrafung verurteilt wurden.

Leider ist es nun so, dass die Beurteilung durch das EJPD ergeben hat, dass die in der vorliegenden parlamentarischen Initiative vorgesehene Gesetzgebung mit dem Bundesrecht nicht vereinbar ist.

Aus diesen Gründen schliesst sich die CVPO dem Vorschlag der Kommission für öffentliche Sicherheit an. Der Grosse Rat sollte die Zweckmässigkeit der parlamentarischen Initiative anerkennen. Die Kommission kann anschliessend einen Gegenentwurf unterbreiten oder die Initiative wird in eine Motion oder ein Postulat umgewandelt.

Das Problem wurde erkannt - an der Lösung muss noch gefeilt werden.

Besten Dank.

Addor Jean-Luc, député, UDC

Avant d'aborder le fond, j'aimerais juste vous dire une chose, c'est que si vous le voulez bien, je siégerai encore demain parmi vous mais c'est en principe maintenant la dernière fois que je m'exprime ici dans cette salle. Alors, ça me fait un petit quelque chose mais j'aimerais quand même vous dire ici tout le plaisir que j'ai eu à siéger dans ce Parlement pendant 10 ans. Je garde de bons souvenirs de quelques combats bien sûr mais je crois que le combat politique, en principe, on aime tous ça ici, mais aussi quelques et même beaucoup de bons moments d'amitié et puis je garde en particulier un souvenir excellent de la période que j'ai eu la chance de vivre comme chef de groupe et comme membre du Bureau de ce Parlement.

Alors, j'espère pouvoir mettre l'expérience que j'ai eu la chance d'acquérir ici au service du canton ailleurs, à Berne, mais je voulais simplement vous dire que vous pourrez évidemment toujours compter sur moi et sur mes collègues, je n'en doute pas, pour relayer à Berne les préoccupations que vous exprimerez ici au Parlement valaisan au nom du Valais.

Et puis, puisque je parle de relève, je fais le lien avec l'objet de cette intervention pour dire simplement que cette affaire «Carlos», c'est évidemment la quintessence de l'abus, c'est la quintessence d'une dérive du système de l'exécution des peines en matière pénale.

Alors, on a bien vu à la lecture du rapport de la commission que le moyen qui a été choisi par cette initiative n'est pas adéquat, il n'est pas conforme au droit fédéral. Par contre, l'objectif, lui, doit rester, qu'il s'agisse des mineurs, qu'il s'agisse des adultes, parce qu'on voit bien qu'il y a une problématique qui nous concerne déjà, qui à tous les coups va nous concerner toujours plus, et il est bon de donner aujourd'hui ce signal qu'attendent, je crois, de la part de ce Parlement, tous ceux, tous les contribuables de ce canton et tous ceux qui travaillent dans ce canton.

Alors, il y a certainement quelque chose à faire à Berne, eh bien!, on sera quelques-uns à pouvoir s'y atteler mais, pour aujourd'hui, au nom du groupe UDC, je vous propose d'accepter l'opportunité de cette initiative. Merci.

Le président

Merci Monsieur le député et bon vent Monsieur le conseiller national!

Dumont Jean-Henri, député, AdG/LA

Effectivement, personne ne souhaite un cas «Carlos» en Valais dans le sens des coûts, effectivement, exagérés qui ont eu lieu.

Je n'entrerai pas plus sur le débat et notamment sur le rapprochement erroné quand même de ce cas dit «Carlos» qui concerne le droit des mineurs. Là, nous parlons quand même du droit pénal des majeurs. Un Etat de droit, et l'application de la justice a un coût. Alors, j'entends bien effectivement qu'il ne faut pas des abus mais il ne faut non plus pas exagérer. Et pour répondre à la députée Stéphanie Favre qui est intervenue tout à l'heure, on ne va pas régler un problème budgétaire en ne respectant pas le droit fédéral et on ne va pas régler un problème budgétaire cantonal en ne respectant pas le droit fédéral. Et quand elle appelle à une solution rapide, par définition, cette initiative ne sera pas une solution rapide puisque l'on touche au droit fédéral. Et j'ai envie de dire qu'au lieu de cette initiative parlementaire, il aurait fallu une initiative cantonale auprès de Berne pour faire avancer les choses.

Cette initiative parlementaire pose quand même la question des coûts des mesures thérapeutiques institutionnelles. L'autorité pénale prononce la mesure et examine annuellement si elle doit être maintenue. En Valais, cela se fait par le juge d'application des peines. Le choix de l'établissement d'application de la mesure est de la compétence du Service de l'application des peines, donc là c'est cantonal.

Pour maîtriser les coûts, les initiants proposent d'intervenir sur la reconnaissance d'établissements appropriés. Mais le problème n'est pas sur la reconnaissance d'établissements, le problème est sur la définition et sur l'ordonnance de mesures. Donc, s'attaquer aux établissements ne résoudra pas le problème de la définition des mesures.

Pour s'opposer à des mesures prononcées, les initiants proposent donc de contourner ces décisions de droit en empêchant leur application. Il s'agit, selon moi, d'une ingérence dans le processus judiciaire et dans le processus d'application du droit.

En plus, il apparaît clairement que cette initiative n'est pas conforme au droit suisse actuel. On nous dit: oui alors comme l'initiative est mal faite alors il ne faut pas se prononcer là-dessus. Mais je m'excuse, on est un Parlement et nous définissons les droits d'application du droit fédéral et nous sommes tenus nous-mêmes d'appliquer et de respecter le droit supérieur fédéral.

Le doyen du tribunal des mesures de contraintes et du tribunal d'application des peines et mesures a démontré que cette initiative est justement contraire au droit, qu'elle ne sera jamais appliquée et qu'il n'est pas possible d'y donner suite dans la situation actuelle.

La position du Conseil d'Etat va dans le même sens et le Département fédéral de justice et police va dans le même sens.

Donc, on voit bien qu'on va dans le mur avec cette initiative.

Le rapport de la commission est aussi clair, je cite: «Les membres de la commission reconnaissent que l'initiative telle que proposée pose un problème de conformité avec le droit supérieur et qu'elle est inapplicable en l'état.» Chers collègues, nous votons sur un texte et, ce texte, il est écrit. Nous ne votons pas sur une idée qui pourrait paraître dans le texte.

Cette initiative se doit donc d'être simplement refusée.

Je ne peux pas soutenir la pirouette collective de la commission qui se refuse à rejeter l'opportunité d'une initiative contraire au droit afin de reconnaître une part de pertinence du problème soulevé. Soyons clairs, refusons une initiative parlementaire irrecevable au regard du droit, donc inopportune. Libre aux initiants de revenir avec une nouvelle proposition qui serait conforme à notre Etat de droit.

Et, enfin, comme il est prouvé, il est clair que cette problématique est au niveau fédéral. Plutôt que d'encombrer notre commission thématique cantonale de devoir trouver des solutions, qu'elle ne trouvera pas parce que lié au droit fédéral, laissons notre députation à Berne, dont un des initiants, M. Nantermod va siéger, pour faire ce travail à Berne afin que, nous, nous puissions une fois qu'il aura réussi à faire changer le droit, afin que notre commission puisse travailler en fonction et en conformité avec le droit fédéral.

Pour cela, je vous invite à refuser cette opportunité à cette initiative.

Frabetti Bernhard, Grossrat, SVPO

Der Kommissionsbericht handelt in weiten Teilen von der Unvereinbarkeit der parlamentarischen Initiative mit dem Bundesrecht. Wir sollten uns hier jedoch nicht ausschliesslich mit der juristischen Frage befassen sondern vor allem mit der Grundsatzfrage der Initiative.

Wir unterstützen die Meinung der Kommission, dass eine Ablehnung dieser Initiative das Problem verleugnen und herunter spielen würde. Die aufgeworfenen Fragen sind gerechtfertigt und die Diskussion über mögliche Kostensenkungen bei den stationären therapeutischen Massnahmen muss geführt werden. Bei Kosten von teilweise über 1'000 Franken pro Tag und teilweise fraglichen Erfolgsaussichten ist diese Diskussion zwingend. Die Kommission für öffentliche Sicherheit soll die Möglichkeit erhalten, die Initiative zusammen mit dem Departement zu überarbeiten.

In diesem Sinne anerkennt die SVPO die Zweckmässigkeit dieser Initiative.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

Kamerzin Sidney, député, PDCC

Donc, l'idée de cette initiative, au vu des chiffres qui ont été présentés par la députée Stéphanie Favre, l'objectif de cette initiative est louable.

Toutefois, cette initiative pose différents problèmes quant à son application. En l'état actuel du droit, une MTI (mesure thérapeutique institutionnelle) ne peut être levée que s'il n'existe pas en Suisse d'établissements appropriés. Or, on sait qu'en Suisse, il y a suffisamment d'établissements appropriés pour accueillir les personnes qui font l'objet d'une telle mesure.

Le deuxième problème - il a été relevé à de multiples reprises -, c'est la notion d'établissement approprié, et là je ne partage pas l'avis juridique de la députée Stéphanie Favre, initiante. La notion ressort de la jurisprudence et il est clair que le droit fédéral a fixé clairement cette notion dans des arrêts du Tribunal fédéral et il n'appartient pas en Valais d'étendre cette notion ou de fixer des critères plus contraignants ou plus étendus par rapport à cette notion d'établissement approprié.

Le texte de l'initiative prévoit également que les MTI peuvent être levées si leur exécution coûte trop cher. Mais c'est clair qu'aucun juge d'application des peines ne va lever la mesure pour des délinquants dangereux. Or, les coûts les plus élevés pour ces MTI concernent justement les délinquants dangereux.

Néanmoins, Mesdames et Messieurs, notre groupe, vu l'objectif et l'explosion des coûts liés à ces MTI, et avec les deux réserves suivantes, à savoir une mise en conformité au droit fédéral, d'une part, et la garantie de la sécurité, d'autre part, et là je ne rejoins pas non plus le député Jean-Henri Dumont dans le sens qu'il y a un texte qui sera proposé, qui va être proposé en commission et qui sera proposé au plenum et on peut préparer un texte qui sera conforme aux exigences du droit fédéral.

Pour cette raison et sous ces réserves, notre groupe propose d'accepter cette initiative au stade de l'opportunité.

Merci de votre attention.

La discussion est close.

Roh Sébastien, député, PDCC, président de la commission de la sécurité publique (SP)

En acceptant l'opportunité de cette initiative, la commission sécurité publique est consciente d'accepter de travailler sur une modification de la loi d'application du code pénal qui pose un problème de conformité avec le droit supérieur et qui serait inapplicable en l'état.

Je crois qu'il est utile de rappeler que la commission ne souhaite en aucun cas interférer dans la séparation des pouvoirs mais plutôt relayer notre souci face à l'explosion des coûts dans ce domaine. Les initiants soulèvent ici un problème réel qui a déjà fait débat dans ce plenum et, au vu des réactions, nécessite que l'on s'y attarde.

L'évolution des coûts induits par le nombre de cas et de mesures nous préoccupe, surtout que la criminalité ne suit pas la même courbe dans ce canton. Cette problématique a déjà été dénoncée dans nos travées et, de plus, pour ces prochaines années, ces montants ne sont pas revus à la baisse.

Le côté émotionnel ne nous permet également pas de classer ce dossier à ce stade. Si nous devons déplorer l'amalgame que les initiants ont fait face à un cas relevant de la justice des mineurs dont le but est l'éducation, il faut rappeler ici que l'on traite de la justice des adultes et de son côté punitif. Si la confusion est regrettable, la problématique n'en demeure pas moins, même si la manière n'est pas identique.

On touche également à la limite entre le droit et le milieu médical et, à ce niveau, la problématique n'en est pas moins sensible.

Lors de son passage devant la commission, le juge d'application des peines nous a clairement signifié que le texte de l'initiative ne sera pas appliqué car il est contraire au droit fédéral. A ce stade, l'augmentation des coûts ne modifie pas leur appréciation, leur but étant de garantir la sécurité publique dans le respect du droit.

Les divers avis d'experts que nous avons eus sur cette problématique confirment que cette modification est inapplicable. Mais, à ce stade, nous ne pouvons que dénoncer le problème, l'inscription de cette modification dans notre législation ne pouvant déboucher que sur l'invalidation de la démarche, un recours ou une non-application de la disposition. Est-ce la seule solution pour donner un écho à la démarche, pour remonter jusqu'au législateur fédéral? Peut-être. La commission n'en est pas convaincue et, si elle s'est prononcée à l'unanimité, c'est afin de poursuivre la réflexion, pour faire entendre notre souci sur cette problématique.

Nous vous recommandons donc de nous suivre et d'accepter l'initiative à ce stade afin de ne pas minimiser le problème et les questions soulevées par ce débat.

Merci de votre attention.

Freysinger Oskar, conseiller d'Etat, chef du Département de la formation et de la sécurité (DFS)

Je partage totalement l'analyse de la députée Stéphanie Favre sur le problème. Tout a été dit et bien dit. C'est juste, c'est une grosse épine qu'on a dans le pied. Evidemment, arriver avec un crédit supplémentaire dans le budget précédent de 2,6 millions, l'intégrer dans le budget suivant en se disant: bon, ça a augmenté, je les mets dedans, et de nouveau avoir un crédit de 2,8 millions, ça montre quand même l'étendue du problème. Je suis désolé, c'est clair, et nous le subissons, ça veut dire que mon département subit des décisions du système juridique, c'est clair. Et on ne peut pas faire autrement, on est obligé de se conformer à la loi.

Sur l'analyse juridique, le député Jean-Henri Dumont a parfaitement raison et le député Sidney Kamerzin aussi, l'analyse est juste; juridiquement, vous avez raison. Donc, on est dans un problème qu'on a tous reconnu et, ensuite, on a la réponse qui pose problème parce que, juridiquement, nous sommes coincés.

Je vous rappelle aussi que, pour le moment, j'ai 5 de ces détenus en attente d'une mesure parce que les places manquent au niveau suisse, donc qui restent à la prison des Iles en attendant de trouver une place.

Rappeler aussi, peut-être pour vous donner les mesures, si vous prenez Curabilis, on nous annonce des prix à la journée de 1'500 francs, Léchaires, on nous annonce 2'000 francs, voire plus - ça a fait de gros cris dans le concordat à la dernière réunion; donc, là, on va quand même devoir se battre là contre parce que, en plus, les procédures diffèrent d'un canton à l'autre. Vous savez Genève a une autre conception, la médicalisation des détenus est beaucoup plus avancée que chez nous. Donc, nous, on a quand même encore..., on sait proportion garder à ce niveau-là, et là-bas c'est beaucoup plus étendu.

Donc, face à cette problématique, que faire? Parce que le système est dans l'angoisse, il faut bien voir une chose, personne n'a la moindre raison de diminuer les mesures prononcées parce que depuis les cas d'Adeline, de Marie et il y a encore une troisième jeune femme qui a été tuée mais je ne me souviens plus le nom, mais enfin, depuis ces cas-là, on s'aperçoit que, tout à coup, les médias se transforment en inspecteur Snif et ils remontent toute la filière pour voir toutes les décisions et mesures qui ont été prises avant, et les gens ne veulent pas porter la responsabilité d'un quelconque risque que représentent quand même ces criminels. Vous les lâchez, et à un certain moment, ils vont repartir en liberté, vous les lâchez sans mesures et ils tuent quelqu'un ou ils violent quelqu'un. Alors là, ceux qui ont pris les mauvaises décisions avant, ils ne veulent pas courir de risque parce que c'est eux qui vont porter le chapeau, c'est clair. Donc, le système, lui, il se protège et puis, plus il se protège, plus ça coûte cher, évidemment, c'est le côté pernicieux. Pour des gens comme Peiry, le sadique de Romont, là, on n'a plus de mesures parce qu'on s'est aperçu que ça ne servait à rien. Alors, lui, il est dans un coût de journée de prison qui est dans la norme de 450-500 francs, quelque chose comme ça, puisqu'il n'y a plus de mesures. Ce qui coûte cher, c'est évidemment les mesures; ce n'est pas la journée de détention.

Quels sont les moyens?

Pour le canton, nous analysons, et on en a parlé en commission, essayer de voir si on ne peut pas avec le CAD de Saxon trouver un partenariat public-privé qui nous permettrait d'ouvrir un certain nombre pour les 59-3, c'est donc ceux qui sont sous mesures et enfermés, en détention fermée, les 59-2, ce sont ceux qui sont en détention ouverte, c'est un régime d'ouverture, et les autres sont enfermés. Pour les 59-3, les mettre à Saxon et regarder quel est le prix qu'ils peuvent nous offrir parce que c'est vrai que s'ils sont à un prix de 800-900 francs, c'est toujours ça de gagné par rapport au fait de les envoyer dans d'autres cantons, on est d'accord, on gagnerait déjà 500-600 francs, c'est toujours ça de pris. Et ça, c'est la seule voie pour le moment, cantonale, disponible, éventuellement à mes services pour agir.

Par contre, au niveau fédéral, moi, je pense que la voie la plus prometteuse, et là je lance un appel aux 4 ici dedans qui ont été élus au Conseil national, me semble-t-il, si je sais bien compter, à ces gens, s'ils pouvaient intervenir sur la durée de la mesure, de dire: si la mesure, après un certain laps de temps, ne montre pas d'effets, on arrête l'exercice. Ça, c'est, à mon avis, le plus prometteur. On ne remettrait pas en question la mesure en tant que telle parce que, ma foi, là, il y a des experts, il y a la justice, etc., on ne peut pas aller contre, mais au moins la durée parce qu'il ne sert à rien de faire durer telle mesure 10 ans; excusez-moi mais si après une année ou 2 ans..., allons jusqu'à 3 ans, elle n'a pas montré d'effets, arrêtons les frais. Voilà, ça c'est la seule voie prometteuse que je vois au niveau fédéral mais c'est le niveau fédéral.

Alors, maintenant, la commission, nonobstant tout cela, a accepté l'initiative au motif que les coûts d'exécution des mesures posent problème. A charge pour la commission de retravailler ce texte, pour le transformer dans une autre intervention parlementaire avec le concours du département - là, je cite la décision. Donc, la commission fait preuve d'une belle créativité dont le Conseil d'Etat ne peut que se réjouir et nous allons donc collaborer pour

trouver la possibilité de formuler un texte qui fasse avancer les choses, appelons cela comme ça, sans pouvoir directement l'influencer.

Je vous remercie de votre attention.

Le président

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous allons voter.

Par 94 voix contre 24, les membres de la Haute Assemblée acceptent l'opportunité de l'initiative parlementaire 7.0034.

Vote nominal

Namensabstimmung

18. Naturalisations

Einbürgerungen

Liste des demandes de naturalisation

Liste der Einbürgerungsgesuche

Nigro Pascal, député, PDCB, président de la sous-commission des naturalisations

La sous-commission naturalisations de la commission de justice a siégé durant 20 jours pour auditionner l'ensemble des personnes qui lui ont été soumises pour cette session.

La grande majorité des requérants ont répondu en tous points aux critères exigés pour cette procédure de naturalisation, et j'en profite pour remercier les commissions communales qui font un excellent travail en amont.

Cependant, ce deuxième filtre que représente notre sous-commission a dû sanctionner, sous forme d'une suspension de procédure, quelques demandes: 4 l'ont été pour des raisons de connaissances très faibles de maîtrise d'une langue nationale, 4 autres présentaient une méconnaissance évidente des notions de base en civisme, une dernière a été suspendue en raison de difficultés d'intégration.

En outre, entre la fin des auditions et cette session, quelques événements sont survenus: le premier est réjouissant puisqu'il s'agit d'une naissance alors que 2 autres dossiers ont été suspendus et un autre a été jugé irrecevable.

En résumé, j'ai l'honneur de soumettre au vote de ce Parlement les 841 candidats à la naturalisation ordinaire en tant que futurs citoyens suisses et les 53 candidats confédérés désirant devenir citoyens valaisans.

Je ne saurais conclure ce message sans féliciter toutes ces personnes pour leurs démarches et la qualité des entretiens.

Enfin, je remercie chaleureusement les membres de la sous-commission pour leur précieuse collaboration ainsi que le chef du Service de la population et des migrations et sa collaboratrice, M^{me} Claudine Terrettaz pour leur soutien logistique et leur disponibilité.

Merci pour votre attention.

Le président

Merci Monsieur le président de la sous-commission.

Je n'ai pas d'autres demandes de parole.

Nous passons au vote.

Par 99 voix et 8 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent les demandes de naturalisation (894 personnes).

Vote nominal

Namensabstimmung

Le président

Je souhaite la bienvenue à tous ces nouveaux Valaisans!
En ce qui vous concerne, je vous souhaite un bon appétit.
Nous reprenons nos travaux à 13 h 45.

La séance est levée à 11 h 35.

Séance de relevée du jeudi 12 novembre 2015

Présidence: Nicolas Voide, député, PDCB.

Ouverture de la séance: 13 h 45.

Ordre du jour

1. Rapport de la Commission interparlementaire 'détention pénale' aux parlements des cantons de Fribourg, de Vaud, du Valais, de Neuchâtel, de Genève, du Jura et du Tessin pour l'année 2014
Bericht der interparlamentarischen Kommission 'strafrechtlicher Freiheitsentzug' an die Parlamente der Kantone Freiburg, Waadt, Wallis, Neuenburg, Genf, Jura und Tessin für das Jahr 2014
2. Rapport de la commission de justice sur les statistiques des tribunaux de district 2011-2014
Bericht der Justizkommission über die Statistiken der Bezirksgerichte 2011-2014
3. **Lecture**
Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la mise en application de la «Stratégie informatique 2015-2024 de l'Etat du Valais»
Lesung
Beschluss betreffend die Gewährung eines Verpflichtungskredits für die Umsetzung der «Informatikstrategie 2015-2024 des Staates Wallis»
4. Lecture
Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement portant sur le financement des activités de la société de promotion du Valais (Valais/Wallis Promotion) pour la période 2017-2020
Lesung
Beschluss über die Gewährung eines Verpflichtungskredites für die Aktivitäten der Walliser Gesellschaft zur Standortpromotion (Valais/Wallis Promotion) für die Periode 2017-2020
Traitements: Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)
Behandlungen: Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER)
5. Postulat Yves Fournier, PLR, Nicolas Voide, PDCB, Willy Giroud, PLR, et Xavier Moret, PLR: Aire d'accueil des gens du voyage en Valais: il y a urgence! (11.11.2014) **4.0118**
Postulat Yves Fournier, PLR, Nicolas Voide, PDCB, Willy Giroud, PLR, und Xavier Moret, PLR: Standplätze für Fahrende im Wallis: höchste Zeit zu handeln! (11.11.2014) **4.0118**
6. Postulat Dominic Eggel, CVPO, Aron Pfammatter, CVPO, et Willy Giroud, PLR: Coordination et gestion des mesures de compensation et de leur besoin en surface (12.11.2014) **4.0119**
Postulat Dominic Eggel, CVPO, Aron Pfammatter, CVPO, und Willy Giroud, PLR: Koordination und Bewirtschaftung der Kompensations-Massnahmen und deren Landbedarf im Kanton Wallis (12.11.2014) **4.0119**
7. Postulat PDCC et PDCB, par Emmanuel Chassot (suppl.), Florentin Carron (suppl.), Sébastien Roh et Pascal Luisier: Ne pas se laisser devancer par Suzukii (14.11.2014) **4.0123**
Postulat PDCC und PDCB, durch Emmanuel Chassot (Suppl.), Florentin Carron (Suppl.), Sébastien Roh und Pascal Luisier: Bekämpfung der Kirschessigfliege (14.11.2014) **4.0123**

8. Postulat Philipp Matthias Bregy, CVPO, Urs Kuonen, CVPO, Willy Giroud, PLR et Nicolas Melly (suppl.), PDCC: Un label de qualité pour le vin valaisan! (14.11.2014) **4.0124**
 Postulat Philipp Matthias Bregy, CVPO, Urs Kuonen, CVPO, Willy Giroud, PLR et Nicolas Melly (Suppl.), PDCC: Visuelles Qualitätssiegel für den Walliser Wein! (14.11.2014) **4.0124**
9. Postulat Aron Pfammatter, CVPO, et Michael Graber, SVPO: Moins de bureaucratie dans les actes relatifs à des biens immobiliers (17.12.2014) **4.0126**
 Postulat Aron Pfammatter, CVPO, und Michael Graber, SVPO: Bürokratieabbau bei Grundstückverträgen (17.12.2014) **4.0126**
10. Postulat Jean-Claude Vocat, PLR, Stefan Zurbriggen, CVPO, et Serge Métrailler, PDCC: Pour une NPR vraiment efficace (19.12.2014) **4.0129**
 Postulat Jean-Claude Vocat, PLR, Stefan Zurbriggen, CVPO, und Serge Métrailler, PDCC: für eine wirklich effiziente NRP (19.12.2014) **4.0129**
11. Postulat PLR et PDCC, par Emmanuel Chassot (suppl.), Xavier Moret et Sébastien Roh: Promotion des fruits, légumes et jus de fruits du Valais (19.12.2014) **4.0130**
 Postulat PLR und PDCC, durch Emmanuel Chassot (Suppl.), Xavier Moret und Sébastien Roh: Absatzförderung für Walliser Obst, Gemüse und Obstsäfte (19.12.2014) **4.0130**

Le président

Monsieur le conseiller d'Etat, Mesdames et Messieurs les députés..., c'est toujours un tout petit peu plus difficile l'après-midi, mais on va y arriver.

Nous reprenons donc nos débats avec le point 1 de l'ordre du jour de cette séance de relevée du 12 novembre 2015.

1. Rapport de la Commission interparlementaire détention pénale aux parlements des cantons de Fribourg, de Vaud, du Valais, de Neuchâtel, de Genève, du Jura et du Tessin pour l'année 2014
 Bericht der interparlamentarischen Kommission strafrechtlicher Freiheitsentzug an die Parlamente der Kantone Freiburg, Waadt, Wallis, Neuenburg, Genf, Jura und Tessin für das Jahr 2014
 Rapport
Bericht

Discussion générale:

Dubosson Pascal, député, PDCB

Le groupe PDCB a pris connaissance du rapport de deux pages de la commission interparlementaire détention pénale.

La commission s'est basée sur le rapport de la Conférence latine des chefs des Départements de justice et police. Il en est ressorti trois points qui sont bien expliqués et résumés.

Nous remercions la commission pour son travail.

Concernant l'échange d'informations entre acteurs de l'exécution des sanctions, le groupe PDCB rejoint la commission. Il est très important que le dossier suive la personne détenue et soit actuel et complet.

Nous demandons au chef du département et à la Conférence latine des chefs des Départements de justice et police de prendre en compte les recommandations de la commission et d'améliorer la situation. Merci de votre attention.

Luyet Anne, députée (suppl.), UDC

Le groupe UDC suivra avec attention les travaux de mise en œuvre d'un système international de surveillance électronique au moyen de bracelets GSM. La commission interparlementaire demande une séparation claire entre les dossiers pénaux et les données relatives à la localisation des personnes condamnées.

Le groupe UDC partage cette inquiétude et étudiera, le moment venu, les termes de l'accord intercantonal et les réductions de coûts de détention annoncées.

Ce rapport traite également des échanges d'informations sur les détenus et le suivi du dossier personnel contenant les diverses décisions, rapports et sanctions prononcées. Les cantons doivent se donner les moyens de garantir la mise à jour des informations contenues dans ces dossiers.

Concernant l'opportunité du passage à une commission unique chargée d'évaluer la dangerosité des personnes détenues, les cantons latins y ont renoncé pour conserver le système actuel donnant entière satisfaction. Le groupe UDC est, toutefois, ouvert à étudier toutes autres possibilités. Une commission unique permettrait peut-être d'harmoniser les critères de jugement et même de réduire les coûts.

Le groupe UDC accepte ce rapport.

Imboden Mischa, Grossrat (Suppl.), CVPO

Die CVPO hat den Bericht der interparlamentarischen Kommission «strafrechtlicher Freiheitsentzug» für das Jahr 2014 mit Interesse zur Kenntnis genommen. Gerne nehmen wir Stellung zu einigen Punkten.

Elektronische Überwachung

Die Schaffung eines nationalen Systems der elektronischen Überwachung erachten wir grundsätzlich als eine interessante Alternative im modernen Strafvollzug. Insbesondere die Kosteneinsparung gegenüber einem Hafttag in einer normalen Haftanstalt schätzen wir als sehr vorteilhaft ein. Allerdings muss man sich schon genau überlegen, in welchen Fällen diese Form des Strafvollzugs überhaupt sinnvoll ist. Man sollte nicht vergessen, dass es sich bei einer Haftstrafe definitionsgemäss um eine Bestrafung handeln sollte. Die abschreckende Wirkung geht natürlich verloren, wenn die Strafe nicht mehr viel mehr ist als ein einfacher Hausarrest. Ich erinnere Sie gerne an unseren gemeinsamen Freund Carlos von heute Morgen.

Informationsaustausch im Strafvollzug

Beim standardisierten Wanderdossier pro Insasse handelt es sich unseres Erachtens um ein gutes und effizientes Instrument. Natürlich funktioniert diese Form der Zusammenarbeit zwischen den einzelnen Anstalten nur dann, wenn sich alle Beteiligten an die vorgegebenen Standards halten.

Beurteilung der Gefährlichkeit der Gefangenen

Gemeinsam mit der IPK würden wir es als äusserst sinnvoll erachten, wenn die Abläufe zur Beurteilung der Gefährlichkeit von inhaftierten Personen schweizweit gleich ablaufen und auch überall dieselben Beurteilungsinstrumente angewendet würden.

Abschliessend möchten wir uns bei der interparlamentarischen Kommission für ihre Arbeit und den vorgelegten Bericht für das Jahr 2014 bedanken.

Merci.

La discussion est close.

Sauthier-Luyet Anne-Marie, députée, PLR, présidente de la délégation valaisanne

Ce rapport de la CIP met en évidence trois éléments importants qui ont été judicieusement soulevés par mes préopinants: le bracelet électronique, le dossier itinérant et l'évaluation de la dangerosité.

Je me permets d'apporter quelques précisions sur ces éléments.

Le bracelet électronique, tout d'abord, dont la mise en œuvre au niveau national interviendra entre 2017 et 2018. Il est question d'acquérir environ 600 bracelets pour la Suisse entière. Un groupe de travail œuvre actuellement à l'élaboration d'un projet de convention intercantonale. L'utilisation de cet outil sera facturée selon un tarif de base, sorte de location, et un tarif par minute d'intervention qui constitue en fait le coût des conversations. Le bracelet fournira l'information sur la position de son porteur. Les écrans de contrôle resteront noirs tant que les règles de comportement seront suivies. En cas d'infraction aux règles de conduite, une alarme sera déclenchée à la centrale gérée par une entreprise privée qui, après avoir levé le doute, avertira la police. Il faut savoir que les instruments actuels travaillent avec une technologie assez peu fiable et au positionnement fort imprécis sur la base du réseau GSM. Cependant, la technologie évolue rapidement et on devrait atteindre davantage de précision dans les deux ans, ce qui est souhaité par la commission. La CIP a insisté pour que l'on prête une attention particulière aux enjeux de la protection des données pour que les employés de la centrale soient dûment formés.

Deuxième point: le dossier itinérant, qui suit la personne détenue d'un établissement à l'autre. Des informations cruciales ne sont pas toujours transmises à l'établissement d'exécution de la peine. Ce fut le cas notamment pour un détenu souffrant d'une grave schizophrénie, qui a été transféré d'un canton à l'autre sans que le nouveau canton soit informé de sa situation. Pour assurer l'échange d'informations entre les acteurs de l'exécution des sanctions, les cantons latins ont mis en pratique le principe du dossier itinérant qui comprend 8 sous-chapitres que vous avez pu voir dans le rapport, dont les fameuses analyses psychiatriques. La difficulté réside dans l'attitude du monde médical qui fait preuve d'une certaine étanchéité face à la transmission des données. Il s'agit d'un vrai problème de communication.

Troisième point: l'évaluation de la dangerosité qui est différente entre la Suisse latine et la Suisse alémanique. En Suisse latine, chaque canton désigne une commission ad hoc; en Suisse alémanique, l'évaluation est de la compétence des services chargés de l'application des sanctions. La proposition faite à la CIP d'une commission unique a momentanément été écartée. Les avis divergent quant à l'opportunité d'une concentration des responsabilités auprès d'une commission unique. Il est clair que, pour notre canton, on perdrait en proximité étant donné que notre commission fonctionne à satisfaction. Les délégués du Valais à la CIP ont d'ailleurs considéré que, en l'état, la commission cantonale de dangerosité répondait à satisfaction aux besoins.

Je remercie mes collègues qui participent à ces débats réguliers aussi bien de la CIP et vous assure de notre parfaite attention aux problèmes du Valais.

Je vous remercie pour votre vigilante attention.

Freysinger Oskar, conseiller d'Etat, chef du Département de la formation et de la sécurité (DFS)

Juste quelques petites remarques.

Par rapport à ce fameux bracelet électronique, on a décidé à la dernière réunion de la Conférence des directeurs de justice et police de mettre cela un peu en veilleuse et de ne nous baser plus que sur le projet zurichois qui est considéré comme projet pilote parce qu'il y a de gros problèmes électroniques et autres. Donc, c'est pas du tout mûr. Alors, on laisse les Zurichois faire ce projet pilote. On fera l'évaluation et puis, ensuite, partant de ce projet, on essaiera d'élargir cela à tout le pays. Mais, là, pour le moment, on a plutôt fait un pas de recul, parce que ça a peut-être évolué depuis, ça c'était à la dernière réunion, elle était assez récente. C'est une chose.

Ensuite, le problème du suivi du dossier médical, ce n'est pas seulement un problème de transmission, c'est un problème juridique dans le canton en question. Vous, le Parlement, ici, avez décidé qu'on pouvait de médecin à médecin transmettre les

informations, le thérapeute transmet les informations au médecin de la commission de dangerosité - et avec cela, on a réussi à éviter un référendum - et l'information passe. Mais des cantons comme Genève ont beaucoup plus de problèmes et dans le canton de Vaud aussi, donc les autres cantons ont plus de difficultés à changer leur législation et donc la transmission d'informations risquerait d'être contraire à leur législation cantonale. Il y a cet élément-là qui rend encore la chose plus compliquée que la simple transmission d'informations. Juste pour vous dire quel est le problème. Mais, pour nous, cela pose un problème parce que, à Pramont, on a des cas extrêmement lourds qui nous arrivent et parfois on n'est pas informé..., bon, alors, on va faire notre analyse, nous, on essaie de compenser. On a maintenant trouvé un système, on leur dit: écoutez, c'est simple, vous ne nous donnez pas le dossier, on ne le prend pas. Et vu qu'ils sont tellement ennuyés avec, ils sont obligés de nous donner le dossier. Mais, là, c'était clair, on a mis les pieds au mur, on leur a dit: soit vous nous donnez le dossier avec, soit on ne prend pas le patient (point). Le patient..., le détenu, mais le détenu-patient, enfin c'est toujours difficile..., vous voyez. Mais là, on est assez dur parce que le risque est trop, trop grand, sinon on ne sait pas ce qui pourrait arriver dans certains cas.

La dernière des choses, c'est l'histoire de créer une commission, une sorte de commission de dangerosité plutôt de Suisse romande parce que nationale, ce n'est presque pas possible. Mais, ça nous semble quand même la création d'une usine à gaz. On a une commission de dangerosité qui, à moindres frais, fonctionne extrêmement bien et, en plus, a la connaissance du terrain, comme l'a dit la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet. Franchement, l'instrument fonctionne, il est pragmatique; inutile d'aller maintenant déléguer cela dans des sphères et, en plus, alors on serait dans une commission avec des cantons qui ont une pratique..., franchement, moi, j'aurais des craintes. Donc, autant gérer ça de notre côté, on sait quels sont les dangers, on est proche du terrain et ça se passe relativement bien, ça se passe même très très bien.

Voilà un peu ce que j'avais à commenter encore en plus de ce qui a déjà été dit.

Merci.

Le président

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous pouvons passer au point 2 de l'ordre du jour.

2. Rapport de la commission de justice sur les statistiques des tribunaux de district 2011-2014

Bericht der Justizkommission über die Statistiken der Bezirksgerichte 2011-2014

Rapport

Bericht

Discussion générale:

Imesch-Studer Irmina, Grossrätin, CSPO

Die CSPO hat den vorliegenden Bericht zur Kenntnis genommen und möchte dazu wie folgt Stellung nehmen.

Die im Bericht enthaltenen Berechnungen stützen sich auf 2 Parameter: Die Anzahl Juristen und die Daten, welche von den Bezirksrichtern selbst erfasst und vom Kantonsgericht zugegebenermassen nur stichprobenweise kontrolliert wurden.

Wir halten die von der Justizkommission durchgeführten Berechnungen zum Teil als nicht korrekt und erlauben uns dazu einige Bemerkungen.

Zum Parameter 1 - Anzahl Juristen

Im Bericht wird von 42 Vollzeitstellen ausgegangen. Davon sollen sich ca. 10,5 Juristen im Oberwallis befinden. Beachtet man die detaillierten Stellenprozente gemäss Rapport des Kantonsgerichts an den Grossen Rat von 2014 (Seite 56), fällt auf, dass an den Bezirksgerichten am 1. März 2015 nicht 42 sondern sogar 46 Vollzeit-Juristenstellen aufgelistet sind. Der Rapport bestätigt 10,5 Juristen im Oberwallis, was im vorliegenden Bericht auch so dargelegt wird. Hier ist allerdings zu berücksichtigen, dass Herr Gerichtsschreiber Martin Anderegg seit Jahren nur zu 90% für die Bezirksgerichte arbeitet.

Laut der Aufstellung im Justiz-Rapport 2014 arbeiten 35,6 Juristen fürs Unterwallis und nicht nur 31,5 wie im Bericht dargelegt wird. Hier stellen wir uns die Frage: Wo bleiben diese 4 Vollzeit-Juristenstellen im vorliegenden Bericht und in den Berechnungen?

Sowohl im Rapport 2014 wie auch im Bericht werden die beiden erfahrenen Juristen Veillet/Praplan nicht mit einberechnet, obwohl diese seit Jahren in Teilzeit für die Unterwalliser Bezirksgerichte tätig sind beziehungsweise waren. Die Justizkommission wurde bei der Besprechung des letzten Berichts zur Statistik darauf aufmerksam gemacht, ohne dass dies im neuen Bericht berücksichtigt wurde. Die CSPO stellt sich hier die Frage: Warum ist dies so?

Es ist allgemein bekannt, dass an den Gerichten nicht nur die Praktikanten, sondern auch Ad-hoc-Gerichtsschreiber beschäftigt werden. Auch hier stellen wir uns die Frage: Müssten diese bei einer entsprechenden Prüfung nicht auch mitberücksichtigt werden?

Es ist doch so, wenn einer von den zwei Parametern - die Stellenprozente bei den Juristen - falsch sein sollte, dann kann die gesamte Berechnung nicht mehr stimmen.

Im Bericht (auf Seite 5) wird von einer ausgewogenen Aufteilung der juristischen Einheiten gesprochen. Beachtet man die detaillierten Ausführungen im Rapport des Kantonsgerichts aus dem Jahr 2014, trifft dies längst nicht mehr zu. In den vergangenen Jahren sind vom Kantonsgericht Wallis fast ausschliesslich Juristenstellen im Mittel- und Unterwallis neu geschaffen worden. Das Oberwallis ist in Bezug auf die Bevölkerungszahl bereits jetzt deutlich untervertreten, wenn man die oben erwähnten Vollzeit-Juristenstellen mitberücksichtigt. Das hat nichts mit einer ausgewogenen Aufteilung der Stellenprozente zu tun, sondern stellt eine Schlechterstellung des deutschsprachigen Kantonsteils dar.

Zum Parameter 2 - Anzahl erledigter Fälle

Im Bericht wurden für den Parameter 2 nicht die Eingänge sondern die Anzahl erledigter Fälle berücksichtigt. Je mehr Juristen an einem Gericht arbeiten, umso mehr Fälle werden diese erledigen. Ist es nicht ein Zirkelschluss, mehr Juristen dort zu fordern, wo die Anzahl Erledigungen hoch ist?

Die Weisungen von 2004 wurden zu einem Zeitpunkt erlassen, da noch die Walliser Zivilprozessordnung anwendbar gewesen ist. Dieses Verfahrensrecht sah zahlreiche Prozesse vor (Zwischenverfahren, Versäumnisverfahren, beschleunigtes Verfahren etc.), welche Einfluss auf die Statistik nahmen, aber in der neuen Schweizer Zivilprozessordnung nicht mehr existieren.

Im Bericht steht geschrieben, die Weisungen seien am 21. Dezember 2010 geändert worden und müssten nun einer neuen Revision unterzogen werden. Hier stellen wir uns die Frage: Wurden die Änderungen von 2010 geprüft und hinterfragt beziehungsweise warum müssen diese Weisungen jetzt schon wieder revidiert werden? Und welchen Wert würde die Justizkommission in ihrem Bericht einräumen, falls die darin zitierten Weisungen zur Dossiereröffnung zwar exakt sind, aber überhaupt nicht auf die neu eingeführte Zivilprozessordnung angepasst worden wären?

Gehört es nicht zur Führung, die Einhaltung von Weisungen genau zu überprüfen? Dies gilt doch gerade, wenn Daten selbst deklariert werden, welche der Zuteilung von juristischen Einheiten dienen. Jeder hat ein Interesse, möglichst viele Dossiers zu eröffnen und die Gefahr einer uneinheitlichen Vorgehensweise ist hoch. Sie wird noch dadurch

erhöht, dass das Kantonsgericht laut dem vorliegenden Bericht öffentlich verkündet, es fände keine fundierte Prüfung der Dossiereröffnungen statt sondern nur stichprobenweise Kontrollen. Auch hier stellen wir uns die Frage: Warum ist es nicht möglich, die Einhaltung der Weisungen genauer zu kontrollieren?

Mit dem vorliegenden Bericht wird der Öffentlichkeit die Justiz einer ganzen Region als weniger effizient dargestellt als alle anderen Gerichte. Wäre es da nicht angemessen gewesen, zunächst den Betroffenen das rechtliche Gehör zu gewähren, bevor der Bericht an die Öffentlichkeit gelangt?

Die CSPO fordert die Justizkommission auf, die von uns aufgeworfenen Fragen und Feststellungen aufzunehmen und die nötigen Überprüfungen beziehungsweise Massnahmen zu treffen.

Danke für die Aufmerksamkeit.

Aymon-Constantin Charlotte, députée (suppl.), PDCC

C'est avec un vif intérêt que le groupe PDCC a pris connaissance du rapport sur les statistiques des tribunaux de district 2011-2014.

Dans le cadre de sa mission de haute surveillance, la commission de justice s'est intéressée de près à la surcharge de travail des différents tribunaux et nous l'en remercions.

Cet état de fait avait été mis en évidence depuis quelques années déjà par le Tribunal cantonal lors de son rapport annuel. La commission de justice a donc procédé avec grande attention à l'analyse des statistiques des tribunaux du canton et a examiné si cette charge de travail était équilibrée entre les différents districts.

A la lecture des chiffres énoncés et même s'il est très délicat de tirer des conclusions chiffrées car il faudrait tenir compte non seulement des causes traitées mais également du degré de difficulté des dossiers, ce qui n'est pas le cas dans ce rapport, on peut, cependant, constater que le Bas-Valais et le Valais central sont sous-dotés en unités juristes.

Afin d'éviter une justice déficiente et le mécontentement des justiciables, nous invitons le Tribunal cantonal à prendre les mesures nécessaires pour le renforcement de ces tribunaux.

Merci de votre attention.

Udressy David, député (suppl.), UDC

Nous avons analysé ce rapport et nous pouvons constater que la charge de travail des différents tribunaux a été analysée et que le degré de difficulté de traitement des causes est en règle générale moyen.

Nous constatons aussi que la vérification systématique des dossiers entrés dans le système *tribuna* ne peut pas être appliquée par manque de ressources, mais ces données restent *a priori* correctes.

Des disparités existent entre les principales régions du Valais. Le Valais central et surtout le Bas-Valais sont les plus touchés. La balle est maintenant dans le camp du Tribunal cantonal à qui il incombe de prendre les mesures nécessaires pour garantir et, s'il le faut, restaurer une certaine égalité dans la charge de travail respective des divers tribunaux de district. Merci.

Rosaire Cédric, député (suppl.), PLR

Le rapport sur les statistiques des tribunaux de district rendu par la sous-commission relations avec les tribunaux porte à notre connaissance d'intéressantes informations sur l'évolution des cas à juger et fait ressortir les disparités apparaissant au niveau du nombre de dossiers traités dans les différentes régions de notre canton.

La charge de travail du Tribunal cantonal apparaît importante, surtout dans le bas et le centre du canton. De toute évidence, la mise en place d'un juge itinérant ne suffit pas à combler cette charge de travail inégale dans le canton.

En guise de rappel, les unités juristes sont de 24,45% pour la région constitutionnelle du Haut-Valais, de 43,45% pour celle du Valais central et de 32,6% pour celle du Bas-Valais, le total des effectifs juristes EPT étant de 42,1 pour l'ensemble des tribunaux de district du canton.

Le présent rapport fait clairement ressortir qu'il y a un manque de juristes et ce dès 2011 dans le Centre où il manquerait 1 EPT et dans le Bas 2 EPT, et cela tend à augmenter. La même constatation a été faite en 2012 et 2013. L'augmentation démographique dans le Bas-Valais est une des explications à cette situation.

Fait important et qu'il faut relever: ces chiffres ne tiennent pas compte de la difficulté des causes traitées.

Il est manifeste qu'une question de répartition équitable des unités juristes entre les régions constitutionnelles du canton se pose, même si la dotation globale de la justice par le Grand Conseil reste, de l'avis du Tribunal cantonal et de la commission de justice, insuffisante.

Le groupe PLR invite le Tribunal cantonal à analyser cette problématique et à prendre les mesures nécessaires sur la base de ses prérogatives légales résultant de la LOJ et ce dans des délais raisonnables afin de régulariser cette situation de déséquilibre entre les régions, tout en ayant à l'esprit que le budget actuel de l'Etat permettra difficilement l'engagement de personnel supplémentaire.

Merci de votre attention.

Turin Olivier, député, AdG/LA

La commission de justice, préoccupée par la surcharge des tribunaux de district, a souhaité savoir si la charge de travail est équilibrée entre les différents tribunaux de district du canton et a établi le rapport y relatif qui nous occupe ce jour.

Il est difficile de faire des comparaisons en se basant uniquement sur le nombre de jugements rendus car le temps pour traiter les jugements est chaque fois différent et fluctue selon leur contenu. Selon la commission de justice, cependant, sur la masse des informations retenues, on peut dégager une tendance quant aux différentes charges de travail entre les tribunaux de district dans nos trois régions. On en retient que la charge de travail est plus forte dans le Bas-Valais, Martigny et Saint-Maurice en particulier.

Le Tribunal cantonal, suite à ce rapport, est invité à examiner ce qu'il peut faire pour répartir les forces.

Le groupe AdG/LA prend par ailleurs en compte l'avis de la commission de justice qu'il manque malgré tout des effectifs et que le Grand Conseil devra remédier à cette situation.

Dans ce contexte, l'amendement annoncé dans le cadre du budget par le groupe PDCB d'ajouter une unité pour le Bas-Valais pourrait être soutenu par notre groupe.

Merci de votre attention.

Coppey Véronique, députée, PDCB

Le groupe PDCB a pris connaissance de ce rapport très intéressant, qui confirme ce que nous supposions depuis des mois, voire des années, à savoir une surcharge de travail conséquente dans les tribunaux du Bas-Valais surtout et du Valais central.

Dans ce sens, le groupe PDCB a déposé un amendement au budget 2016 pour pallier cet état de fait en demandant une unité juriste supplémentaire. Celle-ci s'avère indispensable pour assurer la qualité du travail et des décisions des tribunaux de district dans des délais raisonnables.

Cette situation ne peut plus et ne doit plus durer.

Nous attendons également que le Tribunal cantonal organise une meilleure répartition des forces entre les différents tribunaux de district. Merci de votre attention.

Pfammatter Aron, Grossrat, CVPO

Wir machen hier in diesem Saal bekanntlich Politik. Und wenn Politiker zu Statistiken greifen, machen sie eben Politik mit Statistiken. Da man aber keiner Statistik trauen soll, die man nicht selbst gefälscht hat, erlaube ich mir doch einige Fragen und Anmerkungen zu den vorliegenden Zahlen.

1. Die Weisungen über die Erstellung der Statistiken datieren in ihrem Grundsatz aus dem Jahre 2004, beziehen sich also noch auf das alte Walliser Prozessrecht. Da sie damit demnach offensichtlich auf falschen Voraussetzungen beruhen, werden sie gemäss Bericht momentan einer Revision unterzogen. Man hat also offenbar den Handlungsbedarf erkannt. Was aber ist Inhalt dieser Revision? Und sind die vorliegenden Zahlen überhaupt noch aussagekräftig, wenn ja nun eine Revision der entsprechenden Weisungen erfolgt?

2. Weshalb hat man im Bericht über die Zuteilung der juristischen Einheiten veraltete Zahlen aus dem Jahre 2013 genommen? Inzwischen haben wir das Jahr 2015. Die neueren Zahlen liegen längst vor. Das Mittel- und Unterwallis ist inzwischen besser dotiert, als der Bericht suggeriert. Die Dotierung im Oberwallis beträgt gemäss Bericht über die Rechtspflege ca. 22% und nicht mehr 24,45%. Im Übrigen hat man im vorliegenden Bericht die veralteten Zahlen der Dotierungen auf sämtliche Jahre von 2011 bis 2014 angewendet, obwohl sich das Verhältnis der Dotierung in diesen Jahren offensichtlich verändert hat. Ein Schelm, wer politische Absichten hinter den präsentierten Zahlen wittert.

3. Die Z2-Dossiers sind im Oberwallis im Durchschnitt massiv tiefer als die Z1-Dossiers. Im Mittel- und Unterwallis ist das Gegenteil der Fall. Könnte es sein, dass die bestehenden Weisungen nicht überall gleich umgesetzt werden? Aus Sicht der CVPO ist es jedenfalls unabdingbar, dass nun effektive Kontrollen in Bezug auf die Einhaltung der bestehenden Weisungen erfolgen. Die Justizkommission soll abklären, wie diese Kontrollen verbessert werden können. So könnte etwa der Generalsekretär zusammen mit einem Informatiker über das Tribuna-System bereits vom PC aus Online-Kontrollen machen und bei Verdacht näher hinschauen. Oder die Inspektionen durch das Kantonsgericht könnten ausgeweitet werden.

4. Eine Grundsatzfrage und etwas Mathematik. Dazu möchte ich gerne von der JUKO eine Antwort: Beziehen sich die präsentierten Zahlen in Bezug auf die Z1-, Z2- und S1-Dossiers auf eingegangene oder erledigte Dossiers? Vergleiche ich die Zahlen mit den Zahlen aus den Justizberichten, so scheint mir klar zu sein, dass hier die erledigten Dossiers erfasst wurden. Diese Kenngrösse wäre aber vorliegend mehrfach falsch. Die Dossierzahlen sind ja dann dort am höchsten, wo am meisten Dossiers erledigt werden. Und je mehr Dossiers erledigt werden, desto grösser wird die Differenz zwischen erledigten Dossiers und bestehender Dotierung von Richtern. Wer effizienter arbeitet, hätte also mehr erledigte Dossiers und damit eigentlich Anspruch auf eine höhere Dotierung - ein regelrechter Zirkelschluss. Hinzu kommt - wir haben es gehört -, dass im unteren Kantonsteil ehemalige Bezirksrichter oder ehemalige Schreiber des Kantonsgerichts als Aushilfsrichter eingesetzt werden, die aber bei der Anzahl juristischen Einheiten und damit bei der Dotierung nicht berücksichtigt werden. Dies verfälscht das Verhältnis der erledigten Dossiers zur bestehenden Dotierung zwischen den 3 verfassungsmässigen Regionen nochmals massiv. War sich die JUKO dieser Effekte bewusst?

Es tut mir leid, ich wollte eigentlich nicht so kritisch sein. Aber nachdem ich mich intensiver mit dem Bericht befasst habe, muss ich zum Schluss kommen, dass die präsentierten Zahlen für keinerlei Entscheidungsfindung taugen. Es müssen zunächst die Weisungen revidiert und effektive Kontrollen durchgeführt werden. Anschliessend können dann anhand des richtig erfassten Zahlenmaterials allfällige Entscheide gefällt werden.

Ich danke Ihnen.

Volpi Fournier Marylène, députée, Les Verts

Très peu de choses puisque beaucoup a déjà été dit.

Tout simplement relever que, oui, effectivement, si la démographie augmente, eh bien!, il y a plus de besoins et il faut plus de personnel pour traiter les affaires. Quelle découverte! Oui, bien entendu, il y a là quelque chose qu'il faut prendre en compte, pas seulement pour la justice.

Je vous rappelle, par contre, que si Les Verts sont d'accord de soutenir cet amendement qui sera déposé pour le budget 2016, il y a une réflexion un petit peu plus de fond à avoir: est-ce qu'il y a une unité qui pourrait être attribuée? Et puis ensuite, si l'exercice ETS 2, qui comprend également une révision du ministère public et du tribunal, comme d'ailleurs du Grand Conseil, n'amènera pas à faire d'autres réflexions? Il y a bien entendu des réflexions d'ordre structurel mais le postulat qui avait été accepté des «noirs» du Haut-Valais avait demandé un audit du personnel et le nombre d'unités sera discuté à ce moment-là. Il ne faudrait pas faire un pas en avant, ensuite quelques pas en arrière, pour en refaire en avant.

Je vous rappelle cela et je déclare que Les Verts soutiendront l'amendement pour demander une personne supplémentaire parce que les faits sont têtus, il y a besoin de personnel. Merci.

La discussion est close.

Le président

Selon l'organisation interne de la commission de justice, je passe la parole au député Jean-Pierre Guex.

Guex Jean-Pierre, député, PDCB, membre de la sous-commission «relations avec les tribunaux»

Je vous confirme que ce rapport a eu pour origine l'affaire qui nous a occupés concernant le tribunal de Martigny il y a deux ans et, en ce qui concerne les députés, les élus du Bas-Valais, les interpellations régulières dont nous faisons l'objet de la part de nos concitoyens qui se plaignent des lenteurs de la justice. Et c'est pour cela que nous avons voulu examiner cette statistique, en nous apercevant que, effectivement, les tribunaux du Bas-Valais et également du Valais central sont, paraissent surchargés et que les conditions de travail dans ces tribunaux sont très loin d'être idéales.

Quant à la méthodologie, contrairement à ce que dit mon collègue Aron Pfammatter, je pense qu'elle est correcte. Nous avons considéré les décisions rendues. Je pense que c'est le critère le plus objectif. Et les statistiques sont tenues par le Tribunal cantonal, selon des directives très précises, alors maintenant on dit qu'elles sont appliquées différemment de tribunal à tribunal mais je pense que si l'on admet que ces statistiques ne sont pas faites correctement, à ce moment-là, il ne sert à rien d'en faire et on peut mettre les rapports sur l'administration de la justice à la poubelle parce que, à ce moment-là, ils ne serviraient évidemment à rien du tout. Non, les chiffres sont têtus. Malheureusement, les juges, notamment du tribunal de Martigny, n'arrivent pas à rendre des décisions dans des délais convenables et sont surchargés. Et ça correspond à ce qu'on peut constater dans la pratique. Dans la pratique, si je reprends l'exemple du tribunal de Martigny, il y a un taux de rotation de magistrats extrêmement élevé. Et peut-être bien que la surcharge n'explique pas à elle seule cette situation difficile mais, en tout cas, il est bien clair que le volume de travail excessif qui existe actuellement dans certains tribunaux crée un terreau favorable à l'apparition de différents problèmes.

Donc, dans cette perspective, je vous encourage à soutenir l'amendement déposé par le groupe PDCB visant à obtenir un poste de juge supplémentaire et évidemment je demande au Tribunal cantonal de prendre toutes les mesures qu'il peut prendre pour corriger cette inégalité de dotation et rectifier autant que faire se peut.

Peut-être encore une réponse quant à l'objection intéressante faite par mon collègue Aron Pfammatter quant à la mathématique pure. Evidemment que si on augmente les effectifs dans certains tribunaux, à ce moment-là, le nombre de décisions va augmenter et théoriquement, effectivement, on risque de toujours se retrouver par rapport à une différence entre la proportion des décisions rendues et la proportion des effectifs. Mais je pense que, dans la pratique, naturellement, les choses vont se réguler parce que si on augmente les dotations, eh bien!, les tribunaux actuellement surchargés dont les dotations seront augmentées retrouveront un rythme normal et rendront un peu moins de décisions par juge. Il n'y a pas de raison que les juges d'une région constitutionnelle rendent plus de décisions que les juges d'autres régions étant donné que l'on peut admettre que leur efficacité, leur travail sont équivalents.

Voilà ce que j'avais à dire.

Je vous remercie pour l'accueil que vous avez réservé à ce rapport et pour votre attention.

Pfammatter Aron, Grossrat, CVPO

Ich möchte nur, dass das hier wirklich demnach im Protokoll festgehalten wird. Der Bericht stützt sich auf die erledigten Dossiers. Und jeder, der sich darüber Gedanken macht, was das für Auswirkungen auf die Zahlen hat, kann ja nicht ernsthaft glauben, dass diese Zahlen aussagekräftig sind. Also wenn man da nicht die Eingänge sondern die Erledigung erfasst, gibt es automatisch Verfälschungen, die das Resultat nicht rechtfertigen. Also dann muss ich Sie halt bitten, dann einen neuen Bericht nochmals zu erstatten, sobald dann auch die Weisungen revidiert sind und effektive Kontrollen durchgeführt werden.

Guex Jean-Pierre, député, PDCB, membre de la sous-commission «relations avec les tribunaux»

Evidemment que si on s'aperçoit que des éléments nous font penser que ces conclusions sont erronées, évidemment que nous acceptons de reconsidérer notre analyse.

Mais, je persiste à dire et je redis que la méthode qui consiste à prendre le nombre de décisions rendues me paraît être la plus révélatrice et la plus fiable, tout en ayant bien entendu à l'esprit que les statistiques ne sont qu'un éclairage et ne doivent pas être le seul critère pour déterminer la dotation des différents tribunaux. Merci.

Le président

Merci Monsieur le député.

Nous pouvons donc passer au point 3 de l'ordre du jour.

3. Lecture

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la mise en application de la «Stratégie informatique 2015-2024 de l'Etat du Valais»

Lesung

Beschluss betreffend die Gewährung eines Verpflichtungskredits für die Umsetzung der «Informatikstrategie 2015-2024 des Staates Wallis»

Base de travail

Nouveau texte de la commission

Tableau des amendements

Arbeitsgrundlage

Text des Staatsrates

Liste der Abänderungsvorschläge

Commission des institutions et de la famille
Kommission für Institutionen und Familienfragen
Präsident: Alwin Steiner / Rapporteur: Xavier Mottet

Titre et considérants, adoptés.

Article 1, adopté.

Article 2

Propositions de modification 1 et 2

Abänderungsvorschläge 1 und 2

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 2:

Mottet Xavier, député, PLR, rapporteur

Proposition 1 du groupe UDC par le député (suppl.) Jérôme Desmeules: retirée.

Proposition 2 du groupe PLR par le député Yves Fournier: modifiée au profit de la nouvelle proposition de la commission qui ajoute un alinéa 2.

Nouvelle proposition de la commission acceptée à l'unanimité.

Considérant justement que ces 31,9 millions comme du rattrapage pour une mise à jour, la commission est d'avis que ce montant peut être utilisé par le fonds des grands projets du 21^e siècle moyennant un remboursement de celui-ci d'ici à la fin de la stratégie informatique.

Le président

Merci Monsieur le rapporteur.

Je n'ai pas de demande de parole.

Article 2, adopté avec la nouvelle proposition de la commission d'un alinéa 2 nouveau.

Article 3, adopté.

Article 3bis nouveau

Proposition de modification 3

Abänderungsvorschlag 3

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 3bis nouveau:

Mottet Xavier, député, PLR, rapporteur

Proposition 3 du député Urs Kuonen CVPO, mais pas seulement, il tenait à le préciser, aussi du député German Gruber: «Un rapport annuel est à soumettre au Grand Conseil», donc un rapport annuel qui sera donc distribué chaque année (*rires dans la salle*).

Le président

Merci Monsieur le rapporteur.

Il y a une demande de parole pour précision peut-être de cela!

Mottet Xavier, député, PLR, rapporteur

C'était une précision apportée dans la commission que «annuel» voulait bien dire chaque année!

Le président

Merci.

Est-ce que c'est dans ce sens-là que l'entendait le député Urs Kuonen?

Kuonen Urs, Grossrat, CVPO

Dieser Abänderungsantrag kristallisierte sich aus den Voten mehrerer Parteien beim Eintreten auf dieses doch so sehr wichtige Projekt. Er verlangt, dass dem Parlament jährlich ein Bericht vorgelegt wird, der zum Fortschritt, vor allem auch zum Kostenstand inklusiv dem Obligo der Leistungen des Projekts, Aufschluss gibt.

Dabei ist noch zu erwähnen, dass es für diese über mehrere Jahre dauernde grosse und wichtige Investition auch unserer parlamentarischen Verantwortung bedarf. Um dieser gerecht zu werden, verlangen wir von der GPK den Einsatz einer Unterkommission als Begleitgruppe.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

La discussion est close.

Article 3bis nouveau, adopté.

Article 4, adopté.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Débat final:

Woeffray Johann, député (suppl.), PDCB

Le groupe PDCB est satisfait de l'issue des débats. En effet, nous sommes ravis de pouvoir doter le canton du Valais d'un outil digne de ce nom et, après des années d'errances et malgré de multiples injonctions de différentes commissions, de remettre enfin l'informatique cantonale sur de bonnes voies.

Ce projet, de par son aspect transverse, est un plus pour l'entier de l'administration, un projet qui concerne tous les départements, un projet d'avenir.

Le gain en efficacité qui découle de la mise en place de cette stratégie permettra d'offrir de nouvelles prestations et de réduire la charge de travail à l'interne des différents services.

La solution de financement par le remboursement de la part dévolue à la mise à niveau d'ici à la fin de l'implémentation du projet nous paraît être un bon compromis.

Le groupe PDCB remercie le département ainsi que la commission des institutions et de la famille pour le travail effectué, et accepte l'octroi du crédit d'engagement.

Merci de votre écoute.

La discussion est close.

Steiner Alwin, Grossrat, CVPO, Président der Kommission für Institutionen und Familienfragen (IF)

Wie ich bereits anlässlich der Eintretensdebatte dargelegt habe, geht es bei dem vorliegenden Beschluss darum, die Kontinuität der IT-Systeme des Staates Wallis sicherzustellen und ihn, d. h. den Staat, IT-mässig in die Moderne zu führen und den nötigen Standard beizubehalten. Die beantragten finanziellen und personellen Mittel sind ein Muss und nicht ein Nice-to-have, um dem schweizerischen Mittel zu genügen.

Bedenken sind und werden angemeldet, ob es dann tatsächlich richtig ist, im Jahre 2024 die dannzumalige Regierung und das Parlament zu zwingen, die Summe von 31,9 Millionen in den Fonds des 21. Jahrhunderts zurück zu erstatten. Diesbezüglich erwarte ich vom Departementsvorsteher und Finanzminister, Herrn Maurice Tornay, die Bestätigung der Zusicherungen, die er uns gestern anlässlich der Kommissionssitzung abgegeben hat.

Richtig ist es, dass das Parlament - also wir - jährlich über den Stand der Umsetzung Bericht erhalten und dabei bleibt es selbstverständlich in der Kompetenz der GPK, dass sie das Projekt in einer Untergruppe weiter begleitet.

In diesem Sinne empfehle ich namens der Kommission den Beschlussentwurf zur Annahme.

Ich bedanke mich bei Herrn Staatsrat Maurice Tornay als zuständigen Bearbeiter seitens des Staatsrates für dieses Geschäft, bei seinen Mitarbeitern intern und extern, bei den Mitarbeitern des Parlamentsdienstes, beim Rapporteur und bei den Mitglieder der Kommission.

Ich empfehle Ihnen also dieses Geschäft zur Annahme. Es ist von eminenter Bedeutung für die Zukunft des Staates Wallis. Besten Dank.

Ainsi décidé par 101 voix contre 14 et 3 abstentions, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique (version française) et tel que présenté par le Conseil d'Etat (version allemande), et tel que ressorti des délibérations, en séance du Grand Conseil, à Sion, le 12 novembre 2015.

Vote nominal
Namensabstimmung

Tornay Maurice, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et des institutions (DFI)

Pour confirmer à mon tour que «annuel» signifie chaque année..., mais plus sérieusement pour dire aussi que je voudrais remercier la commission pour son travail et aussi préciser, comme l'a fait M. le président de la commission, que, dans le cadre des débats de celle-ci, nous avons effectivement confirmé que pour ne pas créer un précédent, il s'agissait d'être prudent avec la notion de rattrapage au niveau des investissements et des infrastructures. Et comme il s'agissait de ne pas bloquer une stratégie indispensable, stratégie indispensables qui a exclu le souhaitable, qui n'a gardé que le nécessaire et l'indispensable, eh bien!, il convenait bien sûr d'avancer et de permettre à celle-ci de se développer tout au long de ces 10 prochaines années et, finalement, le fonds des infrastructures du 21^e siècle sera d'ici au 31 décembre 2024 sollicité pour la totalité des 89 et quelques millions mais sera réalimenté pour la même date à hauteur des 31,9 millions selon l'amendement qui a été retenu à l'unanimité de la commission et du Parlement.

Merci de cette confiance, celle-ci est indispensable parce que vous venez d'accepter avec la stratégie 2015-2024, en choisissant de la soutenir, la stabilisation des systèmes informatiques de l'Etat avec cette notion à quelque part de rattrapage, de mise à niveau, sur laquelle nous n'avons pas voulu chipoter pour savoir si c'était un peu plus ou un peu moins, permettant à l'Etat de faire un pas important en avant dans la modernisation de celui-ci.

Par ce vote, vous avez aussi choisi à une très large majorité, et je vous en remercie encore, la mise en place d'une fonction informatique à fonction transverse qui concerne l'ensemble de l'Etat du Valais avec des choix pragmatiques concentrés sur l'indispensable, vous avez aussi choisi la recherche de synergies avec des administrations communales, avec des grands groupes de ce canton, avec l'Hôpital du Valais, peut-être avec la Haute Ecole, avec la Banque Cantonale du Valais, avec un certain nombre de groupes avec lesquels nous pourrions mutualiser nos dépenses. Et puis, vous avez aussi choisi de soutenir un modèle de gouvernance responsabilisant tous les niveaux administratifs mais également politiques. Et, finalement, vous avez choisi d'investir dans le futur en assurant des priorisations, en assurant des ambitions, excluant ce qui pourrait être souhaitable mais priorisant vraiment le nécessaire et l'indispensable.

Il me reste le plus agréable, soit à remercier M. le président de la commission pour son travail, son engagement, M. le rapporteur ici et bien sûr aussi tous les membres de cette commission qui ont travaillé avec la volonté d'apporter des solutions et d'être orientés vers celles-ci. Merci aussi aux collaborateurs qui, sauf erreur, sont derrière la vitre, mais on ne voit rien depuis ici, c'est juste incroyable, et également à nos experts qui nous ont accompagnés.

Merci à chacun d'avoir soutenu, ce qui nous permettra d'avancer dans un système juste indispensable pour un fonctionnement ordinaire de l'Etat. Merci.

Le président

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous passons au point 4 de l'ordre du jour.

4. Lecture

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement portant sur le financement des activités de la société de promotion du Valais (Valais/Wallis Promotion) pour la période 2017-2020

Lesung

Beschluss über die Gewährung eines Verpflichtungskredites für die Aktivitäten der Walliser Gesellschaft zur Standortpromotion (Valais/Wallis Promotion) für die Periode 2017-2020

Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt

Présidente: Marie-Claude Ecoeur / Rapporteur: Raymond Borgeat

Le président

Il n'y a pas de proposition de modification du texte.

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 3, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Débat final:

Eggel Dominic, Grossrat, CVPO

Wie bereits beim Eintreten erwähnt, erlaubt es die schwierige finanzielle Situation des Kantons leider nicht, Valais/Wallis Promotion zusätzliche Gelder zur Verfügung zu stellen. Dies bedauert die CVPO sehr.

Es gibt Alternativen. Alle Akteure, auch die Branchenverbände, müssen alle Valais/Wallis Promotion ihr Vertrauen schenken. Wir alle müssen zusammenstehen, die Kräfte bündeln, die zur Verfügung stehenden Ressourcen nutzen und in der privaten Marktwirtschaft Partner suchen und finden. Dies wird eine der Hauptaufgaben von Valais/Wallis Promotion sein. Und da wir ja künftig alle noch näher drücken, die Ferien in der Schweiz verbringen und uns für gemeinsame Ziele einsetzen und nicht gegeneinander sondern miteinander wirken, kann sich die Direktion und ihre Mitarbeiter noch intensiver um die Vermarktung aller Walliser Produkte, der Image-Pflege und der Bekanntheit der Marke Wallis widmen.

Besten Dank.

Dubuis Julien, député, PLR

Le groupe PLR soutiendra, lors du vote de tout à l'heure, le crédit d'engagement en faveur de Valais/Wallis Promotion pour la période 2017-2020 à raison de 10 millions par an, comme annoncé lors de l'entrée en matière.

Nous ne remettons pas en doute le travail de VWP en faveur de la promotion du Valais et de ses différents secteurs d'activités.

Néanmoins, nous tenons à rappeler les éléments suivants:

VWP doit augmenter le budget en faveur de la promotion en cherchant des fonds auprès de sources tierces et en essayant de diminuer les charges de fonctionnement.

VWP doit également améliorer les relations et les collaborations intersectorielles.

De plus, VWP et le DEET sont invités à introduire dans la convention des indicateurs qui permettraient de mieux mesurer le travail effectué par VWP, ainsi qu'un indicateur mentionnant le pourcentage du budget provenant de sources tierces.

Merci pour votre attention.

Clivaz Christophe, député, Les Verts

Je ne vais pas être long puisque je suis déjà intervenu sur ce sujet il y a deux jours.

Juste pour bien préciser que, effectivement, la volonté des Verts était d'accorder davantage de moyens et que si nous n'avons simplement pas déposé d'amendement, c'était pour éviter à l'ensemble de la commission de se réunir pour une proposition qui n'aurait eu aucune chance!

Merci de votre attention.

La discussion est close.

Ecoeur Marie-Claude, députée, PLR, présidente de la commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE)

Je ne vais pas renchérir les discussions qu'on a déjà eues mardi dernier dans ce Parlement concernant ce dossier car tout a déjà été dit, chaque groupe s'étant exprimé clairement sur ce sujet; groupes que je remercie d'ailleurs pour le soutien lors du prochain vote pour l'octroi de ce crédit d'engagement.

Je ne peux donc qu'encourager Valais/Wallis Promotion de peaufiner ce qui a été fait jusqu'à ce jour, de corriger ce qui doit l'être, de négocier avec les régions, d'être rassembleur, de rechercher des partenariats et d'utiliser à bon escient les ressources allouées.

Je profite de les remercier pour le grand travail qu'ils ont effectué jusqu'à ce jour ainsi que pour leur rapport d'activité bien étoffé.

Je profite de remercier le département ainsi que M. Bianco pour leur apport concernant ce dossier.

Je terminerai par remercier les membres de la commission ATE ainsi que le rapporteur pour leur travail.

Merci de votre attention.

Cina Jean-Michel, Staatsrat, Vorsteher Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER)

Ich möchte allen Intervenienten recht herzlich danken, dass sie dieser Organisation mit viel Vertrauen und mit viel Vorschusslorbeeren gegenüberstehen und für das bisher Geleistete ihnen dafür auch Dank zu spricht.

Ich glaube, es ist wichtig, man kann Strukturen schaffen, aber die Strukturen müssen dann selbst sich im Markt behaupten. Und diese Zeit ist jetzt gekommen, dass sie sich auch behaupten, auch wenn weniger Geld zur Verfügung steht oder wenn das Geld, das sie eigentlich anbegehrt haben, nicht zur Verfügung steht, darf das nicht als Entschuldigung dienen dann, wenn keine zukünftigen Erfolge geleistet werden. Ich gehe davon aus, dass das nicht der Fall sein wird, dass man sich jetzt nicht sagt, wenn wir zusätzliche Mittel bekommen hätten, hätten wir noch das und das und das alles tun können, sondern es geht darum, mit Leidenschaft, mit Kompetenz sich jeden Tag zu beweisen und jeden Tag das Beste zu geben, damit wir gemeinsam den Erfolg auch wieder finden werden.

Und das ist das Schlussvotum, das ich hier gerne machen würde. Gemeinsam alles unternehmen, damit wir diesen Kanton nach vorne bringen, mit den Mitteln, die uns zur Verfügung stehen. Und diese sind nicht unbeschränkt. Man kann nicht immer nur zusätzliche Mittel fordern, mit zusätzlichen Mitteln lösen wir nicht alle Probleme, und auch nicht mit zusätzlichen staatlichen Mitteln lösen wir alle Probleme in diesem Kanton, sondern eben durch die Zusammenarbeit, durch das stete Kämpfen für den Erfolg. Und das ist, glaube ich, das wichtigste.

Ich danke der Kommissionspräsidentin, auch der Kommission, ich danke Valais/Wallis Promotion für ihr Engagement, und ich danke auch meinem Team, das Valais/Wallis Promotion begleitet und wir werden das, was Julien Dubuis gesagt hat, umsetzen.

Danke.

Le président

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Je confirme qu'il est absolument impossible de reconnaître les personnes à la tribune; donc, celles qui sont présentes et qui n'ont pas été saluées voudront bien m'excuser.

J'ai, par contre, pu reconnaître la présidente de Valais/Wallis Promotion, M^{me} Karine Perraudin-Bertholet. Merci de votre présence.

Nous allons donc maintenant voter.

Ainsi décidé par 110 voix et 4 abstentions, en séance du Grand Conseil, à Sion, le 12 novembre 2015.

Vote nominal

Namensabstimmung

Traitements: Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)
Behandlungen: Departement für Volkswirtschaft, Energie und
Raumentwicklung (DVER)

5. Postulat Yves Fournier, PLR, Nicolas Voide, PDCB, Willy Giroud, PLR, et Xavier Moret, PLR: Aire d'accueil des gens du voyage en Valais: il y a urgence!
(11.11.2014) **4.0118**

Postulat Yves Fournier, PLR, Nicolas Voide, PDCB, Willy Giroud, PLR, und Xavier Moret, PLR: Standplätze für Fahrende im Wallis: höchste Zeit zu handeln!
(11.11.2014) **4.0118**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (28.04.2015)

Entwicklung (28.04.2015)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat accepte ce postulat.

Je n'ai pas de demande de parole.

Ce postulat retourne donc au Conseil d'Etat pour exécution.

6. Postulat Dominic Eggel, CVPO, Aron Pfammatter, CVPO, et Willy Giroud, PLR: Coordination et gestion des mesures de compensation et de leur besoin en surface
(12.11.2014) **4.0119**

Postulat Dominic Eggel, CVPO, Aron Pfammatter, CVPO, und Willy Giroud, PLR: Koordination und Bewirtschaftung der Kompensations-Massnahmen und deren Landbedarf im Kanton Wallis (12.11.2014) **4.0119**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (28.04.2015)

Entwicklung (28.04.2015)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Ici aussi, dans sa réponse, le Conseil d'Etat accepte ce postulat.

Je n'ai pas de demande de parole.

Ce postulat retourne donc au Conseil d'Etat pour exécution.

7. Postulat PDCC et PDCB, par Emmanuel Chassot (suppl.), Florentin Carron (suppl.), Sébastien Roh et Pascal Luisier: Ne pas se laisser devancer par Suzukii
(14.11.2014) **4.0123**

Postulat PDCC und PDCB, durch Emmanuel Chassot (Suppl.), Florentin Carron (Suppl.), Sébastien Roh und Pascal Luisier: Bekämpfung der Kirschessigfliege
(14.11.2014) **4.0123**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (28.04.2015)
Entwicklung (28.04.2015)
Réponse écrite du Conseil d'Etat
Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat accepte le postulat et, tout comme en n'intervenant pas, et il retourne donc au Conseil d'Etat pour exécution...

J'ai une demande de parole.

Chassot Emmanuel, député (suppl.), PDCC

Juste quelques instants pour faire un état de la situation.

Si la situation est assez grave concernant Suzukii, l'objet cité dans cette intervention, lors du dépôt du postulat, je tiens, toutefois, maintenant à remercier le travail qui a été fait par le Service de l'agriculture et spécialement l'Office de la viticulture. Je crois que les vigneron de ce canton, aujourd'hui, peuvent en être reconnaissants, autant de reconnaissance qu'autant il y avait de déception l'an passé.

Merci.

Le président

Merci Monsieur le député.

Je confirme donc que, non combattu, ce postulat retourne au Conseil d'Etat pour exécution.

8. Postulat Philipp Matthias Bregy, CVPO, Urs Kuonen, CVPO, Willy Giroud, PLR et Nicolas Melly (suppl.), PDCC: Un label de qualité pour le vin valaisan! (14.11.2014) **4.0124**

Postulat Philipp Matthias Bregy, CVPO, Urs Kuonen, CVPO, Willy Giroud, PLR und Nicolas Melly (Suppl.), PDCC: Visuelles Qualitätssiegel für den Walliser Wein! (14.11.2014) **4.0124**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (28.04.2015)

Entwicklung (28.04.2015)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Le Conseil d'Etat accepte ce postulat.

Pas de demande de parole.

Ce postulat retourne ainsi au Conseil d'Etat pour exécution.

9. Postulat Aron Pfammatter, CVPO, et Michael Graber, SVPO: Moins de bureaucratie dans les actes relatifs à des biens immobiliers (17.12.2014) **4.0126**

Postulat Aron Pfammatter, CVPO, und Michael Graber, SVPO: Bürokratieabbau bei Grundstückverträgen (17.12.2014) **4.0126**

Texte déposé
Hinterlegter Text
Développement (28.04.2015)
Entwicklung (28.04.2015)
Réponse écrite du Conseil d'Etat
Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Le Conseil d'Etat accepte ce postulat.
Pas de demande de parole.
Ce postulat sera donc exécuté par le Conseil d'Etat.

10. Postulat Jean-Claude Vocat, PLR, Stefan Zurbriggen, CVPO, et Serge Métrailler, PDCC: Pour une NPR vraiment efficace (19.12.2014) **4.0129**
Postulat Jean-Claude Vocat, PLR, Stefan Zurbriggen, CVPO, und Serge Métrailler, PDCC: für eine wirklich effiziente NRP (19.12.2014) **4.0129**

Texte déposé
Hinterlegter Text
Développement (28.04.2015)
Entwicklung (28.04.2015)
Réponse écrite du Conseil d'Etat
Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Le Conseil d'Etat accepte ce postulat.
Pas de demande de parole.
Ce postulat retourne ainsi au Conseil d'Etat pour exécution.

11. Postulat PLR et PDCC, par Emmanuel Chassot (suppl.), Xavier Moret et Sébastien Roh: Promotion des fruits, légumes et jus de fruits du Valais (19.12.2014) **4.0130**
Postulat PLR und PDCC, durch Emmanuel Chassot (Suppl.), Xavier Moret und Sébastien Roh: Absatzförderung für Walliser Obst, Gemüse und Obstsäfte (19.12.2014) **4.0130**

Texte déposé
Hinterlegter Text
Développement (28.04.2015)
Entwicklung (28.04.2015)
Réponse écrite du Conseil d'Etat
Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Le Conseil d'Etat accepte ce postulat.
Je passe la parole au député (suppl.) Emmanuel Chassot.

Chassot Emmanuel, député (suppl.), PDCC

Au nom des postulants, je remercie le Conseil d'Etat pour la réponse positive à ce postulat.

Nous espérons vivement que la participation active de l'école d'agriculture à un projet d'indice écologique sur la nourriture, projet qui tend à promouvoir l'utilisation des produits régionaux dans la restauration collective, soit une référence.

En effet, si nous sentons un effort de l'Etat allant dans ce sens, nous avons tous pu apprécier la belle et authentique fête mise en place pour le Bicentenaire de notre canton. Mais quel désaveu avons-nous dû subir lors du brunch du samedi qui nous invitait à consommer un jus d'orange à côté de yogourts moka et à la banane. Le réchauffement climatique a-t-il diversifié la production valaisanne?

Des informations nous parviennent aussi faisant état que certaines cantines d'institutions étatiques s'approvisionnent en fruits et légumes frais auprès de fournisseurs hors canton. Nous déplorons cette situation, et que correction soit prochainement apportée dans le sens du postulat.

Nous attendons avec impatience la directive promise en 2012 exigeant que les diverses fournitures d'ordre logistique (nourriture et boissons) auxquelles il est fait recours à l'occasion de rencontres, réunions et autres manifestations officielles organisées par les départements, services ou commissions de l'administration cantonale soient d'origine valaisanne.

Nous remercions le Conseil d'Etat de proposer l'acceptation de ce postulat et nous vous invitons, Chers collègues, à suivre cette proposition.

Le président

Merci Monsieur le député (suppl.).

Effectivement, ce postulat n'est pas combattu; il retourne donc au Conseil d'Etat pour exécution.

J'ai retourné trois fois la feuille..., il n'y a rien de l'autre côté; donc, effectivement, nous avons terminé les travaux de cet après-midi.

Merci de votre efficacité.

Nous nous retrouverons demain pour la dernière matinée de session.

La séance est levée à 14 h 50.

Séance du vendredi 13 novembre 2015

Présidence: Nicolas Voide, député, PDCB.

Ouverture de la séance: 9 heures.

Ordre du jour

Traitements: Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

Behandlungen: Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

1. Postulat PLR, par Jasmine Ballay (suppl.): Fin du tourisme social (14.11.2014) **2.0069**
Postulat PLR, durch Jasmine Ballay (Suppl.): Ende des Sozialtourismus (14.11.2014) **2.0069**
2. Postulat CSPO, par Urban Furrer et Liliane Brigger: Plus d'efficacité dans le domaine des secours (16.12.2014) **2.0070**
Postulat CSPO, durch Urban Furrer und Liliane Brigger: Mehr Effizienz im Rettungswesen (16.12.2014) **2.0070**
3. Postulat Guillaume Sonnati (suppl.), AdG/LA, Olivier Turin, AdG/LA, Christine Ecoeur (suppl.), AdG/LA, et Jean-Henri Dumont, AdG/LA: Améliorer l'information des directives anticipées auprès de la population valaisanne (17.12.2014) **2.0071**
Postulat Guillaume Sonnati (Suppl.), AdG/LA, Olivier Turin, AdG/LA, Christine Ecoeur (Suppl.), AdG/LA, und Jean-Henri Dumont, AdG/LA: bessere Information der Walliser Bevölkerung in Sachen Patientenverfügung (17.12.2014) **2.0071**
4. Postulat Egon Furrer, CVPO, Aron Pfammatter, CVPO, et Stefan Zurbruggen, CVPO: Réduction ciblée des incitations négatives liées à l'aide sociale (17.12.2014) **2.0072**
Postulat Egon Furrer, CVPO, Aron Pfammatter, CVPO, und Stefan Zurbruggen, CVPO: Gezieltes Minimieren von Fehlanreizen in der Sozialhilfe (17.12.2014) **2.0072**
5. Postulat Marcel Bayard, PDCC, Anthony Lamon (suppl.), PDCC, Sidney Kamerzin, PDCC, et Pascal Rey, PDCC: Quel avenir pour la pédopsychiatrie à Sierre? (18.12.2014) **2.0073**
Postulat Marcel Bayard, PDCC, Anthony Lamon (Suppl.), PDCC, Sidney Kamerzin, PDCC, und Pascal Rey, PDCC: Zukunft der Kinder- und Jugendpsychiatrie in Siders (18.12.2014) **2.0073**

Développements: Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

Entwicklungen: Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

6. Interpellation Barbara Lanthemann (suppl.), AdG/LA, Marcelle Monnet-Terrettaz, AdG/LA, et Christine Ecoeur (suppl.), AdG/LA: EMS trop chers? (10.06.2015) **2.0094**
Interpellation Barbara Lanthemann (Suppl.), AdG/LA, Marcelle Monnet-Terrettaz, AdG/LA, und Christine Ecoeur (Suppl.), AdG/LA: Zu teure APH? (10.06.2015) **2.0094**
7. Interpellation UDC, par Eric Jacquod et Pierre Contat: Le revenu des indépendants est-il systématiquement sous-estimé? (11.06.2015) **2.0095**
Interpellation UDC, durch Eric Jacquod und Pierre Contat: Wird das Einkommen der Selbstständigerwerbenden systematisch unterschätzt? (11.06.2015) **2.0095**

8. Motion Philippe Nantermod, PLR, et Sidney Kamerzin, PDCC: Réductions individuelles des primes de l'assurance-maladie obligatoire: pas de discrimination à l'encontre des indépendants (11.06.2015) **2.0096**
Motion Philippe Nantermod, PLR, und Sidney Kamerzin, PDCC: Keine Diskriminierung der Selbstständigerwerbenden in Sachen individuelle Prämienverbilligung (11.06.2015) **2.0096**
9. Postulat Marianne Maret, PDCB, et Bruno Perroud (suppl.), UDC: Des structures type EMS pour personnes en situation de handicap? (12.06.2015) **2.0097**
Postulat Marianne Maret, PDCB, und Bruno Perroud (Suppl.), UDC: APH-ähnliche Strukturen für Personen mit einer Behinderung? (12.06.2015) **2.0097**
10. Postulat Kevin Follonier (suppl.), UDC, Marcel Bayard, PDCC, Pascal Torrent, UDC, et Anthony Lamon (suppl.), PDCC: Pourquoi solder l'hôpital de Sierre-Loèche (12.06.2015) **2.0098**
Postulat Kevin Follonier (Suppl.), UDC, Marcel Bayard, PDCC, Pascal Torrent, UDC, und Anthony Lamon (Suppl.), PDCC: Abmagerungskur für das Spital Siders-Leuk (12.06.2015) **2.0098**
11. Rapport d'activité 2014/2015 de la Présidence et du Service parlementaire
Tätigkeitsbericht 2014/2015 des Präsidiums und des Parlamentsdienstes
Traitements: Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)
Behandlungen: Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)
12. Postulat Diego Wellig, CSPO, et Philipp Schnyder, CSPO: Combien de zones de tranquillité pour le gibier faut-il en Valais? (11.11.2014) **5.0108**
Postulat Diego Wellig, CSPO, und Philipp Schnyder, CSPO: Wie viele Wildruhezonen braucht das Wallis? (11.11.2014) **5.0108**
13. Motion Jérémie Pralong, AdG/LA, Jean-Luc Addor, UDC, Philippe Nantermod, PLR, et Serge Métrailler, PDCC: Pour une procédure simplifiée pour la mise à l'enquête de forages de reconnaissance (13.11.2014) **5.0118**
Motion Jérémie Pralong, AdG/LA, Jean-Luc Addor, UDC, Philippe Nantermod, PLR, und Serge Métrailler, PDCC: vereinfachtes Verfahren zur Auflage von Probebohrungen (13.11.2014) **5.0118**
14. Postulat Guido Walker, CVPO, Daniela Imhof-Jenelten (suppl.), CVPO, Irmina Imesch-Studer, CSPO, et Christoph Golob (suppl.), CSPO: Qu'entreprend-on contre l'infestation de coléoptères dans la forêt de protection? (14.11.2014) **5.0149**
Postulat Guido Walker, CVPO, Daniela Imhof-Jenelten (Suppl.), CVPO, Irmina Imesch-Studer, CSPO, und Christoph Golob (Suppl.), CSPO: Was läuft gegen Käferbefall im Schutzwald? (14.11.2014) **5.0149**
Traitements: Présidence
Behandlungen: Präsidium
15. Postulat PLR, par Philippe Nantermod: Pour des rapports d'activité sans papier (10.09.2013) **6.0011**
Postulat PLR, durch Philippe Nantermod: Für papierlose Tätigkeitsberichte (10.09.2013) **6.0011**
16. Postulat Gaël Bourgeois, AdG/LA, Xavier Mottet, PLR, Jérôme Desmeules (suppl.), UDC, et Anthony Lamon (suppl.), PDCC: Espace rénové au service de la démocratie (12.11.2013) **6.0012**
Postulat Gaël Bourgeois, AdG/LA, Xavier Mottet, PLR, Jérôme Desmeules (Suppl.), UDC, und Anthony Lamon (Suppl.), PDCC: Renovierte Räumlichkeiten im Dienste der Demokratie (12.11.2013) **6.0012**

17. Postulat CSPO, par Liliane Brigger: Mesures d'économie via une solution interne pour les traductions (11.12.2013) **6.0013**
 Postulat CSPO, durch Liliane Brigger: Sparmassnahmen mit interner Lösung für die Übersetzungen (11.12.2013) **6.0013**
18. Postulat Jean-Pierre Guex, PDCB, Marianne Maret, PDCB, Yves Fournier, PLR, et Philipp Matthias Bregy, CVPO: Présence obligatoire? (12.12.2013) **6.0014**
 Postulat Jean-Pierre Guex, PDCB, Marianne Maret, PDCB, Yves Fournier, PLR, und Philipp Matthias Bregy, CVPO: Obligatorische Präsenz? (12.12.2013) **6.0014**
19. Motion UDC, par Alexandre Cipolla (suppl.), Jean-Luc Addor et Grégory Logean: Pour une transparence complète dans l'indication des liens d'intérêt (10.06.2014) **6.0023**
 Motion UDC, durch Alexandre Cipolla (Suppl.), Jean-Luc Addor und Grégory Logean: Vollständige Transparenz bei der Angabe der Interessenbindungen (10.06.2014) **6.0023**
20. Postulat commission de justice, par Serge Métrailler: Plus de poids à l'action et à la crédibilité des autorités administratives (19.12.2014) **6.0036**
 Postulat Justizkommission, durch Serge Métrailler: Mehr Gewicht für die Tätigkeit und die Glaubwürdigkeit der Verwaltungsbehörden (19.12.2014) **6.0036**
21. Postulat CVPO, par Aron Pfammatter: Renforcement du Parlement (1) – motion financière (19.12.2014) **6.0037** (motion transformée en postulat au stade du développement)
 Postulat CVPO, durch Aron Pfammatter: Stärkung des Parlaments (1) – Finanzmotion (19.12.2014) **6.0037** (Motion im Entwicklungsstadium in ein Postulat umgewandelt)
22. Postulat PLR, par Xavier Mottet: Récusation des membres du Gouvernement (12.03.2015) **6.0040**
 Postulat PLR, durch Xavier Mottet: Ausstand der Regierungsmitglieder (12.03.2015) **6.0040**
23. Postulat PLR, par Xavier Mottet: Transfert du devoir de surveillance (12.03.2015) **6.0042**
 Postulat PLR, durch Xavier Mottet: Übertragung der Aufsichtspflicht (12.03.2015) **6.0042**
- Urgences**
Dringlichkeiten
24. Interpellation urgente Olivier Turin, AdG/LA, Guillaume Sonnati (suppl.), AdG/LA, Madeline Heiniger, AdG/LA, et Jérôme Buttet, PDCB: Hôpital Riviera-Chablais – planification régionale des transports publics? (10.11.2015) **5.0190**
 Dringliche Interpellation Olivier Turin, AdG/LA, Guillaume Sonnati (Suppl.), AdG/LA, Madeline Heiniger, AdG/LA, und Jérôme Buttet, PDCB: Spital Riviera-Chablais: Regionale Planung des öffentlichen Verkehrs (10.11.2015) **5.0190**
25. Interpellation urgente CVPO, par Mischa Imboden (suppl.) et Guido Walker: Hébergement de réfugiés dans des logements privés (10.11.2015) **2.0118**
 Dringliche Interpellation CVPO, durch Mischa Imboden (Suppl.) und Guido Walker: Unterbringung von Flüchtlingen in privaten Liegenschaften (10.11.2015) **2.0118**
26. Interpellation urgente CSPO, par Urban Furrer: Concept pour les réfugiés en Valais (10.11.2015) **2.0119**
 Dringliche Interpellation CSPO, durch Urban Furrer: Flüchtlingskonzept im Kanton Wallis (10.11.2015) **2.0119**

27. Interpellation urgente Joachim Rausis, PDCB, Elisabeth Lehner, PLR, Florian Alter, AdG/LA, et Gaël Bourgeois, AdG/LA: Quand l'Entremont sera-t-il enfin desservi par une ambulance? (10.11.2015) **2.0120**
 Dringliche Interpellation Joachim Rausis, PDCB, Elisabeth Lehner, PLR, Florian Alter, AdG/LA, und Gaël Bourgeois, AdG/LA: Wann bekommt Entremont endlich seine Ambulanz? (10.11.2015) **2.0120**
28. Postulat urgent Reinhold Schnyder, AdG/LA, Alexander Allenbach (suppl.), CSPO, et Martin Lötscher, CVPO: Lehrplan 21 (10.11.2015) **3.0221**
 Dringliches Postulat Reinhold Schnyder, AdG/LA, Alexander Allenbach (Suppl.), CSPO, und Martin Lötscher, CVPO: Lehrplan 21 (10.11.2015) **3.0221**
29. Interpellation urgente Jean-Pierre Penon, PLR, Emmanuel Chassot (suppl.), PDCC, Mathias Delaloye (suppl.), UDC, et Sonia Z'graggen, AdG/LA: Modification de l'ordonnance sur la vigne et le vin (10.11.2015) **4.0176**
 Dringliche Interpellation Jean-Pierre Penon, PLR, Emmanuel Chassot (Suppl.), PDCC, Mathias Delaloye (Suppl.), UDC, und Sonia Z'graggen, AdG/LA: Änderung der Verordnung über den Rebbau und den Wein (10.11.2015) **4.0176**
30. Postulat urgent Grégory Logean, UDC, Beat Rieder, CVPO, Sidney Kamerzin, PDCC, et Charles Clerc, UDC: Statistiques LAT – ne figeons pas la situation au 01.05.2014! (10.11.2015) **4.0177**
 Dringliches Postulat Grégory Logean, UDC, Beat Rieder, CVPO, Sidney Kamerzin, PDCC, und Charles Clerc, UDC: RPG-Statistiken: Die Situation am 01.05.2014 darf nicht in Stein gemeisselt werden! (10.11.2015) **4.0177**

Heure des questions/Fragestunde

Le président

J'ouvre cette dernière matinée de notre session de novembre de ce jour du vendredi 13 novembre, persuadé qu'il n'y a pas de gens... superstitieux (merci Monsieur le premier vice-président!).

Cela étant, j'ai déjà une demande de parole.

Rieder Beat, Grossrat, CVPO

Ich wollte Sie eigentlich nicht an meinem letzten Arbeitstag im Parlament mit einer **Ordnungsmotion** ärgern, aber ich sehe mich doch gezwungen aufgrund der Abstimmungsergebnisse von gestern Morgen folgende Ordnungsmotion zu hinterlegen.

Wir haben gestern über das **Postulat 3.0054** abgestimmt, und wir haben ein Resultat erhalten, welches nicht den Tatsachen entspricht. In der Folge dieser Abstimmung haben wir den schriftlichen Abstimmungsausdruck kontrolliert und die Sendung von Canal9 kontrolliert mit dem Screenshot über das Abstimmungsergebnis. Und das uns von der Elektronik überwiesene Abstimmungsergebnis stimmt nicht mit dem effektiven Abstimmungsergebnis überein. Wir haben gestern dieses Postulat nicht mit 56 zu 54 Nein-Stimmen abgelehnt, sondern wir haben gestern diesem Postulat mit 59 zu 54 Ja-Stimmen zugestimmt.

Ich überlasse es aber dem Büro des Grossen Rates, und dahingehend ist mein Ordnungsantrag zu verstehen, bei der nächsten Bürositzung das Abstimmungsergebnis a) des Postulats 3.0054 zu verifizieren, b) das Abstimmungsergebnis dieses Postulats 3.0054 entweder als Ja zu validieren und zur Durchführung an den Staatsrat zu übergeben oder c) das Abstimmungsergebnis als ungültig zu erklären und die Abstimmung im Dezember dieses Jahres zu wiederholen.

Ich sehe mich gezwungen, aufgrund der Unregelmässigkeiten unseres EDV-Systems diesen Ordnungsantrag zu stellen. Ich hoffe, dass das Büro des Grossen Rates die Unsicherheiten, welches unser System mit sich bringt, korrigieren kann. Offensichtlich stimmen die Abstimmungen und die Abstimmungsergebnisse nicht immer überein mit dem Willen des Parlaments, und das ist doch bei sehr engen Abstimmungsergebnissen gravierend.

In diesem Sinne stelle ich den Ordnungsantrag an das Büro, in der nächsten Bürositzung die entscheidenden Massregeln und die entscheidenden Entscheidungen hier zu treffen.

Ich danke Ihnen.

Le président

Merci Monsieur le député.

Je n'ai pas d'autres demandes de parole.

Je vous donne donc, avant que nous ne votions sur cette motion d'ordre, l'avis de la Présidence.

Effectivement, je pense qu'il est utile que le Bureau puisse reconstruire l'image de la capture d'écran avec le résultat du vote qui s'est imprimé. C'est suffisamment important. Mais la Présidence rappelle aussi déjà qu'elle comparera ce résultat avec la liste écrite des gens qui ont voté ou non dont nous disposons et tient à rappeler alors et surtout qu'il peut y avoir des différences si les personnes appuient sur la touche avant que le sablier ne se déroule, que le sablier ne soit à l'écran, et qu'on voit le temps s'écouler. Si vous appuyez avant, la lumière ne s'allume pas, et vous ne serez pas comptés dans le vote et considérés comme n'ayant pas voté.

Donc, avec ces rappels-là, je pense que c'est absolument utile que nous nous saisissions de cette motion d'ordre, que nous examinions ces éléments et que nous arrivions à l'une des propositions du député Rieder maintenant, soit modifier le résultat en tant que tel, soit, si les doutes persistent, éventuellement refaire le vote en décembre.

Voilà le préavis de la Présidence, avant que nous ne votions la motion d'ordre en tant que telle, donc pas de changement du résultat mais bien la motion d'ordre en tant que telle.

Je redonne la parole au député Beat Rieder.

Rieder Beat, Grossrat, CVPO

Ich bin mit Herrn Grossratspräsident Nicolas Voide einverstanden. Es gibt diese Unregelmässigkeiten in diesem System, aber dann müsste ja auch auf der Anzeige die entsprechende Abstimmung auch als ungültig, d. h. als «weiss» erscheinen, bei den Deputierten, die zu früh drücken.

Also hat unser elektronisches System effektiv einen grossen Mangel und das muss korrigiert werden, weil bei engen Abstimmungen haben wir sonst einfach ein falsches Resultat. Und es ist doch klar, dass das Abstimmungssystem, unser elektronisches Abstimmungssystem, den Willen des Parlaments wiedergeben muss. Ich habe nicht gedacht, dass ich mich bereits im Ständerat befinde, wo doch das eine oder andere Abstimmungsergebnis manchmal nicht den Tatsachen entsprochen hat.

Ich danke.

Le président

Merci Monsieur le député.

Donc, nous allons nous concentrer sur la motion d'ordre, c'est-à-dire le mandat au Bureau d'examiner cette question.

On ne va pas pouvoir refaire le système électronique maintenant.

J'ai des demandes de parole sur les termes de la motion d'ordre en tant que telle, donc pour s'opposer à cette motion d'ordre.

Bumann Konstantin, Grossrat (Suppl.), CSPO

Das Problem gestern war auch bei 2 Leuten von uns. Wenn jemand zu früh drückt, und ich sehe oben auf dem Bildschirm, dass mein Sitz «grün» oder «rot» hat, dann ist ja der Grossrat oder der Suppleant der Meinung, dass das zählt. Das ist die Verwirrung. Zwei Leute von uns haben gedrückt, es ist oben erschienen, aber nachher auf dem Feld sind sie nicht erschienen. Das heisst, sobald dass das Feld erleuchtet, sind wir alle der Meinung: Ich habe abgestimmt. Und das gibt dann die grosse Verwirrung.

Ich danke.

Le président

Merci Monsieur le député (suppl.).

Je rappelle que ce n'est pas l'objet directement de la motion d'ordre, c'est une question du système en tant que tel. On pourrait comparer à celui qui enverrait son enveloppe de vote le lundi matin; il aurait aussi l'impression d'avoir voté mais il n'est pas pris en compte non plus.

Cela dit, nous allons donc voter la motion d'ordre, donc l'examen de cette question par la Présidence lundi et par le Bureau mardi prochains.

Par 119 voix contre 3 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée acceptent la motion d'ordre du député Beat Rieder.

Vote nominal

Namensabstimmung

Je signale néanmoins qu'au moment où l'écran est apparu, il y avait déjà 3 lumières vertes; elles n'auront pas été comptées dans ces votes-là.

Merci donc de bien respecter cette procédure.

Néanmoins, manifestement, la motion d'ordre est acceptée. Elle sera donc traitée comme mentionné tout à l'heure.

(Cf. le communiqué de presse du Bureau du Grand Conseil et la Newsletter 8-2015: «Le Bureau du Grand Conseil considère que le postulat (3.0054) a été accepté et le renvoie par conséquent au Conseil d'Etat pour exécution.»)

Nous pouvons donc passer à l'ordre du jour tel que prévu.

Traitements: Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

Behandlungen: Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

1. Postulat PLR, par Jasmine Ballay (suppl.): Fin du tourisme social (14.11.2014) **2.0069**
Postulat PLR, durch Jasmine Ballay (Suppl.): Ende des Sozialtourismus (14.11.2014) **2.0069**

Texte déposé
Hinterlegter Text
Développement (30.04.2015)
Entwicklung (30.04.2015)
Réponse écrite du Conseil d'Etat
Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Vous avez reçu la réponse du Conseil d'Etat, qui accepte ce postulat.

Je n'ai pas de demande de parole.

Ce postulat retourne donc au Conseil d'Etat pour exécution.

2. Postulat CSPO, par Urban Furrer et Liliane Brigger: Plus d'efficacité dans le domaine des secours (16.12.2014) **2.0070**

Postulat CSPO, durch Urban Furrer und Liliane Brigger: Mehr Effizienz im Rettungswesen (16.12.2014) **2.0070**

Texte déposé
Hinterlegter Text
Développement (30.04.2015)
Entwicklung (30.04.2015)
Réponse écrite du Conseil d'Etat
Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Ici aussi, le Conseil d'Etat accepte ce postulat.

Furrer Urban, Grossrat, CSPO

Mehr Effizienz - das geben Sie mit der Annahme unseres Postulats den einzelnen Rettungsdiensten in unserem Kanton. Die Leistungsverträge mit der Kantonalen Rettungsorganisation (KWRO) werden von Jahr zu Jahr abgeschlossen und so musste zu dieser Jahreszeit manche Organisation um den Fortbestand im neuen Jahr zittern, denn sie wussten nicht, ob sie wiederum mit einbezogen werden.

Die Ungewissheit auf ein künftiges Weiterbestehen im gleichen Rahmen hielt die Rettungsdienste von Investitionen ab. Nun soll dies geregelt sein, denn der Planungsrhythmus wurde in diesem Jahr angepasst und soll während den kommenden 10 Jahren nicht verändert werden. Während dieser Zeit bleiben die betroffenen Unternehmen in der Planung anerkannt und können ihre Investitionen tätigen, den Personalbestand und die Aus- und Weiterbildung für mehrere Jahre planen.

Meine Mit-Postulantin und ich danken der Frau Staatsrätin, dem Departement und nicht zuletzt Euch, meine lieben Kolleginnen und Kollegen, für die Annahme dieses Postulats. Ich danke.

3. Postulat Guillaume Sonnati (suppl.), AdG/LA, Olivier Turin, AdG/LA, Christine Ecoeur (suppl.), AdG/LA, et Jean-Henri Dumont, AdG/LA: Améliorer l'information des directives anticipées auprès de la population valaisanne (17.12.2014) **2.0071**

Postulat Guillaume Sonnati (Suppl.), AdG/LA, Olivier Turin, AdG/LA, Christine Ecoeur (Suppl.), AdG/LA, und Jean-Henri Dumont, AdG/LA: bessere Information der Walliser Bevölkerung in Sachen Patientenverfügung (17.12.2014) **2.0071**

Texte déposé
Hinterlegter Text
Développement (30.04.2015)
Entwicklung (30.04.2015)
Réponse écrite du Conseil d'Etat
Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Le Conseil d'Etat accepte ce postulat.
Je n'ai pas de demande de parole.
Ce postulat retourne donc au Conseil d'Etat pour exécution.

4. Postulat Egon Furrer, CVPO, Aron Pfammatter, CVPO, et Stefan Zurbriggen, CVPO: Réduction ciblée des incitations négatives liées à l'aide sociale (17.12.2014) **2.0072**

Postulat Egon Furrer, CVPO, Aron Pfammatter, CVPO, und Stefan Zurbriggen, CVPO: Gezieltes Minimieren von Fehlanreizen in der Sozialhilfe (17.12.2014) **2.0072**

Texte déposé
Hinterlegter Text
Développement (30.04.2015)
Entwicklung (30.04.2015)
Réponse écrite du Conseil d'Etat
Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Le Conseil d'Etat accepte ce postulat.
Je n'ai pas de demande de parole.
Ce postulat retourne ainsi au Conseil d'Etat pour exécution.

5. Postulat Marcel Bayard, PDCC, Anthony Lamon (suppl.), PDCC, Sidney Kamerzin, PDCC, et Pascal Rey, PDCC: Quel avenir pour la pédopsychiatrie à Sierre? (18.12.2014) **2.0073**

Postulat Marcel Bayard, PDCC, Anthony Lamon (Suppl.), PDCC, Sidney Kamerzin, PDCC, und Pascal Rey, PDCC: Zukunft der Kinder- und Jugendpsychiatrie in Siders (18.12.2014) **2.0073**

Texte déposé
Hinterlegter Text
Développement (30.04.2015)
Entwicklung (30.04.2015)
Réponse écrite du Conseil d'Etat
Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Le Conseil d'Etat accepte ce postulat.

Pas de demande de parole.

Ce postulat retourne donc au Conseil d'Etat pour exécution.

Développements: Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

Entwicklungen: Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

6. Interpellation Barbara Lanthemann (suppl.), AdG/LA, Marcelle Monnet-Terrettaz, AdG/LA, et Christine Ecoeur (suppl.), AdG/LA: EMS trop chers? (10.06.2015)
2.0094

Interpellation Barbara Lanthemann (Suppl.), AdG/LA, Marcelle Monnet-Terrettaz, AdG/LA, und Christine Ecoeur (Suppl.), AdG/LA: Zu teure APH? (10.06.2015)
2.0094

Texte déposé

Hinterlegter Text

Monnet-Terrettaz Marcelle, députée, AdG/LA

Il vaut mieux être riche, jeune et en bonne santé que pauvre, vieux et malade!

Cet adage peut s'appliquer à nos personnes âgées sans fortune qui doivent vivre en

EMS.

On constate, de plus en plus régulièrement, la difficulté de pouvoir entrer dans un home pour une personne âgée, malade, sans fortune. En effet, beaucoup de homes ont des tarifs supérieurs aux 125 francs pris en compte par les rentes complémentaires. De plus, une caution de 5'000 francs est trop souvent demandée à l'entrée en institution.

L'aide sociale ne prend pas en charge ces frais supplémentaires. Et nous allons vers un système de prise en charge à deux vitesses. Les personnes qui ont travaillé toute leur vie avec de petits salaires ne peuvent pas payer, même avec une rente complémentaire, le coût journalier du home et elles ont l'impression que seule leur mort résoudra leurs problèmes.

Notre interpellation a pour but de vous demander, Madame la conseillère d'Etat, quelles solutions propose le Conseil d'Etat pour permettre aux personnes âgées trop malades ou faibles pour continuer à demeurer chez elles de pouvoir entrer et vivre leurs dernières années en EMS, même si elles n'ont pas les moyens de payer plus de 125 francs par jour. Merci.

Le président

Merci Madame la députée.

Je passe la parole à M^{me} la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, vice-présidente du Gouvernement, pour la réponse.

Waeber-Kalbermatten Esther, Staatsrätin, Vorsteherin des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

Ich gebe Ihnen hier die Antwort, was das Departement macht, aber es gibt einen gewissen Spielraum für die Gemeinden, und es gibt einen gewissen Spielraum für die Stiftungen der Altersheime.

Les prix de pension des établissements médico-sociaux (EMS) sont autorisés par le Département en charge de la santé sous l'angle des prestations complémentaires à l'AVS/AI. Il est à relever que le prix de pension maximal pris en compte dans le calcul des prestations complémentaires s'élève à ce jour à 125 francs selon la décision du Conseil d'Etat du 7 octobre 2009. Il en est de même pour les institutions AI selon la décision du Conseil d'Etat du 11 mars 2009.

Les prestations complémentaires concernent deux types de personnes: les bénéficiaires de rentes AVS qui résident dans des EMS (941 personnes au 31 décembre 2014) et les bénéficiaires de rentes d'invalidités qui résident dans des institutions AI (664 personnes au 31 décembre 2014). Au 31 décembre 2014, le canton compte en totalité 2'952 lits reconnus en EMS. Ainsi, les bénéficiaires PC résidant dans les EMS représentent environ un tiers des résidents des EMS.

Il est à relever que l'entrée en vigueur de la loi sur les soins de longue durée au 1^{er} janvier 2015 n'a pas d'influence sur les bénéficiaires de prestations complémentaires. En effet, la participation éventuelle de l'assuré aux coûts des soins est prise en charge intégralement par les PC en plus du prix de pension.

La moyenne cantonale des prix de pension pour les résidents valaisans des EMS s'élève à environ 116 francs par jour; ce qui est nettement en-dessous de la limite PC fixée à 145 francs (*recte 125 francs*). Seul un faible nombre d'EMS dans le canton facturent des prix de pension supérieurs à la limite PC pour tous les types d'hébergement.

Une augmentation de 5 francs de la limite PC, soit un passage de 125 à 130 francs, impliquerait un coût supplémentaire d'environ 900'000 francs à la charge des pouvoirs publics pour les prestations complémentaires AVS. Cette incidence financière ne tient pas compte d'éventuelles adaptations des prix de pensions des EMS valaisans. Au vu de la situation financière limitée du canton et des résultats bénéficiaires des dernières années pour les EMS (2014: environ 3,3 millions de francs), une augmentation de la limite PC ne paraît en l'état pas adaptée.

Concernant les personnes qui n'ont pas les moyens de payer un prix de pension de plus de 125 francs et devant entrer en EMS, la loi sur les soins de longue durée confère aux communes la responsabilité de mettre en œuvre la planification arrêtée par le Conseil d'Etat. Les communes doivent veiller à ce que leur population ait accès à tous les types de prestations de soins de longue durée, de manière à ce que chaque personne puisse bénéficier en tout temps de la prise en charge la mieux adaptée à ses besoins. La loi prévoit également que chaque commune soit rattachée à un ou plusieurs EMS figurant sur la liste cantonale.

Dans ce sens et pour des cas particuliers, une démarche auprès des autorités communales concernées pour convenir d'une éventuelle participation au prix de pension de leurs citoyens est envisageable.

7. Interpellation UDC, par Eric Jacquod et Pierre Contat: Le revenu des indépendants est-il systématiquement sous-estimé? (11.06.2015) **2.0095**

Interpellation UDC, durch Eric Jacquod und Pierre Contat: Wird das Einkommen der Selbstständigerwerbenden systematisch unterschätzt? (11.06.2015) **2.0095**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Le président

Je n'ai pas de demande de parole.

Je la cède donc directement à M^{me} la conseillère d'Etat pour la réponse.

Waeber-Kalbermatten Esther, Staatsrätin, Vorsteherin Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

Ja ich kann Ihnen dazu Folgendes sagen:

Bereits im Jahr 2014 ist das Budget für Personen in bescheidenen wirtschaftlichen Verhältnissen um 12 Millionen vermindert worden und ca 6'000 Personen haben kein Anrecht mehr gehabt auf die Subventionen für das Jahr 2014. Im Rahmen der nicht obligatorischen Vorsorge für die Lohnbezüger seit 2014 sind die Beiträge der Säule 3a in der Berechnung des Subventionsanrechts nicht mehr berücksichtigt worden, weil dies ist ja ein freiwilliger Beitrag an die dritte Säule 3a; die Angestellten haben ja sonst die Pensionskasse. Um jedoch die besondere Situation der Selbstständigerwerbenden zu berücksichtigen, hat der Staatsrat entschieden, die Reduktion der Beiträge der Säule 3a in die Berechnung des Subventionsanrechts einzubeziehen, d. h. für die Selbstständigerwerbenden.

Um das Budget 2015 auszugleichen, musste der Staatsrat für die Verbilligung der Prämien um 29 Millionen kürzen. Ca. 21'000 Personen haben somit das Anrecht auf Subventionen verloren.

Der Gesamtbetrag für die individuelle Prämienverbilligung beläuft sich im Jahr 2015 auf 156,3 Millionen Franken. Von diesem Betrag sind ca. 70 Millionen nicht antastbar, da diese für Personen in Sozialhilfe oder Bezüger von Ergänzungsleistungen sowie für die Übernahme der Verlustscheine bestimmt sind. Die restlichen 86 Millionen sind für die ordentlichen Bezüger bestimmt, wobei ca. 65 Millionen für Personen mit einem sehr tiefen Einkommen, welche einen Subventionsansatz von maximal 80% erhalten, bestimmt sind.

Es sind im Wesentlichen die 3 nachstehenden Sparmassnahmen getroffen worden:

Erste Massnahme: die Senkung der Referenzprämie

Die Referenzprämie für die Berechnung der Subventionen sind um 5% reduziert worden. Diese Massnahme entspricht der Motion des Grossen Rates. Diese verlangt, dass die für die individuelle Prämienverbilligung benützte Referenzprämie anhand der Durchschnittsprämie der 3 bis 5 günstigsten Kassen bestimmt werden soll. Die Bezüger von Sozialhilfe oder AHV/IV-Ergänzungsleistungen sind nicht von dieser Massnahme betroffen. Diese erhalten weiterhin 100% der kantonalen Durchschnittsprämie.

Zweite Massnahme: die Senkung der Einkommensgrenzen

Die maximalen Einkommensgrenzen, welche Anrecht auf eine individuelle Prämienverbilligung geben, sind gegenüber 2014 auch gesenkt worden.

Und die dritte Massnahme: die Aufwertung der selbstständigen Erwerbstätigkeit

Die Aufwertung von 20% des Einkommens aus selbstständiger Erwerbstätigkeit erlaubt es, die Auswirkungen der unterschiedlichen steuerlichen Behandlung der Selbstständigerwerbenden auszugleichen und die Lohnbezüger und die Selbstständigerwerbenden für die Berechnung des Anrechts auf eine individuelle Prämienverbilligung so weit wie möglich gleich zu behandeln.

Betreffend die den Lohnbezügern gewährten Abzüge sind die wesentlichen steuerlichen Unterschiede für die Selbstständigerwerbenden die folgenden: Rückstellung auf künftige Arbeiten, Berufsauslagen, Dienstfahrzeuge, sofortige Abschreibung, Reserven auf laufende Arbeiten, Reserven auf Lager und Vortrag der Verluste auf mehrere Jahre.

Diese Aufwertung wird ausschliesslich für die Berechnung des massgebenden Einkommens für den Erhalt einer Prämienverbilligung benutzt. Sie stellt in keiner Weise die unterschiedliche steuerliche Behandlung, die die Gründung einer eigenen Unternehmung als selbstständig Erwerbender in Frage.

Alle Personenkategorien sind von den getroffenen Sparmassnahmen betroffen. Um die Gleichbehandlung zwischen den verschiedenen Versichertenkategorien zu gewährleisten, hat der Staatsrat somit entschieden, die Einkommen der Selbstständigerwerbenden für die Berechnung des Anrechts auf Krankenversicherungssubventionen aufzuwerten. Hier gilt es zu erwähnen, dass die Subventionen primär und prioritär für die ärmsten Bevölkerungsgruppen bestimmt sind.

8. Motion Philippe Nantermod, PLR, et Sidney Kamerzin, PDCC: Réductions individuelles des primes de l'assurance-maladie obligatoire: pas de discrimination à l'encontre des indépendants (11.06.2015) **2.0096**

Motion Philippe Nantermod, PLR, und Sidney Kamerzin, PDCC: Keine Diskriminierung der Selbstständigerwerbenden in Sachen individuelle Prämienverbilligung (11.06.2015) **2.0096**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Le président

Je n'ai pas de demande de parole.

Cette motion n'étant pas combattue, elle est transmise au Gouvernement pour réponse et elle reviendra chez nous en traitement.

9. Postulat Marianne Maret, PDCB, et Bruno Perroud (suppl.), UDC: Des structures type EMS pour personnes en situation de handicap? (12.06.2015) **2.0097**

Postulat Marianne Maret, PDCB, und Bruno Perroud (Suppl.), UDC: APH-ähnliche Strukturen für Personen mit einer Behinderung? (12.06.2015) **2.0097**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Maret Marianne, députée, PDCB

Aujourd'hui et de manière générale, nous sommes confrontés au vieillissement de la population.

Les personnes en situation de handicap n'y font pas exception. C'est pourquoi nous demandons au Conseil d'Etat d'analyser la pertinence de créer un EMS qui leur soit spécialement dédié, avec des prises en charge ciblées non seulement en fonction de leur handicap mais également en fonction de leur âge.

Actuellement, ces personnes restent dans leur structure d'accueil même lorsqu'elles ont passé l'âge de la retraite. L'idée de leur offrir un lieu qui leur soit dédié, à l'instar de ce qui prévaut pour les personnes valides, doit faire son chemin. Pratiquement, cela permettrait de libérer des places pour les plus jeunes dans les institutions existantes - je signale au passage qu'il manque aujourd'hui 45 places d'accueil et qu'il faut attendre 3 ans pour être admis dans un certain nombre d'institutions. C'est une grave préoccupation pour les parents qui s'occupent de leurs enfants et qui n'y parviennent plus parce qu'ils sont vieux ou malades.

En outre, point non négligeable, le fait qu'il s'agisse d'un EMS permettrait à cette structure de bénéficier du financement de la LAMal.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous sollicitons, Chers collègues, pour le soutien de ce postulat.

Merci de votre écoute.

Le président

Merci Madame la députée.

Le postulat n'est pas combattu.

Il est transmis au Gouvernement pour réponse et il reviendra en traitement.

- 10.** Postulat Kevin Follonier (suppl.), UDC, Marcel Bayard, PDCC, Pascal Torrent, UDC, et Anthony Lamon (suppl.), PDCC: Pourquoi solder l'hôpital de Sierre-Loèche (12.06.2015) **2.0098**

Postulat Kevin Follonier (Suppl.), UDC, Marcel Bayard, PDCC, Pascal Torrent, UDC, und Anthony Lamon (Suppl.), PDCC: Abmagerungskur für das Spital Siders-Leuk (12.06.2015) **2.0098**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Follonier Kevin, député (suppl.), UDC

Tout d'abord, j'aimerais vous faire part de quelques observations concernant le système hospitalier en place dans le Valais central.

Force est de constater que les urgences de Sion sont de plus en plus saturées depuis la fermeture de celles de Sierre. Malgré un travail impeccable des équipes en place, ces dernières ne peuvent plus assumer avec la même qualité les grosses périodes d'affluence. Je pense particulièrement aux fêtes de fin d'année 2014 où les urgences de nuit ont été prises d'assaut et où sont passés par les couloirs pas moins de 130 patients par tranche de 24 heures. Et que dire de la terrible épidémie de grippe de février 2015 qui a fait exploser le taux d'occupation des lits à l'hôpital de Sion à 102%? Je rappellerai juste que les urgences de jour de Sierre et son hôpital étaient encore en fonction lors de ces événements.

Je voudrais également mettre l'accent sur la pénurie des médecins dans nos régions qui s'accroît. En effet, bien que le nombre de praticiens soit plus important qu'en 1990, ces derniers rechignent à s'installer dans les régions montagneuses ou éloignées des grands pôles économiques de la Suisse. De plus, bien que les spécialistes soient suffisamment représentés, plusieurs généralistes du district vont bientôt prendre leur retraite et ne vont certainement pas se faire remplacer, la faute entre autres à un point TARMED relativement bas, ce qui pose de nouveau un problème à nos urgences, sachant que ces médecins accueillent quotidiennement 5 à 6 patients en urgence.

Parlons maintenant des infrastructures très récentes de l'hôpital de Sierre-Loèche. Je vous rappelle que cet hôpital est le plus récent du canton, tant en termes de logistique qu'en termes de blocs opératoires. Il est reconnu par ses pairs comme le meilleur du Valais.

Toutes ces observations m'amènent au présent postulat.

Créer une permanence sous la forme d'un cabinet de médecins sur le modèle de la permanence de Viège, qui prend également en charge les urgences de nuit, ce système économique est attrayant pour les nouveaux médecins et il permettrait une couverture optimale de la population en maintenant les compétences médicales sur le site de Sierre. De plus, il est économiquement viable et, enfin, il permet de ne pas gâcher une structure hospitalière de 130 millions en bâtiment administratif.

Merci de soutenir ce postulat.

Le président

Merci Monsieur le député (suppl.).

Ce postulat n'est pas combattu; il est ainsi transmis au Gouvernement pour réponse et il reviendra en traitement.

11. Rapport d'activité 2014/2015 de la Présidence et du Service parlementaire
Tätigkeitsbericht 2014/2015 des Präsidiums und des Parlamentsdienstes
Rapport
Bericht

Discussion générale:

Ballay Jasmine, députée (suppl.), PLR

Un rapport d'activité qui donne le tournis, pour ceux d'entre vous qui ont eu la curiosité de le lire en tout cas. En effet, le monde politique valaisan n'a pas chômé durant l'exercice 2014/2015 au vu du nombre d'actes législatifs adoptés. Et je mets au défi quiconque d'entre vous, Chers collègues, de se souvenir du contenu de chaque loi, décret et autre décision que nous avons adoptés il y a seulement une année.

Cette année, le Service parlementaire nous a fourni quelques tableaux supplémentaires et je l'en remercie. Désormais, nous connaissons le nombre d'interventions déposées, traitées et développées. On constate que notre imagination est toujours aussi fertile puisque le nombre d'interventions déposées est toujours supérieur au nombre d'interventions développées et traitées durant l'année.

Une petite remarque, cependant, pour ces tableaux, le nombre d'interventions retirées pourrait être mieux mis en valeur.

Un autre souhait récurrent du groupe PLR qui, je l'espère, aboutira, et je m'adresse à la Présidence, il s'agit du tableau de suivi des interventions parlementaires. Celui-ci devrait au moins contenir la date du dépôt, les auteurs, la date d'acceptation ou du refus, l'échéance et le service responsable de la mise en œuvre. Cela faciliterait la vie des députés et de l'administration.

Pour terminer, mes remerciements les plus vifs au Service parlementaire pour son professionnalisme et l'excellence de son travail. Mesdames et Messieurs du Service parlementaire, vous êtes de tous les combats, on le comprend en lisant le rapport: commissions, plenum, organisation des sessions, organisation et participation à nos manifestations, etc. Vraiment, en lisant ce rapport, on comprend que c'est sur vos épaules et non sur les nôtres que repose cette institution. Merci.

Torrent Pascal, député, UDC

Le groupe UDC a pris connaissance du rapport d'activité de la Présidence et du Service parlementaire pour l'exercice 2014/2015 avec intérêt.

Nous n'allons pas revenir, certes, sur chacun des points de ce rapport mais il convient tout de même de relever quelques informations, quelques aspects particuliers.

Nous avons vécu une période parlementaire difficile, notamment du fait de finances étriquées. Cependant, le nombre d'interventions parlementaires déposées et traitées démontre l'engagement des parlementaires et aussi, pour l'essentiel, la qualité de nos travaux. Dans cette optique, d'importants objets ont été traités et de nombreuses décisions prises au mieux du canton et de ses habitants.

L'appartenance, d'un autre côté, au Grand Conseil permet aussi des rencontres inoubliables, des découvertes fabuleuses et, bien sûr, d'extérioriser l'affection que nous portons à notre beau canton du Valais et à sa population. Ainsi, nombreuses sont les activités proposées tout au long de l'année par le Parlement et ses organes, de la culture au sport et en participant à des manifestations chargées de convictions.

Nous sommes bientôt au terme de l'année du Bicentenaire et nous pouvons déclarer avec fierté que le Valais a vécu d'intenses moments d'émotions en rendant hommage à nos aïeux qui ont bâti notre belle république.

Mesdames et Messieurs, le groupe UDC remercie toutes les personnes ayant œuvré au bon fonctionnement de notre Parlement par leur travail, souvent peu visible mais ô combien important et efficace, qui nous permet ainsi de disposer de bons supports pour nos débats et notre activité parlementaire en général.

En conclusion, le groupe UDC réitère ses remerciements à tous les membres de la Présidence et aux collaborateurs du Service parlementaire.

Il est, en outre, convaincu que cet état d'esprit et cette collaboration se vérifieront encore à l'avenir.

Je vous remercie pour votre attention.

Schafeitel Fabien, député, PDCC

Le 27 mars 2005, Grégoire Dussex entrait comme député au Grand Conseil. En suivant les marches du succès, il passait de chef du groupe Hérens-Conthey à la place de chef du groupe du centre, puis finalement, en 2014, l'accès à la place de premier citoyen du canton.

Dans cet esprit, nous pouvons dire qu'il a mené sa présidence d'une main de maître. Entre les journées d'immersion à la police cantonale, au collège des Creusets, au Service de la jeunesse, à l'OCVs, au Groupe Mutuel, chez Valais de Cœur et même au Syndicat UNIA, il a montré la qualité d'ouverture et de proximité qui le caractérise.

Sa bougeotte et sa soif d'apprendre ont fait déplacer le Bureau dans différents lieux et dans différents pays.

De plus, il a dû gérer avec la déferlante des interventions parlementaires.

Son départ du Parlement est un coup dur pour notre groupe; son expérience, sa vista et surtout son ouverture nous manqueront.

A titre personnel, je dois faire part de l'insigne honneur d'être assis à sa place ainsi que de l'énorme pression de remplacer un tel homme politique.

Mais, sans m'attarder sur les différents chiffres et déplacements, je finirai par: merci pour tout, Grégoire, merci et bon vent!

Merci de votre attention.

Rieder Beat, Grossrat, CVPO

Unter diesem Traktandum fällt mir die angenehme Aufgabe zu, dem Präsidium des Grossen Rates, unter der Leitung des Alt-Präsidenten Grégoire Dussex, sowie dem Parlamentsdienst, unter der Leitung des Chefs des Parlamentsdienstes Claude Bumann, für ihre erfolgreiche Tätigkeit zu danken.

Das Geschäftsjahr 2014/2015 war geprägt durch ein äusserst anspruchsvolles Programm. Wie man dem Geschäftsbericht entnehmen kann, wurden in diesem Geschäftsjahr während 6 Sessionen 87 Rechtserlasse abgehandelt. Ich habe mir erspart, die Zahl der parlamentarischen Vorstösse und Dringlichkeiten zu zählen - es würde ein Vielfaches sein. Trotz des enormen Programms konnte der Ratsbetrieb ordnungsgemäss und ohne nennenswerte Probleme abgewickelt werden.

Das papierlose Parlament hat sich bewährt und ist fast schon nicht mehr wegzudenken. Diese kleine parlamentarische Revolution war aber auch notwendig, da der Arbeitseifer und der Tatendrang der Grossrätinnen und Grossräte immer grösser wird.

Auch haben wir das Reglement des Grossen Rates überarbeitet, und ich hoffe doch, dass es zur Effizienzsteigerung in diesem Rat führen wird, auch wenn wir nicht alle Schritte unternommen haben, die wir unternehmen hätten können.

Im Namen der CVPO-Fraktion danke ich dem Präsidium und dem Parlamentsdienst für ihre Tätigkeit.

In meinem persönlichen Namen danke ich dem Grossratspräsidenten, dem Parlamentsdienst und Regierung sowie Ihnen, meine Damen und Herren, für die angenehme Zusammenarbeit in den letzten 6 Jahren. Es war mir eine Freude, für die demokratische Republik Wallis in den letzten 6 Jahren in diesem Parlamentsbetrieb arbeiten zu können. Es wird mir eine grosse Ehre sein, diesen Kanton als Ständerat in Bern vertreten zu können.

Ich danke Ihnen.

Le président

Merci et bon vent, Monsieur le conseiller aux Etats... et quand c'est un Martignyrain qui vous dit «bon vent», ça veut dire quelque chose!

(Applaudissements)

Clausen Diego, Grossrat, CSPO

Also ich möchte mich hier kurz halten.

Auch die CSPO dankt natürlich. Mit dem Durchlesen des Tätigkeitsberichts sieht man, was das ganze Jahr gelaufen ist. Es ist sehr viel gelaufen, die Vorredner haben es bereits zum Teil erwähnt. Ich möchte nicht mehr auf diese Punkte eingehen.

Einen grossen Dank also an das Präsidium und an den Parlamentsdienst. Das Präsidium mit dem abtretenden Präsidenten Grégoire Dussex, dem 1. Vizepräsidenten Nicolas Voide, dem 2. Vizepräsidenten Edmond Perruchoud und natürlich unserem Parlamentsdienst mit dem Dienstchef Claude Bumann und seinem Adjunkt Nicolas Sierro und im Prinzip auch dem Grossratsbüro als solches. Danke für die sehr angenehme und gute Zusammenarbeit und die spannenden Ausflüge, die wir zusammen erleben durften und in Zukunft noch werden machen können dürfen - was auch immer. Danke.

La discussion est close.

Le président

A mon tour de vous remercier d'avoir salué ce rapport et surtout de votre soutien et de vos bons mots à l'égard du Service parlementaire et de son chef qui le méritent bien et auxquels la Présidence s'associe volontiers.

Traitements: Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)

Behandlungen: Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

12. Postulat Diego Wellig, CSPO, et Philipp Schnyder, CSPO: Combien de zones de tranquillité pour le gibier faut-il en Valais? (11.11.2014) **5.0108**

Postulat Diego Wellig, CSPO, und Philipp Schnyder, CSPO: Wie viele Wildruhezonen braucht das Wallis? (11.11.2014) **5.0108**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (11.06.2015)

Entwicklung (11.06.2015)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Le Conseil d'Etat propose le rejet de ce postulat.

Schwestermann Alex, Grossrat, CSPO

Wie viele Wildruhezonen braucht das Wallis? Wildruhezonen zu schaffen, ist ein wichtiger Vorstoss. Dies wurde bereits über Jahrzehnte gefordert und zum Teil umgesetzt. Variantenskifahren, Schneeschulaufen, Gleitschirmfliegen, Velofahren, Zelten und vieles mehr wurde bereits seit Jahrzehnten in gewissen Gebieten mit Einschränkungen belegt und verboten. Dies ist auch richtig, denn es braucht Gebiete, wo das Wild besonders im Winter seine Ruhe findet. Nun braucht es über 140 Wildruhezonen, um alles einzugrenzen, was heute mit einzelnen Vorgaben bereits verboten war. Bei eingegrenzten Gebieten hat man natürlich alle Möglichkeiten, Interessengruppen fern zu halten. Ja selbst der neutrale Wanderer und Naturbeobachter wird - wenn überhaupt noch - nur der Wanderweg zugesprochen. Der Zugang ins freie Gebiet, wie es der Schäfer und Jäger pflegt, wird selbst verweigert.

Es ist richtig, dass in gewissen Gebieten, besonders in Wintereinstandsgebieten, Winteraktivitäten eingeschränkt und verboten werden. Dass jedoch bereits Verordnungen öffentlich aufgestellt werden, dass dieses Gebiet nicht mehr betreten werden darf und somit Wanderwege nicht zu verlassen sind - und dies noch ein halbes Jahr lang von November bis April - geht einfach zu weit. Einzig den Horn und Geweihsuchern wird damit das Handwerk gelegt. Da muss man sich fragen: Wo ist denn noch die Freiheit für Naturbeobachter und Naturinteressierte? Es werden selbst Ruhezonen geschaffen, wo sich heute bereits Skianlagen befinden. Wie soll dies denn umgesetzt werden? Abbruch der Anlage oder gibt es einen Skiwanderweg, wo die Skis wieder ins Tal getragen werden ohne den Weg zu verlassen? Alles unüberlegte Handlungen und dies gegen die Benutzer der Natur.

All die Wildruhezonen, die heute geschaffen werden, sind weitere Schritte bei der Salamtaktik. Der nächste Schritt wird ein Verbot der Nutzung solcher Flächen sein, weil man diese der Natur überlassen möchte. Selbst Eigentümer in diesen Gebieten werden ausgeklammert. Jeglicher Einsatz von motorisierten Transportmitteln werden verboten und das Erreichen solcher Gebiete wird für Eigentümer sowie Schäfer und Jäger verunmöglicht. Die Raubtiere wie Wolf und Luchs jagen dann den ganzen Winter das Schalenwild, bergauf und bergab, bis ein jedem Wild die Ruhe vergeht. Dies ist wohl natürlich aber widerspricht der Wildruhe.

Wie man aus der Antwort nehmen kann, wurde mit den Interessengruppen gesprochen. Ich muss jedoch feststellen, dass mit regionalen Betroffenen kein Gespräch geführt wurde. Einzig die Gemeinden wurden zu einer Stellungnahme angefragt. Nach einer negativen Vormeinung wurde bis zur nächsten Gemeinderatswahl abgewartet, um mit dem neu gewählten Gemeinderat mehr Erfolg zu haben. Als die auch eine negative Antwort gaben, hörte man nichts mehr. Vermutlich wird nun abgewartet, bis der Gemeinderat nächstes Jahr erneuert wird. All dies ist eine aufdringliche Angelegenheit, nur um das zu erreichen, was für gewisse Gebiete nichts bringt und die Betroffenen und die Öffentlichkeit nicht will.

Das Postulat «Wie viele Ruhezonen braucht das Wallis?» hat seine volle Berechtigung. Das Postulat ist nicht gegen Ruhezonen und Schutzzonen für Wild und Natur, im Gegenteil, es verlangt einzig eine gerechte und angemessene Nutzung zwischen Mensch und Tier. Somit ist Folgendes zu berücksichtigen:

- die Planung aller Wildruhezonen mit Einbezug aller betroffenen ist vorzunehmen;
- die Interessen aller direkt Betroffenen, der Nutztierhalter, der Jagd, dem Tourismus und Freizeitsport sind zu wahren;

- die Anzahl Wildruhezonen sind in einem vernünftigen Rahmen und mit Rücksicht der Benutzer zu gestalten.

So kann es nicht sein, dass die Freiheit der Menschen zugunsten von Wild und Natur total eingeschränkt wird. Bei vernünftigem Verhalten und gegenseitigem Respekt hat es Platz für alle - für Mensch und Wild.

Damit empfiehlt die CSPO die Annahme dieses Postulats.

Le président

Merci Monsieur le député.

Nous devons donc voter.

Est-ce que M. le président du Gouvernement nous dit quelques mots avant le vote?

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE), et président du Gouvernement

Si j'écoutais avec beaucoup d'intérêt le plaidoyer du député Alex Schwestermann, bien sûr je ne pourrais que soutenir son postulat. Mais, je crois qu'il y a tout de même un côté un tout petit peu exagéré dans ses propos et je crois qu'il faut tout de même admettre que, d'abord, les zones de tranquillité telles qu'elles sont conçues aujourd'hui, c'est 140 zones, donc pas de caractère contraignant, ce sont des suggestions, ce sont des appels, je dirai, au bon sens de la population et des visiteurs de respecter autant que faire se peut l'environnement et la faune qui occupe cet environnement.

Alors, de là à dire qu'il faut aujourd'hui une consultation quasiment générale, nous consultons de manière régulière avant chaque détermination de la zone, nous consultons les milieux intéressés mais c'est sûr que quand un milieu intéressé n'a pas eu gain de cause, eh bien!, effectivement, il peut estimer que c'est abusif et il peut aussi estimer que l'on ne pourra plus aller nulle part, ni à pied, ni en voiture, ni en vélo de montagne, ce qui n'est pas le cas. Je rappelle que les chasseurs, je rappelle que les bergers ont la possibilité, mais, bien sûr, on ne peut pas s'écarter des chemins lorsqu'on se déplace en moyens de transport dans ces zones-là.

Mais de vouloir aujourd'hui mettre un frein pratiquement définitif à cette protection, à cette suggestion de protection que l'on voudrait offrir à la population valaisanne, serait, à mon sens, abusif. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement n'accepte pas le postulat. Il faut dire que les conclusions du postulat rejoignent très largement déjà celles du canton. On ne planifie pas les zones de manière arbitraire, on respecte les intérêts du tourisme et on essaie d'aménager une zone raisonnable pour le gibier.

Maintenant, tout est question de voir le verre à moitié vide ou le verre à moitié plein. Nous avons, quant à nous, plutôt opté pour le verre à moitié plein et demandons au Grand Conseil de considérer cela également comme suffisamment positif pour soutenir la position du Conseil d'Etat et ne pas enregistrer ce postulat.

Le président

Merci Monsieur le président du Gouvernement.

Nous allons donc voter.

Par 83 voix contre 42 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent le postulat 5.0108 du député Diego Wellig.

Vote nominal

Namensabstimmung

Ce postulat est ainsi classé à ce stade.

13. Motion Jérémie Pralong, AdG/LA, Jean-Luc Addor, UDC, Philippe Nantermod, PLR, et Serge Métrailler, PDCC: Pour une procédure simplifiée pour la mise à l'enquête de forages de reconnaissance (13.11.2014) **5.0118**

Motion Jérémie Pralong, AdG/LA, Jean-Luc Addor, UDC, Philippe Nantermod, PLR, und Serge Métrailler, PDCC: vereinfachtes Verfahren zur Auflage von Probebohrungen (13.11.2014) **5.0118**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (11.06.2015)

Entwicklung (11.06.2015)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Vous avez la réponse du Conseil d'Etat, qui rejette cette motion.

Les motionnaires m'ont informé qu'ils demandaient le vote mais sans prise de parole.

Est-ce que, avant le vote, M. le conseiller d'Etat veut s'exprimer?

C'est le cas.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE), et président du Gouvernement

Effectivement, ce n'est pas pour imposer absolument des autorisations inutiles lors d'un forage de reconnaissance, il ne s'agit pas d'autorisation de construire, il s'agit de protection des eaux.

Au niveau de l'autorisation de construire, on peut se passer de demande d'autorisation de bâtir pour certains forages ponctuels et pas importants. Par contre, la loi sur la protection des eaux nous oblige à vérifier chaque fois s'il y a mise en danger ou pas de la nappe, et je crois que dans l'environnement que nous connaissons en Valais, c'est une précaution qui n'est pas inutile. Ce n'est pas une tracasserie administrative, c'est une protection de notre «or bleu» qui est l'eau et qui se trouve à peu près partout lorsqu'on fait des forages. Raison pour laquelle on ne pourrait pas, et dès lors qu'il y a également des contingences fédérales là-dedans, une législation fédérale, ce ne serait pas si simple de mettre en place cette motion.

Raison pour laquelle je veux vous rappeler que, dans les cas qui nous occupent et c'est chez moi que les demandes d'autorisation viennent, nous ne faisons pas de tracasseries administratives. Nous vérifions simplement qu'il n'y a pas de danger pour la nappe phréatique et pour les eaux souterraines.

Le président

Merci Monsieur le président du Gouvernement.

Nous allons donc voter.

Par 68 voix contre 55 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la motion 5.0118 du député Jérémie Pralong.

Vote nominal

Namensabstimmung

14. Postulat Guido Walker, CVPO, Daniela Imhof-Jenelten (suppl.), CVPO, Irmina Imesch-Studer, CSPO, et Christoph Golob (suppl.), CSPO: Qu'entreprend-on contre l'infestation de coléoptères dans la forêt de protection? (14.11.2014) **5.0149**

Postulat Guido Walker, CVPO, Daniela Imhof-Jenelten (Suppl.), CVPO, Irmina Imesch-Studer, CSPO, und Christoph Golob (Suppl.), CSPO: Was läuft gegen Käferbefall im Schutzwald? (14.11.2014) **5.0149**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (11.06.2015)

Entwicklung (11.06.2015)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Vous avez la réponse du Conseil d'Etat, qui rejette ce postulat.

Imhof-Jenelten Daniela, Grossrätin (Suppl.), CVPO

Wir danken für die Antwort des Staatsrats. Es wird zwar auf das Problem des Käferbefalls eingegangen und es freut uns, dass die nötigen finanziellen Mittel dann doch noch bereitgestellt wurden. Was uns aber nicht zufriedenstellt, ist, dass nicht auf unsere Forderung eingegangen wurde, sämtliche Subventionen, welche beim Bund für den Schutzwald bereitstehen, auch dort abzuholen. Das ist die eigentliche Forderung in unserem Postulat, das der Grosse Rat in seiner Session im Juni 2015 angenommen hat.

Meine Damen und Herren, die Mittel, die der Bund für den Schutzwald zur Verfügung stellt, müssen vom Kanton auf jeden Fall abgeholt werden. Ein gepflegter, gesunder Schutzwald ist um einiges günstiger, als teure und zudem unansehnliche Verbauungen, die die Funktionen des Schutzwalds ersetzen. Eine Lawine oder ein Felssturz sind grosse Gefahren für den Menschen. Sehr oft genügt aber schon ein einzelner sich lösender Stein, um Menschen zu gefährden. Es wäre auch nicht das erste Mal, dass nicht mehr geschützte Strassenabschnitte durch kostspielige Galerien oder Tunnels geführt werden müssen. Das Wallis und seine Bürger werden als grosse Verlierer da stehen, wenn der Schulwald finanziellen Experimenten ausgesetzt wird - das kann nicht sein.

Vorbeugen ist besser als Heilen - dies gilt besonders für den Schutzwald. Verhindern wir, dass ein einzelner Stein unser Leben gefährdet und nehmen wir dieses Postulat im Originaltext an.

Danke für die Unterstützung.

Le président

Monsieur le président du Gouvernement, une intervention avant le vote?

Oui, vous avez la parole.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE), et président du Gouvernement

Madame la députée (suppl.), j'ai pris note de vos remarques. C'est vrai que, et vous l'avez relevé, concernant les bostryches, nous savons que c'est quelque chose qui revient de manière pas absolument annuelle, donc nous intervenons au coup par coup. Et ces dernières années, il y avait eu très peu d'interventions, ce qui fait que les moyens à disposition étaient un peu plus faibles; raison pour laquelle on s'est trouvé un petit peu démuné lors de la dernière attaque. Cela a été corrigé, vous l'avez relevé.

En ce qui concerne la protection, il faut savoir que le fait de ne pas pouvoir traiter le nombre d'hectares que nous aimerions pour pouvoir renouveler de manière plus régulière la forêt n'a pas de conséquences directes sur la protection puisque quand nous laissons le bois en forêt, c'est également par souci d'éviter des avalanches, par souci d'éviter d'avoir un terrain nu qui permettrait justement ces chutes de pierres. Donc, quand il y a des accidents de forêt ou des maladies ou autres, on traite la maladie et si on ne peut pas sortir le bois tout de suite, on le sort l'année suivante, ce n'est pas au détriment de la sécurité.

Maintenant, en ce qui concerne les subventions bernoises, il faut savoir que les subventions sont proportionnelles à ce que l'Etat peut mettre. Donc, il faudrait pouvoir également augmenter la part de l'Etat. Et si c'est quelque chose que je ne pourrais bien sûr pas refuser puisque, effectivement, je suis comme vous attaché à l'entretien de ces forêts de protection, aujourd'hui, nous vivons une période budgétaire extrêmement difficile et, vous l'avez vu, ce n'est peut-être pas le moment de vouloir déséquilibrer de manière supplémentaire encore nos équilibres financiers durement trouvés en allant mettre des moyens supplémentaires pour la forêt.

On a dû également diminuer dans ce domaine-là, et qui dit diminution chez nous dit également diminution de la part fédérale. Mais, aussi tôt que possible, et on l'espère à l'issue des travaux de ETS 2, on pourra retrouver un rythme d'investissements suffisants pour pouvoir obtenir des moyens supplémentaires de la Confédération et les investir à côté des nôtres.

Pour le reste, il est bien clair que j'ai le même souci, je partage totalement votre point de vue en termes de l'utilité indispensable et de l'économie que nous faisons avec les forêts de protection par rapport à toutes les installations artificielles que l'on doit mettre en place pour protéger nos accès.

Mais, dans ce sens-là, malgré toute la sympathie que j'ai pour votre texte, aujourd'hui, il m'est difficile de proposer d'accepter ce postulat qui nécessiterait également d'investir des moyens supplémentaires et je crois que le Grand Conseil est tout à fait conscient des difficultés et des priorités qu'il a fallu mettre en place pour cette année.

Le président

Merci Monsieur le président du Gouvernement.

Nous allons donc voter.

Par 63 voix contre 60, les membres de la Haute Assemblée acceptent le postulat 5.0149 du député Guido Walker.

Vote nominal

Namensabstimmung

Vous avez accepté ce postulat qui est ainsi transmis au Gouvernement pour exécution.

Traitements: Présidence

Behandlungen: Präsidium

15. Postulat PLR, par Philippe Nantermod: Pour des rapports d'activité sans papier (10.09.2013) **6.0011**
Postulat PLR, durch Philippe Nantermod: Für papierlose Tätigkeitsberichte (10.09.2013) **6.0011**

Texte déposé
Hinterlegter Text
Développement (13.03.2014)
Entwicklung (13.03.2014)
Réponse écrite du Conseil d'Etat
Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Vous avez la réponse du Conseil d'Etat, qui accepte ce postulat.

Vernay André, député, PLR

J'interviens ici au nom du postulant pour remercier le Conseil d'Etat de sa réponse et s'étonner que la réponse du Conseil d'Etat date du 30 avril 2014, il a fallu presque 20 mois pour que ça vienne devant cette Assemblée, mais cela tient plus de l'anecdote que du sérieux.

Puisque j'ai la parole, comme vous le savez, c'est certainement ma dernière prise de parole en tant que député au sein de cette Assemblée. Je tenais quand même à vous remercier toutes et tous de m'avoir supporté pendant 14 années, ainsi que vos prédécesseurs.

Remercier évidemment le Service parlementaire pour l'excellence de son travail et sur lequel on a pu compter sans arrêt, le Gouvernement dans son ensemble, tous les remercier, rapports parfois tendus mais toujours empreints de cordialité et de sincérité. Je demande aussi au Gouvernement de transmettre mes remerciements aux services avec lesquels j'ai eu l'occasion de collaborer. Remerciements aussi à la presse qui a toujours relaté fidèlement les interventions que j'ai pu faire. Un merci spécial à mon groupe avec lequel j'ai vécu des expériences assez extraordinaires.

Pour terminer, les électrices et électeurs du district de Saint-Maurice sans qui rien ne serait arrivé.

Je vous remercie.

Le président

Merci Monsieur le député.

Je vous souhaite aussi beaucoup de plaisir dans vos nouvelles fonctions. J'ai vécu ces 14 années avec vous et j'en garderai un bon souvenir.

Merci.

- 16.** Postulat Gaël Bourgeois, AdG/LA, Xavier Mottet, PLR, Jérôme Desmeules (suppl.), UDC, et Anthony Lamon (suppl.), PDCC: Espace rénové au service de la démocratie (12.11.2013) **6.0012**

Postulat Gaël Bourgeois, AdG/LA, Xavier Mottet, PLR, Jérôme Desmeules (Suppl.), UDC, und Anthony Lamon (Suppl.), PDCC: Renovierte Räumlichkeiten im Dienste der Demokratie (12.11.2013) **6.0012**

Texte déposé
Hinterlegter Text
Développement (13.03.2014)
Entwicklung (13.03.2014)
Réponse écrite du Conseil d'Etat
Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Vous avez la réponse du Conseil d'Etat, qui accepte ce postulat.

Je n'ai pas de demande de parole.

Ce postulat retourne donc au Conseil d'Etat pour exécution.

17. Postulat CSPO, par Liliane Brigger: Mesures d'économie via une solution interne pour les traductions (11.12.2013) **6.0013**

Postulat CSPO, durch Liliane Brigger: Sparmassnahmen mit interner Lösung für die Übersetzungen (11.12.2013) **6.0013**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (05.05.2014)

Entwicklung (05.05.2014)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Vous avez la réponse du Conseil d'Etat, qui rejette ce postulat.

In-Albon Rosina, Grossrätin (Suppl.), CSPO

Das Postulat wurde am 11. Dezember 2013 eingereicht, d. h. es ist bereits knapp 2 Jahre her. Ein altes Papier, welches jedoch nicht an Aktualität verloren hat.

In diesem Postulat wird ein interner Lösungsvorschlag eingebracht, um auf einfachem Weg, Personal für Übersetzungen einzusparen. Es hat also keine negativen finanziellen Auswirkungen. Es wird nur vorgeschlagen, dass ca. ein Drittel vom Personal bei jeder Dienststelle zweisprachig sein sollte, damit das Manko der Übersetzungsstellen ausgeglichen werden kann und somit der Zweisprachigkeit Rechnung getragen wird.

In der Antwort vom Staatsrat wird auf die eher spärlichen Übersetzungsstellen von 3,7 für den Kanton Wallis hingewiesen. Der Kanton Freiburg beispielsweise verfügt über 9,3 Stellen, was sicher im Wallis zu Mehrkosten führen würde. Trotzdem werden bei Stellenausschreibungen im Kanton Freiburg jeweils gute Kenntnisse der zweiten Amtssprache als Anforderung aufgeführt - sogar bei der Reinigungsfrau.

Als zweisprachiger Kanton muss das Wallis in der Lage sein, den Mitgliedern des Grossen Rates, aber auch den Bürgerinnen und Bürgern nicht nur Texte in beiden Amtssprachen zu veröffentlichen, sondern auch in der Lage sein, mündlich in Deutsch und Französisch Auskünfte und Informationen zu erteilen.

Wir haben in unserem Postulat in keiner Weise die Leistungen der jetzigen Mitarbeiter angezweifelt, und wir wollen auch kein rigides Quotensystem. Was wir wollen, ist die Berücksichtigung beider Landessprachen bei den Anstellungen in jeder Dienststelle und somit eine vernünftige, interne und kostengünstige Lösung - nicht mehr und nicht weniger (Punkt).

Wir verlangen die Abstimmung, und ich zähle auf eure Unterstützung.

Vielen Dank.

Le président

Merci Madame la députée (suppl.).

Monsieur le président du Gouvernement, une intervention avant le vote.

Melly Jacques, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU), und Regierungspräsident

Ja wie Sie gesagt haben, muss jeder Abgeordnete die zwei Sprachen kennen. So erlaube ich mir, auf Französisch weiterzufahren.

Je suis parfaitement d'accord avec vous qu'il faut avoir le maximum de connaissance de la deuxième langue quand on veut travailler à l'Etat du Valais.

Je suis également d'accord avec vous qu'il faut que les textes soient traduits, c'est ce qui est le cas, qu'avec les 3,7 postes actuellement, nous sommes en dessous de toutes normes, vous l'avez dit: 9,3 pour le canton de Fribourg.

Nous ne pouvons pas simplement imaginer que quelqu'un qui parle allemand dans un service ou dans un département puisse jouer le rôle de traducteur pour quelqu'un qui ne le serait pas, il faut savoir que chacun a son travail et que faire de la traduction est une affaire beaucoup plus professionnelle que simplement, je dirai, s'exprimer dans une autre langue. Cela demande des compétences et des connaissances plus profondes. Mais ce qui ne nous empêche pas d'avoir dans tous les départements des gens qui jouent ce rôle. Et l'interdépartementalité joue déjà, dans la mesure où nous pouvons également avoir recours à des services de traduction si nécessaire en urgence dans d'autres secteurs d'activité d'un autre département. Donc, ça fonctionne déjà.

Où je ne peux pas accepter votre postulat, et malgré tout ce que vous dites en *Schlusswort*, c'est bien sympathique, c'est simplement une volonté d'engager des gens qui parlent allemand. C'est ce qui se fait lorsque nous avons, dans le choix final, des personnes à compétences égales avec quelqu'un qui est bilingue, soyez certains que c'est prioritairement la personne bilingue qui sera engagée parce que nous avons besoin de ce bilinguisme.

Mais, de là à accepter un postulat qui demande d'avoir 30% de personnes qui soient d'origine haut-valaisanne est effectivement mettre un quota et cela nous ne pouvons pas l'accepter, et cela figure dans votre postulat.

Raison pour laquelle, au-delà des bonnes volontés qui émanent d'un texte que l'on pourrait sans autre considérer comme accepté parce que déjà quasiment réalisé chez nous, en dehors du fait que nous n'avons pas les moyens d'engager plus de traducteurs, mais moi je ne peux pas accepter d'introduire ce quota. Et si on accepte le postulat, *de facto* il est dans le texte, donc on devra accepter ce quota.

Le président

Merci M. le président du Gouvernement.

Je redonne la parole à la députée (suppl.) Rosina In-Albon.

In-Albon Rosina, Grossrätin (Suppl.), CSPO

Nur schnell eine Berichtigung: Wir wollen nicht eine 30 prozentige Anstellung der Oberwalliser. Wir möchten nur, dass mindestens 30% der Angestellten Deutsch und Französisch sprechen können.

Danke.

Le président

Merci Madame la députée (suppl.).

Nous allons donc voter.

Par 79 voix contre 35 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent le postulat 6.0013 de la députée Liliane Brigger.

Vote nominal
Namensabstimmung

18. Postulat Jean-Pierre Guex, PDCB, Marianne Maret, PDCB, Yves Fournier, PLR, et Philipp Matthias Bregy, CVPO: Présence obligatoire? (12.12.2013) **6.0014**

Postulat Jean-Pierre Guex, PDCB, Marianne Maret, PDCB, Yves Fournier, PLR, und Philipp Matthias Bregy, CVPO: Obligatorische Präsenz? (12.12.2013) **6.0014**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (05.05.2014)

Entwicklung (05.05.2014)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Avant de vous passer la parole, elle est demandée, pour une rectification de la réponse, par M. le président du Gouvernement.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE), et président du Gouvernement

Effectivement, si on lit le texte de notre réponse, c'est clair qu'il y a toutes les bases légales, toutes les bases réglementaires, toutes les indications nécessaires pour justifier le fait que la présence du Conseil d'Etat doit être requise de manière à tout le moins régulière et courante au Grand Conseil.

Ce qui m'a amené à demander au Conseil d'Etat de modifier la réponse et je vous lirai la dernière phrase: **«Eu égard à ce qui précède, le Conseil d'Etat est d'avis que les dispositions en place sont suffisantes mais, pour être cohérent avec l'ensemble de ces textes, il accepte ce postulat.»**

Ce qui me semble de la logique la plus fondamentale.

Le président

Merci Monsieur le président du Gouvernement pour cette sagesse.

Je passe néanmoins la parole au député (suppl.) Yannick Ruppen.

Ruppen Yannick, député (suppl.), PDCB

Nous remercions le Conseil d'Etat pour le changement dans sa décision.

En effet, pour le bien du Parlement, il est primordial pour nous qu'un bon dialogue se fasse entre députés et Conseil d'Etat.

Le président

Merci Monsieur le député (suppl.).

Ce postulat, désormais accepté, retourne au Conseil d'Etat pour exécution.

19. Motion UDC, par Alexandre Cipolla (suppl.), Jean-Luc Addor et Grégory Logean: Pour une transparence complète dans l'indication des liens d'intérêt (10.06.2014) **6.0023**

Motion UDC, durch Alexandre Cipolla (Suppl.), Jean-Luc Addor und Grégory Logean: Vollständige Transparenz bei der Angabe der Interessenbindungen (10.06.2014) **6.0023**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (13.11.2014)

Entwicklung (13.11.2014)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Vous avez reçu la réponse du Conseil d'Etat, qui accepte cette motion.

J'ai plusieurs demandes de parole.

Je commencerai donc par ceux qui combattent la motion.

Claivaz Christophe, député, PLR

Le groupe PLR s'oppose à cette motion, et donc à la réponse du Conseil d'Etat qui l'accepte, pour une raison de fond et pour une raison de forme.

Nous ne sommes pas opposés au fait que, par souci de symétrie et de cohérence, il puisse être exigé des magistrats de l'ordre judiciaire et du ministère public une publication de leurs liens d'intérêt, à l'instar des membres du Gouvernement et du Grand Conseil.

Nous sommes d'accord avec la réponse pour ce qui concerne les lettres a à g puisqu'il s'agit, en effet, des mêmes demandes qui nous sont adressées ainsi qu'aux membres du Conseil d'Etat.

Par contre, si c'est le souci de cohérence qui prime, la demande en référence à l'appartenance à une société secrète doit être biffée car je vous rappelle qu'au mois de septembre, une légère majorité de ce Parlement a refusé que cette appartenance soit demandée aux députés.

Je ne vais pas refaire le débat sur cet amendement. Je tiens à préciser tout de même que je ne défends pas spécifiquement les sociétés secrètes comme les loges maçonniques avec lesquelles je n'ai aucun contact, contrairement aux allégations de quelques illuminés de la république qui vont même jusqu'à demander mon arrestation immédiate, mais bien la notion de liberté individuelle. Nous défendons le respect de la sphère privée également pour les élus, sans exiger une mise à nu sur des sujets qui n'influencent nullement les décisions prises et qui ne serviraient qu'à assouvir certains désirs de voyeurisme.

Je rappelle également qu'une société secrète l'étant par définition, il est impossible de contrôler si l'inscription a été faite au registre des liens d'intérêt ou non.

Le groupe PLR s'oppose également sur la forme de la réponse. Les documents de session peuvent se trouver pour le tout public sur le site de l'Etat www.vs.ch, où vous trouverez la réponse du 23 septembre 2015 avec la proposition d'acceptation de la motion et où la lettre h demande bel et bien que l'appartenance à une société secrète doit être annoncée dans les liens d'intérêt. Les députés reçoivent la documentation de session via un lien Internet qui permet de télécharger entre autres les réponses du Conseil d'Etat aux textes des motions et postulats en traitement. Cette documentation se décline selon diverses

formes de présentation. Si vous utilisez le zip structuré, vous tombez sur le document de réponse à la présente motion qui contient la réponse originale du 21 septembre et les corrections apportées pour la version finale. Ce que dit la réponse, avant correction, à la lettre h et je cite: «En revanche, selon le Conseil d'Etat, il n'est pas nécessaire que les magistrats aient l'obligation d'annoncer leur appartenance à une société secrète qui, par essence, est discrète et relevant de la vie privée d'une personne», fin de citation. Avec une conclusion sans équivoque, il est proposé le rejet de la motion.

Que faut-il penser face à un tel bug? Il y a également d'autres textes de réponse qui apparaissent avec des corrections sur les documents reçus. Qui est responsable de cette maladresse des plus inopportunes? Surtout, et c'est ce que notre groupe demande, quel est le service de l'Etat qui a rédigé la première réponse du 21 septembre et qui a demandé de modifier le texte et la réponse? Cette motion relevant de la Présidence, nous pouvons supposer que l'ensemble du Gouvernement ait validé la réponse finale. Est-ce que vous avez eu connaissance de la réponse première?

Face à un tel flou et pour les raisons de fond évoquées également, le groupe PLR vous invite à refuser cette motion et invite ses auteurs à déposer un nouveau texte pour demander que, par souci de symétrie, les liens d'intérêt des magistrats de l'ordre judiciaire et du ministère public soient publiés mais sans la référence aux sociétés secrètes.

Dans l'attente de vos réponses à nos interrogations, je vous remercie pour votre attention.

Dumont Jean-Henri, député, AdG/LA

Le groupe AdG/LA n'a rien contre la transparence, aussi pour les magistrats de l'ordre judiciaire et du ministère public comme pour le Conseil d'Etat et pour le Grand Conseil.

Bien au contraire, il se bat souvent pour plus de transparence et pour l'application notamment de la loi sur la transparence.

Par contre, en l'état, cette motion est pour nous simplement inacceptable. En effet, après l'échec de l'introduction dans notre règlement du Grand Conseil de l'annonce d'une appartenance à une société secrète, nous nous étonnons même que le Conseil d'Etat maintienne ce point dans sa réponse. Il aurait pu tenir compte quand même des débats de septembre pour pouvoir changer encore une fois peut-être la réponse qui était déjà préparée initialement.

Pour nous, c'est une question d'égalité de traitement.

Nous n'allons pas refaire tout le débat de septembre dernier mais nous rappelons notre opposition pour des raisons de principe, de respect de la liberté individuelle, de respect de la sphère privée et d'une applicabilité plus que problématique, voire nulle, du fait que, par définition, une société secrète est secrète, et comment pouvoir rendre une société secrète tout à coup visible?

Nous refusons cette motion.

Cependant, effectivement, si ce fameux h qui figure dans la réponse du Conseil d'Etat pouvait être retiré, nous le demanderions mais, apparemment, l'application de notre règlement et de la loi demande, pour le retirer, qu'il faille transformer cette motion en postulat.

Aussi pour qu'on puisse accepter au moins la grande partie qui n'est pas contestée ni par le groupe PLR ni par le groupe AdG/LA, nous demandons formellement aux motionnaires de transformer cette motion en postulat pour qu'on puisse techniquement retirer ce point h de la réponse du Conseil d'Etat.

En cas de refus, bien sûr, nous nous opposerons et nous vous invitons à vous opposer aussi à cette motion telle que formulée. Merci.

Le président

Merci, Monsieur le député, mais la transformation ne change pas le contenu du texte. Donc, ce n'est pas la bonne solution.

Cipolla Alexandre, député (suppl.), UDC

Consacrée par la loi, la transparence est un principe fondamental de l'activité de l'Etat. Elle en assure sa crédibilité. Un aspect important de la transparence réside dans la connaissance par les citoyens de tous les liens d'intérêt des magistrats et des élus. Ainsi, le cercle des personnes concernées doit englober non seulement comme aujourd'hui les membres du Grand Conseil et du Conseil d'Etat mais également les magistrats de l'ordre judiciaire et du ministère public.

Quant à la nature des liens d'intérêt, dont l'indication et la publication doivent être exigées, elle doit comprendre également l'appartenance à une société secrète. Ce point ne sera pas supprimé de la motion.

A défaut, l'activité des magistrats et des élus concernés risque de susciter des doutes légitimes de la part des administrés et des justiciables. La mise en œuvre efficace des dispositions légales relatives à la récusation risque, en outre, d'en souffrir. En conséquence, le Conseil d'Etat était, dès lors, invité à proposer les bases légales nécessaires pour imposer aux magistrats et élus évoqués ci-dessus l'obligation d'annoncer les liens d'intérêt et de garantir leur publication.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat considère que, tout comme les liens d'intérêt des membres du Conseil d'Etat et du Grand Conseil et selon le principe de l'égalité de traitement, les liens d'intérêt des magistrats de l'ordre judiciaire et du ministère public devraient également être rendus publics.

Récemment, le 1^{er} mai 2015, des directives concernant la procédure de signalement des liens d'intérêt par les membres du Conseil d'Etat sont entrées en vigueur et c'est dans ce même sens que les magistrats de l'ordre judiciaire et du ministère public devraient annoncer, premièrement, les activités professionnelles principales, les activités accessoires, les fonctions assumées au sein d'organes de direction, de surveillance ou de conseil dans des personnes morales de droit privé ou de droit public, les fonctions assumées au sein des conseils, des commissions et d'autres organes de la Confédération, d'un canton, d'une commune ou d'une collaboration intercantonale ou intercommunale, les fonctions politiques exercées, fonctions permanentes de direction ou de conseil assumées pour le compte de groupes d'intérêt, les liens d'intérêts économiques qui peuvent avoir une influence sur la marche des affaires d'une entité économique ou de toutes autres personnes morales ainsi que l'appartenance à une société secrète.

Je salue, et je salue au nom du groupe UDC, la volonté de transparence du PLR et de nos amis de l'AdG/LA.

Ainsi, les motionnaires vous remercient d'avance pour le soutien que vous apporterez à cette motion et cela pour le bien commun de notre vieux pays.

Merci pour votre attention.

Ruppen Franz, Grossrat, SVPO

Da in der vorliegenden Motion auch im Zusammenhang mit Interessenbindungen von politischen Ämtern gesprochen wird, nutze ich hier die Gelegenheit, das Wort kurz zu ergreifen.

Aufgrund meiner Wahl in den Nationalrat ist dies mein letzter Tag hier im Walliser Grossen Rat. Ich möchte es nicht unterlassen, hier dem Präsidium, dem Büro des Grossen

Rates, meiner Fraktion und Ihnen allen zusammen und auch dem Staatsrat, allen Kolleginnen und Kollegen recht herzlich zu danken für die gute und kollegiale Zusammenarbeit in den letzten 10 Jahren. Ich verlasse dieses Parlament mit Wehmut, aber ich freue mich auf meine neue Aufgabe in Bern.

Ich wünsche dem Walliser Grossen Rat alles Gute für die Zukunft.

Ich danke Ihnen.

Le président

Merci Monsieur le député.

J'ai pris note que c'était votre dernière prise de parole.

Je vous remercie aussi du travail fait dans ce Parlement et vous souhaite, Monsieur le conseiller national, avec l'ensemble de vos collègues à Berne de défendre toujours les intérêts du canton.

Monsieur le président du Gouvernement, une prise de parole avant le vote?

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE), et président du Gouvernement

Effectivement, il y a eu un bug.

Je crois qu'il y a deux dossiers dont on parle ce matin.

Il y a d'abord ce souci de transparence extraordinaire réalisée bien involontairement par le Conseil d'Etat lors de la publication finalement de discussions de séance qui laissent deviner qu'il y a eu débats autour de ce dossier. Effectivement, il y a eu débats. Alors, il ne nous appartient pas de dire qui a amené le dossier sur la table du Conseil d'Etat avec la proposition initiale comme il ne nous appartient pas de dire qui a décidé dans une ou l'autre direction.

Tout ce qui est important aujourd'hui, c'est que ce qui est sorti, c'est la décision du Conseil d'Etat qui vous a été soumise ce matin dans la réponse à la motion.

C'est une maladresse qui a eu lieu, il faut le reconnaître. C'est une maladresse informatique qui a été corrigée relativement rapidement mais qui n'a pas échappé aux députés attentifs qui ont réussi à sortir cet élément de l'informatique. Ce qui n'aurait dû bien sûr pas se passer parce que les débats qui naissent autour de l'ensemble des dossiers qui arrivent sur la table du Conseil d'Etat sont souvent animés et débouchent sur des décisions qui vous sont présentées sans que toujours vous sachiez ce qui s'est passé de l'autre côté du miroir lorsqu'on a discuté

Donc, aujourd'hui, vous dire que la décision qui est sortie est celle d'intégrer, on l'a dit pour une égalité de traitement, l'appartenance à une société secrète.

Alors, je ne vais pas m'étendre plus longtemps sur cet aspect là, je crois que les arguments ont été développés par ceux qui soutiennent et ceux qui s'opposent, et on attend maintenant le résultat du vote.

Le président

Merci, Monsieur le président du Gouvernement, effectivement nous allons voter.

Par 71 voix contre 46 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent la motion 6.0023 du député (suppl.) Alexandre Cipolla.

Vote nominal

Namensabstimmung

Cette motion retourne donc au Conseil d'Etat pour exécution.

20. Postulat commission de justice, par Serge Métrailler: Plus de poids à l'action et à la crédibilité des autorités administratives (19.12.2014) **6.0036**

Postulat Justizkommission, durch Serge Métrailler: Mehr Gewicht für die Tätigkeit und die Glaubwürdigkeit der Verwaltungsbehörden (19.12.2014) **6.0036**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (28.04.2015)

Entwicklung (28.04.2015)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Vous avez la réponse du Conseil d'Etat, qui accepte ce postulat.

Je n'ai pas de demande de parole.

Le Conseil d'Etat est donc chargé de son exécution.

21. Postulat CVPO, par Aron Pfammatter: Renforcement du Parlement (1) – motion financière (19.12.2014) **6.0037** (motion transformée en postulat au stade du développement)

Postulat CVPO, durch Aron Pfammatter: Stärkung des Parlaments (1) – Finanzmotion (19.12.2014) **6.0037** (Motion im Entwicklungsstadium in ein Postulat umgewandelt)

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (28.04.2015)

Entwicklung (28.04.2015)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Vous avez la réponse du Conseil d'Etat, qui rejette ce postulat.

Pfammatter Aron, Grossrat, CVPO

Wenn man keine sachlichen Argumente hat, versucht man es mit formellen. Entschuldigen Sie den Ausdruck, aber die Antwort des Staatsrats erscheint mir etwas zu billig.

Eifrig versucht man, gesuchte Unterschiede zwischen der Gesetzgebung in Bern und derjenigen im Wallis zu finden. Und jedes dieser Argumente kann man mit der logischen Bemerkung vom Tisch wischen, dass eben die Finanzmotion entsprechend geregelt werden müsste. Ob nun die Mehrjahresplanung zur Kenntnis genommen oder genehmigt wird, spielt absolut keine Rolle. In einer juristischen Zeitschrift äusserte man sich zur Finanzmotion in Bern denn auch etwa wie folgt (Zitat): «Mit der Einführung der Finanzmotion wurde das richtige Instrument gewählt. Auf die neu vorgesehene parlamentarische Genehmigung des Finanzplans könnte ohne Weiteres verzichtet und an der bisherigen Form der Kenntnisnahme festgehalten werden.» Genau dies wäre dann die Walliser Lösung. Liebe Staatsräte, verstecken Sie sich doch nicht hinter formellen Scheinargumenten.

Werte Kolleginnen und Kollegen, mir ist klar, dass unsere Angestellten da vorne, die Staatsräte, gegen eine Machtzunahme des Parlaments sind. Das wäre ich als Staatsrat wohl auch. Aber die Budgethoheit liegt eben beim Parlament. Und diese Verantwortung müssen wir wahrnehmen. Im Sinne von Margaret Thatcher, die einmal sagte: «Es stört mich nicht, was meine Minister sagen, solange sie tun, was ich ihnen sage.»

Ich habe bereits beim Eintreten erwähnt, dass ich die Schlussdebatte zum Budget der letzten 10 Jahre in den Memorials nachgelesen habe. Und da hat sich jede Fraktion hier in diesem Saal mindestens einmal darüber beklagt, dass der Grosse Rat der Macht des Staatsrats mit seiner Verwaltungsarmada bei den Budgetberatungen völlig ausgeliefert ist. Nur hier zu sitzen und mit dem Kopf zu nicken, nütze weder den Wallisern noch der Regierung, beklagte sich etwa die CSPO. Wir Parlamentarier bewegten in einer Budgetdebatte nicht viel mehr als ein Revisor eines Kaninchenvereins, erklärte etwa German Eyer. Wir würden wie Kühe das wiederkäuen, was wir als Menu vorgesetzt bekämen, sagte Beat Rieder. Wir seien ja nur noch «Kopfnicker», ja eine *chambre d'enregistrement des propositions du Conseil d'Etat*, eine Absegnungskammer, so Christophe Claivaz. Auch David Théoduloz beklagte sich, dass das Parlament ja fast gar keine Budgetanträge mehr ernsthaft stellen könne. Dies nur einige anschauliche Beispiele - die Liste liesse sich verlängern. Der Walliser Bote hielt auch bereits im Jahre 2012 fest (Zitat): «Der Walliser Grosse Rat hat beim Kostenvoranschlag kaum mehr ein Wort mitzureden. Die Legislative hat sich bei der Gestaltung der Finanzpolitik abgemeldet.»

Auch die letzten Budgetdebatten haben wieder gezeigt, wie der Grosse Rat den *faits accomplis* der Regierung hinterherhinkt und kaum noch wirksam eingreifen kann.

Das vorliegende Postulat will das Parlament stärken. Dem Grossen Rat muss bezüglich der Budgeterstellung ein grösseres Mitspracherecht zuerkannt werden. Die Finanzmotion beauftragt den Staatsrat, eine finanzseitig geforderte Massnahme im nächsten Voranschlag oder in der nächsten integrierten Mehrjahresplanung zu ergreifen. Man kann auf den Budgetprozess direkt Einfluss nehmen und kommt nicht - wie dies der Staatsrat und seine Verwaltung gerne hätten - dauernd «zu spät». Der Staatsrat bekommt damit die Stossrichtung vorgegeben. Dies führt zu mehr Rechtssicherheit. Die Erfahrungen im Kanton Bern sind sehr positiv. Der Einfluss des Parlaments wächst.

Werte Kolleginnen und Kollegen, wollen wir uns als Parlament stärken, wollen wir unsere Verantwortung wahrnehmen? Oder wollen wir uns jedes Jahr im Dezember darüber beklagen, dass wir der Regierung ausgeliefert sind, dass die Verwaltung einen riesigen Machtvorsprung hat? Soeben hat der Tages-Anzeiger etwa 9 Experten zum politischen Einfluss in Bundesbern befragt. Und das Fazit war so erwartet wie klar: Die Macht der Verwaltung nimmt zu und gleichzeitig schwindet der Einfluss des Parlaments.

Reissen wir uns heute am Schopf und tun wir etwas dagegen! Haben wir keine Angst vor dem eigenen Mut.

Ich danke Ihnen.

Dumont Jean-Henri, député, AdG/LA

Le groupe AdG/LA s'oppose à ce postulat comme le Conseil d'Etat pour le fait qu'il s'agit d'un mélange des genres et qu'il ne respecte simplement pas la séparation des pouvoirs.

L'implication des commissions est problématique au stade de la procédure budgétaire et donc du Grand Conseil dans le processus budgétaire. Il s'agirait d'une perte d'indépendance du législatif vis-à-vis de l'exécutif et vice-versa. Une fois que le législatif sera impliqué dans la procédure budgétaire, je vous demande quelle marge de manœuvre aura encore ce même législatif quand il sera opposé aux choix qui auront été faits en sa présence ou peut-être en partie avec son accord?

Il s'agira aussi d'un manque de visibilité et surtout de lisibilité entre l'exécutif et le législatif, entre le Conseil d'Etat et le Grand Conseil. On ne saura plus si telle ou telle proposition émane du Conseil d'Etat ou émane d'une commission ou de députés qui auront été consultés ou qui seront intervenus. Il y aura une confusion dans l'identification des responsabilités et des conséquences à en tirer.

En tout cas, en cas de problèmes, il serait beau jeu pour le Conseil d'Etat de reprocher au Grand Conseil de n'avoir pas agi en amont à travers cet instrument que serait la motion financière.

Et rien n'empêche actuellement les diverses commissions et les députés de déposer des interventions parlementaires en principe dans le respect des règles en vigueur.

Il s'agit aussi d'un risque d'interventions sectorielles et de perte d'une vue d'ensemble si nous donnons la possibilité d'intervenir au niveau de l'élaboration du budget aux commissions, notamment aux commissions thématiques ou de haute surveillance. Il risque d'y avoir une perte de vue d'ensemble car chaque commission thématique sera ciblée sur son domaine de compétences et ne verra pas les répercussions forcément pour l'ensemble du fonctionnement de l'Etat.

Et, paradoxalement, il s'agirait d'une dévalorisation du travail de ces commissions thématiques et de haute surveillance si elles ne déposent pas de motions financières. Il s'agirait d'un travail supplémentaire pour un Parlement de milice et, contrairement à ce qu'a dit le député Aron Pfammatter, les parlementaires n'ont pas aucune influence. Il y a quand même chaque année le débat sur le budget et c'est un débat nourri qui n'intervient pas qu'en décembre mais qui commence déjà en novembre; on a fait l'entrée en matière durant cette session. Il s'agit du débat sur les comptes ou, souvent, certains disent: oui, mais ce n'est que les comptes, mais c'est justement aux débats sur les comptes que nous préparons et que nous donnons les indications que nous souhaitons que le Conseil d'Etat prenne pour l'élaboration du budget. Et, enfin, il y a quand même un respect vis-à-vis des commissions de haute surveillance et, notamment pour le budget, de la commission des finances qui est censée accompagner et a les informations régulièrement sur l'évolution notamment des comptes de l'année en cours et sur l'évolution des travaux sur le budget.

Donc, dans ce sens-là, je ne reviendrai pas sur la réponse du Conseil d'Etat qui a bien clarifié les différences entre le système bernois et le système valaisan, qui à mon sens n'est pas compatible.

Un dernier point: juste le délai de réponse dans les deux mois. Ce n'est juste pas possible, simplement si on regarde le calendrier des sessions parce que suivant à quel moment nous déposerions une demande, il y aurait plus que deux mois entre la session du dépôt et la session suivante.

Donc, dans ce sens-là, je vous invite simplement à maintenir le statu quo qui, globalement, fonctionne assez bien sur le plan de l'élaboration du budget.

Merci.

Pfammatter Aron, Grossrat, CVPO

Herr Kollege Dumont, lieber Jean-Henri, da muss ich doch replizieren.

Sie haben hier einfach völlig theoretische Ausführungen gemacht, obwohl die Finanzmotion seit mehreren Jahren im Kanton Bern in Kraft ist. Es gab zuhauf juristische Gutachten, die diese Fragen der Gewaltenteilung, der Vermischung, die Sie hier einfach so in den Himmel hinauf behaupten, abgeklärt hat. Es funktioniert gut, es gibt überhaupt keine Vermischungen. Wir hier, wir Parlamentarier haben die Budgethoheit - nicht der Staatsrat. Und es ist ohne Weiteres möglich, die Finanzmotion so zu regeln, dass die Fristen auch eingehalten werden können.

Es bringt doch nichts, hier einfach über Konflikte zu philosophieren, die effektiv nicht bestehen - und nachweisbar nicht bestehen -, weil ein anderer Kanton das genau so eingeführt hat. Wir müssen nur die entsprechenden Regeln treffen. Da gibt es auch keine Unterschiede zwischen den beiden Grundsatzsystemen. Die Verfassung muss ebenfalls nicht geändert werden. Über das wurden halbe Bücher geschrieben, aber Jean-Henri Dumont meint heute, die Wahrheit gepachtet zu haben.

Also ich glaube, dieser Fall ist klar. Es geht hier jetzt einfach darum, die Verantwortung als Parlamentarier wahr zu nehmen, und ich bin schon erstaunt: Jeder Parlamentarier, der heute nicht bereit ist, uns selbst mehr Gewicht zu geben, mehr Macht gegen die Übermacht des Staatsrats und der Verwaltung... das ist schon ein etwas «komischer» Parlamentarier - es tut mir leid. Danke.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE), et président du Gouvernement

Je crois que nous avons eu deux aspects:

Le député Aron Pfammatter qui dit, d'abord, qu'il ne faut pas s'en tenir à ce qui a été prévu à Berne parce que le cas peut être adapté en Valais. Ce n'est pas nous qui avons mis Berne dans l'intervention, c'est vous qui avez levé ce lièvre, mais, nous, on ne fait que souligner les différences fondamentales qui font que l'on ne pourrait pas simplement transposer la façon bernoise chez nous

Moi, je vois beaucoup plus prosaïquement tout simplement une séparation des pouvoirs avec, pour vous, cette capacité de garder une vue d'ensemble. Je crois que de dire simplement, de faire les raccourcis que vous avez faits en citant l'ensemble des députés qui, une fois ou l'autre, ont stigmatisé, et certainement à juste titre, le Conseil d'Etat pour des prises de position sur lesquelles ils n'ont peut-être pas eu le retour ou le recul nécessaire, c'est oublier quand même le travail à l'année réalisé par la commission de gestion qui a des sous-commissions qui passent au crible l'ensemble de l'activité de l'Etat et qui passent également au crible l'ensemble des projets, la commission des finances qui se penche de manière régulière, récurrente, sur l'ensemble des secteurs d'activité, de l'ensemble des commissions thématiques qui nous demandent des comptes, qui nous demandent quels sont nos projets, qui analysent avec nous les contrats de prestations et toutes les obligations que nous allons faire figurer dans le budget. Cela ne tombe pas du ciel et, en fait, quand on arrive avec notre budget, il y a déjà des mois de travail en commun réalisé d'une manière sectorielle et d'une manière globale avec le Parlement.

Donc, on ne peut pas, aujourd'hui, dire que le Parlement a simplement un rôle de spectateur, c'est faux. Il a un rôle extrêmement actif. Nous l'avons encore démontré avec beaucoup d'engagement lors de la première discussion d'entrée en matière du budget. Et même si tout ne peut pas être accepté en période difficile, votre commission des finances passe ensuite au filtre des réalités économiques les propositions qui sont faites. Les lignes directrices que vont devoir suivre le Conseil d'Etat, le Gouvernement et l'administration y sont bel et bien données par le Grand Conseil.

Je vous rappelle que, à l'année, vous déposez des motions ou des interventions diverses demandant précisément au Gouvernement d'intervenir dans tel ou tel secteur, d'engager tant de collaborateurs supplémentaires, de s'occuper de telle ou telle activité supplémentaire ou d'en supprimer une autre. Je crois qu'il y a ce jeu déjà qui fonctionne.

Mais si, demain, on doit avoir une foule de motions financières qui arriveraient ici, qui devraient être traitées par le Parlement, comment iriez-vous, vous, déterminer laquelle des motions financières sera préférée à une autre? Comment, au niveau d'une discussion budgétaire, arriveriez-vous à vous mettre d'accord? Et ensuite, au niveau de la réalisation, si l'une ou l'autre de ces motions, pour des raisons financières ou simplement pratiques, ne pouvait pas être réalisée, à qui en reviendrait la responsabilité au niveau du compte?

Donc, je crois qu'il faut laisser à chacun, j'allais dire, son espace d'activités, son terrain de jeux. Je crois que c'est à nous de vous proposer, en ayant des concertations initiales, un budget qui tienne la route, et qui tienne la route financièrement mais aussi politiquement, en fonction des attentes que le Parlement a pour le futur de ce canton et à nous d'arriver avec les propositions qui sont sanctionnées, discutées et ensuite validées pour mise en exécution et, ensuite, examinées lors de la publication du compte.

Je crois que le système fonctionne bien comme cela et, à mon sens, aujourd'hui de vouloir introduire cet échelon supplémentaire n'apporterait certainement rien, beaucoup de soucis certainement à beaucoup de députés qui se lanceraient dans ces opérations, et puis, *in fine*, peut-être une complication terrible pour en tirer la quintessence et faire un budget qui tienne la route.

C'est la raison pour laquelle ce n'est pas une opposition fondamentale à l'interventionnisme dont on pourrait soupçonner le Parlement mais simplement pour des questions de fonctionnement objectives de notre Etat. Je crois qu'il y a une place pour le Parlement, une place pour le Gouvernement et un lieu de rencontres où nous pouvons trouver ensemble les solutions les meilleures pour notre canton.

Et c'est dans ce sens-là que je vous propose de suivre le Gouvernement et de refuser ce postulat.

Le président

Merci Monsieur le président du Gouvernement.

Nous allons donc voter.

(...)

Par 59 voix contre 59 et une abstention, vous avez demandé au président du Grand Conseil de trancher ..., ce qui est fait..., ce qui devrait être fait!...

La technique ne veut pas enregistrer mon vote.

Je refuse ce postulat, qui est donc classé à ce stade.

22. Postulat PLR, par Xavier Mottet: Récusation des membres du Gouvernement (12.03.2015) **6.0040**

Postulat PLR, durch Xavier Mottet: Ausstand der Regierungsmitglieder (12.03.2015) **6.0040**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (11.06.2015)

Entwicklung (11.06.2015)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Vous avez la réponse du Conseil d'Etat, qui accepte ce postulat.

Je n'ai pas de demande de parole.

Ce postulat retourne ainsi au Conseil d'Etat pour exécution.

23. Postulat PLR, par Xavier Mottet: Transfert du devoir de surveillance (12.03.2015) **6.0042**

Postulat PLR, durch Xavier Mottet: Übertragung der Aufsichtspflicht (12.03.2015) **6.0042**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (11.06.2015)

Entwicklung (11.06.2015)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Vous avez la réponse du Conseil d'Etat, qui accepte ce postulat.

Pas de demande de parole.

Ce postulat retourne donc au Conseil d'Etat pour exécution.

Urgences / Dringlichkeiten

24. Interpellation urgente Olivier Turin, AdG/LA, Guillaume Sonnati (suppl.), AdG/LA, Madeline Heiniger, AdG/LA, et Jérôme Buttet, PDCB: Hôpital Riviera-Chablais – planification régionale des transports publics? (10.11.2015) **5.0190**

Dringliche Interpellation Olivier Turin, AdG/LA, Guillaume Sonnati (Suppl.), AdG/LA, Madeline Heiniger, AdG/LA, und Jérôme Buttet, PDCB: Spital Riviera-Chablais: Regionale Planung des öffentlichen Verkehrs (10.11.2015) **5.0190**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Sonnati Guillaume, député (suppl.), AdG/LA

Avec la construction de l'hôpital Riviera-Chablais, la gestion du flux des utilisateurs en termes de mobilité devient une priorité pour les autorités politiques.

Dans ce sens, l'Etat de Vaud a mis en place un plan mobilité et a investi 100 millions pour renforcer l'offre des transports publics dans cette région vaudoise. Grâce à cela, notre partenaire vaudois est paré pour réguler le trafic généré par l'hôpital Riviera-Chablais et pour améliorer, par la même occasion, l'offre des transports publics dans cette région cantonale.

La construction de l'hôpital Riviera-Chablais constitue également un moment idéal pour repenser l'offre des transports publics dans le Chablais valaisan, y compris au travers des solutions novatrices, telles qu'une plateforme de covoiturage transfrontalier ou d'un système combiné entre un parking et des transports publics dans la région du Haut-lac.

Ainsi, à l'instar de leurs partenaires vaudois, les autorités politiques valaisanne se doivent de mettre en place les mesures et investissements nécessaires pour réguler au mieux le trafic lié à cet hôpital, d'une part, et promouvoir les transports publics dans cette région cantonale, d'autre part.

Grâce à cet effort consenti par l'Etat du Valais, les citoyens du Chablais valaisan verront leurs offres en transports publics améliorées et leur qualité de vie préservée.

Je vous remercie de votre attention.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE), et président du Gouvernement

Les études qui ont été réalisées entre 2013 et 2014 montrent qu'il y a une augmentation de trafic et qu'il y aura une augmentation liée au nouvel hôpital mais qui doit être tout de même relativisée.

On a déjà actuellement les employés, les patients, les visiteurs des établissements actuels qui fonctionnent qui se déplaceront vers le nouvel hôpital du Chablais mais qui ne seront plus sur les pistes de l'hôpital régional actuel.

Par contre, on est conscient que les réseaux doivent être réorganisés. On doit assurer une meilleure desserte de l'hôpital régional du Chablais. On a fait un budget. Le montant de l'étude d'organisation se monte à peu près à 150'000 francs qui seront répartis à parts égales entre les cantons de Vaud et du Valais.

De cette étude principalement pour le Valais découle une adaptation des bus régionaux avec une nouvelle ligne qui devra relier Monthey à Villeneuve via Collombey, Vionnaz, Vouvry et Rennaz toutes les heures (cadence à l'heure). C'est une adaptation qui est actuellement soumise à Berne à l'Office fédéral des transports.

Dans cette optique, on a évalué également la pertinence d'une ligne de bus supplémentaire entre Saint-Gingolph, Le Bouveret, Rennaz et Villeneuve. Par contre, il n'y a pas d'investissements significatifs prévus dans l'infrastructure.

Les bus urbains de Villeneuve et des aménagements locaux de voirie à Rennaz sont réalisés sur territoire vaudois et, par exemple, à charge du canton de Vaud, il y aura la prolongation du réseau électrifié des bus VMCV depuis Villeneuve, tout comme la mobilité proche dans ce périmètre de l'hôpital et dans les zones urbaines de Villeneuve.

Concernant la tarification commune, des études ont été lancées par le Valais pour évaluer la pertinence d'étendre une communauté tarifaire Mobilis dans le Chablais valaisan. On attend les résultats à peu près pour la mi-2016.

Le Valais participe également au développement de la mobilité globale dans le cadre du projet d'agglomération Aigle-Monthey ainsi qu'à l'organisation de l'offre de transport régional de plaine et des vallées latérales sur la ligne CFF du Tonkin.

Pour les pendulaires chablaisiens, les transports publics demeurent axés sur Aigle avec l'AOMC en particulier et aussi à travers le développement du réseau de l'agglomération Monthey-Aigle.

Entre Saint-Gingolph et Monthey, un effort important a été consenti pour améliorer l'offre ferroviaire durant la dernière décennie et, dans une perspective à plus long terme, la remise en service du maillon ferroviaire entre Evian et la frontière suisse est à l'étude. Et on est très très fortement associé à cette démarche; je dirai même qu'on est dans les stimulants de cette démarche. Mais, il faut aussi relever ici que l'offre ferroviaire est en concurrence avec l'offre de bus et l'amélioration des infrastructures routières envisagées à court terme particulièrement. On a évoqué ces jours passés et on évoquera ces mois prochains l'amélioration routière avec le tunnel et le contournement de Saint-Gingolph.

Le président

Merci Monsieur le président du Gouvernement.

On passe aux urgences du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture.

25. Interpellation urgente CVPO, par Mischa Imboden (suppl.) et Guido Walker: Hébergement de réfugiés dans des logements privés (10.11.2015) **2.0118**
Dringliche Interpellation CVPO, durch Mischa Imboden (Suppl.) und Guido Walker: Unterbringung von Flüchtlingen in privaten Liegenschaften (10.11.2015) **2.0118**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Le président

Madame la vice-présidente du Gouvernement, vous avez directement la parole pour la réponse.

Waeber-Kalbermatten Esther, Staatsrätin, Vorsteherin Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

Ich kann den beiden Herren Mischa Imboden und Guido Walker folgende Antwort geben:

Sie stellen fest, dass der Kanton für die Beherbergung von Flüchtlingen immer mehr Wohnungen von privaten Eigentümern mieten muss. Dies ist so; dies stimmt. Allerdings kann ich Ihnen bestätigen, dass die Eigentümer nicht davon profitieren, indem sie ihre alten und schlecht unterhaltenen Objekte zu übersetzten Preisen an den Kanton vermieten wollen. Weshalb?

Die Dienststelle für Sozialwesen, speziell das Amt für Asylwesen, verwaltet alle gemieteten Unterkünfte. Sie tut dies seit 30 Jahren und immer unter Einhaltung der Referenzpreise des Walliser Immobilienmarktes. Die Dienststelle sucht systematisch nach günstigen Liegenschaften und günstigem Wohnraum. Angebote, die eben von dieser aktuellen Situation profitieren wollen, indem sie die Mietzinse erhöhen, werden abgelehnt. Dieses Verfahren ist in den 3 Regionen im Wallis standardisiert und jede Region hat einen sogenannten Immobilienverantwortlichen in der Dienststelle. Ich muss allerdings sagen, dass es im Oberwallis schwieriger ist, Mietobjekte zu mieten, da hier viel weniger Mietwohnungen auf dem Markt sind und viel mehr Eigentumswohnungen bestehen.

Ich kann Ihnen die konkreten Zahlen liefern: Der Kanton mietet zurzeit 556 Wohnungen von Immobilienverwaltungen oder von Privaten. In diesen Wohnungen sind total 1'708 Personen untergebracht. Die gesamten Ausgaben für die monatlichen Mietzinse belaufen sich auf 556'482 Franken, das sind 325 Franken an durchschnittlichen monatlichen Mietkosten (alle Nebenkosten inbegriffen) pro Asylbewerbenden.

Verteilt auf die Regionen sieht es wie folgt aus: Im Oberwallis haben wir 68 Wohnungen für 246 Personen, was einen monatlichen Mietzins von 282 Franken pro Asylbewerber entspricht; im Mittelwallis sind es 310 Wohnungen für 914 Personen mit einem durchschnittlichen Mietzins von 329 Franken und im Unterwallis sind es 178 Wohnungen für 548 Personen mit einem durchschnittlichen Mietzins von 338 Franken - immer die Nebenkosten inbegriffen.

Der durchschnittliche kantonale Mietzins nach Wohnungsgrösse inklusive Nebenkosten liegt bei 574 Franken für ein Studio, bei 911 Franken für eine 2,5-Zimmerwohnung, bei 1'143 Franken für eine 3,5-Zimmerwohnung und 1'434 Franken für eine 4,5-Zimmerwohnung.

Die Zahlen zeigen, dass die mit dem Asylwesen beauftragte Dienststelle für Sozialwesen wirklich Sorgfalt walten lässt. Für die Einleitung zusätzlicher Massnahmen oder Schritte besteht kein Grund.

26. Interpellation urgente CSPO, par Urban Furrer: Concept pour les réfugiés en Valais (10.11.2015) **2.0119**

Dringliche Interpellation CSPO, durch Urban Furrer: Flüchtlingskonzept im Kanton Wallis (10.11.2015) **2.0119**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Waeber-Kalbermatten Esther, Staatsrätin, Vorsteherin Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

Die CSPO-Fraktion fragt, ob wir bei der Zunahme ankommender Flüchtlinge im Kanton über ein Notfallkonzept verfügen.

Ich möchte hier daran erinnern, dass dem Kanton Wallis 3,9% aller Personen, die in der Schweiz um Asyl bitten, zugeordnet werden. Es ist dann vor allem am Bund, ausserordentliche Massnahmen zu ergreifen und das Staatssekretariat für Migration hat bereits eine Erhöhung des Personalbestandes vorgenommen, um eben die Empfangs- und Verfahrenszentren zu stärken und diese Woche gibt es Gespräche zwischen Frau Bundesrätin Simonetta Sommaruga und den Verantwortlichen des Kantons und des Staatssekretariats, ob ein Notfallplan auf Bundesebene aktiviert werden soll oder nicht.

Das Risiko eines massiven Anstiegs einreisender Flüchtlinge wird genau beobachtet. Allerdings muss man sagen, Flüchtlinge, die direkt im Kanton Wallis ankommen, werden an die Bundeszentren überwiesen und erst dann überweisen die Bundeszentren die Flüchtlinge zurück an den Kanton.

Die Dienststelle wartet aber nicht ab und hat die Kapazitäten heute erhöht. Wir haben sehr viele neue Wohnungen zugemietet und die Suche nach zusätzlichen Unterkunftsmöglichkeiten ist schon seit Wochen am Laufen.

Es braucht aber auch nebst den Wohnungen angemessene Kollektivunterkünfte. Wir sind daran, Überlegungen anzustellen, wir prüfen die Offerten von Privaten, und wir überlegen uns auch, zum Beispiel Container zu kaufen. Allerdings muss man sagen, eine Platzierung von Containern auf einem Terrain braucht immer eine Bewilligung und das braucht einen administrativen Aufwand von mindestens 2-3 Monaten.

Ich muss Ihnen auch sagen, dass wir voraussichtlich gezwungen werden, Zivilschutzräume zu öffnen, damit wir momentan diese Flüchtlinge für die ersten 2-3 Wochen dort unterbringen können. Im Schnitt bekommen wir in den letzten Wochen 50 Asylsuchende pro Woche, das heisst, wenn man die Ankommenden ständig schon in Wohnungen unterbringen muss, ist das sehr aufwändig. Wir möchten wirklich eine zusätzliche Kollektivunterkunft, um 2-3 Wochen die Menschen zu begleiten und sie dann in Wohnungen zuzuweisen. Und das Departement mit der Dienststelle ist intensiv am Suchen. Wir werden voraussichtlich noch vor Ende Jahr eben 1 oder 2 Kollektivunterkünfte eröffnen müssen.

27. Interpellation urgente Joachim Rausis, PDCB, Elisabeth Lehner, PLR, Florian Alter, AdG/LA, et Gaël Bourgeois, AdG/LA: Quand l'Entremont sera-t-il enfin desservi par une ambulance? (10.11.2015) **2.0120**

Dringliche Interpellation Joachim Rausis, PDCB, Elisabeth Lehner, PLR, Florian Alter, AdG/LA, und Gaël Bourgeois, AdG/LA: Wann bekommt Entremont endlich seine Ambulanz? (10.11.2015) **2.0120**

Texte déposé
Hinterlegter Text
Développement et traitement
Entwicklung und Behandlung

Rausis Joachim, député, PDCB

Après l'approbation tacite d'un postulat accepté par le Gouvernement, nous ne pensions pas devoir revenir devant ce plenum pour parler à nouveau de la dotation en ambulance de l'Entremont et pourtant notre district est toujours un point noir sur la carte de la planification des secours de ce canton. A la veille de la saison d'hiver, il n'est tout simplement pas concevable que cette situation perdure. Vous le savez, l'Entremont en haute saison, c'est plus de 50'000 habitants et résidents.

Il est donc évident qu'une solution doit être trouvée à court terme afin de répondre aux besoins sanitaires reconnus par l'Organisation cantonale des secours et nous touchons là au cœur du problème. L'ambulance de l'Entremont n'est pas un caprice de quelques élus, ni une revendication infondée, mais bel et bien un besoin avéré et reconnu que M^{me} la conseillère d'Etat elle-même entendait satisfaire puisque l'une des conclusions de sa conférence de presse du 6 mars dernier relative à la planification des moyens ambulanciers était, je cite: «correction de la situation en Entremont».

Le message est donc clair, une ambulance doit rouler en Entremont à court terme pour répondre au pic de fréquentation hivernale et, à moyen terme, de manière pérenne afin de répondre aux besoins avérés.

Je profite de cette tribune pour rendre également attentive la population à un élément important en termes de financement des ambulances dans ce canton. Le 29 novembre prochain, nous voterons sur un décret accepté par ce Parlement et combattu par référendum qui, entre autres mesures, donne les moyens financiers nécessaires pour permettre à nos ambulances de rouler. Refuser ce décret, à quelque part, c'est crever les pneus de toutes les ambulances du canton. Qu'on se le dise.

Merci de votre attention et merci à M^{me} la conseillère d'Etat de lever l'insupportable incertitude qui règne autour de ce dossier.

Waeber-Kalbermatten Esther, Staatsrätin, Vorsteherin des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

Die Interpellation wirft die Frage der Ambulanz im Entremont auf.

Ich kann Ihnen sagen, diese Ambulanz ist in der Planung vorgesehen. Ich habe das, wie Sie mich zitiert haben, auch in der Pressekonferenz gesagt. Diese Ambulanz ist notwendig, und wir haben für 2015 den entsprechenden Betrag im Budget vorgesehen. Allerdings bereitete das Dossier uns einige Sorgen und diese Sorgen teile ich mit Ihnen. Wir hatten ja letzte Woche eine Sitzung vom Departement mit Vertretern der Region und haben ihnen verschiedene Möglichkeiten aufgezeigt, und ich denke, ich kann Ihnen heute eine gute Antwort geben, die Sache hat sich weiter entwickelt.

Ich fahre im Folgenden fort auf Französisch, damit Sie sehen, wie sich das entwickelt hat.

La nouvelle planification des moyens ambulanciers arrêtée par le Conseil d'Etat le 25 février 2015 attribue une ambulance de jour à l'Entremont. Suite à cette décision, un appel d'offres a été lancé par l'OCVS en avril 2015.

Seul l'Hôpital du Valais y a répondu. Il a toutefois assorti son offre de diverses conditions, notamment en matière de garantie de déficit. Ces conditions n'ont pas pu être acceptées pour des raisons d'équité de traitement avec les autres compagnies d'ambulances.

L'Hôpital du Valais est en train de revoir le fonctionnement de son service d'ambulances de manière à pouvoir assurer le mandat pour l'Entremont dans le cadre du système de subventionnement en vigueur. Il devrait ainsi pouvoir confirmer son offre d'ici à la fin de cette année afin de mettre en service l'ambulance de l'Entremont de manière pérenne à partir de l'été 2016. Si ce n'était pas le cas, une solution alternative pérenne devra être trouvée.

Une solution transitoire pour l'hiver 2015/2016 a été trouvée. L'OCVS a sollicité toutes les compagnies d'ambulances du canton pour mettre à disposition à tour de rôle une ambulance de jour pour l'Entremont. Plusieurs d'entre elles ont déjà confirmé leur participation à ce tournus. Ce dispositif transitoire débutera le 15 décembre prochain pour l'ensemble de la saison d'hiver. Le tournus entre les compagnies est d'ores et déjà planifié pour les premières semaines de la période de transition.

Ich hoffe, Sie sind mit dieser Antwort zufrieden.

28. Postulat urgent Reinhold Schnyder, AdG/LA, Alexander Allenbach (suppl.), CSPO, et Martin Lötscher, CVPO: Lehrplan 21 (10.11.2015) **3.0221**

Dringliches Postulat Reinhold Schnyder, AdG/LA, Alexander Allenbach (Suppl.), CSPO, und Martin Lötscher, CVPO: Lehrplan 21 (10.11.2015) **3.0221**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Schnyder Reinhold, Grossrat, AdG/LA

Mit grosser Mehrheit hat das Schweizer Volk einen Bildungsartikel in der Bundesverfassung angenommen, welcher eine Harmonisierung des Bildungswesens in der Schweiz vorsieht. Als Folge davon entstand das Projekt HarmoS, aus welchem schliesslich der Lehrplan 21 für die Deutschschweiz hervorgegangen ist.

Der Kanton Wallis ist dem HarmoS-Konkordat im Mai 2008 beigetreten. HarmoS bildet übrigens auch die Leitlinien für den PER (*plan d'études romand*) - den Lehrplan also der französischsprachigen Schweiz -, der seit Längerem auch in den Schulen der Westschweiz gilt.

Mit der heutigen Mobilität und den Fluktuationen in der Arbeitswelt ist es wichtig, dass die Programme der obligatorischen Schule auch in den deutschsprachigen Kantonen harmonisiert werden. Dies macht der Lehrplan 21.

Am 12. Juli 2013 hat sich der Gesamtstaatsrat für die Einführung des Lehrplans im Jahre 2017/18 ausgesprochen. Er hat den Zeitplan sowie das Gesamtbudget für die Einführung bestätigt. Die Schuldirektionen im deutschsprachigen Kantonsteil haben sich auf diesen Termin eingestellt und wären bereit, die erforderlichen Schritte zu unternehmen. 60 Lehrperson aus allen Fachbereichen und auf allen 3 Stufen bilden sich im Moment weiter, um die Fortbildungsangebote und die Einführungskurse für den Lehrplan 21 leiten zu können.

Bis zum September 2015 galt die Einführung auch als unbestritten. Die Vollbremsung von Staatsrat Freysinger erstaunt und ist eigentlich unakzeptabel.

Wir verlangen deshalb von Staatsrat Freysinger, dieses Vorgehen zu erklären und die seit September 2015 aufgetauchten Fakten aufzulisten, welche es rechtfertigen, den bisherigen Zeitplan aufs Eis zu legen.

Vielen Dank.

Freysinger Oskar, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Bildung und Sicherheit (DBS)

Mit Entscheid vom 17. September 2014 hat das DBS die Kommissionen nach Fächern und Bereichen, denen Schuldirektoren, Fachberater und Lehrpersonen angehören, unter anderem damit beauftragt, alle zu ihren Fächern und Fachgebieten gehörenden Fragestellungen betreffend Lehrplan zu identifizieren und zu analysieren. Auch wenn dieses Mandat nicht explizit im Lehrplan 21-Konzept erscheint, welches im Jahr 2013 durch den Staatsrat genehmigt wurde, erachten wir den Einbezug der Kommissionen nach Fächern und Bereichen als absolut vernünftig, notwendig und zur guten Entwicklung dieser Einführung beiträgend. Es wurde also bereits 2014 der Entscheid gefällt und kommuniziert, dass die Kommissionen nach Fächern und Bereichen, also die Basis, in den Lehrplan 21 einbezogen werden. Es kann also keine Rede sein von einer Vollbremsung, die niemand nachvollziehen könne. Das ist wirklich überhaupt nicht im Sinne des Departements.

Die Einführung des Lehrplans 21 ist ein laufender Prozess und bei Vorhaben solchen Ausmasses ist mit Sorgfalt vorzugehen. Wir wollen diese Umsetzung breit abgestützt mit Einbezug der Schuldirektionen, Lehrpersonen und Fachberatungen durchführen. Es ist wichtig, dass uns diese Leute des schulischen Terrains zurückmelden, was der Lehrplan 21 für Auswirkungen auf das jeweilige Schulfach hat. Diese Arbeiten sind gestartet. Erste Ergebnisse werden im Frühjahr 2016 erwartet. Es ist bedeutsam, zu erfahren, wie die Lehrpersonen, welche die Spezialisten sind, diese Einführung sehen. Sie sind es, welche den Lehrplan im Klassenzimmer umsetzen müssen - gegen ihren Willen wird da gar nichts laufen. Entsprechend gilt es, mit Sorgfalt diese wichtigen Umsetzungsarbeiten zu tätigen. Es geht dabei darum, die pädagogische Freiheit der Lehrer zu gewährleisten und den typischen Walliser Charakter unseres Schulsystems soweit es geht aufrecht zu erhalten, was ja auch bei der Einführung des PER durch meinen Vorgänger Claude Roch im Unterwallis gemacht wurde. 15% Marge bleibt und damit hat er diese Walliser Charakteristiken im welschen Teil aufrecht erhalten. Da gehe ich durchaus mit meinem Vorgänger konform.

Wir wollen auch von den gemachten Erfahrungen bei der Einführung von Neuerungen profitieren. Vor rund 4 Jahren wurde der Lehrplan der Romandie (PER) im Unterwallis mit gründlichem Einbezug aller Schulpartner erfolgreich eingeführt. Und diesen Weg wollen wir im Oberwallis ebenfalls gehen. Auch haben wir gute Kontakte zu anderen Kantonen, welche ebenfalls die Basis mit grosser Sorgfalt und mit Bedacht einbeziehen.

In anderen Kantonen lässt man sich auch Zeit. Beispiele: Im Kanton Bern lässt man sich mehrere Jahre Zeit und der Lehrplan wird im Jahre 2022 eingeführt sein; im Kanton Baselland und im Kanton Aargau wurde die Einführung des Lehrplans 21 aufgrund grosser Widerstände und Probleme zurückgestellt; im Kanton Graubünden ist eine Initiative zum Lehrplan 21 lanciert worden, welche die Mitsprache des Volkes fordert.

Hinzu kommt, dass wir den Schulen zuerst noch Zeit geben müssen, um die Einführung des Primarschulgesetzes, das erst seit diesem Schuljahr in Kraft getreten ist, zu verdauen. Schliesslich ist die schwierige finanzielle Lage des Kantons ebenfalls zu berücksichtigen.

Wir wollen keine Revolution sondern eine Evolution. Die Reformdichte (Einführung mehrere Gesetze, Passepartout usw.) vergangener Zeiten hat ihre Grenzen gezeigt.

Das DBS steht in der pädagogischen Hauptverantwortung für unsere Schulen. Entsprechend ist es uns wichtig, dass wir unseren Lehrpersonen fachliche Sicherheit und Motivation geben, welche sich auf den Lernerfolg der uns anvertrauten Schülerinnen und Schüler in hohem Masse auswirken. So nebenbei: Es gibt eine Mehrzahl Schuldirektoren, welche mit uns absolut einig sind, dass wir die Einführung des Lehrplans gründlich und mit vollem Einbezug der Basis angehen und dafür eben auch Zeit brauchen. Auch die Lehrerverbände sind mit dem Vorgehen einverstanden.

Je terminerai peut-être en français parce que c'est une affaire qui ne concerne évidemment que la partie haut-valaisanne puisque le PER a été introduit dans le Valais romand. J'essaie de travailler donc en analogie avec prudence comme ça a été fait pour le PER par Claude Roch, mon prédécesseur. Avec le PER, on avait remarqué qu'en allant un peu vite, on avait tout à coup des profs qui étaient censés appliquer une pédagogie, un programme et qui n'avaient pas les moyens pédagogiques à disposition pour le faire. Donc, les moyens pédagogiques manquaient et puis on avait déjà introduit la réforme.

Alors, procédons par ordre, lentement, pas se précipiter. La volonté est là. Les commissions travaillent, mais laissez-nous faire ce travail en toute sérénité.

J'ai vu par exemple qu'il y a une grosse polémique dans les journaux par rapport à Bâle-Campagne qui, finalement, maintenant introduit cela avec de grandes réserves parce qu'ils ont dû revenir en arrière tellement la réaction de la population a été forte. Donc, je voudrais éviter quand même d'en arriver à ce genre de situation.

C'est une affaire opérationnelle, dépendant du département. Nous le faisons, mais de la manière la plus adaptée, et c'est quand même l'affaire de l'exécutif de décider de la manière de procéder.

Si vous voulez nous aider, retirez votre postulat qui n'a aucune raison d'être. Je demanderai à un directeur d'école comme M. Konstantin Bumann d'entrer dans le processus activement et de nous aider justement à réussir cette introduction sur une durée qui soit raisonnable.

Voilà ce que je peux répondre ici. Il est inutile de précipiter les choses.

Merci de votre attention.

Schnyder Reinhold, Grossrat, AdG/LA

Besten Dank Staatsrat Freysinger für die Ausführungen. Trotzdem, wenn ich ins Internet gehe, habe ich schon genau den Umsetzungsplan. Im Internet finde ich, wie man diesen Plan umsetzen will bis 2017/18. Der ist immer noch beim Staat Wallis aufgelistet.

Warum macht man solche Überlegungen nicht vorher? Und wenn man dann das ganze Prozedere in Angriff genommen hat, kann man das zurückziehen, vor allem weil die ganzen Vorbereitungen getroffen wurden.

Das Zweite: Sie bringen immer wieder das Argument von der Lehrerschaft. Ich möchte einmal wissen: Gibt es repräsentative Rückmeldungen, wo man Eins zu Eins einmal sehen kann, wie viele Lehrer sind dafür und auch von den Schuldirektionen, welche Schuldirektionen sind dafür, so dass man den Äusserungen auch Glauben schenken kann?

Bumann Konstantin, Grossrat (Suppl.), CSPO

Ich bin im Vorstand der Oberwalliser Schuldirektoren. Wir hatten eine Arbeitstagung und von den anwesenden 38 Schuldirektoren waren wir einstimmig für die Einführung des Lehrplans und nicht für dieses Verlangsamten.

Freysinger Oskar, Staatsrat, Vorsteher Departements für Bildung und Sicherheit (DBS)

Es freut mich zu wissen, dass die Schuldirektoren einstimmig mit dem Departement einverstanden sind für die Einführung des Lehrplans. Aber das wird bis 2017/18 nicht mit der nötigen Vorsicht gemacht werden können. Wir werden jetzt diesen Prozess durchführen. Und wir haben dieses Jahr den ganzen Stundenplan geändert mit Einführung des Primarschulgesetzes und schon will man wieder zu schnell vorgehen. Da haben Sie dann die Basis, die gegen Sie rebelliert.

Ich kenne die 4 Personen, die diesen Aktivismus losgelassen haben. Ich kenne sie genau und auch Sie wissen genau, wer das ist. Da muss ich Sie selber zum Lächeln bringen, weil Sie genau wissen, wie das funktioniert. Das kann doch nicht sein, dass Sie die Regierung so unter Druck setzen, wobei dieser Prozess läuft, er ist geplant und wir müssen manchmal anpassen. Und es ist auch die finanzielle Situation zu berücksichtigen.

Der wird eingeführt, aber vielleicht wird es (wahrscheinlich) ein Jahr später sein. Aber was ist jetzt da für ein Problem damit? Also ich würde jetzt da nicht überreagieren.

Bumann Konstantin, Grossrat (Suppl.), CSPO

Die Schuldirektoren sind für eine direkte Einführung wie geplant, d. h. das Schuljahr 2016/17. Es gab ein klares Papier, die Schuldirektoren müssen sich an 3 Halbtagen weiterbilden. Wir hatten bereits eine Weiterbildung und jetzt wurde das unterbrochen. Es gibt diese Fachberater und die Erwachsenenbildner, die bereits an der Ausbildung dahinter sind, die dann unsere Lehrer machen.

Wir spüren keinen Zwang unserer Basis, die sind alle damit einverstanden. Es gibt keinen Grund, um das zu machen. Langsamer können wir diesen Lehrplan nicht einführen.

Wir sind für diesen Lehrplan. Wir haben im Oberwallis in Französisch das *Mille-feuilles*, Englisch, wir haben das Zahlenbuch und wir haben das neue Mathebuch. Das funktioniert alles von diesen 4 Mitteln. Die laufen bereits mit diesem Kompetenzbereich vom Lehrplan 21. Es gibt keinen Grund, das zu verlangsamen.

Herr Freysinger, Sie sind immer für schlanker und für weniger Bürokratie. Sie haben die strategische Gruppe, welche von anerkannten Fachpersonen besetzt waren, aufgelöst und die pädagogische Führung liegt allein nun an der Dienststelle. Diese Kommissionen für Bereiche und Fächer wurden aufgebauscht und müssen alles untersuchen.

Ich habe einfach das Gefühl, es wird bewusst dieser Fahrplan verlangsamt, aber ich sehe keinen pädagogischen Grund dahinter.

Freysinger Oskar, Staatsrat, Vorsteher Departements für Bildung und Sicherheit (DBS)

Einen pädagogischen Grund kann ich Ihnen sagen, weil ich diesen Bereich sehr gut kenne. Das ist zum Beispiel dieses *Mille-feuilles*, wo die Lehrpersonen jetzt völlig verunsichert sind, weil das eine Immersionsmethode ist und wir nicht in einer Immersionssituation sind. Und jetzt müssen die Lehrer die Möglichkeit haben, das zu ergänzen durch irgendwelche strukturierenden Elemente.

Wir haben wirklich Nachrichten zum Beispiel aus der Berufswelt, wo sie uns sagen, die Fähigkeiten in der Muttersprache, die Fähigkeiten in der Mathematik gehen massiv zurück. Wir müssen da reagieren, und ich will jetzt keine überhastete Reform, wo wir das infrage stellen. Ich will eine qualitativ maximale Schule. Ich will nicht irgendwie jetzt eine solche Hauruckübung, wo ich merke, es hapert in gewissen Punkten. Das muss zuerst geregelt werden. Da jetzt plötzlich voll rein breschen, wenn man überhaupt nicht weiss auf Schweizer Ebene, wie weit der Lehrplan kommt. Da ist auch noch eine Unsicherheit. Die Widerstände sind dermassen gross in der deutschen Schweiz, dass wir plötzlich ganz alleine stehen mit unserem Lehrplan 21, wenn die anderen Kantone zurückkriechen. Also bitte Vorsicht. Das geht um die Schule. Es geht um Schüler. Es geht um eine erlebte Realität, die wir nicht aus dem Gleichgewicht bringen. Tut mir leid, aber lassen Sie uns doch die Arbeit machen. Wir machen sie ja, aber auf unsere Art und Weise.

Le président

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous allons donc voter.

Par 65 voix contre 41 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent le postulat urgent 3.0221 du député Reinhold Schnyder.

Vote nominal

Namensabstimmung

Ce postulat est donc transmis directement au Gouvernement pour exécution.

Quand bien même il est juste passé 11 heures, nous allons terminer les Urgences avant de passer à l'Heure des questions.

Il nous reste 2 urgences pour le département de M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina.

En son absence justifiée et excusée, c'est M. le président du Gouvernement, son remplaçant, qui prend en charge ses dossiers.

29. Interpellation urgente Jean-Pierre Penon, PLR, Emmanuel Chassot (suppl.), PDCC, Mathias Delaloye (suppl.), UDC, et Sonia Z'graggen, AdG/LA: Modification de l'ordonnance sur la vigne et le vin (10.11.2015) **4.0176**

Dringliche Interpellation Jean-Pierre Penon, PLR, Emmanuel Chassot (Suppl.), PDCC, Mathias Delaloye (Suppl.), UDC, und Sonia Z'graggen, AdG/LA: Änderung der Verordnung über den Rebbau und den Wein (10.11.2015) **4.0176**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Penon Jean-Pierre, député, PLR

La branche vitivinicole valaisanne ne cesse de fluctuer au fil des années en fonction des conditions météo, des résultats de production et des fluctuations du marché.

Entre 2000 et 2005, avec l'aide financière du canton, la campagne de réencépagement a permis à la branche de capitaliser sur des vins de grande qualité à forte valeur ajoutée grâce à l'engagement des vigneron·ne·s qui se sont engagés dans des investissements sur le capital-plantes et grâce au savoir-faire des encaveurs et propriétaires-encaveurs qui ont su mettre en valeur les vins valaisans.

Pourtant, l'avenir reste morose pour la branche. Les surfaces d'exploitation sont en diminution. Les candidats aux formations de base s'amenuisent. Et trop de contraintes qui ne s'avèreraient pas nécessaires ne sauraient embellir la situation.

Aujourd'hui, il s'agit dans la stratégie Viti Horizon 2020 de modifier l'ordonnance et quelques lois relatives à la branche, qui devraient être adoptées pour le printemps 2016. Certains souhaitent une législation plus stricte, d'autres prônent plus de libéralisme et surtout moins d'interventions étatiques là où cela n'est pas jugé nécessaire.

Cette ordonnance va influencer tous les acteurs de la branche que sont les vigneron·ne·s, les vigneron·ne·s-encaveurs, les négociants, une importante coopérative et les services de l'Etat qui auront la responsabilité de faire appliquer les règles. S'il est compréhensible que les avis divergent au stade de l'élaboration d'une ordonnance impliquant autant d'acteurs de la branche, les auteurs de l'interpellation urgente n'ont pas souhaité entrer dans le détail du projet, ni même prendre parti pour l'un ou l'autre des groupes, mais soulever des questions d'ordre général.

Ne doutant pas de la nécessité de se mettre en conformité avec la législation fédérale, se demandant si la proposition de l'ordonnance connue à ce jour ne va pas trop loin dans certains domaines avec un manque de pragmatisme au risque de pénaliser le revenu du vigneron déjà peu gratifiant, s'inquiétant d'une plausible augmentation des charges pour le canton à devoir assumer des tâches qui ne sont pas prioritaires, ce sont les principales raisons qui nous ont convaincus que le moment d'intervenir à ce stade de la procédure était opportun.

L'actualité du jour illustre bien des divergences et confirme la pertinence de notre intervention.

Nous attendons que le Conseil d'Etat nous éclaire par les réponses qu'il apportera aux questions posées dans l'interpellation urgente.

Une ordonnance est, certes, de la compétence du Conseil d'Etat mais, au vu de ce qui précède, il semble légitime que le Parlement soit orienté sur un objet qui touche un secteur économique non négligeable pour le canton.

Je remercie le Conseil d'Etat et son président pour les réponses apportées.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE), et président du Gouvernement

Le Conseil d'Etat souhaite mettre en œuvre prioritairement les mesures d'amélioration de la traçabilité des vins découlant de l'analyse globale faite en 2014. Les modifications législatives proposées visent essentiellement à renforcer la confiance du consommateur envers les vins du Valais AOC et à mettre en conformité notre législation avec les exigences du droit fédéral comme cela a été souligné. Ces propositions s'inscrivent en cohérence avec les démarches en cours au niveau fédéral d'ailleurs.

Par rapport aux questions qui ont été posées, le Conseil d'Etat apporte les réponses suivantes:

La consultation est en cours depuis maintenant deux mois et définira les divergences d'opinions avec ou entre les professionnels de la branche; il est actuellement trop tôt pour en tirer un bilan définitif.

Les propositions faites portent sur le système de traçabilité, afin notamment de garantir le respect des exigences fédérales et renforcer la confiance du consommateur. Ce qui est visé, c'est une simplification administrative de la traçabilité.

En ce qui concerne les forces de travail, le travail se fera sur la base des ressources humaines disponibles, avec une réorganisation des tâches entre les départements concernés. Il n'y a pas de ressources humaines supplémentaires prévues.

Concernant l'informatique, une base de données informatiques est développée pour gérer l'ensemble du système de traçabilité du raisin à la bouteille, tout en allégeant la charge administrative des entreprises. Il s'agit d'un point essentiel soulevé par l'analyse du système de contrôle en 2014 et actuellement travaillé également au niveau fédéral.

Le Conseil d'Etat est bien sûr à la recherche d'un consensus, dans la mesure bien sûr également où celui-ci s'inscrit dans le cadre du droit applicable. Et on précise que le projet mis en consultation s'inscrit en cohérence avec la prise de position du 2 septembre 2015 sur la stratégie Viti 2020 de l'IVV.

C'est clair que, vu l'importance de ce dossier, le Conseil d'Etat a pris une position très détaillée sur chaque demande de l'IVV.

- 30.** Postulat urgent Grégory Logean, UDC, Beat Rieder, CVPO, Sidney Kamerzin, PDCC, et Charles Clerc, UDC: Statistiques LAT – ne figeons pas la situation au 01.05.2014! (10.11.2015) **4.0177**

Dringliches Postulat Grégory Logean, UDC, Beat Rieder, CVPO, Sidney Kamerzin, PDCC, und Charles Clerc, UDC: RPG-Statistiken: Die Situation am 01.05.2014 darf nicht in Stein gemeisselt werden! (10.11.2015) **4.0177**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Logean Grégory, député, UDC

Permettez-moi également, en préambule, quelques remerciements non pas pour la collaboration effectuée jusqu'à aujourd'hui puisque j'aurai encore plaisir à collaborer avec vous dans les prochains mois, mais pour vos nombreux messages à l'occasion de mon anniversaire. Je crois que le quorum a été largement atteint et je vous en remercie chaleureusement. Cela témoigne d'une certaine fraternité au sein de ce Parlement.

Alors, comme vous le savez, en matière d'aménagement du territoire, nous, le Parlement, le Conseil d'Etat, les différents services concernés, sommes amenés à faire quelque part le service après vente d'une loi que nous n'avons pas voulue évidemment mais que nous devons appliquer. Et face à l'équation presque insoluble tant les cas concrets sont difficiles et les interrogations ouvertes, la manière d'aborder cette mise en œuvre encore une fois pose un certain nombre de questions. Ce qui est intéressant, ce sont les propos tenus par Mme Lezzi, directrice de l'Office fédéral du développement territorial, qui, lors d'une invitation (c'était en septembre dernier) à l'assemblée générale du Groupement des populations de montagne du Valais romand appelait les communes à faire preuve de fantaisie. Ce sont les termes qu'elle a utilisés. Evidemment que face aux questions de la salle, notamment d'élus communaux, ce fut le néant lorsqu'il fallut pour elle expliquer le terme de fantaisie, tant le mascara qui se cachait derrière fut effacé par la douche froide encore une fois des cas concrets.

De notre côté, enfin au niveau valaisan, le conseiller d'Etat, et nous saluons ses propos, Jean-Michel Cina, c'était notamment lors de la journée immobilière de la foire du Valais, a parlé non pas de fantaisie mais de vision pragmatique dans l'application de cette LAT. On sait que ce sera difficile. Il y a des questions qui restent ouvertes, ce n'est pas l'objet du postulat, mais pour le dimensionnement des zones à bâtir lorsqu'il s'agira de dézoner, l'indemnisation, lorsqu'il s'agit aussi de prendre en compte l'état d'équipement des zones à bâtir, de prévoir le futur, c'est très difficile aujourd'hui pour les communes de savoir ce qui sera fait pour les 15 prochaines années et où elles en seront encore une fois avec leurs besoins des 15 ans imposés par la LAT.

Par contre, la base de départ, à savoir d'où l'on part notamment pour le plan directeur cantonal, qui doit prévoir pour chaque commune le dimensionnement des zones à bâtir et qui sera mis à l'enquête, semble-t-il, d'après le calendrier du département, courant 2016, pour ensuite être homologué par la Confédération, enfin les services compétents de la Confédération, eh bien!, il s'agit de prendre en compte des chiffres qui doivent refléter au mieux la réalité actuelle des communes et, malheureusement, il semblerait, ceci a été soulevé par plusieurs communes en tout cas, dans les échanges qu'elles ont eues avec le Service du développement territorial, que, pour l'heure en tout cas, nous sommes très loin du pragmatisme évoqué par le département, par le chef du département concerné, puisque, et c'est l'objet ici du postulat, les chiffres qui sont aujourd'hui pris en compte et qui doivent servir de base pour la mise à l'enquête du plan directeur cantonal, je l'ai dit, en début d'année, figent la situation au 1^{er} mai 2014.

Alors, on peut comprendre bien évidemment qu'il faille à un moment donné figer une situation mais nous pensons, et c'est le cas des postulants, qu'il est nécessaire pour refléter au mieux la réalité que le service fasse preuve d'une certaine flexibilité, du pragmatisme évoqué encore une fois par le chef du département, pour figer les chiffres non pas au 1^{er} mai 2014 mais au minimum, et ici je précise, on parle d'un minimum parce qu'ils devront être au plus proche de la mise à l'enquête du plan directeur cantonal mais au minimum jusqu'au 31 octobre 2015, qui permettra quand même de sauver quelques mètres carrés et j'ai tendance à dire que chaque centimètre carré va compter dans cette révision de la loi sur l'aménagement du territoire.

Donc, pour répondre à un souci des communes et aussi pour refléter au mieux cette réalité actuelle, merci d'accepter ce postulat et ainsi d'inviter, d'enjoindre le service compétent à faire preuve de ce pragmatisme et à tenir compte des chiffres réels.

Merci.

Le président

Merci, Monsieur le député, et bon anniversaire donc!

Je passe la parole à M. le président du Gouvernement.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE), et président du Gouvernement

Le Conseil d'Etat a toujours déclaré sa volonté de limiter le dézonage au strict nécessaire et de défendre une solution qui permet une mise en œuvre pragmatique, comme vous le demandez, mais crédible et adaptée à la situation. Il reste d'ailleurs sur cette position.

La connaissance de la situation au 1^{er} mai 2014 est nécessaire pour nous pour avoir un état de référence au moment de l'entrée en vigueur de la LAT mais le Service du développement territorial applique et a toujours expliqué qu'au moment de la mise à l'enquête publique et au moment du dépôt du plan directeur cantonal auprès de la Confédération, les chiffres seront mis à jour et seront mis à jour avec la situation territoriale des communes la plus actuelle, et c'est cela qui sera pris en compte, exactement comme le demande le postulat.

Alors, c'est en plus votre anniversaire, on accepte le postulat urgent.

Le président

Merci Monsieur le président du Gouvernement.

Ce postulat urgent n'étant pas combattu, il part directement au Gouvernement pour exécution.

Heure des questions / Fragestunde

Présidence Präsidium

- 1. Question AdG/LA, par Gaël Bourgeois et Barbara Lanthemann (suppl.): Un chef de l'éducation en campagne?
Frage AdG/LA, durch Gaël Bourgeois und Barbara Lanthemann (Suppl.):
Bildungsminister im Wahlkampf?**

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE), et président du Gouvernement

En réponse à la question posée, le Conseil d'Etat est de l'avis que la présence d'un membre du Gouvernement sur un papillon de campagne ne contrevient à aucune loi et n'est dès lors aucunement illicite.

Par contre, il appartient à chaque membre du Conseil d'Etat de décider librement de l'utilisation de son image lors d'une campagne politique.

Selon le Conseil d'Etat, aucune mesure particulière ne doit donc être prise.

Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)

Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

2. Question CVPO, par Andreas Zenklusen, Philipp Matthias Bregy, Dominic Eggel et Aron Pfammatter: Sécurité au Simplon Frage CVPO, durch Andreas Zenklusen, Philipp Matthias Bregy, Dominic Eggel und Aron Pfammatter: Sicherheit am Simplon

Melly Jacques, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU), und Regierungspräsident

Gemeinsam mit dem Bundesamt für Strassen hat das Departement für Verkehr, Bau und Umwelt eine Analyse vorgenommen und dabei verschiedene Sachverhalte festgestellt:

- In der Märzsession gab es 6 Postulate zum Thema. Davon gehen nur 3 Postulate in den Verantwortungsbereich des ASTRA. Bei einem Postulat wurde der Staatsrat aufgefordert, sich an das Departement für Umwelt, Verkehr, Energie und Kommunikation (UVEK) zu wenden, bei 2 anderen liegen die Antworten in Abstimmung mit dem ASTRA vor.
- Darüber hinaus wandte sich der Staatsratspräsident am 30. Juni 2015 in einem Schreiben an Frau Bundesrätin Doris Leuthard, das dem ASTRA zur Kenntnisnahme zugestellt wurde. Das Schreiben enthielt mehrere der in den Postulaten erwähnten Vorschläge, denen der Kanton ausserdem noch eigene hinzufügte, die über die Forderungen der parlamentarischen Interventionen hinausgingen.

Somit ist der Staatsrat der Aufforderung, beim Bund vorstellig zu werden, nachgekommen, wobei er sich nicht nur einfach an das ASTRA sondern direkt an die Departementsvorsteherin des UVEK gewandt hat. Die anstehenden Postulate warten noch auf diverse Auswertungen aus den Messungen am Simplon durch das ASTRA und werden zu gegebenem Zeitpunkt beantwortet. Zusätzlich zu den Postulaten macht sich der Staatsrat auch weitergehende Gedanken, wie eine sinnvolle Lösung umgesetzt werden kann.

Die Kantonspolizei war aktiv an dem vom Vorsteher des Departements für Bildung und Sicherheit zu dieser Problematik eingesetzten Arbeitsgruppe beteiligt. Daraus resultierten mehrere konkrete Vorschläge zur Erhöhung der Sicherheit am Simplon.

Die Sicherheit auf der Simplonstrasse ist ein wichtiges Thema für das ASTRA. Pro Jahr werden ca. 30 Millionen Franken auf dieser Strecke investiert - ein Grossteil davon fließt in die Verbesserung der Sicherheit.

Es wurden in den letzten Monaten diverse Möglichkeiten für die weiter Optimierung der Sicherheit vorgeschlagen. Dabei handelt es sich zum einen um infrastrukturseitige, zum andern um organisatorische Massnahmen. Während die Infrastruktur vorwiegend in der Verantwortung des ASTRA liegt, müssen die organisatorischen Massnahmen (wie z. B. zusätzliche polizeiliche Kontrollen) gemeinsam durch den Bund und den Kanton Wallis festgelegt werden. Es ist wichtig, dass die Massnahmen breit abgestützt und von allen involvierten Kreisen mitgetragen werden.

Dazu ist das ASTRA bereit, diese Vorschläge und politischen Themen innerhalb zweier Gremien - einer Arbeitsgruppe und eines übergeordneten Steuerungsausschusses - gemeinsam zu prüfen und die Umsetzung der Vorschläge zu diskutieren.

Die Antwort auf die Nachfrage seitens des ASTRA entspricht nicht dem Wortlaut aus der Fragestunde. Der Staatsrat hat seine Verantwortung stets wahrgenommen und seine Beziehungen zum ASTRA sind nach wie vor einvernehmlich und von gegenseitigem Vertrauen geprägt.

3. Question SVPO, par Franz Ruppen, Michael Graber et Patrick Hildbrand: Zone alluviale protégée au lieu-dit Grindji à Brigue: la nature passe-t-elle avant l'humain?

Frage SVPO, durch Franz Ruppen, Michael Graber und Patrick Hildbrand: Auenschutz im «Grindji» in Brig: Ist die Natur wichtiger als der Mensch?

Melly Jacques, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU), und Regierungspräsident

Das Bundesamt für Umwelt eröffnete am 3. August 2015 ein Vernehmlassungsverfahren betreffend die Revision der Bundesinventare der Biotope von nationaler Bedeutung. Nebst verschiedenen Perimeter-Anpassungen schlägt der Bund für den Kanton Wallis auch insgesamt 23 neue Objekte vor. Dabei handelt es sich insbesondere um Auengebiete, Moore und Trockenwiesen. Die betroffenen Gemeinden und kantonalen Fachstellen wurden von der Dienststelle für Wald und Landschaft eingeladen, ihre Stellungnahmen zuhanden des Kantons abzugeben.

Eines der vorgeschlagenen Auen-Objekte liegt im Gebiet «Grindji» in der Saltinaschlucht oberhalb von Brig-Glis. Nach der schrecklichen Hochwasserkatastrophe vom September 1993 ist es mehr als verständlich, dass der Vorschlag zur Schaffung eines Naturschutzgebietes in der Saltinaschlucht grosse Bedenken und Ängste weckt. Gemäss Auenverordnung vom 28. Oktober 1992 sollen die Objekte ungeschmälert erhalten werden. Der Artikel 4 der Auenverordnung präzisiert jedoch, dass ein Abweichen vom Schutzziel zulässig ist für unmittelbar standortgebundene Vorhaben, die dem Schutz des Menschen vor schädlichen Auswirkungen des Wassers dienen, das heisst somit ganz klar, dass der Schutz des Menschen erste Priorität hat.

Im Rahmen einer Vorvernehmlassung haben die Stadtgemeinde Brig-Glis und die federführende Dienststelle für Wald und Landschaft schon im August 2011 die Aufnahme des Gebiets «Grindji» ins Aueninventar insbesondere aus Gründen des Hochwasserschutzes abgelehnt und dies dem BAFU schriftlich mitgeteilt. An der Faktenlage hat sich seither nichts geändert.

Auf Ersuchen der Kantone hat der Bund die Frist der aktuellen Vernehmlassung bis Ende Januar 2016 verlängert. Der Staatsrat wird dem BAFU in Kenntnis aller eingegangenen Stellungnahmen antworten. Dabei kann schon heute nochmal zugesichert werden, dass der Bevölkerungsschutz und der Hochwasserschutz höchste und Hauptpriorität haben.

4. Question PLR, par Cédric Rosaire (suppl.): Collonges toujours les pieds dans l'eau?

Frage PLR, durch Cédric Rosaire (Suppl.): Hochwasserschutz für Collonges

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE), et président du Gouvernement

La sécurisation de Collonges contre les crues du Rhône est prévue notamment par l'abaissement du fond du fleuve dans le secteur de l'embouchure du canal de Collonges.

Les travaux d'extraction étaient planifiés sur quatre hivers, avec comme objectif d'extraire chaque fois 15'000 mètres cubes pour un total de 60'000 mètres cubes.

Les travaux ont démarré l'hiver passé en rive gauche. Ils sont maintenant terminés. 30'000 mètres cubes ont été extraits. Les terrains situés en rive gauche, entre le Rhône et l'autoroute, ont été utilisés par l'entreprise pour l'installation de chantier comprenant notamment les deux bacs de décantation des graviers extraits, ce qui est visible d'ailleurs depuis l'autoroute. Cette partie de chantier étant terminée, l'entreprise a démonté son installation de chantier et remis en état les terrains selon les exigences requises.

Le solde de l'extraction sera effectué depuis la rive droite. Ces travaux commenceront en 2016. La méthode mise en place permettra de réaliser la totalité des travaux plus rapidement que prévu (deux hivers au lieu de quatre) et d'améliorer la sécurité des habitants de Collonges.

La sécurisation complète sera néanmoins assurée par la réalisation de la suite des travaux R3 dans le secteur.

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)
Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

- 5. Question UDC, par Bruno Perroud (suppl.): Pourquoi l'article 11 de la LEIS n'est-il pas respecté?**
Frage UDC, durch Bruno Perroud (Suppl.): Warum wird Artikel 11 des GKAI nicht eingehalten?

Waeber-Kalbermatten Esther, conseiller d'Etat, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

Selon l'article 11 de la loi sur les établissements et institutions sanitaires (LEIS) du 13 mars 2014, la commission de planification sanitaire est un organe de préavis du Conseil d'Etat consulté sur l'élaboration de la planification sanitaire.

L'article 7 de l'ordonnance sur la planification et le financement hospitaliers du 1^{er} octobre 2015 prévoit que la commission de planification sanitaire formule son préavis au Conseil d'Etat sur la base notamment des résultats de la consultation.

La législation sur les soins de longue durée renvoie aux dispositions de la LAMal et de la LEIS en matière d'élaboration de la planification des soins de longue durée.

La législation cantonale sur la santé ne demande donc pas à la commission de planification sanitaire de participer à l'élaboration des documents de planification mis en consultation. La commission ne pourrait d'ailleurs pas jouer son rôle d'organe de préavis si elle participait à l'élaboration de ces documents.

La commission se réunira le 2 décembre prochain pour préavisier le projet de planification des soins de longue durée 2016-2020 sur la base des résultats de la consultation.

La procédure prévue par la législation cantonale sur la santé est donc pleinement respectée.

- 6. Question CSPO, par Urban Furrer: Concept pour les réfugiés en Valais**
Frage CSPO, durch Urban Furrer: Flüchtlingskonzept im Kanton Wallis

Le président

Madame la vice-présidente du Gouvernement, vous avez déjà répondu tout à l'heure, dans le cadre des Urgences, à cette question du groupe CSPO.

Raison pour laquelle nous passons directement à la question 7 du groupe UDC.

7. Question UDC, par Eric Jacquod, et Pascal Nigro, PDCB: Où en est la fenêtre à bébés de l'hôpital de Sion?
Frage UDC, durch Eric Jacquod, und Pascal Nigro, PDCB: Stand der Dinge in Sachen Babyfenster im Spital Sitten

Waeber-Kalbermatten Esther, conseiller d'Etat, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSCC)

En accord avec l'Hôpital du Valais, il a été décidé qu'une boîte à bébés serait aménagée sur le site de l'hôpital de Sion d'ici au 31 janvier 2016.

Il est bien entendu qu'il a d'abord fallu établir une comparaison des types et des coûts avec les constructions analogues effectuées dans d'autres cantons suisses. Un concept d'organisation à l'interne de l'Hôpital du Valais a également été préparé.

Ces questions ayant été réglées, les Valaisannes et les Valaisans devraient pouvoir bénéficier d'une boîte à bébés à partir du 1^{er} février 2016.

8. Question PDCC, par Beat Eggel: Quelle stratégie pour le placement des personnes en situation de handicap?
Frage PDCC, durch Beat Eggel: Welche Strategie für die Unterbringung von Menschen mit Behinderung?

Waeber-Kalbermatten Esther, conseiller d'Etat, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSCC)

Le groupe PDCC demande quelle est la stratégie du département concernant les institutions d'accueil pour personnes handicapées et s'inquiète de l'allongement des listes d'attente.

La situation dans les institutions n'est pas parfaite mais des efforts ont été faits, d'abord par un programme de rattrapage des constructions par le canton dès 2008, suite au gel des nouvelles places par la Confédération, puis dès 2012 par une adaptation graduelle des places à l'augmentation progressive des besoins en lien avec la démographie. Ainsi, la planification 2012-2016 élaborée en collaboration avec les institutions sera respectée.

Du 1.1.2008 à fin 31.12.2016, le nombre de places en Valais aura progressé de 757 à 1'019 pour l'hébergement et de 1'085 à 1'715 places pour l'occupation. Cette progression répondant à des besoins avérés s'est faite malgré un contexte financier parfois difficile. Lorsque le Conseil d'Etat décide de diminuer ses investissements comme il l'a fait pour le budget 2016, il ne le fait pas que pour les routes cantonales, les institutions sociales sont aussi touchées.

Il est vrai que le temps d'attente pour un placement augmente actuellement. Pour le cas des personnes cérébro-lésées, le département cherche des solutions via la création d'une structure temporaire afin d'éviter l'engorgement des organismes envoyeurs. Des incertitudes liées à la possibilité de collaborer, oui ou non, avec l'Hôpital du Valais nous ont contraints à geler momentanément un projet.

Une nouvelle planification 2017-2020 doit être élaborée. Elle dépendra fortement de son financement, tant pour les investissements que pour le fonctionnement.

Département de la formation et de la sécurité (DFS)
Departement für Bildung und Sicherheit (DBS)

- 9. Question PDCC, par Emmanuel Chassot (suppl.): Facture aux candidats irrespectueux**
Frage PDCC, durch Emmanuel Chassot (Suppl.): Werden despektierliche Kandidaten zur Kasse gebeten?

Freysinger Oskar, conseiller d'Etat, chef du Département de la formation et de la sécurité (DFS)

Pour la campagne électorale en relation avec les élections fédérales au Conseil national et au Conseil des Etats 2015, un courrier a été adressé à tous les partis par la Commission cantonale de la signalisation routière en date du 7 juillet 2015. Un avis à ce sujet est également paru dans le Bulletin officiel.

Le courrier précisait effectivement que les affiches ne devaient pas masquer la signalisation officielle (art. 97 OSR) ou être apportées sur les ouvrages publics (art. 159 LCR).

La police cantonale a fait retirer celles qui contrevenaient à ces prescriptions. Si la police cantonale a appliqué ces directives partout où la sécurité routière pouvait être gravement compromise, elle n'a pas fait de zèle en la matière, la priorité dans le domaine de la sécurité publique restant naturellement la lutte contre la criminalité et non les affichages lors des campagnes politiques.

Aucune facture d'intervention n'a ainsi été délivrée aux partis et aux candidats.

- 10. Question CVPO, par Philipp Matthias Bregy et Guido Walker: Contrôle par le conseiller d'Etat de la conformité aux prescriptions en matière de sécurité incendie**
Frage CVPO, durch Philipp Matthias Bregy und Guido Walker: Staatsrätliche Kontrolle der Brandschutzvorschriften

Freysinger Oskar, Staatsrat, Vorsteher Departements für Bildung und Sicherheit (DBS)

Danke für diese Frage. Es freut mich, dass ich vielleicht etwas Klarheit schaffen kann, es wurde ja allerhand erzählt im Oberwallis über dieses Kapitel.

Es wurde keine Entscheidung getroffen respektive annulliert. Es handelte sich schlicht um eine lokale Besichtigung zur Überprüfung, ob irgendwelche Lösungen in Übereinstimmung mit dem Gesetz getroffen werden könnten, um den Betrieb dieser Einrichtung zu ermöglichen. Es beruhte alles auf dem Protokoll von 2010, das von allen Parteien (Kanton, Gemeinde und Besitzer) unterschrieben worden war. Dies in Anwesenheit der zuständigen Vertreter des Amtes für Feuerwesen - beide waren da: Hugo Cina und Eric Senggen waren anwesend, wir haben das alles gemeinsam durchgesehen. Das Departement ist im Wesentlichen in Übereinstimmung mit der Position des kantonalen Amtes für Feuerwesen. Wir erinnern daran, dass die Zuständigkeit für diese Entscheidung auf kommunaler Ebene liegt. Der Kanton gibt nur die Vormeinung.

Wir halten fest, dass wir anlässlich dieser Sitzung von Herrn Julen verlangt haben, dass dem Kanton durch den von ihm beauftragten Experten ein Brandschutzkonzept zugestellt wird. Er musste das bestehende Brandschutzkonzept anpassen. Bisher habe ich noch nichts erhalten; ich warte noch.

Wir wenden, in voller Übereinstimmung mit meiner Dienststelle, das Gesetz zum Schutz gegen Feuer und Naturelemente (GSFN) und die diesbezüglichen Prinzipien an. In einigen Fällen ist es möglich, von bestimmten Normen abzuweichen, unter Berücksichtigung

von zu leistenden Ausgleichsmassnahmen. Das ist zum Beispiel der Fall in historischen Gebäuden, wo man architektonisch nichts machen kann. Die stehen unter Heimatschutz und dann kann man durch Kompensationsmassnahmen trotzdem den Betrieb gewährleisten. Diese Öffnung muss man ja haben, bei einem Punkt war das auch dort - bei einem Fluchtweg - der Fall, wo wir eine Kompensationsmassnahme getroffen haben.

Der Kanton gibt also seine Vormeinung zuhanden der Gemeinde, sobald er über das Brandschutzkonzept verfügt. Sobald wir das haben, geben wir dann eine positive Vormeinung. Alle Anwesenden waren einverstanden. Am Ende dieses Verfahrens ist einzig aber die Gemeindebehörde für den zu treffenden Entscheid zuständig.

Also es ist alles korrekt verlaufen und es wird auch weiterhin so sein.

Danke fürs Zuhören.

- 11. Question PLR, par Sylvie Masserey Anselin (suppl.) et Laetitia Massy: Nouvelle organisation du premier demi-cycle primaire 1H-2H, quelles incidences financières?**
Frage PLR, durch Sylvie Masserey Anselin (Suppl.) und Laetitia Massy: Finanzielle Auswirkungen der neuen Organisation des ersten Halbzyklus der Primarstufe 1H-2H?

Freysinger Oskar, conseiller d'Etat, chef du Département de la formation et de la sécurité (DFS)

Suivant la volonté du Grand Conseil, à l'article 46 alinéa 2 de la loi sur l'enseignement primaire, je cite: «Durant toute la première année, il (l'élève) suit l'école à mi-temps» et à l'article 47: «Les élèves des deux premières années du cycle 1 se retrouvent dans la même classe.» Je me base là sur ce que ce Parlement a décidé lors de la discussion de la loi sur l'enseignement primaire.

La généralisation des classes à deux degrés (1H-2H) est effective depuis cette année scolaire 2015/2016. La décision du Parlement permet une entrée progressive à l'école pour les premières années (12 périodes: 1H et 24 périodes: 2H) et une organisation favorisant des apprentissages différenciés pour les deux degrés.

Dès lors que ces classes regroupent les deux degrés, il est utile de rappeler que la scolarisation des premières années (1H) à mi-temps ou à plein temps n'a aucune incidence financière, car l'enseignante se trouve toujours devant une partie des élèves de sa classe. Seul le nombre d'enfants diffère à certains moments de la semaine.

Si le Conseil d'Etat, dans son message accompagnant le projet de loi, prévoyait que la généralisation des classes à deux degrés allait entraîner une augmentation de 15 EPT, le département a effectivement ouvert 9 classes supplémentaires.

En conclusion, les incidences financières sont moindres que celles projetées, et ce grâce à une limitation des activités complémentaires pour les classes à plus faible effectif.

Département des finances et des institutions (DFI)
Departement für Finanzen und Institutionen (DFI)

- 12. Question AdG/LA, par German Eyer et Doris Schmidhalter-Näfen: Pas de perte de sièges avec l'initiative «Chaque voix compte»**
Frage AdG/LA, durch German Eyer und Doris Schmidhalter-Näfen: Keine Sitzverluste betreffend die Initiative «Jede Stimme zählt»

Tornay Maurice, Staatsrat, Vorsteher Departements für Finanzen und Institutionen (DFI)

Eine kurze und klare Antwort: Die Initiative «Jede Stimme zählt» hat keinen Einfluss auf die Sitzverteilung unter den Bezirken. Diese erfolgt gestützt auf Artikel 84 Absätze 1, 2 und 3 der Kantonsverfassung.

Vielen Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

**Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)
Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER)**

Le président

Je rappelle que c'est M. le président du Gouvernement qui pallie l'absence de son collègue Jean-Michel Cina.

13. Question PLR, par Pierrot Vuistiner: Question au conseiller d'Etat Jean-Michel Cina

Frage PLR, durch Pierrot Vuistiner: Frage an Staatsrat Jean-Michel Cina

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE), et président du Gouvernement

La gestion des aides financières en faveur de projets touristiques sous forme de garanties ainsi que de prêts issus du fonds cantonal pour le tourisme a été confiée au Centre de compétences financières (CCF). Les modalités détaillées d'intervention du CCF et les conditions de gestion des moyens étatiques qui lui sont alloués, indispensables pour permettre la mise en application et l'utilisation du fonds sur le tourisme, ont été arrêtées début novembre. Le CCF peut désormais engager ces moyens en faveur de projets touristiques.

Ces modalités, qui traitent en particulier des limites à poser lors d'interventions cumulant plusieurs types d'aides en faveur d'un projet, d'une société ou d'un groupe de sociétés, ont été intégrées au règlement des aides financières du CCF.

En outre, le mandat de prestations annuel conclu avec le CCF a fait l'objet d'un avenant qui arrête les conditions de gestion des moyens étatiques confiés à cet organisme. L'avenant fixe en particulier un plafond maximum admissible pour les taux d'intérêts pratiqués par les bailleurs de fonds bénéficiant de la garantie étatique. Compte tenu des conditions actuelles sur les marchés financiers, le plafond a été fixé à 1,5% jusqu'à fin 2016. Cela permet aux entreprises touristiques d'obtenir d'excellentes conditions de crédit, justifiées par la qualité de la garantie que l'on peut remettre aux bailleurs de fonds. L'enveloppe attribuée à ce mandat de prestations reste inchangée, les prestations supplémentaires fournies par le CCF dans le cadre de la gestion du fonds pour le tourisme étant financées par des indemnités de traitement perçues auprès des bénéficiaires sous la forme de frais de dossier, de commissions d'émission ou de frais annuels de gestion.

Le CCF est donc à même d'engager de nouvelles aides financières sous forme de garanties et de prêts issus du fonds cantonal pour le tourisme. Si l'émission de garanties est possible depuis début novembre, la mise à disposition effective des moyens du fonds cantonal pour le tourisme interviendra au début 2016, après le versement au CCF d'une première tranche de 15 millions du fonds touristique, conformément à la planification budgétaire du Conseil d'Etat.

14. Question PLR, par Moreno Centelleghè: Présence du canton du Valais à l'Expo de Milan: Quelles valeurs ajoutées?
Frage PLR, durch Moreno Centelleghè: Präsenz des Kantons Wallis an der Expo Milano: welche Wertschöpfung?

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE), et président du Gouvernement

Merci d'avoir posé la question de savoir quelles sont les retombées, pour quelles raisons on a investi des sous à Milan et, *in fine*, quels sont les retours sur investissement.

Alors, on peut le dire, le canton du Valais tire un bilan positif, très positif même, de sa participation à cet événement majeur, vous avez vu, plus de 21 millions de visiteurs. Il s'est agi là d'une manifestation de grande envergure qui s'est déroulée sur une durée étendue, ce qui rend l'organisation d'une opération telle que celle menée par le Valais avec Présence Suisse et les différents partenaires par définition complexe. Des ajustements ont été apportés au fil des semaines et des mois pour parfaire notre action. Mais, je crois qu'il faut le dire, en allant plus loin que les premiers jugements subjectifs ou des émotions personnelles ou des informations erronées qui ont été distillées par certains, avoir une évaluation factuelle, basée sur des chiffres de ventes et, surtout, sur les feedbacks des visiteurs, des partenaires valaisans, des visiteurs hors canton et de nos invités d'Italie ou d'ailleurs.

A la lumière de tous ces indicateurs, nous sommes confortés dans la conviction que cette Expo a été un succès pour le Valais.

La présence valaisanne (participation financière de 1,8 million) a fait l'objet d'une convention établie avec Présence Suisse et celle-ci a été pleinement respectée. Présence Suisse a d'ailleurs et en plus fait preuve de beaucoup de flexibilité lorsque des personnes en charge de la présence valaisanne ont fait des propositions d'amélioration et/ou d'animations.

Au moment de faire l'inventaire de la valeur ajoutée tirée de notre présence, on peut relever particulièrement les points de satisfaction suivants:

La qualité de réalisation du Pavillon suisse et de l'Espace Gothard, saluée (mention spéciale, je vous le rappelle, Best Exhibit pour la reproduction du massif du Saint-Gothard). Selon un sondage effectué par le Corriere della Sera, le Pavillon Suisse était le meilleur en matière de contenus.

Les 1'650 articles de presse consacrés au Pavillon Suisse représentent une valeur commerciale estimée à 5,5 millions.

La grande satisfaction dont ont fait part les participants aux 10 journées valaisannes organisées par Valais/Wallis Promotion sur toute une série de thématiques destinées à présenter un Valais diversifié, innovant et uni pour continuer à développer nos relations avec l'Italie du Nord. J'ai participé personnellement à toute une série de ces manifestations avec beaucoup de satisfactions et beaucoup de succès. Ces journées ont été utilisées pour organiser des manifestations *business to business* et inviter différents opérateurs, tour operators et entrepreneurs, et les commentaires de ces derniers se sont révélés très positifs. Bien sûr le retour concret de ces actions se vérifiera dans les prochains mois et nécessitera un suivi de qualité.

L'importante visibilité générée pour le Valais: sur les 21 millions de visiteurs qu'a accueilli l'Expo, 2,1 millions de visiteurs ont visité le Pavillon Suisse, soit une fréquentation moyenne de 11'400 visiteurs par jour, alors que l'Espace Gothard a accueilli environs 700'000 personnes; 4'000 bouteilles de fendant vendues et plus de 50'000 raclettes servies, soit 5 tonnes de fromage valaisan écoulé, ce qui en font le plat à emporter le plus demandé et le vin le plus vendu sur le pavillon.

Voilà quelques chiffres et surtout le ressenti personnel, comme je vous l'ai dit en ayant été plusieurs fois sur place, je crois, c'était une belle opération. Merci.

Le président

Merci Monsieur le président du Gouvernement.

Encore un peu de patience, s'il vous plaît, il nous reste deux questions.

15. Question CSPO, par Philipp Schnyder: Constellium à Steg, et la suite? Frage CSPO, durch Philipp Schnyder: Constellium in Steg, wie weiter?

Melly Jacques, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU), und Regierungspräsident

Im erwähnten Artikel im Walliser Boten vom 2. Oktober 2015 wird in der Tat auf die Wichtigkeit des Unternehmens Novelis als Abnehmer von Produkten der Giesserei in Steg hingewiesen. Constellium erwähnt, Lösungen hinsichtlich dieser rückläufigen Bestellungen zu suchen, ohne einen Stellenabbau ausschliessen zu können. Das Unternehmen konnte sich zum Zeitpunkt des Artikels jedoch noch nicht dazu äussern.

Der Kanton seinerseits wies durch seinen Chef des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung darauf hin, dass er diese Angelegenheit aufmerksam verfolge und für eine von beiden Unternehmen erwünschte Mediation offen sei.

Dementsprechend führte das Departement mit allen betroffenen Akteuren Diskussionen und schaltete sich sogar bei den Direktionen der beiden Gruppen ein, um die Wichtigkeit einer optimalen Zusammenarbeit am Standort Siders hervorzuheben.

Constellium wie Novelis sind sich dieser Wichtigkeit bewusst und setzen ihre Verhandlungen unter Berücksichtigung ihrer jeweiligen Unternehmensziele in diesem Sinne fort. Der Kanton verfolgt die Angelegenheit weiter und fördert die Fortsetzung der Verhandlungen für ein Übergangsjahr 2016. Er bekräftigt seine diesbezügliche Verfügbarkeit.

16. Question PDCB, par Jean-Daniel Bruchez: Planification financière pluriannuelle – subventions murs en pierres sèches? Frage PDCB, durch Jean-Daniel Bruchez: Mehrjährige Finanzplanung – Subventionierung der Trockensteinmauern

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE), et président du Gouvernement

Depuis 2008, le Grand Conseil a approuvé quatre crédits cadres pour le maintien de notre patrimoine et la mise en valeur du vignoble dans les communes de Fully, Visperterminen, Vétroz et Martigny - Martigny-Combe.

Dès 2016, le Département de l'économie, de l'énergie et du territoire devra mettre en œuvre une réduction importante de son budget d'investissements pour les aides structurelles agricoles.

En 2015, les paiements peuvent être réalisés pour les projets avec travaux de construction en cours. Pour l'année 2016, les projets devront se conformer à la planification pluriannuelle de paiement selon le cadre budgétaire défini. Il en résulte une diminution de la cadence de réalisation et un rééchelonnement des paiements cantonaux dans le temps. Des solutions doivent donc être recherchées, en collaboration avec les porteurs de projets pour assurer le financement transitoire des travaux. De plus, les projets approuvés par une décision de subventionnement dont les travaux sont déjà adjugés priment.

Les taux des subventions fédérales ne sont actuellement pas affectés par les contraintes budgétaires. Les subventions fédérales subiront, par contre, des réductions collatérales générées par le manque de contreparties de subventions cantonales.

Une discussion sur le versement anticipé des contributions fédérales par rapport à la part cantonale est également actuellement en cours.

Le Conseil d'Etat va essayer d'exploiter toutes les pistes possibles pour l'utilisation optimale des moyens financiers dans le respect des conditions financières cadres.

Le président

Merci Monsieur le président du Gouvernement.

Nous avons ainsi terminé notre ordre du jour et notre session de novembre.

Nous nous retrouverons dans cette même salle pour la session de décembre. Vous avez tous d'ores et déjà noté qu'elle commencera le lundi, nous siégerons donc déjà le lundi 14 décembre 2015.

D'ici là, bon week-end à tout le monde!

La session ordinaire de novembre 2015 est officiellement close à 11 h 45.